هكذا من الأصل

Le Monde



DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13262 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – VENDREDI 18 SEPTEMBRE 1987

Sauver la couche d'ozone

Même si certains exagèrent parfois leurs conséquences, les atteintes de l'homme à l'environnement naturel recèlent des risques pour le devenir de l'humanité. On peut citer le réchauffement de l'atmosphère par l'effet de serre dû à une accumulation de gaz carbonique, produit des combustions industrielles ; l'agression des forêts – poumons de la Terre – du fait du défrichage excessif dans le tiers-monde et des pollutions dans le monde industriel (pluies acides) ; enfin la possible destruction de la couche d'ozone, qui protège la Terre de mortels rayonnements.

Ce dernier sujet d'inquiétude vient d'être traité à Montréal, où une conférence diplomatique était réunie sous l'égide du programme des Nations unies pour l'environnement. Trente pays ont pris des engagements précis sur la protection de l'ozone.

L'ozone illustre combien le mieux peut être l'ennemi du bien. Pour éviter divers risques de brûlure ou d'explosion, les industriels utilisent dans les « atomiseurs », devenus objets de consommation courante, des gaz de synthèse, les chlorofluorocarbones (CFC), choisis en raison de leur remarquable inertie chimique. Ces gaz trouvent dans l'industrie bien d'autres emplois. Les Etats-Unis consomment chaque année 1 kg de CFC par habitant ; le chiffre est de 0,8 kg dans les pays de la CEE, de 0,6 kg au Japon.

Les molécules de CFC sont indécomposables à la surface de la Terre, mais se cassent dans la stratosphère. Or on a découvert que leurs fragments détruisent l'ozone. Plus grave, il s'agirait d'un phénomène cumulatif. Un fragment détruirait une molécule d'ozone sans être lui-même altéré ; il pourrait donc en détruire une seconde, et ainsi de suite. Est donc menacée la fine couche d'ozone qui absorbe les rayons ultraviolets venus du Soleil. Ces rayons sont actuellement presque absents au niveau du sol, où leurs effets sur la vie animale seraient très graves, sinon mortels.

On a mis plusieurs années à prendre conscience de ce risque. En 1985, vingt-juit nations avaient adopté à Vienne une convention des Nations unies sur la protection de l'ozone, mais n'avaient pu s'entendre sur ses conséquences pratiques. Celles-ci ont été tirées mercredi 16 septembre à Montréal.

Le protocole adopté astreint les pays industrialisés à réduire de moitié leur consommation de CFC entre le 1er janvier 1989 et la fin des années 90. Ces pays s'engagent également à ne pas augmenter leur consommation de CFC d'ici à 1989. Les pays en voie de développement ont un délai de dix ans avant d'appliquer le programme de réduction, à condition que leur consommation n'excède pas 0,3 kg par habitant.

L'Union soviétique et les pays communistes ont fait admettre que l'obligation de stabiliser la consommation ne leur soit applicable qu'à l'achèvement de leurs plans quinquennaux, fin 1990 au plus tard. Moscou n'a d'ailleurs pas signé le protocole. Mais M. Wilfried Lang, président de la conférence, s'est déclaré persuadé qu'elle y adhérerait avant la fin de l'année.

Quant aux membres de la CEE, ils ont obtenu que leurs obligations soient globales et non décomptées pays par pays : victoire politique en marge de cette conférence diplomatique puisque, selon le directeur général de l'environnement à la CEE, M. Laurens Jan Beinkhorst, ce serait la première fois que les Etats-Unis reconnaissent « de facto » à la CEE la qualité d'entité économique.

Des écologistes soulignent l'insuffisance de cet accord, qui ne met pas fin à la production de CFC. Il existe aussi d'autres agressions contre l'ozone. Mais un premier pas est important, même s'il est petit.

L'échec de la mission du secrétaire général de l'ONU

L'Irak a repris ses raids contre des objectifs iraniens

L'Irak a lancé, le mercredi 16 septembre, des raids aériens contre quatre objectifs pétroliers, en Iran et dans le Golfe. Il a mis fin ainsi à la trêve observée depuis le 10 septembre par son aviation, à l'occasion de la mission de M. Perez de Cuellar à Téhéran et à Bagdad, mission qui a, de toute évidence, échoué. De retour à New-York mercredi, le secrétaire général de l'ONU a rendu compte de son voyage au Conseil de sécurité. Ce rapport fera l'objet ces prochains jours de consultations gouvernementales dans les cinq pays membres permanents.

Les raids irakiens de mercredi ont visé les champs pétrolifères de Karanj et de Baghi-Malek, dans le sud-ouest de l'Iran, le terminal iranien de l'île de Kharg, dans le nord-est du Golfe, et deux objectifs navals près des côtes iraniennes. Ces raids sont intervenus à l'issue de la mission du secrétaire général de l'ONU. Le chef de la diplomatie irakienne, M. Tarek Aziz, a déclaré après le départ de M. Perez de Cuellar : « *La guerre continue* », les Iraniens « *ne respectent pas la résolution 598* » ordonnant un cessez-le-feu.

Le Conseil de sécurité aura bien du mal, sans doute, à se prononcer sur les conclusions du secrétaire général. En effet, les Iraniens, très habilement, ont d'une certaine manière renversé les rôles : ils ne rejettent aucun point de la résolution du 20 juillet réclamant un cessez-le-feu, mais ils mettent comme condition à son application qu'une commission internationale soit créée et établisse les responsabilités dans l'origine du conflit. Bagdad s'en tient, pour sa part, fermement à la résolution 598, sans préalable.

A l'issue de la réunion avec les quinze membres du Conseil de sécurité, M. Perez de Cuellar a déclaré : « *Si établir la vérité est un progrès, alors on peut dire que j'ai progressé.* »

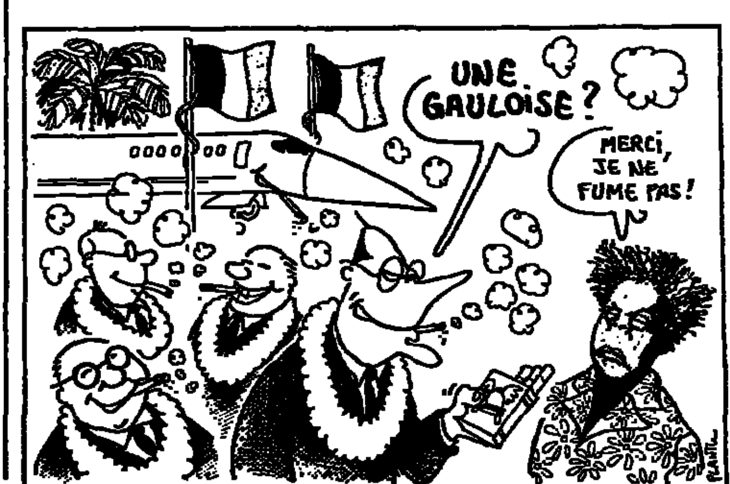
(Lire nos informations page 4.)

Mise en garde aux indépendantistes

M. Chirac exhorte les Calédoniens à la tolérance et au dialogue

M. Chirac, qui a reçu, le jeudi 17 septembre, un accueil triomphal en Nouvelle-Calédonie de la part des « loyalistes », a invité les indépendantistes à accepter le nouveau statut d'autonomie que le gouvernement envisage pour le territoire, tout en lançant un avertissement à ceux qui refuseraient le dialogue. Il a estimé « indispensable » de revoir le découpage des quatre régions du territoire, en garantissant « à chaque niveau » des institutions « la participation de chacun ».

(Lire page 36.)



Les négociations sur le désarmement

M. Gorbatchev souhaite un accord sur les armes stratégiques dès 1988.

PAGE 3

Jean-Paul II aux Etats-Unis

L'Eglise américaine rappelée à l'ordre.

PAGE 3

Mesures antiracistes

La panoplie de M. Pasqua.

PAGE 8

Horizon Elysée

M. Philippe Mestre, animateur de la campagne de M. Raymond Barre.

PAGE 10

Le Monde DES LIVRES

■ Lettres américaines : James Baldwin, John Steinbeck, John Hawkes, William Faulkner. ■ La rentrée romanesque : Alphonse Boudard, Georges Conchon, Anne-Marie Garat, Gloria Naylor, Chochana Boukhobza. ■ Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech : « Eve », de Guy Hocquenghem.

Pages 15 à 22

Le sommaire complet se trouve page 36

La présentation de la loi de finances et l'intervention de M. Mitterrand

Un budget de charme

M. Edouard Balladur a présenté, le mercredi 16 septembre, au conseil des ministres, le projet de budget pour 1988. A cette occasion, M. Mitterrand a tenu à marquer sa différence par rapport à la politique de la majorité. Le président de la République devait être, jeudi soir sur TF 1, l'invité de la nouvelle émission de Christine Ockrent, intitulée pour la circonstance « La France en face ».

par Alain Vernholes

Il est vraiment des périodes bénies des dieux. A entendre MM. Balladur et Juppé présenter, le projet de budget pour 1988, on avait bien l'impression de vivre un de ces passages de notre histoire où tout réussit, comme par enchantement.

Non seulement de nombreux impôts et taxes vont diminuer en 1988 – pour le respectable montant de 32 milliards de francs, – mais le déficit budgétaire continuera de se réduire. Ce qui, en d'autres temps – ou en d'autres pays, – aurait semblé difficile sinon impossible devient facile et presque évident. Ainsi l'agréable accompagne-t-il l'utile : le rééquilibrage des finances publiques, dont le déficit devait revenir de 153,3 à 115 milliards de francs entre 1985 et 1988. Presque 40 milliards de francs en trois ans.

Parce qu'on sait l'importance politique d'un budget en année électorale – l'acte gouvernemental qu'il représente engage profondément la majorité au pouvoir, – on est tenté de s'interroger sur le sérieux des décisions annoncées. Toutes ces baisses d'impôts, n'est-ce pas trop, n'a-t-on pas cédé à la facilité ? Le projet pésenté mercredi vaudra-t-il pour toute l'année 1988 ou devra-t-il être complété, amputé, voire profondément modifié après l'élection présidentielle ?

Beaucoup de Français vont se poser la question, étonnés qu'ils seront par deux mystères apparents.

(Lire la suite page 29.)

Un président combatif

Candidat ou pas ? A cette question qui lui sera peut-être posée, M. Mitterrand n'a jusqu'à présent apporté aucune réponse et n'entend pas en apporter – du moins l'avait-il précisé en répondant, le 29 mars dernier sur TF 1, à Anne Sinclair – avant le mois de mars prochain. Mais en fait, le président n'a pas le choix.

Candidat ou non, il lui faut se placer sur une trajectoire qui préserve non seulement son pouvoir et son autorité morale le plus tard possible, mais aussi ses chances de candidature, celles d'un éventuel autre candidat socialiste, et l'unité de la formation qui le soutient. Il sera donc très présent dans les mois qui viennent par de multiples prises d parole en France et par de nombreux rendez-vous – notamment une forte séquence franco-allemande – à l'étranger.

Un autre facteur l'incite à cette politique de présence : l'état de la cohabitation, mise à mal notamment par la réapparition « d'affaires » manifestement destinée, dans l'esprit de ceux qui s'en emparent, à décourager le chef de l'Etat de se représenter. Ainsi, en rendant visite sur l'île d'Hao aux faux époux Turenge, le premier ministre remet-il en mémoire de l'opinion, par ce simple geste, l'affaire Greenpeace.

C'est en effet la première visite d'un membre du gouvernement au commandant Alain Mafart et au capitaine Dominique Prieur depuis qu'ils ont été remis en juillet 1986 par le gouvernement néo-zélandais aux autorités fançaises avec, comme condition, qu'ils restent trois ans sur cette île qui sert de base arrière au centre d'expérimentations nucléaires de Mururoa.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 9.)

Le bicentenaire de la Constitution des Etats-Unis

L'exemple américain

Le bicentenaire de la Constitution américaine a été célébré jeudi, aux Etats-Unis, notamment à Philadelphie. C'est en effet dans cette ville que, le 17 septembre 1787, prenaient fin les travaux de rédaction de cette Constitution qui entra en application le 2 juillet 1788 et est toujours en vigueur deux siècles après. M. Robert Badinter rappelle dans l'article que nous publions aujourd'hui, les influences qu'exercèrent à l'époque les penseurs français sur les constituants américains, et réciproquement, à la veille de la Révolution.

par Robert Badinter

Depuis deux siècles, la même Constitution régit la nation américaine. Certes, vingt-six amendements sont venus s'ajouter au texte d'origine. Il demeure qu'à travers une guerre civile, des conflits armés dont deux grandes guerres mondiales, des crises politiques et sociales intenses, les institutions américaines sont demeurées sensiblement les mêmes que celles dont, il y a deux cents ans, un petit nombre d'hommes éminents jetaient les bases. Comment, nous Français, ne ressentirions-nous pas à ce constat une sorte de désenchantement ?

Nous avons pendant cette période connu en France une monarchie absolue, trois monarchies constitutionnelles (1791, 1814, 1830), deux Empires (1804 et 1852), cinq Républiques et le régime dit de l'Etat français. Pendant ces deux siècles, seize Constitutions se sont succédé en France, sans compter les modifications qui leur furent apportées.

Si les Etats-Unis détiennent le record de la longévité d'une Constitution écrite, la France se révèle ainsi le plus grand producteur et consommateur de Constitutions du monde occidental.

A l'origine pourtant, l'histoire semblait ouvrir aux deux pays des voies identiques. Les mêmes principes animaient en Amérique les chefs de la guerre d'Indépendance et en France les leaders de la Révolution en marche. Les mêmes penseurs, les mêmes philosophes, les inspiraient. Locke et sa théorie du contrat étaient présents dans tous les esprits. Montesquieu guidait ici comme là les tenants de la séparation des pouvoirs. Les constituants qui se retrouvaient à Philadelphie en ce printemps de 1787 étaient imprégnés de la philosophie française des Lumières.

(Lire la suite page 2.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,60 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Débats

Réponse d'un « marginalisé »

Après l'article d'André Fontaine sur « la démocratie en France », un député communiste conteste

par VINCENT PORELLI (*)

L'ARTICLE d'André Fontaine intitulé « La démocratie en France » paru dans *le Monde* du 9 septembre m'inspire plusieurs réflexions. D'abord, le titre, très giscardien au demeurant : qu'il y ait en France une démocratie formelle, apparente, de façade, oui, telle est la démocratie en France. Mais si par démocratie on entend liberté et justice, la démocratie telle que la concevaient les révolutionnaires de la France des Droits de l'homme et du citoyen, *permettez-moi de* répondre par la négative.

Philippe, le jeune TUC qui s'est pendu à Fréjus parce qu'il n'avait plus l'espoir de trouver un travail, Yannick qui s'est immolé par le feu parce qu'il ne voulait plus être à la charge de ses parents, n'ont pas vécu leur courte vie dans la démocratie. Ah, certes, on peut, dans les salons, au cours d'une conversation mondaine, parler de démocratie en France, mais si la démocratie est le pouvoir du peuple elle ne peut pas s'incarner dans la dictature feutrée, impalpable, mais férocement réelle qu'exerce, en France, sur l'ensemble des salariés et des chômeurs comme sur l'ensemble des médias, la classe des nantis en Bourse, celle qui développe la société à deux vitesses : la bonne pour les gagneurs et l'autre pour tous les autres.

Sur le plan purement institutionnel, il est plaisant de trouver démocratique la monarchie élective qui concentre tous les pouvoirs entre les mains du président de la République, pouvoirs qu'il partage, sans états d'âme en cas de cohabitation, avec son premier ministre. Et la représentation parlementaire, pendant ce temps, est privée du droit de faire des lois autrement qu'en suivant un ordre du jour fixé par le gouvernement, en adoptant une loi de finances qui est quasiment à l'identique du projet qui lui est soumis au début de la session d'automne. Pour parachever le tout, dans cette démocratie d'un genre particulier, le Conseil constitutionnel, saisi par le dixième de l'Assemblée et composé de personnages désignés et non élus, peut, à tout instant et sans appel, déclarer inconstitutionnelle toute proposition de loi qui ne lui conviendrait pas.

Concernant la démocratie locale, il suffit de connaître les moyens dont disposent les élus locaux pour apprécier où elle se situe !

Quant à la multiplication des atteintes aux libertés syndicales, collectives et individuelles, je ne souhaite pas en dresser la liste : elle alourdirait considérablement le contenu de cet article.

Alors il est vrai que vous évoquez longuement l'idée que *« jamais le consensus sur le régime et la société n'a été aussi large entre les Français »* ; et de vous gausser de ceux qui, en 1981 (et encore en 1987), voulaient et veulent toujours changer de société. Que les socialistes aient, une fois au pouvoir, avec leur majorité absolue et un PCF affaibli, oublié de « changer la vie »; c'est dans l'ordre historique des choses : il n'y a pas un exemple dans le monde où un parti social-démocrate, puissamment majoritaire, ait établi le socialisme ; il a chaque fois fait le contraire. Mais le thème du changement de société demeure, même si on met tout en œuvre pour le nier. Sans doute ce thème inquiète-t-il fortement tous ceux qui ont intérêt à « conserver » des institutions qui ont si bien servi la classe dominante qui les a créées pour cela.

Un déclin tristement réel

Quand André Fontaine dit des Français qu'*« ils ont retrouvé... l'esprit d'entreprise »*, que *« dans plus d'un secteur de l'industrie ou des services des sociétés françaises sont les premières du monde »*, il fait de l'exception la règle et oublie que le déclin de la France est tristement réel. Le déficit de notre balance commerciale atteint 25 milliards de francs au moment où la balance commerciale de la RFA enregistre un excédent de 250 milliards de francs. L'INSEE évalue à 4 millions le nombre des sans-emploi en France en 1995 (sans doute grâce au grand marché unique qui sera dominé par la RFA), tandis qu'aujourd'hui le nombre des chômeurs a, hélas, dépassé les 3 millions.

Par exemple quand l'auteur tient la balance égale entre les communistes et *« le bord opposé »* pour apparaître comme étant l'homme raisonnable dont la démonstration demeure irréfutable, il avance l'idée que le communisme s'est marginalisé.

Or :

1° si on se situe à l'échelle de la planète, près de la moitié de la population mondiale vit sous le socialisme et les peuples d'Haïti, des Philippines, d'Amérique centrale, de Corée du Sud, d'Afrique du Sud et d'autres pays s'apprêtent à en faire l'expérience libératrice ;

2° si on se situe en France, concernant le Parti communiste français : il est toujours dangereux de prendre ses désirs pour des réalités ; on risque de tomber de haut.

Après les accords de Munich et le vote de l'Assemblée nationale le déclarant hors la loi en 1939, le PCF était marginalisé sans presque aucun soutien populaire. Cinq ans plus tard, il renaissait plus fort que jamais. Nous verrons bien, dans les années qui viennent, si les Français ne feront pas massivement confiance au seul parti révolutionnaire qui, dans le pluralisme et le respect des grands principes démocratiques aujourd'hui bafoués, propose, avec son candidat André Lajoinie, le changement par la justice, la liberté et la paix.

Peut-être que les lycéens de l'hiver dernier, les cheminots et les marins, les aiguilleurs du ciel et les sidérurgistes, les dockers et les fonctionnaires, peut-être que les mineurs de fond et les métallos de la navale, les travailleurs de chez Renault, les employés d'EDF et combien d'autres feront subitement comprendre que le rassemblement auquel André Fontaine pense n'est pas celui qu'ils sont en train de construire. C'est, en tout cas, à cette « France rassemblée » que travaillent les *« marginalisés »* — selon l'expression d'André Fontaine — et le programme qu'ils sont en train d'élaborer constituera *« pour le pays un projet digne de ce nom »*.

Dans ce programme figurera, j'en suis convaincu, parmi tant d'autres, la disposition suivante : les titulaires de gros comptes en banque et les investisseurs institutionnels alimentés par les placements en Bourse, la spéculation sur la monnaie, les emprunts d'Etat dont l'emprunt Giscard, et qui, aujourd'hui, pompent les richesses de la France en cassant les usines et en générant le chômage, les grandes entreprises nationales qui jouent les exportations de capitaux au détriment de l'investissement productif créateur d'emplois, dans une France où la moitié de ce qui s'achète et de ce qui se vend provient de l'étranger, ceux-là, qui sont curieusement absents de l'article d'André Fontaine, seront invités fermement et démocratiquement à drainer leurs capitaux vers la créations d'emplois utiles et qualifiés tandis que l'effort de la nation se concentrera sur la recherche et la formation des hommes.

(*) Député (PCF) des Bouches-du-Rhône.

L'exemple américain

(Suite de la première page.)

Rien de plus significatif à cet égard que la subtile exégèse à laquelle James Madison se livrait en affirmant qu' *« il* [Montesquieu] *n'a jamais voulu dire qu'aucun de ces trois pouvoirs ne puisse partager ou contrôler les actes des deux autres » (1)*, pour mieux fonder le délicat système de *checks and balance* de la Constitution américaine.

Phénomène exceptionnel de « feed back » intellectuel : la pensée des philosophes français inspirait les constituants américains, et l'exemple américain hantait à Paris tous ceux qui rêvaient d'une Constitution garantissant la liberté. Les hommes de la Révolution américaine sont reçus, fêtés, écoutés dans tous les salons de Paris. Franklin, Jefferson, Thomas Paine, chacun à sa manière, investissent le cœur et la pensée des Français. Les Constitutions américaines sont traduites par le duc de La Rochefoucauld d'Enville.

Le constitutionnalisme, ce produit américain où l'on retrouve l'esprit français, fait fureur à Paris — et même à Versailles. Franklin, avec l'assentiment de Louis XVI et contre le vœu de ses ministres, fait éditer en France un recueil des Constitutions des Etats et en offre à Versailles au roi lui-même un exemplaire superbement relié aux armes de l'Union. Les écrits se multiplient sur les Constitutions américaines. Condorcet, le dernier des encyclopédistes, l'ami de Voltaire et de D'Alembert comme de Jefferson et de Thomas Paine, publie successivement les *Considérations sur l'influence de la Révolution des Etats-Unis* et les *Lettres d'un Bourgeois de New Haven à un citoyen de Virginie*.

Une foi commune

L'exemple américain apportait en effet la preuve aux révolutionnaires français que leur conception de l'homme et de la société civile et politique n'était pas seulement une utopie, mais un modèle applicable à la réalité. Et comme ce modèle était à leurs yeux dicté par la Raison, il avait valeur universelle et pouvait être mis en œuvre partout, et d'abord en France, patrie des Lumières. Dès le 12 juillet 1789, La Fayette demanda à l'Assemblée constituante que, à l'exemple des Constitutions des Etats américains, la Constitution française fût précédée d'une solennelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle sera votée par l'Assemblée constituante du 16 au 26 août 1789 — deux ans avant le Bill of Rights américain.

Mais la réalité est têtue, et du modèle américain on sait ce qu'il advint. Le premier problème qui se posait aux constituants américains était de faire naître un Etat unique de ce qui n'était qu'une confédération d'Etats. Même partagés entre *Federalists* et *anti-Federalists*, pour l'essentiel les constituants américains étaient sensiblement d'accord : ils partageaient une même foi dans la République, la souveraineté du peuple, la séparation des pouvoirs, les libertés publiques et les droits des individus. Ils se méfiaient d'un Etat trop fort, d'un gouvernement oppresseur.

Si leurs vues divergeaient sur les modalités techniques — rapport du président et du Congrès, bicaméralisme, rôle du judiciaire, — ils n'avaient pas d'opposition sur les principes fondamentaux. Ajoutons que, pour la chance des Etats-Unis, rarement autant d'hommes éminents se sont trouvés réunis, comme de bonnes fées, autour du berceau d'une Constitution.

En France, la situation était radicalement différente. Non que les talents individuels fissent défaut à la Constituante, ni les personnalités puissantes. De Mirabeau à Sieyès ou à Robespierre, bien des hommes qui allaient jouer un rôle décisif dans la Révolution étaient présents aux Etats généraux réunis à Versailles, en mai 1789, deux mois après que Washington eut été élu à l'unanimité président des Etats-Unis. Mais précisément, il n'y avait pas en France de Washington — quels que fussent les rêves de La Fayette — mais un roi, incarnation d'une monarchie héréditaire qui régnait sur la France depuis huit siècles.

Il n'y avait pas de représentants d'Etats locaux, jaloux de préserver leur souveraineté et leurs droits, mais des représentants du clergé, de la noblesse et du tiers-état, ployés sous l'autorité d'un roi absolu, héritier d'une très ancienne monarchie, dont le gouvernement était le plus fort et le plus centralisé de l'Europe. L'appareil de l'Etat ne comptait pas quelques centaines de soldats et une poignée de fonctionnaires comme aux Etats-Unis, mais une armée permanente de plus de cent mille hommes et une bureaucratie pléthorique. Enfin, ce roi était de droit divin, c'est-à-dire qu'il considérait ne tenir son pouvoir que de Dieu — et non du peuple. Et ce pouvoir s'appuyait sur l'Eglise catholique, dont la foi était religion d'Etat et qui détenait des richesses immenses.

Ainsi, les constituants américains avaient pour tâche de faire naître un Etat nouveau, à partir de principes communément acquis. Alors que les constituants français avaient pour but de changer une monarchie absolue de droit divin en une monarchie constitutionnelle, respectueuse de la souveraineté du peuple et des droits du citoyen. Ajoutons que, pour les constituants américains, la révolution et la victoire étaient déjà acquises, tandis que, pour les constituants français, la Révolution était à faire et la guerre des souverains européens à la Révolution prévisible. Ainsi le système américain pouvait-il servir de référence aux constituants de 1789, il ne pouvait servir de modèle parce qu'il n'était pas transposable à la monarchie et à la société françaises.

Faire naître un Etat

On connaît la suite. La Constitution de 1791 emprunta aux Etats-Unis le principe d'une Déclaration solennelle des droits de l'homme précédant la Constitution, et s'imposant au respect du législateur. Elle consacra la règle de la séparation des pouvoirs entre exécutif et législatif, en donnant *au roi le pouvoir exécutif et à une* assemblée élue le pouvoir législatif. Pour satisfaire les monarchistes, elle donna au roi sur les lois votées un droit de veto suspensif inspiré de celui du président américain — en même temps qu'elle soustrayait ses ministres à toute responsabilité politique devant l'Assemblée. Elle créa un pouvoir judiciaire, élu, et totalement indépendant des deux autres pouvoirs.

Mais entre les deux Constitutions l'essentiel résidait dans les différences plus que dans les ressemblances. Les Etats-Unis étaient un Etat fédéré. La France demeurait une monarchie centralisée. Et surtout, entre le président des Etats-Unis et le roi de France, tous deux maîtres de l'exécutif selon les Constitutions, demeurait une altérité de nature plus encore que de condition. Entre un président élu pour quatre ans et un Congrès dont les représentants étaient soumis à réélection tous les deux ans et les sénateurs tous les six ans, les conflits devaient se résoudre par la négociation et le compromis permanents. Et la Constitution américaine y pourvoyait par un mécanisme subtil de *cheks and balance*, et notamment par le veto présidentiel et le contre-veto du Congrès.

Mais entre un monarque, hier absolu et sacré, disposant encore de pouvoirs considérables et une Assemblée issue de l'élection, c'est-à-dire se jugeant dépositaire de la volonté du peuple, le conflit, s'il s'élevait, ne pouvait qu'être tranché par la force. Or le temps n'était pas à la sagesse, mais aux passions et à la guerre. Le 10 août 1792, l'insurrection parisienne envahit les Tuileries. Et la monarchie vaincue emporta dans sa chute la première Constitution et, avec elle, les premières références à l'exemple américain.

ROBERT BADINTER.

(1) J. Madison, « The Federalist nº 46 » in The Federalist Papers presented by Clinton Rossiter, New-York, New American Library, 1961, 300 p.

Au Courrier du Monde

DÉFENSE

L'affaire Citroën-CGT

En réponse à la relation du jugement rendu par le tribunal de Nanterre à propos d'incidents survenus aux usines Citroën en 1984 (le Monde *du 5 septembre 1987*)*, Mᵉ Jacques Grinsnir, l'un des avocats des responsables de la CGT dont nous avons écrit qu'il tenait cette décision pour* « un jugement d'apaisement » *qui* « aurait pu être pire », *nous a adressé la lettre suivante :*

Cet article, de toute évidence, vise à opposer mon appréciation prétendument « positive » du jugement en tant qu'avocat aux déclarations présentées comme tranchées de la CGT. Or je n'ai jamais prononcé ces paroles (...).

Je tiens à vous préciser :

1) Que je ne peux, sans me contredire, à la fois plaider la relaxe de mes clients, comme d'ailleurs votre journal l'a relaté en son temps, et estimer que le jugement *« aurait pu être pire »*. Si j'ai plaidé la relaxe pour *tous les prévenus, c'est que je considé*rais, et que je considère toujours, que tant pour des raisons de fait que pour des raisons de droit, ils n'ont commis aucun délit. Je ne saurais donc avoir une appréciation « positive » de cette décision de justice.

2) Qu'il n'y a aucun désaccord ni même aucune différence d'appréciation, si minime soit-elle, entre la CGT et moi-même. Celle-ci a rendu publiques des déclarations avec lesquelles je me sens en parfaite harmonie.

3) Que je ne pense pas, en tant qu'avocat, avoir qualité pour donner une appréciation publique d'un jugement ayant, nécessairement, une certaine portée politique. Ceci appartient aux prévenus et à leur organisiation syndicale, et à eux seuls.

[Nous prenons volontiers acte de ces précisions, mais notre collaborateur, présent à l'audience, maintient que Mᵉ Grinsnir, auquel il demanda son sentiment, lui a bien tenu les propos rapportés.]

PEINES

Prisons surpeuplées

Prisons surpeuplées. Un précédent président de la République avait déclaré que la privation de la liberté était une peine suffisante qui ne devait pas être aggravée. Nul ne conteste que le surpeuplement constitue une singulière aggravation et contribue à dégrader ceux que la société se doit de réintégrer. En attendant la réalisation de nouveaux locaux ou le recours à d'autres peines, ne serait-ce pas une forme de justice de reconnaître que les jours de détention effectués dans des conditions qui contreviennent aux normes d'occupation des cellules comptent double ? L'enfermé aurait au moins cette consolation et ce dédommagement.

A. JACQUES MORTIER (*Neuilly-sur-Seine*).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

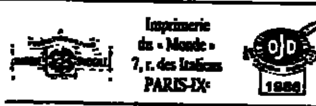
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays, for $460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39th Street, LCI, NY 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, NY postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex USA, PNC, 45-45 39 th Street, LIC, NY 11104.

…éricain

gion d'Etat et qui détenait des richesses immenses.

Ainsi, les constituants américains avaient pour tâche de faire naître un Etat nouveau, à partir de principes communément acquis. Alors que les constituants français avaient pour but de changer une monarchie absolue de droit divin en une monarchie constitutionnelle, respectueuse de la souveraineté du peuple et des droits du citoyen. Ajoutons que, pour les constituants américains, la révolution et la victoire étaient déjà acquises, tandis que, pour les constituants français, la Révolution était à faire et la guerre des souverains européens à la Révolution prévisible. Ainsi le système américain pouvait-il servir de référence aux constituants de 1789, il ne pouvait servir de modèle parce qu'il n'était pas transposable à la monarchie et à la société françaises.

Faire naître un Etat

On connaît la suite. La Constitution de 1791 emprunta aux Etats-Unis le principe d'une Déclaration solennelle des droits de l'homme précédant la Constitution, et s'imposant au respect du législateur. Elle consacra la règle de la séparation des pouvoirs entre exécutif et législatif, en donnant au roi le pouvoir exécutif et à une assemblée élue le pouvoir législatif. Pour satisfaire les monarchistes, elle donna au roi sur les lois votées un droit de veto suspensif inspiré de celui du président américain — en même temps qu'elle soustrayait ses ministres à toute responsabilité politique devant l'Assemblée. Elle créa un pouvoir judiciaire, élu, et totalement indépendant des deux autres pouvoirs.

Mais entre les deux Constitutions l'essentiel résidait dans les différences plus que dans les ressemblances. Les Etats-Unis étaient un Etat fédéré. La France demeurait une monarchie centralisée. Et surtout, entre le président des Etats-Unis et le roi de France, tous deux maîtres de l'exécutif selon les Constitutions, demeurait une altérité de nature plus encore que de condition. Entre un président élu pour quatre ans et un Congrès dont les représentants étaient soumis à réélection tous les deux ans et les sénateurs tous les six ans, les conflits devaient se résoudre par la négociation et le compromis permanents. Et la Constitution américaine y pourvoyait par un mécanisme subtil de *cheks and balance*, et notamment par le veto présidentiel et le contre-veto du Congrès.

Mais entre un monarque [illegible] absolu et sacré, disposant [illegible] de pouvoirs considérables [illegible] Assemblée issue de l'élection, c'est-à-dire se jugeant dépositaire de la volonté du peuple, le conflit, s'il s'élevait, ne pouvait qu'être tranché par la force. Or le temps n'était pas à la sagesse, mais aux passions et à la guerre. Le [illegible] 1792, l'insurrection [illegible] envahit les Tuileries. [illegible] chute la première C[illegible] avec elle, sa première [illegible] à l'exemple américain.

ROBERT BADINTER.

(1) J. Madison - The Federalist [illegible] The Federalist Papers [illegible] by Clinton Rossiter [illegible] American Library [illegible]

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Le Monde
TÉLÉMATIQUE

Le Monde
PUBLICITÉ

La visite de Jean-Paul II en Californie

Le pape rappelle à l'ordre l'Eglise américaine

Avant son arrivée jeudi 17 septembre à San Francisco pour la dernière étape californienne de son voyage aux Etats-Unis, Jean-Paul II a fait face, sans rien concéder, au malaise de nombreux catholiques américains exprimé par quatre évêques à l'occasion d'une réunion de la quasi-totalité (320 sur 400) des membres de la conférence épiscopale des Etats-Unis (NCCB).

LOS ANGELES
de notre envoyé spécial

« Il ne peut y avoir qu'une seule loyauté à la parole de Dieu proclamée sans interruption dans l'Eglise confiée au collège des évêques ayant le pontife romain comme tête visible et perpétuelle source d'unité », a déclaré le pape dans un texte exceptionnellement long et ferme, sans pour autant apparaître comme une condamnation.

Quatre prélats de l'Eglise nationale ont pris successivement la parole devant le visiteur : le cardinal Joseph Bernardin, archevêque de Chicago, ancien président de la NCCB, rédacteur de la lettre pastorale de 1983 par laquelle la conférence nationale condamnait la dissuasion nucléaire ; Mgr John Quinn, archevêque de San Francisco, connu lui aussi pour son hostilité à la dissuasion nucléaire ; Mgr Rembert Weakland, archevêque de Milwaukee, qui fut président du comité de rédaction de la lettre de 1986 qui critiquait le système économique américain et ses conséquences sociales, et Mgr David Pilarczyk, archevêque de Cincinatti, vice-président de la NCCB depuis novembre dernier et en principe futur président en 1989. Ces quatre hommes réputés progressistes, modérés ou centristes « ouverts », avaient été choisis par leurs pairs. De même, un *« sondage »* avait fait émerger les thèmes les plus importants à traiter devant le pape à la mission San Fernando, établissement fondé par des franciscains espagnols, où a eu lieu près de cinq heures durant l'historique confrontation.

Les quatre thèmes retenus étaient les suivants : *« la relation entre l'Eglise universelle et les Eglises locales », « l'enseignement moral et les nouvelles réalités », « le rôle des laïcs dans la société et l'Eglise aux Etats-Unis »* ; la question enfin des *« vocations »*, recouvrant le thème plus général : *« L'Eglise des Etats-Unis est-elle en crise ? »*.

La structure des discours des prélats américains était, *grosso modo*, la même : reconnaissance que l'Eglise catholique est *« une communion d'Eglises particulières... qui n'est pleinement l'Eglise que si elle est unie à l'évêque de Rome »* ; évidente reconnaissance, sur tous les thèmes traités, des Ecritures comme source fondamentale — mais une source qui doit être continuellement élucidée par un effort collégial, et auquel doit contribuer toute « la sagesse humaine », notamment celle des laïcs, à commencer par celle des femmes et des théologiens.

Tous ont au fond adressé au pape le même message respectueux — le monde change, en conséquence de quoi *« la nature de l'homme est susceptible de changement »* (saint Thomas d'Aquin fut appelé à la rescousse !), en foi de quoi *« la seule défense de l'héritage du passé est la conquête de l'avenir »* (le théologien Karl Rahner).

Confrontation de deux visions

Deux visions étaient ainsi confrontées. Aussi, le pape ne sembla pas autrement ému d'entendre deux intervenants lui expliquer en termes quasiment identiques que *« beaucoup d'Américains, vu la liberté dont ils jouissent depuis deux siècles, réagissent presque instinctivement de façon négative lorsqu'on leur enjoint de faire quelque chose, même si au fond de leur cœur ils savent que c'est bien... »* Eh bien ! répond Jean-Paul II *« je vous encourage... à faire face à cette situation en vous reposant sur le pouvoir de la vérité divine pour attirer le consentement »*.

Sur la question des relations entre l'Eglise des Etats-Unis et Rome, Mgr Bernardin expliqua que *« la majorité des catholiques des Etats-Unis (...) vous appuient »*. Mais, a-t-il poursuivi, *« les désaccords et les conflits »* ont été la marque de l'Eglise depuis ses premiers pas, il y a bientôt deux mille ans. Le prélat a expliqué les tensions contradictoires auxquelles est soumise la hiérarchie : accusée par les uns d'être rétrograde en matière de morale, elle est aussi soupçonnée par des groupes d'inspiration inverse de *« rejeter la vérité »* de la doctrine ainsi que *« l'autorité de l'enseignement de l'Eglise »*. Mais il faut, a conclu l'archevêque de Chicago, que le dialogue entre Rome et les Eglises locales sur ce qui *« renforce l'unité et ce qui l'affaiblit »* puisse se poursuivre *« en toute bonne foi et sans peur »* et que l'on ne perde jamais de vue *« la vision conciliaire de la collégialité comme principe et comme style de gouvernement à l'Eglise »*.

Dans sa réponse, Jean-Paul II rappela que *« l'Eglise universelle ne peut pas être conçue comme la somme d'Eglises particulières »*. Il ajouta : *« Comme le successeur de Pierre a été institué pour toute l'Eglise pasteur et vicaire de Jésus-Christ , toutes les Eglises locales, justement parce qu'elles sont catholiques (...) et qu'elles s'incarnent dans le mystère de l'Eglise universelle, sont appelées à vivre en communion avec lui »*. Répondant, dans l'avion qui le conduisait de Rome à Miami, à une de nos questions, le pape avait dit : *« L'Eglise n'est pas et ne peut pas être une démocratie. C'est une théocratie dont le chef est Jésus-Christ. »*

Le message implicite du pape est que, par une contestation plus ou moins voilée de la prééminence de Rome, les évêques s'affaibliraient eux-mêmes. *« Reconnaître votre ministère comme vicaires et délégués du Christ en vos Eglises particulières, c'est comprendre que le ministère de Pierre... protège la légitime diversité et en même temps veille à ce que les différences n'affaiblissent pas l'unité... »*

Utiliser « toutes les ressources de l'esprit »

Sur les questions de morale, deuxième thème de la journée, Mgr Quinn fonda sa courtoise mais précise argumentation sur le fait que la compréhension de la parole de Dieu est une *« lutte constante de la sagesse humaine »* dans un contexte historique fluctuant. En conséquence, *« de nouveaux problèmes... de nouveaux besoins et de nouveaux désirs humains »* surgissent. Pour Mgr Quinn, il est important de bien faire comprendre que la morale chrétienne n'est pas *« un ensemble de règles abstraites »*. Citant le théologien Karl Rahner, le prélat déclare : *« Ce dont nous avons besoin, c'est de prescriptions pratiques, pas seulement de principes abstraits. » « C'est un fait,* dit encore le prélat, *que les Américains ne suivent pas nos enseignements en matière de sexualité. »*

« C'est une grave erreur, qui met en cause la mission d'enseignement des évêques des Etats-Unis et d'ailleurs..., répond Jean-Paul II. *Il ne sera jamais facile d'accepter l'enseignement de l'Evangile dans sa totalité (...), accepter la foi, c'est consentir à la parole de Dieu telle qu'elle est transmise par le magistère authentique de l'Eglise. »* A l'adresse des théologiens rebelles, le pape s'écrie : *« Le dissentiment par rapport à la doctrine de l'Eglise reste ce qu'il est : un dissentiment. »* Et le pape d'adjurer les évêques d'utiliser toutes les *« ressources de l'esprit (...) dans leur nouvel effort d'évangélisation »*, par le biais de la presse et de l'enseignement catholique notamment.

Réfléchissant sur le thème des laïcs, Mgr Weakland observa, pour sa part, que *« l'Eglise des Etats-Unis peut se vanter d'être celle au monde qui a le plus de fidèles instruits »*. Magnifique, répond en substance Jean-Paul II, mais la culture américaine contemporaine *« est-elle influencée par l'Evangile ? Reflète-t-elle l'inspiration chrétienne ? »* Tout se passe comme si le pape adjurait les catholiques américains de ne pas baisser les bras à l'heure précisément où l'influence de leur religion n'a jamais été aussi forte aux Etats-Unis. Dans son propos sur les laïcs, l'archevêque de Milwaukee fait un sort spécial aux femmes : *« Il n'y a pas de mot,* dit-il, *pour exprimer la douleur de tant de femmes compétentes qui se sentent aujourd'hui des citoyennes de seconde zone dans l'Eglise... »* A cela, Jean-Paul II répond que l'Eglise proclame *« la dignité personnelle des femmes en tant que femme — dignité égale à celle de l'homme »*. Mais elles *« ne sont pas appelées à la prêtrise (...) l'enseignement de l'Eglise sur ce point est très clair »*.

Enfin, Mgr Pilarczyk a dressé, à propos de la question des vocations, un tableau contrasté de l'Eglise aux Etats-Unis. *« Est-elle en état d'agitation et de crise ? Je réponds : affirmatif ; mais ce ne sont pas l'agitation et la crise de la mort et de la décadence, ce sont celles de la vie en développement. »* L'archevêque de Cincinatti ajoute : *« Nous ne sommes pas une nation de mystiques, mais de plus en plus une communauté catholique qui comprend que la conformité externe aux rythmes et aux règles, pour imposante qu'elle soit, n'est pas tout... »* Le pape, en réponse, s'attarde davantage sur les aspects positifs mis en valeur par le discours du prélat. Il déclare : *« Nous savons que de nos jours, comme toujours, il y a des prophètes de malheur. Nous devons résister à leur pessimisme. »*

La conformité n'est pas tout

Mgr Pilarczyk avait été délégué par ses pairs pour faire face aux centaines de journalistes désireux d'en savoir davantage sur cet échange. L'archevêque de Cincinatti, en homme pétillant d'intelligence, le dédramatisa totalement, parlant d'*« une rencontre entre professionnels où on a parlé librement »*. *« Nous n'attendions du Saint Père,* a-t-il dit, *ni un enseignement nouveau ni une solution à nos problèmes. Nous allons rentrer chez nous et continuer de faire ce que nous avons toujours fait... L'Eglise américaine est la même après qu'avant cette rencontre. »* Et, de fait, une magnifique messe a été concélébrée, mercredi soir, devant soixante-cinq mille personnes, au Dodger Stadium de Los Angeles, par le pape follement applaudi et quelque trois cents évêques américains. L'homélie avait évidemment pour thème : « L'unité dans la diversité ».

JEAN-PIERRE CLERC.

Après la signature d'un traité sur les euromissiles

M. Gorbatchev souhaite un accord sur les armements stratégiques dès 1988»

Le secrétaire d'Etat George Shultz et son homologue soviétique, M. Edouard Chevardnadze, ont fait état, mercredi 16 septembre, à Washington, de *« progrès »* vers la conclusion d'un accord sur les missiles intermédiaires (FNI), à l'issue d'un entretien de cinq heures. Les deux hommes devaient avoir une dernière séance de travail jeudi matin, avant que le ministre des affaires étrangères soviétiques ne regagne Moscou.

***« Nous discutons de ces questions de façon plus constructive qu'auparavant ; c'est un pas en avant »*, a déclaré M. Chevardnadze, qui a aussi précisé : *« Il y a certains points sur lesquels nous devons encore discuter et travailler un peu plus. »* Le groupe d'experts sur le désarmement, dirigé par M. Paul Nitze du côté américain et M. Viktor Karpov du côté soviétique, a eu une nouvelle séance de discussions mercredi après-midi.**

A Moscou, M. Gorbatchev estime qu'un accord FNI peut être conclu avant la fin de l'année et qu'un autre pourrait suivre *« au premier semestre de l'an prochain »* sur une réduction des arsenaux à longue portée.

A l'occasion, dit-il, de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale de l'ONU, actuellement réunie à New-York, M. Gorbatchev a publié, jeudi 17 septembre, à la fois dans la *Pravda* et les *Izvestia* un long article diffusé par Tass sur les relations internationales. Le chef du PC soviétique estime d'abord qu'un accord est *« possible et réel »* sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI), et qu'il *« pourrait être mis au point avant la fin de l'année en cours »*. Il rend hommage au passage au gouvernement ouest-allemand, qui, en renonçant à remplacer ses missiles Pershing 1-A, *« a adopté une position allant dans ce sens, dans une certaine mesure »*.

M. Gorbatchev estime ensuite qu'un accord FNI *« serait un bon prélude à des progrès aux négociations sur des réductions importantes — 50 % — des armements offensifs dans le strict respect du traité ABM* (sur la limitation des anti-missiles). *Je crois que, avec de la bonne volonté de part et d'autre, une entente en ce sens pourrait devenir une réalité dès le premier semestre de l'année prochaine. »*

Mis à part cette brève allusion au traité ABM, le numéro un soviétique ne parle à aucun moment de l'initiative américaine de défense stratégique, et se borne à souhaiter un *« accord sur une stratégie défensive et sur la suffisance militaire »*, accord dont les éléments seraient notamment les suivants : *« Structure des forces armées de chaque Etat suffisante pour repousser une agression éventuelle, mais pas assez grande pour lancer une offensive ; retrait, sur la profondeur du territoire national des armes nucléaires et autres armements offensifs sous un contrôle adéquat ; création le long des frontières de zones à armement réduit et de zones démilitarisées. »* Il ajoute qu'il faudra *« beaucoup réviser et réfléchir »* pour créer un *« mécanisme de prévention d'un conflit nucléaire »* et *« préparer à temps des mesures collectives visant à prévenir la piraterie nucléaire »*.

M. Gorbatchev avance encore les propositions suivantes :

— **Sur le calcul des budgets militaires** : *« Il faudra travailler là-dessus. A condition de faire l'effort nécessaire, nous pourrons, dans deux ou trois ans, comparer les chiffres qui nous intéressent et qui intéressent nos partenaires, et reflétant de manière symétrique les dépenses des parties. »*

— **Conflits régionaux** : M. Gorbatchev approuve la proposition du secrétaire général de l'ONU de *« créer près des Nations unies un centre multilatéral de réduction du danger de guerre »*. Cela devrait impliquer *« une liaison directe entre le siège de l'ONU et les capitales des Etats membres permanents du Conseil de sécurité ainsi qu'avec le siège du président du mouvement des non-alignés (...), un recours plus large aux observateurs militaires de l'ONU et à des forces armées de l'ONU chargées du maintien de la paix. Les membres permanents du Conseil de sécurité pourraient devenir garants de la sécurité régionale, à condition (...) de renoncer au recours à la force (...) et à toute présence militaire démonstrative »*.

Un tribunal international sur le terrorisme

— **Terrorisme** : il conviendrait d'*« instituer sous l'égide de l'ONU, un tribunal pour enquêter sur les actes de terrorisme international »*.

— **La dette du tiers-monde** : M. Gorbatchev préconise *« la limitation des paiements des intérêts à une part des recettes à l'exportation du pays débiteur et ne compromettant pas son développement, l'acceptation des produits d'exportation au titre du paiement de la dette, la levée des barrières protectionnistes aux frontières des pays créanciers, la renonciation aux intérêts supplémentaires lors du rééchelonnement des paiements »*.

— **Ecologie** : il convient de retenir le principe de *« comptes rendus annuels des gouvernements sur leurs activités en matière de protection de la nature, sur les incidents écologiques qui ont eu lieu ou qui ont été prévenus sur leur territoire »*.

— **Droits de l'homme** : M. Gorbatchev souhaite *« un programme mondial d'information sous l'égide de l'ONU en vue de faire connaître aux peuples la vie et des uns et des autres, (...) afin d'éliminer de l'information les stéréotypes comme « l'image de l'ennemi »* ; la mise au point de *« critères juridiques internationaux pour résoudre dans un esprit humain les problèmes relevant de la réunification des familles, mariages, contacts entre individus et organisations, le régime des visas »*, le développement d'une coopération médicale sur *« les maladies les plus dangereuses, y compris le SIDA »*, etc.

— **Rôle de l'ONU** : le chef du PC soviétique demande un renforcement de l'autorité de la Cour internationale de justice, dont *« la juridiction obligatoire doit être reconnue par tous à des conditions concertées. C'est aux membres permanents du Conseil de sécurité qu'il appartient de faire le premier pas dans ce sens »*.

Le Conseil de sécurité devrait se réunir au niveau des ministres des affaires étrangères avant chaque session de l'Assemblée générale, et aussi *« tenir des sessions non seulement à New-York, mais aussi dans les zones de frictions et de tensions, ainsi qu'à tour de rôle dans les capitales des membres permanents du Conseil »*. Enfin il faudrait créer sous l'égide de l'ONU *« un conseil consultatif réunissant l'élite intellectuelle du monde »*, des scientifiques aux artistes, en passant par des personnalités religieuses.

ÉTATS-UNIS : le bicentenaire de la Constitution

Carillon général dans toutes les villes...

PHILADELPHIE
correspondance

Pour célébrer le bicentenaire de la Constitution, ce jeudi 17 septembre, les autorités municipales de Philadelphie ont récuré et entièrement remis à neuf la grande statue de bronze de William Penn dominant l'hôtel de ville. Le quaker Penn, fondateur de la ville, est évidemment le grand héros populaire local. Mais il n'a absolument rien à voir avec la Constitution de 1787 : il est décédé en 1718 !

Sans doute la ville historique a-t-elle voulu marquer par un trait d'humour ce Constitution Day qui a déjà donné lieu à d'innombrables commentaires solennels et souvent ennuyeux. Mais, dans l'ensemble, les fêtes du bicentenaire se déroulent sous le signe de la bonne humeur. Au son d'innombrables orchestres et de chorales, plus de quinze mille personnes ont déjà participé à un grand défilé de chars allégoriques transportant des personnages portant perruques, jabots et bas de soie à travers la ville, pour recréer la grande procession fédérale qui, en 1788, célébra la ratification de la Constitution.

Commercialisation de l'événement

A 16 heures, jeudi après-midi, au moment même où, il y a deux siècles, la rédaction de la Constitution était achevée, l'ancien président de la Cour suprême, M. Warren Burger, devait actionner une réplique de la « Liberty Bell », déclenchant ainsi un carillon général dans toutes les villes et les bases américaines à l'étranger. Un peu partout, l'événement devait être célébré par un lâcher de colombes, un festival de chant et de théâtre et par des services religieux, des feux d'artifice et des lectures collectives du document historique.

Mais certains groupes ne sont pas satisfaits. Ils protestent contre la commercialisation de l'événement et estiment que l'aspect du développement des libertés constitutionnelles a été négligé. Du coup, le comité d'organisation a accepté la participation au défilé de diverses associations représentant les écologistes, des groupes ethniques et civiques, évidemment inexistants en 1787. Ainsi, à côté de scouts féminins, d'anciens combattants mutilés et d'employés d'une chaîne de restaurants spécialisés dans les pizzas, devaient défiler, mais seulement en queue de cortège, les représentants du comité pour un *« bicentenaire homosexuel »*, des organisations contre l'avortement ainsi que des groupes hostiles à l'aide aux « contra ».

HENRI PIERRE.

(Lire page une l'article de Robert Badinter.)

Proche-Orient

Golfe : le rapport du secrétaire général de l'ONU

● *L'Iran acceptera un cessez-le-feu si une commission détermine les origines du conflit*

● *L'Irak rejette la proposition de Téhéran*

NEW-YORK
de notre correspondant

A peine revenu à New-York, le secrétaire général des Nations unies a rendu compte, le mercredi 16 septembre, des résultats de sa visite en Iran et en Irak. Chargé par le Conseil de sécurité de recueillir les opinions des deux gouvernements quant à l'application de la résolution 598 adoptée le 20 juillet dernier, M. Perez de Cuellar a soumis au Conseil un rapport de neuf pages, divisé en seize points. Il en ressort que l'Iran accepte l'esprit – et peut-être même la lettre – de la résolution, à condition que la chronologie de son application soit inversée : *« Un cessez-le-feu informel pourrait être observé à partir du moment où les Nations unies accepteraient de former un comité (composé de l'Algérie et de la Suède) chargé de déterminer les origines du présent conflit »*, ont affirmé les dirigeants iraniens au secrétaire général, ajoutant qu'un cessez-le-feu *« officiel »* entrerait en vigueur le jour où le comité en question reconnaîtrait l'Irak comme *« l'agresseur »*. La position iranienne ne mentionne pas le problème des territoires occupés par l'armée de Téhéran.

Ayant exposé le point de vue iranien aux responsables irakiens à Bagdad, M. Perez de Cuellar s'est entendu opposer un non catégorique, assorti d'une argumentation qui prend le contre-pied des thèses de Téhéran : *« L'Irak refuse absolument toute modification de la résolution 598 et exige que celle-ci soit observée dans son intégralité. Il n'est pas question pour l'Irak d'admettre une quelconque condition à l'application du premier paragraphe de la résolution, celui qui demande que les belligérants acceptent, comme premier pas vers un règlement, un cessez-le-feu global. »* Pour le gouvernement de Bagdad, *« le comité* ad hoc *sur les origines du conflit ne pourra être constitué qu'après l'instauration du cessez-le-feu ». « Ce que l'Iran propose ne relève plus de la résolution 598, c'est carrément autre chose »*, ajoutent les dirigeants irakiens.

Il est vrai que Téhéran ne s'embarrasse pas d'un excès de respect pour le texte de la résolution. Profitant de la lacune laissée par le Conseil – le texte voté ne demande pas la formation immédiate d'un comité *ad hoc* sur les origines du conflit, – il crée d'abord une difficulté supplémentaire en exigeant que le Conseil se ressaisisse de l'affaire pour faire entrer en vigueur une idée qui n'avait été jusque-là exprimée qu'en filigrane (le Conseil de sécurité a chargé le secrétaire général d'*« explorer les possibilités de créer un comité* ad hoc »). En échange, il fait une offre précieuse : la paix. Un arrêt des hostilités, *« informel »*, certes, mais bien réel...

Par ailleurs, l'Iran offre l'application de l'ensemble des dispositions de la résolution, y compris l'échange de prisonniers, dès que *« la culpabilité de l'Irak aura été officiellement établie »*.

Profondément divisés à l'intérieur, les dirigeants iraniens ne sont pas en mesure d'accepter la paix en suivant purement et simplement à la lettre le Conseil de sécurité. En revanche, l'Iran n'a pas les moyens diplomatiques de refuser les pressions internationales. Il a encore moins la capacité de se priver des gains financiers supplémentaires que lui permettrait de réaliser une éventuelle cessation des hostilités *dans le Golfe. En effet, alors que les* deux pays avaient, – au lendemain du vote de la résolution, établi un cessez-le-feu *de facto*, l'Iran a pu augmenter ses recettes pétrolières d'environ 6 millions de dollars par jour.

C'est d'ailleurs après avoir compris que l'Iran cherchait une prolongation tacite du cessez-le-feu, sans accepter la totalité des dispositions de la résolution, que l'Irak a repris, le 28 août, la guerre sur tous les fronts. La position iranienne figeait, en effet, les relations entre les deux *pays dans une situation de ni paix ni* guerre, sans pour autant envisager l'application des décisions de l'ONU. S'appuyant sur une logique difficilement critiquable, Bagdad estime que *« la résolution 598 est une et indivisible »* et que son application est *« obligatoire »*.

Embarras des Occidentaux

Bien que M. Perez de Cuellar ait affirmé devant le Conseil de sécurité que *« l'Iran n'a pas fermé les portes à un règlement »*, les positions respectives des belligérants semblent bien former un cul-de-sac, dont le Conseil aura bien du mal à sortir, grâce à une habileté manœuvrière qui surprend sans doute plus d'un diplomate occidental, Téhéran réussit à inverser les positions et à *« offrir »* la paix dans des conditions que l'Irak ne peut que refuser. Or, *« que veut-on, la guerre ou la paix »*, demande un membre du Conseil de sécurité, visiblement attiré par la logique iranienne.

Manifestement gêné, le Conseil – *qui, décidément ne craint jamais le* ridicule – à moins décidé de maintenir le rapport du secrétaire général secret, au moins pendant quelques jours, avant de se réunir de nouveau, muni d'instructions gouvernementales. Il est déjà certain que les discussions entre ses membres seront difficiles, car l'unanimité est loin d'être atteinte.

Parmi les « cinq », la France n'a jamais varié : il faut appliquer la résolution, rien que la résolution. La Grande-Bretagne, après bien des circonvolutions, en arrive à souhaiter un embargo *militaire* contre les deux belligérants. La Chine, qui a trouvé en l'Iran un client formidable pour son industrie militaire naissante, hésite au gré des positions prises par l'Union soviétique, cette dernière, liée par une politique essentiellement basée sur le soutien au monde arabe, *mais très intéressée par une* amélioration de ses relations avec Téhéran, envisagerait de s'abstenir lors d'un éventuel vote sur les sanctions contre l'Iran. Enfin, les Etats-Unis, soucieux avant tout de ne rien faire pour compromettre davantage leur position à l'égard du monde arabe, ne semblent pas en mesure de se départir de leur politique essentiellement anti-iranienne.

Le fond du problème est double, ainsi que l'exprime la position iranienne : comment concilier le cessez-le-feu avec la désignation officielle de l'agresseur, avec toutes les conséquences que cela suppose, notamment en ce qui concerne les dommages de guerre ? Soumis aux pressions du monde arabe, les « cinq » auront beaucoup de mal à accepter la création d'un comité *ad hoc*, dont les conclusions ne sauraient *« blanchir »* l'Irak. Et ils auront autant de difficultés à accepter que l'on s'éloigne du texte d'une résolution qualifiée d'*« obligatoire »* et d'*« historique »*.

CHARLES LESCAUT.

La Suisse débloque les premiers relevés bancaires liés à l'« Irangate »

Certains documents concernant les comptes bancaires bloqués en Suisse dans le cadre du scandale des ventes d'armes à L'Iran vont être transmis aux autorités américaines, a annoncé mercredi 16 septembre à Berne l'office fédéral de la police. C'est le 20 août dernier que le Tribunal fédéral helvétique avait donné le feu vert pour que soient communiqués aux enquêteurs américains les noms des titulaires des comptes et le détail des transactions qui y ont été opérées.

Il venait de rejeter les recours intentés par trois des neuf personnes impliquées : le général américain à la retraite Richard Secord, l'homme d'affaires américain Albert Hakim et l'intermédiaire iranien Manoucher Ghorbanifar. Les relevés bancaires qui vont être envoyés à Washington impliquent une vingtaine de personnes et de sociétés tant américaines, suisses, iraniennes que saoudiennes. – *(AFP, Reuter.)*

Bagdad a repris ses attaques contre des pétroliers iraniens

L'Irak a repris, mercredi 16 septembre, ses attaques aériennes contre des installations pétrolières iraniennes, dont le terminal de l'île de Kharg, au lendemain du départ de Bagdad de M. Javier Perez de Cuellar.

Après avoir accusé l'artillerie iranienne d'avoir repris son pilonnage du port de Bassorah, les Irakiens ont annoncé avoir mené plusieurs raids contre des champs pétrolifères iraniens, de même que contre deux *« importants objectifs navals »*, termes désignant des pétroliers iraniens, le premier mercredi après-midi et le deuxième jeudi matin près de la côte iranienne, dans le nord du Golfe. Bagdad a justifié la reprise de ses attaques par le *« refus déclaré »* de la République islamique d'appliquer la résolution 598 du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu, par l'*« obstination des Iraniens à entraver les efforts de paix »* et par les *« agressions perpétrées par l'Iran contre des zones purement résidentielles »* du pays. L'Irak, a affirmé un porte-parole militaire irakien, *« est déterminé à poursuivre ses attaques terrestres, maritimes et aériennes »*.

Les bombardements irakiens mettent fin à une trêve de six jours, coïncidant avec la mission de M. Perez de Cuellar dans la région.

D'autre part, en visite à Londres, le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères du Koweït, Cheikh Sabah Al Ahmed Al Sabah, a estimé que *« le temps était venu de prendre des sanctions contre l'Iran »*. Il a estimé que la mission de M. Perez de Cuellar à Téhéran avait été *« un échec »*.

Le chef de la diplomatie algérienne, enfin, M. Ahmed Taleb Ibrahimi, a poursuivi ses entretiens à Téhéran avec les dirigeants de l'Iran, pays auquel, selon l'agence iranienne IRNA, l'Algérie apportera tout son soutien *« chaque fois que les intérêts de l'Islam seront en jeu »*. – *(AFP, Reuter.)*

LIBAN

Trois militaires israéliens tués au Sud

Trois militaires israéliens ont trouvé la mort et quatre autres ont été blessés, le mardi 15 septembre, au Liban sud lors du plus grave affrontement entre l'armée israélienne et des maquisards libanais et palestiniens dans cette région depuis le retrait des forces israéliennes en 1985 après trois ans d'occupation.

A Beyrouth, la Résistance islamique – coalition de factions de maquisards – a revendiqué la responsabilité de l'attaque qui, selon le mouvement, a fait cinquante tués ou blessés dans les rangs israéliens. Le communiqué de la Résistance islamique ne fournit aucune autre précision. De source militaire israélienne, on a indiqué que les soldats effectuaient une patrouille sur les flancs rocailleux du mont Hermon, au nord-est de la ville frontalière israélienne de Metulla, lorsqu'ils ont été pris pour cible par des maquisards pro-syriens du Front national libanais de résistance (FNLR).

Les trois militaires tués ont été identifiés comme étant deux officiers – le capitaine Ishai Weissman et le lieutenant Alexandre Singer – et un soldat, Oren Kamil. D'importants renforts ont été immédiatement dépêchés sur les lieux de l'accrochage, appuyés par des hélicoptères d'assaut et des avions larguant des fusées éclairantes, a-t-on indiqué de source proche de la sécurité israélienne. L'opération de ratissage s'est poursuivie six heures durant pendant que l'artillerie pilonnait les zones voisines, a rapporté la radio nationale israélienne.

Au cours de cette opération, les Israéliens ont capturé un maquisard blessé qui a avoué appartenir au FNLR pro-syrien, a-t-on indiqué de source militaire. Le captif a précisé que les militants du FNLR avaient reçu l'appui, pour cette opération ponctuelle, de Palestiniens pro-syriens.

Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, a, pour sa part, souligné, mercredi, qu'Israël n'entendait pas modifier sa politique dans le Liban sud à la suite de ces affrontements. M. Pérès a dit qu'il s'agissait de l'incident *« le plus douloureux signalé au Liban sud depuis que l'armée israélienne a évacué le Liban »*. – *(AFP, Reuter.)*

Grève des journalistes et des pilotes de la MEA

BEYROUTH
de notre correspondant

La presse écrite s'est mise en grève le jeudi 17 septembre pour protester contre la tentative d'attentat dont a été victime M. Hassan Sabra, propriétaire de l'hebdomadaire *Ach-Chiraa*, connu à travers le monde pour avoir révélé le scandale de l'Irangate et, au Liban, pour ses liens avec la Syrie *(le Monde* du 16 septembre).

Les pilotes de la Middle East Airlines ont déclenché, de leur côté, une grève sauvage de vingt-quatre heures, la première depuis le début de la guerre, qui avait jusqu'ici été l'occasion d'une solidarité remarquable entre la compagnie nationale d'aviation et ses employés. Les pilotes réclament la « dollarisation » de leur salaire ou, à défaut, son indexation sur le dollar, en faisant valoir que leur famille vit à l'étranger.

La MEA craint que toute concession aux pilotes n'entraîne des revendications en chaîne de ses 4 500 salariés. Un phénomène de « dollarisation » des salaires est déjà signalé dans quelques sociétés de services, opérant avec l'étranger, à un niveau cependant extrêmement bas (moins de 100 dollars par mois pour un ingénieur). La grève de la MEA devait en principe prendre fin jeudi à 16 heures.

LUCIEN GEORGE.

Bonn dément tout échange entre les otages ouest-allemands et les frères Hamadei

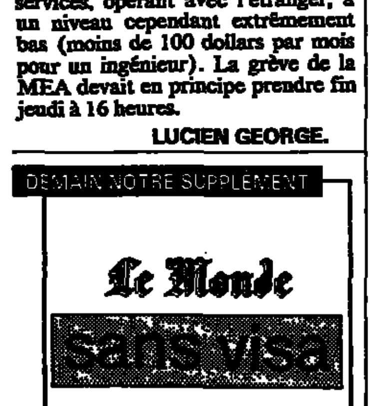
Le gouvernement ouest-allemand a démenti, le mercredi 16 septembre, les affirmations du numéro deux du Fatah, Abou Iyad, selon lesquelles Bonn a promis à l'organisation libanaise pro-iranienne Hezbollah (Parti de Dieu) de libérer le pirate de l'air libanais Mohamed Hamadei et son frère pour obtenir la libération des deux otages ouest-allemands au Liban.

« Les affirmations sur un prétendu échange sont inventées de toutes pièces », a déclaré M. Friedhelm Ost. La déclaration faite mercredi à l'AFP à Tunis par Abou Iyad au sujet de ces tractations *« pourrait bien cacher »* une *« tentative bien précise de perturbation »* du processus engagé pour obtenir la libération de l'otage Rudolf Cordes, a affirmé le porte-parole.

Selon Abou Iyad, Bonn a conclu un accord avec le Hezbollah pour obtenir la libération des deux otages contre la remise en liberté, après leur procès, des frères Hamadei – accusés d'activités terroristes – le paiement d'une rançon de un million de dollars au Hezbollah et une prise de position de la RFA en faveur de l'Iran.

Auparavant, un autre porte-parole du gouvernement avait indiqué qu'aucune rançon n'avait été versée aux ravisseurs, et que Bonn *« ne peut pas avoir fait ces promesses, une telle attitude étant inacceptable pour un Etat de droit »*.

Par ailleurs, le ministre-président de Bavière, M. Franz Josef Strauss, a déclaré avoir joué un rôle « important » dans la libération, le 7 septembre dernier, du premier otage allemand, Alfred Schmidt, du fait *de ses relations amicales* avec le chef de l'Etat syrien, M. Hafez El Assad. Celui-ci *« s'efforce personnellement d'obtenir la libération du second otage, Rudolf Cordes, le représentant de la société Hoechst »*, a ajouté M. Strauss dans une interview à l'hebdomadaire de Munich *Bunte*. Selon plusieurs sources informées en RFA, la libération de M. Cordes, âgé de cinquante-trois ans, pourrait intervenir dans les prochains jours. – *(AFP.)*



Afrique

TUNISIE : le procès des intégristes

La gauche s'inquiète des conséquences d'un verdict sévère

TUNIS
de notre envoyé spécial

Le procès des intégristes musulmans devant la Cour de sûreté de l'Etat à Tunis durera sans doute quelques jours de plus que prévu, car les plaidoiries de la défense traînent en longueur. Sur les quarante-deux avocats censés prendre la parole, quinze seulement se sont exprimés en deux journées d'audience. A ce rythme, le verdict contre les accusés du Mouvement de la tendance islamique (MTI) pourrait bien ne pas être prononcé avant le week-end.

Le président du tribunal prend d'autant plus de soin à respecter les *formes de la procédure en cette dernière* phase du procès que le fond du dossier d'accusation est apparu bien fragile. Aucun des actes subversifs reprochés aux accusés n'a été étayé au point de mériter, au regard de la loi, les peines capitales requises par le ministère public.

Le président laisse donc les avocats présenter longuement leurs thèses, même s'il ne peut s'empêcher – car c'est plus fort que lui – de leur couper la parole de temps à autre. Sans doute craint-il aussi d'incommoder la défense à force d'obstruction et de voir soudain les avocats déserter en bloc le prétoire, comme ils en ont le droit, en arguant que leur tâche est devenue impossible. Selon les pronostics des milieux judiciaires, le tribunal pourrait prononcer une vingtaine de condamnations à mort, dont quelques-unes par contumace, contre des dirigeants du MTI en exil, notamment en France. La perspective d'un verdict aussi lourd avive de jour en jour l'inquiétude de l'opposition – légale ou non – et des amis occidentaux de la Tunisie.

Il est frappant de constater que toutes les formations politiques de gauche sauf une, le Mouvement d'unité populaire, proche de M. Ben Salah, ont tenu à être représentées par des avocats de la défense, bien qu'elles *nourrissent une solide aversion* pour les idéaux et les méthodes du MTI.

Une démarche des Douze ?

Quatre avocats appartiennent à la Ligue tunisienne des droits de l'homme, très active dans cette affaire. De son côté, l'ancienne direction des syndicats tunisiens, destituée par le pouvoir mais qui se considère toujours comme légitime, *s'alarme des menaces qui pèsent sur* les *« acquis de la Tunisie »*, et demande qu'*« on prévienne l'irréparable »*.

De fait, la gauche tunisienne a peur que l'actuel durcissement du régime n'enterre les fragiles espoirs de libération nés de l'instauration du multipartisme en 1981-1982. L'espace de liberté octroyé alors par le régime à l'opposition, au nom du pluralisme, risque de faire les frais du combat anti-islamiste.

« Le rouleau compresseur qui s'est mis en marche, redoute un opposant, *pourrait écraser ce qui reste de l'Etat de droit. »*

L'inquiétude est également très sensible chez les partenaires européens de la Tunisie. Les Douze envisagent, aussitôt après le verdict, d'accomplir une démarche commune afin de persuader le président Bourguiba d'exercer son droit de grâce. La plupart des pays arabes ont aussi exprimé leurs craintes, notamment l'Arabie saoudite et l'Algérie.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

TCHAD

L'agression libyenne évoquée à l'ONU

Malgré l'opposition de Tripoli et de Moscou, N'Djamena a obtenu, mercredi 16 septembre, que le sujet *intitulé « Agression et occupation du* Tchad par la Libye » soit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU. Cette décision du bureau de l'Assemblée, qui devra être entérinée en séance plénière pour être définitive, a été acquise par 13 voix contre 6 et 7 abstentions. Une proposition du Nicaragua, évoquant « Le conflit entre le Tchad et la Libye », avait été repoussée par 10 voix contre et des abstentions.

Au cours du débat, la Zambie a suggéré de ne pas inscrire le conflit à l'ordre du jour de l'Assemblée puisqu'il fait l'objet de négociations au sein de l'OJrganisation de l'unité africaine. Le chef de l'Etat zambien, M. Kenneth Kaunda, qui préside également l'OUA, avait entrepris récemment une mission de conciliation entre Tripoli et N'Djamena.

Le comité *ad hoc* de l'OUA chargé du conflit, qui est présidé par le président gabonais Omar Bongo, doit se réunir du 21 au 25 septembre à Lusaka. Le président Hissène Habré et le colonel Kadhafi ont été invités à y participer.

Le conflit tchado-libyen a été au centre des entretiens qu'a eus mercredi le premier ministre zambien, M. Kebby Musokotawane, avec le président Mitterrand et M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Venant du Japon, M. Musokotawane a remis un message personnel du président Kaunda au chef de l'Etat français pour l'informer de l'évolution du conflit tel qu'il est perçu par l'OUA.

● **AFRIQUE DU SUD : deux *policiers blancs acquittés du* meurtre d'une métisse.** – Deux policiers blancs sud-africains jugés pour le meurtre d'une jeune métisse dans une cité noire ont été acquittés, mardi 15 septembre, la cour estimant qu'ils avaient obéi aux ordres *de leur supérieur, le chef de leur brigade* anti-émeutes. D'autre part, la police a annoncé, mardi, qu'un jeune métis de quatorze ans, dont elle avait d'abord rapporté *« par inadvertance »* qu'il avait été légèrement blessé, *« avait été en fait mortellement atteint »* par les forces de sécurité dimanche. Enfin l'état-major de Pretoria a annoncé que deux *« terroristes »* (militants de l'ANC) ont été tués mardi au nord-est du Transvaal. Les deux hommes, qui venaient du Zimbabwe, s'étaient auparavant infiltrés en Afrique du Sud et dans le *bantoustan de Venda.* – *(AFP, Reuter.)*

● **NAMIBIE : quatre soldats sud-africains tués.** – L'armée sud-africaine a subi, dimanche 13 septembre, des pertes lors d'une atta*que isolée en Namibie.* Quatre soldats ont été tués dans l'explosion de leur véhicule, touché par un tir anti-char des maquisards de la SWAPO, qui luttent pour l'indépendance du pays. L'état-major sud-africain a indiqué que les soldats ont été tués en *« zone opérationnelle »*, sans plus de précision. – *(Reuter.)*

Jérusalem annonce des sanctions à l'égard de Pretoria

Jérusalem. – Soumis à la pression du Congrès américain, le gouvernement israélien a décidé, mercredi 16 septembre, de limiter ses échanges commerciaux, culturels, sportifs et scientifiques avec l'Afrique du Sud. Aux termes de dix recommandations adoptées en conseil restreint (dix ministres), l'Etat juif n'investira plus en Afrique du Sud et ne contractera *plus* d'emprunts auprès de Pretoria. Jérusalem cessera en outre ses acquisitions de devises sud-africaines et interdira le transit sur son territoire de marchandises en provenance de Pretoria. Selon la radio israélienne, aucun représentant officiel de l'Etat hébreu ne se rendra plus en Afrique du Sud et un fonds spécial permettant à des boursiers noirs sud-africains d'étudier à Jérusalem sera créé.

Selon un responsable du ministère israélien des affaires étrangères, Israël a *calqué* son attitude à l'égard de l'Afrique du Sud sur celle de la CEE. *« Nous avons ainsi rejoint le club des démocraties occidentales »*, a-t-il affirmé, précisant que son gouvernement avait rejeté *« les modèles retenus par les Etats-Unis et les pays scandinaves »*. Des ministres s'étaient opposés à l'imposition de sanctions, faisant valoir qu'elles porteraient un coup à l'industrie israélienne d'armement et nuiraient à l'importante communauté juive d'Afrique du Sud (cent vingt mille individus). Armes non comprises, les exportations israéliennes vers l'Afrique du Sud ont totalisé l'an dernier 54,8 millions de dollars et les importations se montaient à 181,1 millions de dollars. – *(AFP, Reuter.)*

هكذا من الأصل

rique

procès des intégristes

...iète des conséquences ...erdict sévère

Il est frappant de constater que toutes les formations politiques de gauche sauf une, le Mouvement d'unité populaire, proche de M. Ben Salah, ont tenu à être représentées par des avocats de la défense, bien qu'elles nourrissent une solide aversion pour les idéaux et les méthodes du MTI.

Une démarche des Douze ?

Quatre avocats appartiennent à la Ligue tunisienne des droits de l'homme, très active dans cette affaire. De son côté, l'ancienne direction des syndicats tunisiens, destituée par le pouvoir mais qui se considère toujours comme légitime, s'alarme des menaces qui pèsent sur les *« acquis de la Tunisie »* et demande qu'*« on prévienne l'irréparable »*.

De fait, la gauche tunisienne a peur que l'actuel durcissement du régime n'enterre les fragiles espoirs de libération nés de l'instauration du multipartisme en 1981-1982. L'espace de liberté octroyé alors par le régime à l'opposition, au nom du pluralisme, risque de faire les frais du combat anti-islamiste.

« Le rouleau compresseur qui s'est mis en marche, redoute un opposant, *pourrait écraser ce qui reste de l'Etat de droit. »*

L'inquiétude est également très sensible chez les partenaires européens de la Tunisie. Les Douze envisagent, aussitôt après le verdict, d'accomplir une démarche commune afin de persuader le président Bourguiba d'exercer son droit de grâce. La plupart des pays arabes ont aussi exprimé leurs craintes, notamment l'Arabie saoudite et l'Algérie.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

TCHAD

...n libyenne évoquée à l'ONU

... récemment une mission de conciliation entre Tripoli et N'Djamena.

Le comité ad hoc de l'OUA chargé du conflit, qui est présidé par le président gabonais Omar Bongo, doit se réunir du 21 au 25 septembre à Lusaka. Le président Hissène Habré et le colonel Kadhafi ont été invités à y participer.

Le conflit tchado-libyen a été au centre des entretiens qu'ont eus jeudi le premier ministre zambien, M. Kebby Musokotwane, avec le président Mitterrand et M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. ...

Jérusalem annonce des sanctions à l'égard de Pretoria

Jérusalem. — ...



"Avant-première" c'est au 1er étage des Galeries Lafayette Haussmann, 1000 m² de mode-mode pour créer son style, sa mode avec les marques que l'on aime, les accessoires que l'on mélange.

"Avant-première" c'est : Agnès B, Philippe Ben, Equipment, Esprit, Marithé et François Girbaud, Kenzo Jean, Kenzo Jungle, Michel Klein, Levi's 501, Lolita Bis, Pink soda, Scooter, Spector's, Tous les caleçons.

"Avant-première" c'est aussi un podium qui accueille des défilés, des animations, un vidéo-bar pour se rencontrer, le tout dans une ambiance complètement moderne. "Avant-première" s'impose à toutes celles qui vivent la mode sans pour cela trop dépenser.

La mode est là !

Europe

La mort de lord Soames

Un amoureux de la France

Lord Soames est décédé, le mercredi 16 septembre, à son domicile du sud de l'Angleterre, dans le Hampshire, à l'âge de soixante-six ans. Ancien ministre de la guerre, il fut notamment ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, de 1969 à 1972, et vice-président de la Communauté européenne de 1973 à 1977. Il était le gendre de Winston Churchill.

Bien qu'il fût né en 1920, c'était d'abord un Anglais d'autrefois, un pur produit de la *gentry*, un colosse au teint coloré, toujours prêt à guerroyer pour la bonne cause, grand amateur de bon vin et de bonne chère, riant à gorge déployée comme on aimait à le faire au temps de Chaucer ou de Shakespeare. *Rien* d'étonnant à ce qu'au sortir d'Eton il ait choisi la carrière des armes : l'école de Sandhurst – le Saint-Cyr d'*outre-Manche*, – les Coldstream Guards, la guerre qu'il fit en Libye. Blessé, il est affecté au deuxième bureau. Lorsqu'il se marie, en 1947, c'est pour épouser Mary Churchill, *la fille cadette du plus anglais des* Anglais. Il se retire alors dans le Kent, où il commence une carrière de gentleman farmer.

Mais c'est aussi un homme de ce temps, et même en avance sur son temps. Il fut l'un des premiers à comprendre que l'ère du « *splendide isolement* » était aussi révolue pour son pays que celle du « *diviser pour régner* ». Désormais, il lui fallait résolument chercher à s'unir avec ses voisins continentaux s'il voulait éviter d'être réduit au rôle de simple objet de la politique internationale.

Dès 1949, Christopher Soames entre en politique. Elu député conservateur, il devient secrétaire privé de son beau-père et poursuit à l'intérieur du cabinet une carrière qui fera de lui, en 1958, le ministre *de la guerre* de Harold Macmillan. En 1960, il passe à l'agriculture. Porte-parole des *tories* pour les affaires étrangères après la victoire travailliste de 1964, il est battu aux élections de 1966 et retourne dans ses terres. C'est là que Harold Wilson, en 1968, va le chercher pour en faire son ambassadeur à Paris.

Soames accepte sans hésitation. « Il n'y a pas de tâche au monde, déclare-t-il, *que j'aborderais avec plus de dévouement que celle d'améliorer les relations et la compréhension entre la Grande-Bretagne et la France.* » La croix de guerre, qu'il avait gagnée à Bir-Hakeim, alors qu'il était officier de *liaison avec les F.F.L., attestait* l'ancienneté de son affection pour notre pays, qu'il avait retrouvé en 1947 comme attaché militaire adjoint à Paris.

Il s'installe faubourg Saint-Honoré dans un moment difficile. Par deux fois de Gaulle a dit non à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E., les traces de mai 1968 sont loin d'être effacées, et les Soviétiques viennent tout juste de mettre le holà à Prague. Mais Michel Debré, *ministre des affaires* étrangères, tient que le moment est venu de tenter un rapprochement avec Londres. Christopher Soames est convaincu, de son côté, que c'est possible, qu'il y a surtout des malentendus à surmonter.

Il a un long entretien avec le général le 4 février 1969. Le chef de l'Etat développe son thème favori de l'Europe « européenne ». Il doute que l'Angleterre soit tentée de s'y joindre. Il n'en propose pas moins des conversations « *économiques, monétaires, politiques et militaires* » pour voir si les deux gouvernements pourraient surmonter leurs *différences de conception. Il dit que* l'adhésion de la Grande-Bretagne changerait nécessairement la nature du Marché commun, mais qu'il n'y ferait pas forcément objection, et conclut sur le thème des responsabilités particulières incombant en tout état de cause à l'Angleterre, à la France, à l'Allemagne fédérale et à l'Italie.

Le Foreign Office, à l'époque très francophobe, choisit d'interpréter cette ouverture comme s'il s'agissait d'une proposition de suppression de la C.E.E., voire de l'OTAN, au profit d'un « directoire » européen à quatre. *Wilson se laissa persuader* – il devait s'en repentir par la suite, – et des démarches furent accomplies auprès des diverses capitales européennes en vue de les ameuter contre de Gaulle. Ce dernier fit payer à Soames, qui n'y était pour rien, le prix de ce grave incident. Il fallut le départ de la scène du général, quelques semaines plus tard, pour que l'ambassadeur de Grande-Bretagne ait à nouveau ses entrées à l'Élysée et au Quai d'Orsay.

Georges Pompidou ne se cachait pas, quant à lui, de souhaiter l'adhésion britannique, dans laquelle il voyait un moyen essentiel de contrebalancer le poids, à ses yeux excessif, de la République fédérale au sein de la Communauté. Il reçut Christopher Soames à bras ouverts. Dès lors, la tâche de l'ambassadeur de Grande-Bretagne fut moins de rallier le gouvernement français aux thèses anglaises que de convaincre ses compatriotes des bonnes dispositions de Paris. La venue de M. Heath, la signature du traité d'adhésion, furent ses triomphes, couronnés par la visite de la reine Elisabeth, occasion d'une fête inou*bliable à l'ambassade.*

Quelques mois plus tard, M. Soames, devenu entre-temps Sir Christopher, donnait, avec Lady Soames, une autre réception tout aussi fastueuse et tout aussi réussie, cette fois pour prendre congé de leurs amis parisiens après la nomination de l'ambassadeur comme membre de la Commission européenne. C'était un sentimental comme son beau-père : il avait les larmes aux yeux lorsqu'il prit congé de ses collaborateurs et de ce Paris où il avait été si heureux. A Bruxelles, chargé des relations extérieures de la Communauté, il se démena comme un beau diable, malgré toutes les routines et l'esprit bureaucratique qui y règnent trop facilement. On le vit un peu partout, et notamment à Pékin, d'où il rapporta la nouvelle de l'établissement de relations officielles entre la Chine et la C.E.E. Il lui arriva, à l'occasion, d'échanger de sérieuses piques avec M. Chirac lorsque celui-ci était ministre de l'agriculture, mais il en aurait fallu davantage pour le faire revenir sur une francophilie bien ancrée.

A plusieurs reprises, on avait parlé de sa rentrée sur la scène britannique soit comme ministre des *affaires étrangères du* « cabinet fantôme » conservateur, soit comme leader du groupe *tory* aux Communes. A l'un ou à l'autre poste, son *dynamisme, son talent d'orateur, son* évidente sincérité, auraient fait merveille. Mais de sérieux ennuis de santé rendaient difficile pour lui de *retourner à la vie politique active et* il accepta volontiers la propostion qui lui était faite en 1978 de devenir pair du royaume.

L'année suivante, Mrs Thatcher lui confia, avec le titre de gouverneur de Rhodésie, la tâche délicate de conduire ce bastion du povoir blanc à l'indépendance sous un gouvernement issu de la majorité noire. Il y réussit à merveille en s'engageant à fond, comme il le faisait tou*jours, et en montrant qu'il était tout* aussi capable de compréhension que de fermeté.

Dans les derniers mois de sa vie, Georges Pompidou aimait à *répéter* qu'il n'y avait en réalité qu'un Européen en Grande-Bretagne : Edward Heath. Il aurait dû en ajouter au moins un autre : lord Soames, homme de cœur que n'oublieront pas de sitôt ceux qui ont eu la chance de l'approcher.

ANDRÉ FONTAINE.

URSS

M. Ligatchev demande le respect envers « les générations qui ont construit le socialisme »

Moscou *(AFP)*. – M. Egor Ligatchev, numéro deux du régime, a rappelé à l'ordre, mercredi 16 septembre, les responsables des médias et de la propagande en leur demandant de ne pas manquer « *de respect à l'égard des générations qui ont construit le socialisme et combattu le fascisme* ».

Au cours d'une réunion au comité central du Parti communiste d'URSS, dont l'agence Tass et la télévision ont diffusé des extraits, M. Ligatchev a évoqué la préparation du soixante-dixième anniversaire de la révolution d'Octobre, le 7 novembre.

Remerciant la presse pour sa contribution au processus « *de restructuration de démocratisation et d'ouverture* », M. Ligatchev a cependant noté que « *certaines publications n'avaient pas réussi à trouver l'orientation correcte et à faire une représentation véridique de notre histoire* ». « *Certaines périodes de l'histoire sont couvertes de manière partiale* », a-t-il dit.

« *On ne peut pas tolérer une attitude irrespectueuse envers notre nation, envers les générations qui ont construit le socialisme et combattu à mort contre le fascisme* », a-t-il poursuivi.

M. Ligatchev qui, il y a trois semaines, soulignait devant des éducateurs à Elektrostal, dans la région de Mosco, « *les grandioses réalisations* » des années 30 (*le Monde* du 28 août) a ainsi pris position dans le débat qui se poursuit dans la presse sur les condamnations du stalinisme. La *Pravda*, en particulier, a publié des lettres de vétérans inquiets de voir les dénonciations du stalinisme déboucher sur une négation du rôle des combattants de la « grande guerre patriotique » de 1941-1945.

M. Ligatchev a aussi mis en garde les responsables de la presse contre « *la démocratie à sens unique* » pratiquée par certaines rédactions qui ne publient que des textes correspondant à leur opinion.

De même, il les a avertis que « *les opposants à l'étranger modifient substantiellement leur tactique et regroupent toutes les forces réactionnaires sous un seul front afin d'empêcher, et si possible de torpiller* » la politique de restructuration du Kremlin, car ils craignent de voir l'URSS « *devenir encore plus forte* ». *Selon lui,* cette opposition « *mise tout particulièrement sur l'exacerbation des sentiments nationalistes* » en Union soviétique.

ITALIE : l'enquête sur les ventes de mines à l'Iran

Le comte Borletti patron du groupe Valsella déclare être victime d'un « complot »

ROME
de notre correspondant

En fuite depuis onze jours, *M. Paolo Torsello, administrateur* délégué de Valsella Meccanotecnica, la société de fabrication de matériel militaire, impliquée dans l'enquête du parquet de Massa (Toscane) sur un trafic d'armes et de drogue avec le Moyen-Orient (*le Monde* du 8 septembre), s'est constitué prisonnier le mardi 15 septembre. Le substitut du procureur, M. Augusto Lama, espère obtenir de celui qu'il considère être l'un des hommes clés de cette affaire des précisions sur la fourniture de 30000 mines antipersonnel à l'Iran, via le Nigéria et la Syrie. A cette affaire remontant à 1986 s'en ajouterait une autre : la fourniture d'un autre stock par l'intermédiaire d'une société espagnole, la Boviga, basée à Barcelone.

Vingt-quatre heures plus tôt, le magistrat avait dû se résoudre à accorder la liberté provisoire au comte Ferdinando Borletti, président de Valsella, ainsi qu'à son fils et à deux autres dirigeants de la société, appréhendés le 4 septembre dernier. Seul M. Giuseppe Costa, responsable des ventes à l'étranger, est toujours incarcéré. « *Les magistrats ont été convaincus que la participation de M. Borletti à cette affaire a été inexistante ou du moins très limitée* », a affirmé l'avocat du grand industiel italien.

A *peine sorti de prison,* M. Borletti est passé à la contre-attaque, s'affirmant victime d un « *complot, une machination de la concurrence ou d'ennemis de pays auxquels nous fournissons en toute légalité du matériel militaire* ». Mais le substitut du procureur, M. Augusto Lama, semble être, lui, toujours aussi convaincu de l'implication de Valsella dans le trafic d'armes et de drogue, dont l'existence a été confirmée le 2 septembre dernier avec l'arraisonnement, au large des côtes de Bari, dans les Pouilles, du cargo libanais Boustany One, chargé de 25 kilos de haschisch, 2 kilos d'héroïne, d'un bazooka et d'un petit lance-missiles destinés probablement à des « *terroristes moyen-orientaux opérant en Italie* ». Une *affaire pour laquelle il avait émis* quarante-cinq mandats d'arrêt visant notamment de louches intermédiaires comme Aldo Anghessa, considéré au début comme étant au centre du scandale. C'est, en effet, dans sa valise, prétendument abandonnée à cause de sa fuite précipitée de l'hôtel Majestic de Paris, que les enquêteurs auraient trouvé les preuves mettant directement en cause les dirigeants de Valsella.

Quelques jours plus tard, M. Anghessa, déjà condamné en Suisse pour escroqueries, se livrait de lui-même à la justice, affirmant être un « *agent provocateur* » travaillant en contact avec la police suisse et les services italiens, et utilisé pour infiltrer le monde des trafiquants de drogue. Ces déclarations ont été finalement confirmées après une semaine de silence embarrassé, par un communiqué du parquet de Sopraceneri (dans le canton du Tessin). Le juge de Massa entend maintenant clarifier les rapports entre *Aldo Anghessa et le SISDE, la DST* italienne.

(Intérim.)

Le Britannique David Williamson nommé secrétaire général de la Commission européenne

M. David Williamson, conseiller de Mme Margaret Thatcher pour les affaires communautaires, a été nommé, le mercredi 16 septembre, secrétaire général de la Commission européenne. Il prend ainsi la place occupée depuis 1958 par M. Emile Noël, qui présidera, à Florence, l'Université européenne (*le Monde* du 16 septembre).

M. Horst Günther Krenzler (libéral allemand), également candidat au poste de secrétaire général, a été nommé à la tête de la direction générale des relations extérieures. S'agissant des compensations accordées à la France, rien n'est *officiel*, mais le poste de chef du service juridique, détenu par un Allemand, a été libéré. Le nom du Français Jean-Louis Dewost, qui assure la même fonction au secrétariat général du conseil des ministres de la CEE, est le plus souvent cité dans les milieux communautaires.

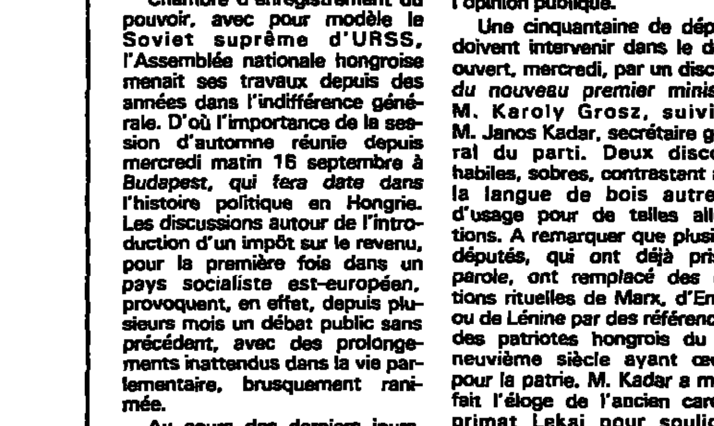
Pour leur part, les autorités ouest-allemandes ont nommé, mercredi également, M. Peter Schmidhuber (CSU) – jusqu'ici chargé des questions européennes dans le gouvernement bavarois – commissaire chargé des affaires économiques, en remplacement de M. Alois Pfeiffer (SPD), *décédé en août dernier.* C'est la première fois que M. Franz-Josef Strauss obtient qu'un de ses proches siège à Bruxelles. Le cabinet fédéral déroge ainsi à la pratique de ces dix dernières années qui voulait que l'opposition en RFA soit représentée à la Commission.

MARCEL SCOTTO.

HONGRIE : le débat sur la fiscalité

A l'Assemblée nationale, une animation sans précédent...

BUDAPEST
correspondance



Chambre d'enregistrement du pouvoir, avec pour modèle le Soviet suprême d'URSS, l'Assemblée nationale hongroise menait ses travaux depuis des années dans l'indifférence générale. D'où l'importance de la session d'automne réunie depuis mercredi matin 16 septembre à *Budapest, qui fera date dans* l'histoire politique en Hongrie. Les discussions autour de l'introduction d'un impôt sur le revenu, pour la première fois dans un pays socialiste est-européen, provoquent, en effet, depuis plusieurs mois un débat public sans précédent, avec des prolongements inattendus dans la vie parlementaire, brusquement ranimée.

Au cours des derniers jours, sous la pression des milieux professionnels ou des organisations sociales consultés par le gouvernement, le projet a déjà subi quelques modifications. Jusqu'à mardi soir, les réunions des commissions parlementaires chargées de l'examen du projet ont même donné lieu à des confrontations orageuses. Signe des *temps : les comptes rendus* publiés sur ces réunions techniques varient sensiblement d'un quotidien à l'autre, confirmant ainsi l'existence d'une certaine diversité de la presse hongroise.

Certes, tout le monde reconnaît la nécessité d'une réforme profonde du système fiscal *actuel, en vue, notamment*, de réduire une consommation qui dépasse, ces dernières années, la production intérieure. Mais la remise en ordre envisagée entraînera une baisse d'environ 12 à 15 % des salaires réels. La situation des retraités, qui représentent près d'un quart de la population, et celle des familles nombreuses pourraient s'aggraver malgré des mesures compensatoires jugées insuffisantes par l'opinion publique.

Une cinquantaine de députés doivent intervenir dans le débat ouvert, mercredi, par un discours *du nouveau premier ministre*, M. Karoly Grosz, suivi de M. Janos Kadar, secrétaire général du parti. Deux discours habiles, sobres, contrastant avec la langue de bois autrefois d'usage pour de telles allocutions. A remarquer que plusieurs députés, qui ont déjà pris la *parole*, ont remplacé des citations rituelles de Marx, d'Engels ou de Lénine par des références à des patriotes hongrois du dix-neuvième siècle ayant œuvré pour la patrie. M. Kadar a même fait l'éloge de l'ancien cardinal primat Lekai pour souligner l'importance du concours de l'Eglise. *Le chef du* gouvernement comme le secrétaire général du parti, faisant brièvement allusion aux événements de 1956, ont parlé de « tragédie » évitant l'expression habituelle de « *contre-révolution* ».

Sans aucun doute, le régime souhaite mobiliser toutes les *forces de la nation* dans sa bataille en faveur de la stabilisation. Les députés, surpris, découvrent, à cette occasion, les délices du jeu parlementaire à la hongroise. Samedi matin, à l'issue des débats, une majorité mais non la totalité des élus apporteront leurs suffrages au gouvernement. Mais, en dernière analyse, à travers la revalorisation du rôle du Parlement, c'est une nouvelle fois le problème du *pluralisme politique* qui va se poser dans un pays qui fait de plus en plus figure de pionnier.

THOMAS SCHREIBER.

Asie

PHILIPPINES : la rupture entre Mme Aquino et M. Laurel

Le fragile équilibre politique a vécu...

La présidente Cory Aquino a pris acte, mercredi 16 septembre, du refus du vice-président Salvador Laurel d'être reconduit, au sein du prochain gouvernement, dans ses fonctions de secrétaire aux affaires étrangères (*le Monde* du 17 septembre).

MANILLE
correspondance

Afin d'atténuer l'effet des critiques formulées à son égard par M. Laurel, Mme Aquino est apparue à la télévision pour annoncer trois nominations : à titre intérimaire, c'est le secrétaire adjoint aux affaires étrangères, M. Manuel Yan, qui remplace M. Laurel ; M. Vincent Jayme, secrétaire aux travaux publics, succède à M. Jaime Ongpin au portefeuille des finances ; le général Mison, ancien commandant en second de l'armée, qui vient de prendre sa retraite, remplace l'avocat de gauche, ancien communiste, M. Alex Padilla, à la très importante direction des douanes.

Le fragile équilibre politique à la tête du régime philippin a finalement été rompu. M. Laurel, pour justifier sa décision, a dénoncé, au cours d'une conférence de presse, « *les faiblesses* » de Mme Aquino à l'égard de l'insurrection communiste. A Manille pourtant, peu de gens prennent pour argent comptant la raison invoquée par l'ancien coéquipier de la présidente. Depuis quelques mois en effet, l'alliance forcée des deux plus importantes familles patriciennes des Philippines – les Aquino, de Tarlac et les Laurel, de Batangas (province de l'île de Luçon) – craquait au vu et au su de tous. M. Laurel, qui avait accepté, sous la pression de l'Eglise notamment, de laisser Mme Aquino se présenter contre M. Marcos en février 1986 pour cette présidence qu'il *convoitait* pourtant, a donc choisi de reprendre sa liberté.

« Doy » Laurel n'a jamais caché que cette forme de *cohabitation* n'était pas de son goût. Il disait souvent n'avoir accepté la vice-présidence qu'après avoir reçu la promesse d'un partage équitable du pouvoir et ne cachait plus, dernièrement, qu'il s'estimait « dupé ». Selon lui, on ne le consultait pas lors de décisions majeures et sa formation politique, l'UNIDO, aurait été lésée lors de la distribution des responsabilités gouvernementales.

Les discrets appels du pied auxquels il se livrait envers l'opposition de droite depuis la crise de novembre 1986 et le départ de M. Juan Ponce Enrile du gouvernement se sont multipliés jusqu'à la tentative de *putsch* du 28 août. *Un* responsable du service des renseignements nous a affirmé que « *dès 2 heures du matin ce jour-là, « Doy » avait préparé son discours d'intronisation* ». M. Laurel aurait alors misé sur une « *neutralisation prochaine* » de la personne de Mme Aquino, se déclarant prêt à prendre la relève, appuyé par la rébellion. Au cours de la matinée du 28 août, M. Laurel remit son discours en poche et fit cause commune avec le gouvernement. Par la suite, chargé d'une enquête sur le malaise dans l'armée, M. Laurel se serait fait, selon un conseiller de Mme Aquino, le porte-parole des griefs des militaires contre la politique de Mme Aquino envers les communistes.

La « cassure » Laurel-Aquino a remis au goût du jour des pratiques politiques que de nombreux Philippins espéraient révolues : le matin du 16 septembre, les « éminences » des deux familles Aquino et Laurel ont accompagné leur « champion » pour un véritable conseil des chefs.

Mme Aquino a vivement réagi à l'initiative de rupture. Dans sa courte allocution télévisée de mercredi, la présidente s'est défendue des accusations de « laxisme » dont elle était l'objet. Elle a rappelé que, au lendemain de l'échec des négociations avec les représentants de la guérilla, elle avait prononcé « *un message de guerre* » par lequel elle demandait à l'armée philippine de faire tout son possible pour vaincre la rébellion communiste. Elle a assuré que cette politique « anti-insurrectionnelle » se poursuivra.

KIM GORDON-BATES.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

Le président Alfonsin a remanié son gouvernement

Le président argentin, M. Raul Alfonsin, a procédé, le mercredi 16 septembre, à un remaniement ministériel partiel en remplaçant cinq des huit ministres qui avaient présenté leur démission à la suite des *élections du 6 septembre. Aucun* représentant du Parti péroniste, grand vainqueur du scrutin, n'a été nommé.

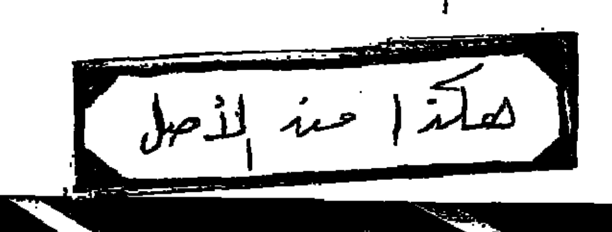
M. José Ignacio Lopez, porte-parole du gouvernement, a annoncé la nomination de M. Enrique Nosiglia au ministère de l'intérieur, de M. Ideller Tonelli, actuel secrétaire à la jus*tice, au ministère du travail, de* M. Ricardo Barrios Arrechea à la santé et à l'action sociale, de M. Jorge Sabato à l'éducation et de M. Rodolfo Terragno au travail et à la *fonction publique. Tous les nouveaux* ministres appartiennent au Parti radical. – *(AFP, Reuter.)*

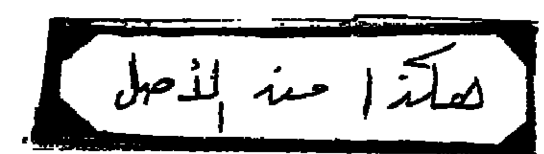
Vietnam

L'amnistie du 2 septembre

Radio-Hanoi a annoncé, mercredi 16 septembre, que, parmi les 480 fonctionnaires de l'ancien régime de Saigon amnistiés le 2 septembre (*le Monde* du 15 septembre), figuraient l'ancien général Nguyên Huu Co (ancien vice-premier ministre) et M. Ngo Khac Tinh, ancien ministre et parent de l'*ancien président* Nguyên Van Thieu. Figurent également parmi les personnes libérées après douze ans de détention en « *camp de rééducation* » les anciens généraux Doan Van Duc, Nguyên Thanh Son, Tran Van Chan et Vo Van Sai. Selon Hanoi, 2 474 personnes ont été amnistiées sur quel*que sept mille détenus.* – *(UPI.)*







…r les ventes de mines à l'Iran

…te Borletti …groupe Valsella …time d'un « complot »

…enquêteurs auraient trouvé les preuves mettant directement en cause les dirigeants de Valsella.

Quelques jours plus tard, M. Anghessa, déjà condamné en Suisse pour escroqueries, se livrait de lui-même à la justice, affirmant être un « agent provocateur » travaillant en contact avec la police suisse et les services italiens et chargé pour infiltrer le monde des trafiquants de drogue. Ces déclarations ont été finalement confirmées, après une semaine de silence embarrassé, par un communiqué du parquet de Sopraceneri (dans le canton du Tessin). Le juge de Massa entend maintenant clarifier les rapports entre Aldo Anghessa et le SISDE, la DST italienne.

(Intérim.)

Le Britannique David Williamson nommé secrétaire général de la Commission européenne

M. David Williamson, conseiller de Mme Margaret Thatcher pour les affaires communautaires, a été nommé, le mercredi 16 septembre, secrétaire général de la Commission européenne. Il prend ainsi la place occupée depuis 1958 par M. Émile Noël, qui présidera, à Florence, l'Université européenne [illegible] du 16 septembre.)

M. Horst Günther Krenzler (libéral allemand), également candidat au poste de secrétaire général, a été nommé à la tête de la direction générale des relations extérieures. S'agissant des compétences [illegible] dées à la France, rien n'est [illegible] mais le poste de chef du [illegible] dique, détenu par un Allemand, a été libéré. Le nom du [illegible] Louis Dewost, qui assure [illegible] fonction au secrétariat [illegible] Conseil des ministres de la CEE [illegible] le plus souvent cité [illegible] communautaires.

Pour leur part les [illegible] allemandes ont [illegible] également M. Peter Sch[illegible] (CSU) – jusqu'ici chargé [illegible] tions européennes dans le [illegible] ment bavarois – [illegible] chargé des affaires économiques [illegible] remplacement de M. [illegible] (SPD), décédé [illegible]. C'est la première [illegible] Josef Strauss obtient [illegible] proches siège à Bruxelles [illegible] ment fédéral déroge [illegible] de ces dix dernières [illegible] fait que l'opposition [illegible] représentée à la Commission.

MARCEL SCOTTO

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

Le président Alfonsin a remanié son gouvernement

[illegible]

Vietnam

L'amnistie du 2 septembre

[illegible]

Politique

Après les déclarations de M. Jean-Marie Le Pen sur les chambres à gaz

Les déclarations de M. Jean-Marie Le Pen, président du FN, qualifiant, le dimanche 13 septembre lors du « Grand Jury *RTL-le Monde* », de *« détail »* l'existence des chambres à gaz dans les camps de concentration nazis de la dernière guerre mondiale continuent de susciter des multiples réactions, indignées dans leur quasi-totalité, en Europe au moins.

De nombreuses organisations et syndicats appellent à participer à la manifestation de protestation organisée le jeudi 17 septembre à 18 h 30 place du Palais-Bourbon. Le PS appelle, lui aussi, à participer à cette manifestation. Une délégation du PCF, conduite par M. André Lajoinie, sera présente.

Le PS accentue la pression qu'il exerce depuis le début de la semaine sur la majorité pour la pousser à dénoncer les alliances locales conclues avec le FN. Après MM. Jack Lang et Jean-Jack Queyranne, MM. Pierre Mauroy, Pierre Joxe, Roland Dumas, sont montés au créneau sur ce thème mercredi.

Ces alliances locales embarrassent ceux des hommes de la majorité qui sont directement concernés. Ainsi, M. Jacques Blanc, président UDF du conseil régional de Languedoc-Roussillon, tout en se disant *« révolté et indigné »*, souligne qu'il a conclu avec le FN un *« contrat de mandat pour libérer l'économie de la région »* et non un *« contrat philosophique* [ou] *idéologique »*.

Une demande de référé devait être déposée, le jeudi après-midi 17 septembre, devant le tribunal de Nanterre, par plusieurs associations de déportés, des membres de familles de déportés, le MRAP et la LICRA, pour obtenir la condamnation des propos de M. Le Pen, 1 franc symbolique de dommages et intérêts et la lecture de la décision sur les ondes de RTL. Le jugement devrait avoir lieu lundi ou dans les jours suivants.

Les députés socialistes français iront se recueillir, *lors de leurs journées parlementaires* à Strasbourg à la fin septembre, au Struthof, le seul camp d'extermination installé sur le territoire français.

Remous à l'intérieur même du Front national

Les déclarations de M. Jean-Marie Le Pen, le dimanche 13 septembre au « Grand Jury RTL-*le Monde*, selon lesquelles l'existence des chambres à gaz dans les camps de concentration nazis de la dernière guerre mondiale est *« un point de détail »*, continuent de susciter un flot — exceptionnel par son importance et l'unanimité qu'il manifeste — de réactions indignées, parfois même à l'intérieur du FN, le parti de M. Le Pen.

A l'étranger, le général israélien Sharon s'est déclaré *« choqué »*. En France, Mme Danièle Mitterrand, Mme Renée Cassin, M. Claude-Gérard Marcus, député RPR de Paris et président de l'association Judaïsme et liberté, MM. Jean-Paul Virapoulle et Jean-Marie Caro, députés UDF de la Réunion et du Bas-Rhin, M. André Bergeron, secrétaire général de FO, l'association France-Plus, la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes, se rejoignent pour dénoncer l'*« ignoble »* ou exprimer leur *« dégoût »*.

Tandis que M. Christian Baeckeroot, député FN du Nord, affirme : *« Ceux qui lancent cette tempête feraient mieux de ne pas soulever de vieilles questions : elles sont apaisées »*, M. Michel Faby, porte-parole du FN dans le Var, explique dans *Var-Matin* : *« Il n'y a pas que les juifs qui ont été victimes du conflit de 39-45 (...) Il y a tellement de choses à dire plutôt que de parler d'une dictature morte depuis quarante ans. »* Au contraire, M. Philippe Sauvagnac, secrétaire départemental du FN dans la Meuse, se déclare *« profondément choqué »* par les propos de M. Le Pen et lui demande de *« se retirer de la course à l'Elysée »*. A Marseille, l'éditorial du quotidien d'extrême-droite, *le Méridional*, du mercredi 16 septembre, se demande si M. Le Pen n'a pas commis *« une erreur rédhibitoire »*. *« Cette question n'agite pas aujourd'hui la seule classe politico-médiatique comme veut le croire Jean-Pierre Stirbois »*, écrit Laurent Gilardino, auteur de l'article, qui ajoute : *« On se la pose parmi les militants du Front, surtout, chez les électeurs venus au lepénisme pour des raisons qui n'ont rien à voir avec un antisémitisme réel ou supposé. »*

Au-delà de ces réactions de rejet, la riposte s'organise : les appels à participer à la manifestation organisée, le jeudi 17 septembre devant l'Assemblée nationale,à l'initiative de l'Union des étudiants juifs de France, se sont multipliés. Le PS qui juge que M. Le Pen a *« fait tomber le mesque de responsabilité dont il tentait de s'affubler »* appelle à participer à cette démonstration. *« L'Humanité* du 17 septmbre indique, de son côté, que *« le PCCF sera présent »*. Une délégation sera conduite par M. André Lajoinie candidat communiste à l'élection présidentielle. La FEN, le SNES, le CNAL appelaient également à participer à cette manifstation, tout comme la LCR (trotskiste) et de multiples associations, SOS-racisme, la LICRA...

Le PS, en outre, accentue sa pression sur le RPR et l'UDF à propos de leur collaboration avec le Front national dans plusieurs conseils régionaux, M. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures, en appelle directement à M. jacques Chirac en faisant remarquer que le président du conseil régional d'Ile-de-France, M. Michel Giraud vient de conclure un accord aux termes duquel le FN selon M. Dumas doit accepter *« de voter les orientations budgétaires pour 1988 et en contre-partie, installe ses élus dans les conseils d'administation des lycées de la région »*.

Quand à M. Pierre Joxe, prsident du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, il *« suggère »* à M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, de *« demander à* [ses] *collègues du gouvernement de dénoncer les accords qui ont été passés par le RPR et l'UDF dans plusieurs villes, départements ou régions »*. Enfin M. Pierre Mauroy demande *« solennellement »* à la majorité de rompre ses accords avec le FN.

M. Jacques Blanc (UDF-PR) l'un des présidents de conseils régionaux visés par l'offensive socialiste, s'est dit *« révolté et indigné » par les propos de M. Le Pen, mais* il a ajouté, qu'en Langedoc-Rousillon, il n'avait passé *« avec Le Pen ni un contrat philosopdhique, ni un contrat idéologique, mais un contrat de mandat pour libérer l'économie de la région »*.

«Des moulins à vent»

Au cours d'un débat contradictoire, sur la 5, mardi, opposant l'abbé Laguérie, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et le père Maillard de la Morandais, curé de la paroisse Notre-Dame-du-Travail (14e arrondissement), le prêtre intégriste, successeur, dans l'église occupée depuis 1977, de Mgr Ducaud-Bourget, a déclaré à propos des camps de concentration nazis : *« J'aimerais bien vous entendre dire à vos paroissiens qu'il y a encore des gens au goulag qui meurent de faim, étranglés, massacrés, au lieu de partir en guerre contre des moulins à vent... » « Tout le flot de haine qui est dirigé contre Jean-Marie Le Pen,* affirme-t-il, *est suscité, organisé, par la grande banque juive qui tient la France en dictature depuis quarante-cinq ans (...) D'ailleurs, les thèses des professeurs Roques et Faurisson sont parfaitement scientifiques. »*

Les parlementaires socialistes au Struthof

M. Jacques Chaban-Delmas, président du conseil régional de l'Aquitaine, a, pour sa part, qualifié de *« fable »* les accusations de M. Jacques Lang sur une alliance entre sa majorité et le FN dans sa région et a affirmé, sur RMC, que son élection à la présidence de l'assemblée régionale *« n'avait résulté d'aucune espèce d'accord »*.

Enfin, une « guerre de symbole » est en train de s'ouvrir à propos des atrocités nazies : les députés socialistes iront, lors de leurs journées parlementaires à Strabourg, à la fin de septembre, se recueillir au Struthof, le seul camp d'extermination injstallé sur le territoire français.

Quant aux députés d'extrême-droite membre de l'Assemblée européenne, ils se sont joints à une minute de silence proposée, mercredi par Lord Plumb, le président du Parlement, en associant *« dans leurs proères les victimes des camps de concentration communistes qui continuent d'exister »*.

En Allemagne fédérale, une loi sur le « mensonge d'Auschwitz » existe depuis 1985

BONN
de notre correspondant

Adoptée par le Bundestag le 24 avril 1985. La loi dite du « mensonge d'Auschwitz » permet en RFA d'engager des poursuites contre ceux qui mettraient en doute la réalité du génocide juif. Cette loi consiste en une modification de l'article 194 du code pénal ouest-allemand traitant de la diffamation.

En règle générale, l'ouverture d'une procédure pour diffamation est liée au dépôt d'une plainte par la personne ou le groupe de personnes s'estimant diffamées. La modification introduite permet au parquet d'engager des poursuites *« lorsque la victime appartient à un groupe ayant subi les persécutions du régime national socialiste ou d'un autre régime de terreur ou de violences »*.

L'extension du champ d'application de la loi aux victimes d'autres pouvoirs que le pouvoir nazi avait été exigée par l'aile droite des chrétiens démocrates, qui voulait ainsi introduire une sorte d'équivalence entre les victimes de l'extermination hitlérienne et les souffrances des réfugiés allemands chassés des provinces de l'Est. Elle s'était heurtée à une levée de boucliers de la part du Parti social-démocrate et des Verts, qui avaient voté contre le texte de loi. Mais les écologistes avaient également justifié leur vote négatif en affirmant que l'obligation faite au parquet de poursuivre les auteurs de ce type de diffamation assurait une publicité automatique aux thèses niant la réalité du génocide juif.

La mort de Rudolf Hess a donné lieu en RFA à une recrudescence de propos antisémites et « révisionnistes ». Aucune procédure n'a pourtant,jusqu'à aujourd'hui, été engagée contre les auteurs de tels propos ; la glorification du prisonnier de Spandau, comme *« martyr du peuple allemand »*, ne tombe pas pour sa part sous le coup de la loi.

Le danger d'une recrudescence de l'antisémitisme est dénoncé depuis quelques années à intervalles réguliers par la communauté juive ouest-allemande.Deux affaires avaient defrayé la chronique en 1985 et 1986.

Le député du Parti chrétien social de Bavière, Hermann Fellner, avait *été obligé de faire des excuses publiques* devant le Bundestag pour une petite phrase lâchée à propos de la demande d'indemnisation des victimes du travail forcé utilisées pendant la guerre par le groupe Flick. *« Les juifs accourent dès qu'ils entendent la monnaie sonner »*, avait-il déclaré.

Quelques mois plus tard, le maire d'une petite ville de Rhénanie, le comte Spee, avait été contraint de démissionner pour avoir plaisanté, au cours d'une réunion de son conseil municipal, en déclarant qu'il allait *« falloir assommer une paire de riches juifs »* pour équilibrer le budget de la commune. Il avait été condamné ultérieurement à verser une somme de 90 000 marks, (environ 320 000 francs), à des organisations humanitaires.

LUC ROSENZWEIG.

Conseil des ministres

La FANE dissoute ... pour la 3e fois

Le conseil des ministres, sur le rapport du ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, a adopté le mercredi 16 septembre un décret confirmant la dissolution de la Fédération nationale et européenne (FANE).

Cette organisation néo-nazie avait été dissoute par des décrets du 3 septembre 1980 et du 24 janvier 1985, qui avaient été annulés par le Conseil d'Etat, les 31 octobre 1984 et le 16 juin 1987.

Le nouveau décret adopté mercredi estime, en effet, que la FANE s'est livrée *« tant par des propos tenus au cours de réunions que par la diffusion de tracts (...) à des provocations, à la discrimination, à la haine et à la violence raciale » bien avant le décret du 3 septembre 1980 »*.

C'est pour des raisons inhérentes aux nécessités de l'ordre public qu'il convenait, selon le texte du décret, de réprimer *« toute résurgence de l'idéologie nazie et du racisme »* alors que la FANE propageait son idéologie raciste et pronazie par de nombreux articles publiés dans *Notre Europe.*

Considérant que la reprise des activités de la FANE notamment par la voix de *Notre Europe*, qui poursuit sa publication, constituerait une manifestation de cette résurgence, la Fédération d'action nationale et européenne, demeure donc dissoute, conclut le décret.

La lutte contre le révisionnisme, le racisme et l'antisémitisme

La panoplie de M. Pasqua

M. Charles Pasqua est bien décidé à être le ministe le plus entreprenant en matière d'anti-racisme et le plus vigilant pour ce qui concerne l'histoire de l'extermination du peuple juif. Soixante-douze heures après les déclarations de M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, selon *lequel l'existence des chambres à* gaz constitue *« un point de détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale »*, le ministre de l'intérieur n'a-t-il pas doublé la classe politique en se demandant publiquement, sur RTL, s'il ne serait pas bon que le Code pénal soit *« doté d'une disposition analogue à celle de la législation allemande qui fait de la contestation des crimes nazis un délit » ?*

Le propos n'a rien de fantaisiste. Depuis plusieurs mois, M. Patrick Gaubert, chargé de mission auprès de M. Pasqua, plaide pour un aménagement de la législation française. Représentant du ministre de l'intérieur auprès de la communauté juive, membre du comité directeur de la LICRA (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme), il multiplie les réunions au cours d'un véritable tour de France qui l'a conduit, pas plus tard que le mercredi 16 septembre, à Strasbourg.

En liaison avec M. Gaubert, Me Bernard Jouanneau, l'un des avocats de la LICRA a déjà préparé le terrain. Avec l'appui de son mouvement, il propose de compléter l'article 24 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881. Seraient ainsi punis les personnes qui mettraient *« en cause des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité lorsqu'ils auront été reconnus par les Etats qui les ont commis ou par des pactes internationaux (...) »*.

M. Gaubert n'est pas homme à douter. *« Je ne renoncerai pas »*, dit-il. Me Jouanneau semble tout aussi résolu. Il est toutefois permis de se demander s'ils ne s'illusionnent pas sur les possibilités du droit français. Un juriste, membre du cabinet de M. Pasqua, tempère l'ardeur de M. Gaubert en notant : *La loi de 1881 est un monument. C'est une loi à manier avec précaution. Il faut aller doucement. »* Comment, en effet, réprimer la négation des crimes contre l'humanité et la diffusion des thèses révisionnistes sans établir une censure, *sans revenir au délit d'opinion ? « Les tribunaux estiment qu'ils n'ont pas à se faire juge de l'histoire »*, remarque justement de son côté Me Georges Kiejman.

Mesures en série

En cas d'échec M. Pasqua, qui n'oublie pas qu'il est aussi ministre des cultes, pourra toujours se consoler en énumérant les différentes mesures qu'il a prises cet été. Les nombreux tracts niant l'existence des chambres à gaz et du génocide qui ont été distribués en France, à l'occasion du procès de Klaus Barbie, l'avaient convaincu qu'il fallait réagir. Le 7 juillet, son directeur de vabinet avait invité, place Beauvau, les principaux représentants de la communauté juive et les présidents de plusieurs associations luttant pour les droits de l'homme.

Une série d'instructions — plus ou moins *« opérationnelles »* — sont sortis de cette libre discussion. Le 5 août, M. Pasqua rappelait, dans une instruction au directeur général de la police nationale, *« la nécessité de la formation des policiers en matière de lutte contre la racisme »*. Le même jour, le ministre de l'intérieur recommandait à la police de l'air et des frontières d'être vigilante *« pour le contrôle des publications racistes, antisémites ou révisionnistes. »*

Le 10 août, M. Pasqua écrivait enfin aux préfets une lettre résumant ses préoccupations. *« Vous sensibiliserez les agents de vos services, et en priorité ceux appelés à avoir des contacts fréquents avec des étrangers, à la nécessité de réserver à ces derniers un accueil adapté et courtois. »* Et le ministre de l'intérieur ajoutait : *« A plusieurs reprises, la distribution de tracts antisémites à proximité des établissements d'éducation m'a été signalé. Il convient que vous fassiez preuve de la plus grande vigilance face à ce genre d'agissements. »*

Dans la foulée, le ministère de l'intérieur a rédigé un projet de décret actuellement étudié à la Chancellerie, interdisant le port des insignes nazis et s'apprête à demander au parlement la modification de l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949, sur les publications destinées à la jeunesse, afin d'inclure l'incitation à la discrimination raciale parmi les motifs lui permettant de s'opposer à la diffusion de certaines revues. Cette panoplie antiraciste permet au moins à M. Pasqua de faire la preuve de sa bonne volonté même si plusieurs organisations le soupçonnent de pratiquer en maître une politique « électoraliste ».

Dans son tour de Franve des instances dirigeantes de la communauté juive, M. Gaubert, son envoyé spécial, emploie en tout cas les grands moyens. Il ne se déplace pas sans ses homologues des ministères des Droits de l'homme, de la justice, de l'éducation nationale ainsi que le directeur central des renseignements généraux, M. Philippe Massoni, qui a fait rédiger une étude par ses services sur *« l'antisémitisme en France »*, et le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques, M. Dominique Latournerie.

LAURENT GREILSAMER.

La Grande-Bretagne donne la priorité au respect de la libre expression

LONDRES
de notre correspondant

Au nom de la tradition, les Britanniques détestent tout ce qui ressemble à une tentative de contrôle par l'Etat de la libre expression de l'individu, quelles que soient par ailleurs les horreurs que ce dernier puisse proférer. Il n'existe en Grande-Bretagne aucun texte spécifique pour réprimer les thèses « révisionnistes » concernant l'histoire de la deuxième guerre mondiale et le génocide juif.

D'une manière générale, la législation en matière de discrimination raciale est encore moins contraignante qu'en France. La pratique consiste, surtout, pour le ministère public à s'abstenir de requérir dans toute affaire qui n'entre pas, à la virgule près, dans le cadre du Public Order Act de 1936.

Dans un amendement de 1976, le Race Relations Act, *ce texte stipule* qu'*« il y a délit passible de poursuites pénales dès lors qu'on publie ou distribue des matériaux écrits ou qu'on a recours, dans un lieu public, à des propos contenant des menaces, des insultes ou des injures susceptibles, vu les circonstances, de susciter la haine envers un quelconque groupe racial en Grande-Bretagne »*. Tout repose donc sur l'appréciation du Home Office (ministère de l'intérieur), qui a pour tâche de veiller à la bonne application de la loi. Le résultat est qu'il n'y a guère qu'une vingtaine de poursuites engagées chaque année et encore moins de condamnations prononcées.

La plupart des actions en justice sont liées à la discrimination raciale dans l'emploi. Le Race Relations Act a créé une commission spéciale qui vise à lutter concrètement contre le racisme dans la vie économique et sociale. Ce sont les Noirs, les Antillais et les Indiens qui sont les premiers concernés.

Aucun livre raciste, si extravagant soit-il, n'a jusqu'ici été interdit au nom de cet article. La communauté juive a protesté récemment contre la publication en feuilleton dans un magazine d'étudiants iraniens khomeinistes, du *« protocole des Sages de Sions »*, un faux antisémite concocté par la police secrète tsariste à la fin du siècle dernier. Le Conseil des représentants des juifs britanniques (l'équivalent du CRIF français) a écrit au Home Office pour lui demander d'intervenir. Faute d'apporter la preuve que la publication de cet ouvrage antisémite risquait *« vu les circonstances »*, de provoquer des troubles graves dans le pays, il n'y a pas eu de réaction.

Les déclarations de M. Le Pen pèseront-elles sur sa venue au congrès du Parti conservateur, qui doit se dérouler du 6 au 9 octobre prochain à Blackpool ? Rien n'est moins sûr. Depuis plusieurs semaines, une polémique a éclaté au sein du parti à la suite de l'invitation que lui a adressée un petit groupe de députés, conduits par Sir Alfred Sherman, à venir s'exprimer en marge du congrès. Ancien conseiller de Mme Thatcher, anobli en 1983, Sir Alfred est juif, ex-communiste et ancien combattant des Brigades internationales pendant la guerre civile espagnole. Il est devenu depuis longtemps le chantre du capitalisme sauvage et des privatisations, ce qui lui a valu d'être, à une période cruciale, un conseiller économique très écouté par le premier ministre. M. Théo Klein, président du CRIF, a écrit à Sir Alfred pour le mettre en garde. Peine perdue. M. Le Pen devrait donc, hors congrès, pouvoir s'exprimer à Blackpool le mois prochain.

DOMINIQUE DHOMBRES.



هكذا من الأصل

Politique

Aux journées parlementaires du RPR

M. Pierre Messmer : « Tout pour l'élection de Jacques Chirac »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

M. Jacques Chaban-Delmas a accueilli jeudi matin 17 septembre à Bordeaux les parlementaires du RPR qui tiennent leurs journées d'études dans la ville dont il était déjà le maire, en 1958, lorsque devant le congrès de l'UNR il avait défini ce que devait être le « *domaine réservé* » du président de la Ve République. Après les paroles de bienvenue de l'actuel président de l'Assemblée nationale, M. Pierre Messmer, président du groupe RPR, a affirmé : « *Nos objectifs pour 1988 sont clairs et publics : nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour assurer l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République.* »

L'ancien premier ministre a tracé un bilan de l'action du gouvernement depuis 1986 et a ajouté : « *Nous mesurons le chemin parcouru en dix-huit mois au pas de charge et demandons aux Français de comprendre que ces dix-huit mois sont courts par rapport aux cinq ans accordés aux socialistes, surtout lorsqu'il s'agit de redresser la France qu'ils avaient mise à mal.* » M. Messmer a souligné que « *dans l'économie, les dégâts causés par la gestion socialiste sont en voie d'être réparés, et il est permis d'espérer un recul du chômage qui est la principale inégalité entre les Français* ».

Il a parlé de la prochaine session budgétaire évoquant « *les inévitables tensions inhérentes au fonctionnement démocratique des débats* », mais il a aussitôt ajouté : « *Qu'on se rassure, ces tensions ne se manifesteront ni à l'intérieur du groupe RPR ni entre le groupe et le gouvernement* », poursuivant : « *Si nous rejetons l'idéologie marxiste et socialiste d'où sont sortis tant de désastres, ce n'est pas pour nous jeter à corps perdu dans l'idéologie extra-libérale dont nous savons les insuffisances et les limites.* »

Au passage, M. Messmer a regretté que les « *circonstances* » ne permettent pas d'obtenir du Parlement un engament budgétaire triannuel. Enfin, à propos de la Nouvelle-Calédonie, l'ancien premier ministre a dit : « *Nous veillerons à ce que le futur statut du territoire assure à chacun de ceux qui y vivent non seulement l'égalité des droits mais aussi les mêmes chances de promotion économique et sociale. Ainsi, les Calédoniens, tous les Calédoniens, pourront vivre heureux et fiers d'être Français.* »

A.P.

Après le référendum en Nouvelle-Calédonie

● **Un sondage de BVA.** – La thèse de l'indépendance en Nouvelle-Calédonie progresse dans l'opinion publique, selon les résultats du dernier sondage réalisé par BVA et publié, le jeudi 17 septembre, dans *Paris-Match*. 36 % des 905 personnes interrogées du 31 août au 4 septembre se déclarent favorables à cette option, qui enregistre là son meilleur résultat depuis décembre 1984. En avril 1985, 31 % des Français consultés prônaient l'indépendance. Mais 36 % des personnes interrogées (au lieu de 42 % en avril 1985) estiment également que la Nouvelle-Calédonie doit demeurer française.

● **Six indépendantistes interpellés.** – Six indépendantistes qui auraient menacé certains électeurs calédoniens à l'occasion du référendum du 13 septembre ont été interpellés mercredi. Trois d'entre eux l'ont été à Thio et ont été présentés au parquet, à la suite de la plainte d'un employé wallisien, qui affirme avoir fait l'objet de menaces pour être allé voter.

Trois autres indépendantistes ont été interpellés à Kaala-Gomen après une plainte déposée par deux Mélanésiens employés par la municipalité FLNKS de cette localité, qui affirment avoir été forcés de signer une lettre de démission, à la suite de leur participation au scrutin.

● **Remise en liberté.** – Les trois appelés néo-Calédoniens du 57e régiment de transmission de Mulhouse (Haut-Rhin), qui avaient été écroués après qu'ils eurent manifesté leur soutien aux thèses indépendantistes du FLNKS (en refusant d'obéir à tout ordre de leurs supérieurs), ont été remis en liberté le mercredi 16 septembre. Toutefois, ces trois jeunes Canaques, qui ont accepté de rejoindre leur régiment, comparaîtront, au début du mois prochain, devant la chambre militaire du tribunal de grande instance de Strasbourg, compétent pour juger ce type d'« *infraction caractérisée au code de justice militaire* ».

● **Le point de vue de l'Algérie.** – La démarche française en Nouvelle-Calédonie « *rappelle singulièrement celle que tente d'entreprendre le Maroc au Sahara occidental* », a estimé, mercredi 16 septembre, l'agence officielle algérienne APS. Dans un long éditorial, l'APS écrit : « *Pour Paris comme pour Rabat, le référendum ne peut avoir pour finalité que la confirmation d'un état de fait. Au Sahara occidental, le Maroc entend tout simplement légaliser son occupation militaire d'un territoire dont la décolonisation reste contrariée.* »

» *En Nouvelle-Calédonie, les dés étant pipés dès le départ, il s'est agi en fait de demander à des citoyens français, les caldoches, s'ils désiraient demeurer citoyens français (...). On a ainsi savamment occulté la volonté, bien réelle pourtant, de la quasi-totalité des Mélanésiens à vivre libres et indépendants* », a ajouté l'agence de presse algérienne.

« *Voilà pourquoi*, conclut le commentaire de l'APS, *le peuple sahraoui, tout comme le peuple kanak rejette des farces électorales qui ne sont, en vérité, que des solutions néo-coloniales du dernier quart d'heure.* »

● **M. Queyranne : un projet néo-colonial.** – Le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queyranne, a estimé, le mercredi 16 septembre, que le premier ministre s'était rendu en Nouvelle-Calédonie porteur d'un « *projet de statut néo-colonial* ». « *Le projet Chirac-Pons ne vise qu'à conforter les fractions les plus conservatrices et les plus affairistes du RPCR*, a-t-il déclaré. *L'autonomie telle qu'elle est proposée ne va que renforcer le pouvoir de M. Lafleur, potentat colonial à la manière de Gaston Flosse en Polynésie. Ce n'est pas en cherchant à écrire l'histoire à reculons que l'on prépare l'avenir. Cette politique est lourde de dangers pour le territoire et l'image de la France.* »

Un président combatif

(Suite de la première page.)

Auparavant, M. Alain Peyrefitte, député RPR et éditorialiste au *Figaro*, M. Jean Francou, sénateur centriste des Bouches-du-Rhône, et M. Paul Anselin, conseiller général CNI des Côtes-du-Nord, avaient successivement rendu visite aux deux agents de la DGSE. Le premier ministre a été accueilli sur l'île par le commandant Mafart, commandant en second de la base d'Hao, qui a conduit le véhicule du premier ministre jusqu'au mess des officiers où M. Chirac s'est entretenu durant un quart d'heure avec les faux époux Turenge.

Il va de soi que de tels épisodes ne sont pas de nature à améliorer les relations entre le président et le premier ministre.

L'atmosphère toutefois n'est pas au drame, mais, manifestement, chacun se met en place. M. Edouard Balladur a en quelque sorte tiré le premier : les critiques du ministre d'Etat ont en effet précédé l'exposé technique du projet de budget. Celles-ci, ponctuées d'une formule – « *nous passons du cercle vicieux au cercle vertueux* » – visaient à démontrer que M. Mitterrand a engagé la France, pendant cinq ans, sur la voie du déclin. M. Jacques Chirac, qui rédigeait son courrier et adressait force petits mots aux membres de son gouvernement, M. Léotard et ses amis, qui par quelques mimiques ironiques exprimaient leurs différences pendant l'exposé du ministre d'Etat, n'ont dressé l'oreille qu'à l'évocation, par M. Mitterrand, des conflits entre M. Chirac et son successeur à Matignon M. Barre, en 1976.

Le chef de l'Etat a remarqué qu'il est de tradition de critiquer la gestion de ses prédécesseurs. Ce fut le cas, a-t-il observé, non seulement de la part de M. Barre à l'égard de M. Chirac, mais aussi de la part de M. Delors à l'égard de M. Barre en 1981-1982, et encore... de M. Pierre Bérégovoy à l'intention de M. Delors en 1984.

M. Mitterrand, comme devait le souligner M. Alain Juppé, n'a pas émis de critiques précises sur le projet de budget lui-même. Il s'est contenté de considérations générales sur la notion de déficit budgétaire et a mis en avant quelques chiffres de nature, selon lui, à corriger le diagnostic de M. Balladur sur l'état de l'économie au début de l'année 1986. Il s'est ensuite ouvertement inquiété du doublement probable du taux d'inflation par rapport aux prévisions du gouvernement pour 1987, ainsi que du niveau du déficit extérieur, deux thèmes qu'il devait être amené à développer sur TF 1, de même que l'évolution, défavorable à ses yeux, du pouvoir d'achat des salaires.

J.-M. C.

retagne donne la priorité de la libre expression

Politique



OBJECTIF ÉLYSÉE : LES PATRONS DE LA CAMPAGNE

Philippe Mestre ou l'ombre de Raymond Barre

Nous poursuivons la publication d'une série de portraits et d'entretiens des « directeurs de campagne » des candidats – déclarés ou potentiels – à l'élection présidentielle de 1988 (*le Monde* des 16 et 17 septembre). Après M. Alain Juppé (J. Chirac) et M. Bruno Mégret (J.-M. Le Pen), nous présentons M. Philippe Mestre, animateur de la future campagne de M. Raymond Barre.

« Je suis gaulliste. » Pour Philippe Mestre, ce n'est pas une phrase *passe-partout* mais une règle de vie publique, l'explication d'une carrière. Paradoxe pour celui qui va devoir coordonner l'action d'hommes politiques qui ont navigué entre le *« non »* et le *« oui mais »* au général, du temps où celui-ci était à l'Elysée. Paradoxe, encore, face à un Jacques Chirac, qui se veut le seul héritier du gaullisme !

Pas d'ambiguïté pourtant chez le directeur de campagne de Raymond Barre. Elle ne figure pas au rayon de ses caractéristiques, au contraire de la fidélité, même si ses fidélités sont successives. Familiale d'abord, quand il commence sa carrière en 1965 au cabinet d'un ministre socialiste de l'éducation, Pierre-Olivier Lapie, l'un de ses oncles. Africaine ensuite, pour ce jeune résistant qui, courant après des aventures lointaines, fait l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Au fil de ses pérégrinations, de poste en poste, il *rencontre Pierre Messmer, et celui*-ci l'appellera à son cabinet de ministre des armées en 1964. Première fidélité à un homme qui le fera rester à Matignon quand Pierre Messmer y succédera à Jacques Chaban-Delmas. Mestre était, pourtant, l'un des hommes de confiance du père de la « nouvelle société ».

Un regard amusé

A Jacques Chaban-Delmas aussi, pourtant, il sera fidèle, pas au point toutefois de risquer une belle carrière préfectorale en se mettant ouvertement au service du maire de Bordeaux, comme celui-ci le souhaite lors de sa campagne de 1974. Mais dans son bureau de la préfecture de Caen voisinaient le portrait du président de la République Giscard d'Estaing, et celui de son adversaire malheureux. Habile homme, *cela ne l'empêcha pas de se* lier d'amitié avec le « baron » giscardien de l'endroit, Michel d'Ornano.

Au faîte d'un beau parcours dans la préfectorale (il est alors en poste à Nantes), il est choisi pour diriger le cabinet de Raymond Barre à *Matignon en avril 1978. Au lende*main d'élections législatives plus que délicates pour la majorité, il était l'homme qu'il fallait : habitué à la mécanique pour avoir longtemps travaillé à Matignon, ayant des amis fidèles chez les gaullistes non chiraquiens, au moment où le soutien du RPR devenait plus que problématique, haut fonctionnaire politique, lui qui reconnaît que les préfets étaient des hommes *« engagés »*, bon connaisseur de la carte électorale, lui qui avait en 1973 représenté Pierre Messmer dans les négociations avec les réformateurs entre les deux tours des législatives, il comblait une partie des vides de la culture politique de son nouveau *patron*.

Une nouvelle fidélité naissait. Il lui est resté fidèle, et elle l'a conduit sur des chemins qu'il n'envisageait guère d'arpenter. Cet homme qui adore la politique, mais pour l'organiser et en tirer les ficelles, qui préfère l'ombre à la lumière, qui, passionné, depuis toujours, par les affaires militaires, policières ou de services secrets, se préparait à prendre la direction du SDECE – devenu depuis la DGSE – si Valéry Giscard d'Estaing était resté à l'Elysée en 1981, qui, refusant de servir la gauche, préparait une reconversion dans le privé au lendemain du 10 mai, a dû, sous l'amicale pression de ses amis, de sa famille et de Raymond Barre, accepter de se présenter aux suffrages des électeurs.

Heureusement, une circonscription était libre dans sa Vendée natale, autour de Talmont, le fief de la famille Mestre, là où il est né le 23 avril 1927. Serrer les mains, faire la tournée des banquets, Philippe Mestre n'aime pas beaucoup cela ; ce n'est vraiment supportable que chez soi, là où les ancêtres, notaires royaux, sont établis depuis Louis XIV. La preuve : il ne réussira pas à prendre aux socialistes la mairie de la Roche-sur-Yon, le chef-lieu qui n'est plus le bocage, en 1983, dans un contexte politique pourtant favorable.

Voilà donc Philippe Mestre au Palais-Bourbon, non plus parmi les fonctionnaires, mais chez les élus. Il y promène un regard amusé, l'ironie moqueuse du connaisseur qui ne se laisse pas prendre aux apparences, un sourire distant qui camoufle mal un certain désintérêt pour la vie parlementaire. Intervenant peu, il préfère, tout en ayant changé de costume, continuer à jouer le même rôle : organiser le soutien à celui qui reste pour lui *« le premier ministre »*. De tous les barristes, il est le seul qui puisse vraiment parler au nom du patron. Il imite même si bien le ton et la voix de son maître qu'il pourrait le remplacer dans une émission de radio...

Tant de choses les rapprochent ! Un catholicisme fervent *« qui permet de remettre à sa vraie place chaque chose »* ; un conservatisme profond pour tout ce qui touche aux mœurs, sans forcément vouloir imposer ses conceptions à la société tout entière ; l'attrait pour la France provinciale des notables ; l'héritage de générations de professions libérales ou intellectuelles.

Coup pour coup

Par intérêt pour l'entreprise privée et par goût du paradoxe, Philippe Mestre est devenu le PDG du quotidien local *Presse-Océan*, appartenant à Robert Hersant, pourtant en délicatesse avec Raymond Barre. Toujours cette même tâche pour l'ancien directeur de cabinet : jeter des ponts vers des milieux avec lesquels l'ancien premier ministre a quelque difficulté à s'entendre directement.

Cette qualité sera largement mise à profit pour diriger la campagne



présidentielle. Il en est d'autres : le goût du commandement et la soif de l'organisation appris à l'école de la préfectorale ; l'art de se faire obéir sans avoir à élever la voix peaufinéir à la vice-présidence de l'Assemblée *nationale* ; *l'habitude de déjouer* les coups tordus, voire d'en fomenter, fruit d'une longue pratique des services spéciaux et de la surveillance des services de police dont il s'était fait une spécialité à Matignon ; des amitiés, des réseaux dans tous les clans de l'actuelle majorité, héritage de près de trente ans de politique active ; une volonté tendue vers un seul but, prête à égratigner ses amis comme lorsque, au lendemain du 16 mars 1986, il qualifie de *« grotesques »* les conditions de formation du gouvernement auquel participent, pourtant, des proches de Raymond Barre.

Une campagne loyale, il y est prêt. Mais s'il le faut, il pourra rendre coup pour coup, quitte à compliquer la tâche de ceux qui continueront à cohabiter avec Jacques Chirac au gouvernement. Si Raymond Barre gagne, le plus bel avenir lui est promis. S'il perd, il pourra peut-être terminer son second roman, en chantier depuis plusieurs années. Il le dit : *« Il n'y a pas que la politique dans la vie »*. Dans sa carrière, il ne l'a guère montré. Mais au fond de lui-même, il est là aussi comme son patron : pouvoir être plus souvent chez lui, retrouver ses livres, profiter de sa famille... ce ne serait pas une punition.

Th. B.

ENTRETIEN

« Le problème n'est pas de se distinguer du RPR »

« Vous êtes le directeur de la campagne de M. Raymond Barre ?

– Vous anticipez. Il n'y a pas de directeur de campagne avant que celle-ci soit *ouverte. Ne faites pas une réalité* de ce qui n'est encore qu'une éventualité.

– Comment vont pouvoir travailler ensemble les réseaux REEL et les partis qui sont ralliés ou qui se rallient à la candidature de l'ancien premier ministre ?

– Un candidat à l'élection présidentielle s'adresse à l'ensemble du pays. Il attend et *reçoit, au-delà des partis politiques, des* soutiens de toutes origines. L'action développée par ce que vous appelez les « réseaux REEL » tend précisément à préparer l'amalgame entre tous ceux qui souhaitent soutenir la candidature de Raymond Barre : élus et militants, mais aussi personnalités non engagées ou simples citoyens. REEL, avec ses comités de coordination départementaux très décentralisés, est ouvert à tous ; déjà de très nombreux responsables politiques participent, parmi tant d'autres, à son action sur le terrain. L'amalgame est donc largement amorcé ; il s'achèvera dans la constitution, après l'annonce de la candidature officielle de Raymond Barre, des comités de soutien, dont les comités de coordination de REEL sont tout simplement aujourd'hui la préfiguration. Il ne s'agit en aucune façon de mettre en place un nouveau parti politique : REEL n'est et ne sera en concurrence avec aucun d'entre eux.

– Pensez-vous que la campagne de Raymond Barre devra faire appel plus à la publicité commerciale, à des meetings *ou à d'autres formes traditionnelles des* campagnes politiques ?

– Il est bien évident qu'une campagne présidentielle, qui se développe à l'échelon national, doit faire appel à tous les modes d'information autorisés afin d'atteindre le plus grand nombre possible d'électrices et d'électeurs. Depuis quelques années, les médias collectifs, c'est-à-dire la presse écrite, parlée et surtout audiovisuelle, ont pris dans les campagnes politiques une place prépondérante.

» Pour autant, la publicité commerciale ne peut être négligée, puisqu'elle assure, notamment par l'affichage, la présence de l'image personnelle du candidat dans tout le pays. Mais je crois qu'il convient de se garder dans ce domaine de toute exagération qui pourrait faire croire que les candidats jettent l'argent par les fenêtres. Dans la situation économique difficile de notre pays, devant les drames que provoque le chômage, il y a certainement mieux à faire que de se lancer dans des dépenses publicitaires politiques inconsidérées et abusives. Les Français ne pourraient manquer de réagir devant le caractère profondément immoral d'une débauche de moyens financiers qui seraient plus utilement consacrés au développement des entreprises et à la création d'emplois nouveaux.

– Des candidats déclarés se plaignent de devoir mendier. Est-ce votre cas ?

– Je n'aime pas cette expression. Elle laisse entendre que les candidats seraient condamnés à « faire la manche », ce qui serait profondément dégradant. En réalité, chacun sait que les campagnes politiques, même les plus économes, coûtent cher. Il appartient donc à ceux qui veulent soutenir un candidat de l'aider financièrement par des contributions personnelles qui doivent être volontaires, spontanées et, bien entendu, proportionnelles à leur engagement et à leurs moyens.

– *Regrettez-vous que n'aient pas* abouti certains amendements, notamment ceux de M. Jacques Barrot sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales ?

– Oui. Je regrette aussi que le projet qui avait été soumis au lendemain des élections législatives de 1978 par le premier ministre de l'époque, qui était alors Raymond Barre, aux responsables de l'ensemble des partis politiques français n'ait pas pu aboutir, faute de recueillir l'accord nécessaire.

– Etes-vous prêt à mettre tous les comptes sur la table ?

– Certainement. Sous réserve cependant que la production de ces comptes ait été rendue obligatoire par la loi pour tous les candidats ; sous réserve aussi qu'elle soit soumise à des procédures de vérification strictes garantissant la plus totale transparence et la plus absolue véracité.

– La campagne sera-t-elle axée sur l'homme ou sur ses idées ? Devra-t-elle présenter un programme ?

– J'imagine mal la campagne présidentielle d'un homme sans idées et pas du tout celle d'idées sans un homme. Le choix des Françaises et des Français tiendra compte à la fois de la personnalité du candidat et des idées qu'il exposera. Pour ce qui concerne Raymond Barre, nos compatriotes le connaissent : ils savent que sa personnalité est forte et que ses idées sont cohérentes. Il les expose d'ailleurs dans des interventions publiques à l'occasion desquelles il traite des grands problèmes nationaux et internationaux.

» Quant au programme, je serais tenté de faire observer que ce mot rappelle un souvenir aussi déplaisant que commun. Je doute que vous le retrouviez dans notre vocabulaire. Mais je suis persuadé que M. Barre ne manquera pas au cours de la campagne d'évoquer largement les orientations concrètes proposées au pays.

– *Comment allez-vous faire pour* vous distinguer du RPR alors que vous avez soutenu par vos votes l'action de Jacques Chirac ? Jacques Chirac se présente en défendant l'action de son gouvernement. Vous ne l'avez pas contrarié, vous l'avez même aidé en participant. Certains de vos amis sont même responsables de l'action du gouvernement. Comment pouvez-vous alors critiquer celle-ci ?

– Le problème fondamental ne me paraît pas être de se distinguer du RPR. Il y a évidemment des différences entre les deux futurs candidats de la majorité. Raymond Barre a dit récemment qu'il ne *« gommerait pas ces différences »*. C'est une attitude parfaitement loyale, puisqu'elle refuse toute hypocrisie. Mais elle ne remet pas en question notre engagement de soutenir le gouvernement et n'implique aucunement une critique *systématique* de son action.

» En ce qui concerne les bilans, je ne suis pas persuadé que la campagne présidentielle portera exclusivement sur celui des deux dernières années. Car le président de la République dont le mandat va s'achever s'appelle M. Mitterrand. S'il était candidat à son propre renouvellement, c'est de son bilan qu'il serait question en priorité. S'il ne l'était pas, le candidat socialiste ne pourrait manquer d'endosser l'action de M. Mitterrand. Dans un cas comme dans l'autre, je crois que l'on peut compter sur M. Barre pour s'en occuper activement.

» Enfin, il est permis de se demander si les Français s'intéresseront seulement à des débats sur des bilans. Il me semble que la campagne *présidentielle* ne peut *pas* se cantonner à l'examen du présent et du passé. Elle doit surtout s'ouvrir aux perspectives de l'avenir.

– Pensez-vous possible un gentleman's agreement entre les deux candidats de la droite classique ?

– Cela n'est pas seulement possible, *c'est déjà fait. Auriez-vous oublié les déclara*tions de M. Chirac et de M. Barre après leur déjeuner en tête à tête le 28 mai, jour de l'Ascension ? Je me permets de les rappeler : un comportement loyal au premier tour et un soutien actif au second. »

Propos recueillis par
THIERRY BRÉHIER.

Selon BVA

M. Mitterrand toujours en hausse

La bonne santé affichée par M. François Mitterrand dans les sondages est renforcée par les résultats de la dernière étude réalisée par BVA et publiée le jeudi 17 septembre dans *Paris-Match* (1). Avec 57 % de bonnes opinions, le président de la République améliore de 2 points son résultat de juillet, tandis que 31 % des personnes intrrogées (au lieu de 35 %) se déclarent mécontentes de lui. En outre, 56 % des consultés (au lieu de 52 %) estiment qu'il se conduit comme le *« président de tous les Français »*, alors que 25 % (au lieu de 31 %) le considèrent toujours comme *« le chef de l'opposition »*. L'attitude de « rassembleur » adoptée par le chef de l'Etat trouve là son meilleur écho dans l'opinion publique depuis juin 1986.

M. Jacques Chirac recueille, pour sa part, 42 % d'avis favorables, comme en juillet, et 45 % des sondés (au lieu de 46 %) portent un jugement négatif. Après dix-huit mois d'exercice, MM. Pierre Mauroy et Laurent Fabius, les prédécesseurs de M. Chirac à l'hôtel Matignon, *recueillaient respectivement 40 % et* 41 % de bonnes opinions. Le premier ministre peut se satisfaire d'un léger redressement de *« la façon dont la France est gouvernée »*. Ainsi 28 % des personnes interrogées (au lieu de 26 %) s'en déclarent-elles satisfaites, 61 % (au lieu de 66 %) exprimant leur mécontentement.

L'image de la cohabitation subit une nouvelle dégradation : 29 % des consultés (au lieu de 31 % en août) estiment que la coexistence est une *« bonne chose »* pour la France, 51 % exprimant, comme le mois dernier, un avis contraire.

(1) Sondage effectué du 31 août au 4 septembre auprès d'un échantillon représentatif de 905 personnes.

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DU JUGEMENT DU 9 FÉVRIER 1987
17e CHAMBRE CORRECTIONNELLE T.G.I. PARIS
SUR PLAINTE AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DE M. ROLAND PERROT
ET DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE LONGO-MAI

Jacques Clevenot a reconnu avoir fait paraître le 1er juillet 1985, en qualité de directeur de la publication du périodique *COURRIER AUSTRAL PARLEMENTAIRE*, no 137, page 18, un article intitulé : « Document. Installée dans le sud de la France, la secte **LONGO-MAI**. Réseau de soutien au terrorisme international »,

L'article en son entier est considéré comme diffamatoire par les parties civiles...

Les passages incriminés plus particulièrement sont les suivants...

Ces imputations portent atteinte à la considération de l'Association **LONGO-MAI**, nommément visée dans l'article. Elles sont également attentatoires à l'honneur et à la considération de **Roland Perrot**, présenté comme le promoteur des activités du groupe.

Le prévenu n'a pas offert de rapporter la preuve de la vérité des faits diffamatoires. Il invoque la bonne foi au soutien de la relaxe qu'il sollicite...

Un directeur de publication, qui laisse publier un article comportant des accusations graves, portées sur un ton agressif, malveillant et sans nuance, sans s'assurer qu'une enquête sérieuse personnelle a été diligentée par le journaliste, ne peut exciper de sa bonne foi...

PAR CES MOTIFS...

Déclare **Jacques Clevenot** coupable du délit de diffamation publique envers particuliers, en l'occurrence l'Association Euopéenne **LONGO-MAI** et **Roland Perrot**.

L'hommage de la nation à un défenseur des droits de l'homme

René Cassin va entrer au Panthéon

***Un siècle** après sa naissance, René Cassin va entrer au Panthéon, où ses cendres devraient être transférées le lundi 5 octobre. Le 4 et le 5 octobre, plusieurs cérémonies salueront les divers aspects de la personnalité et de l'œuvre de ce grand juriste, défenseur des droits de l'homme.*

Né le 5 octobre 1887 à Bayonne, René Cassin, après ses études de droit, travaille d'abord comme collaborateur d'un avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat.

Mobilisé en 1914, *combattant sur* le front de la Meuse, il est blessé le 12 octobre. Il reçoit en 1915 la croix de guerre et la médaille militaire. Réformé, il se consacre ensuite au monde des victimes de guerre (mutilés, pupilles de la nation). Compagnon de la première heure du général de Gaulle à Londres en *1940, il joue un rôle décisif* à ses côtés. Telles sont les raisons d'être d'une première cérémonie qui aura lieu le dimanche 4 octobre aux Invalides en présence du ministre de la défense et du secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

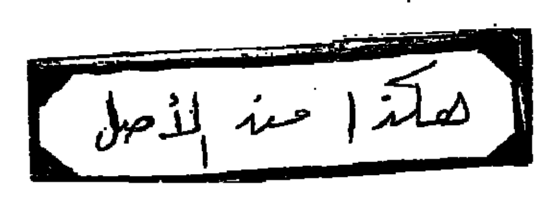
Un deuxième hommage, lundi en fin de matinée, sera rendu au Conseil d'Etat par l'ensemble des corps constitués au grand commis de *l'Etat que fut aussi René Cassin* au Conseil d'Etat, puis au Conseil constitutionnel. Enfin, en présence du chef de l'Etat, qui prononcera une allocution, et du gouvernement, aura lieu le 5 octobre en fin d'après-midi le transfert solennel au Panthéon des cendres de René Cassin. *Jusqu'à sa mort, survenue en 1976*, il n'a cessé d'œuvrer en faveur de la paix et des droits de l'homme : à la Société des Nations, à la commission des droits de l'homme de l'ONU, dont il deviendra en 1954 président, à la Cour européenne des droits de l'homme.

René Cassin *sera le grand artisan* de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948. En 1968, il reçoit le prix Nobel de la paix et fonde l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg. René Cassin avait d'autre part présidé, à partir de 1943, l'Alliance socialiste universelle.

La décision de transférer au Panthéon les cendres de René Cassin avait été prise à la fin de son septennat par M. Valéry Giscard d'Estaing. Dans son testament, René Cassin écrivait : *« Si la nation française jugeait que, de mon vivant, je l'ai assez bien servie pour que, comme d'autres prix Nobel ou d'autres résistants, mon corps soit transporté au Panthéon, je n'y verrais aucun obstacle, mais ce serait un honneur qui me permettrait, même mort, de continuer mon rôle d'éducateur de la jeunesse. »*

C'est pour répondre à cette volonté pédagogique que sera instituée, *à partir de 1988, une épreuve* nouvelle du Concours général. Consacrée aux droits de l'homme et intitulée, à titre exceptionnel, « concours René-Cassin », elle perpétuera d'une autre manière la mémoire de celui qui va rejoindre au Panthéon Jean Jaurès, Émile Zola, Victor Schoelcher, Victor Hugo et Jean Moulin.

MICHEL KAJMAN.





Société

L'enquête sur l'assassinat en Corse du gendarme Aznar

La contre-offensive psychologique du FLNC

C'est à croire qu'une malédiction pèse sur les « affaires corses ». Que les enquêtes sur les meurtres nationalistes s'alourdissent inévitablement du poids d'un imaginaire paralysant où s'agitent, comme dans un théâtre d'ombres, des truands et des idéalistes, des affairistes et des agents infiltrés. Et surtout, des « barbouzes », ces membres d'une profession mythique que les insulaires aiment à voir partout, derrière chaque assassinat mystérieux, derrière chaque dossier un peu embarrassant pour l'ex-FLNC.

De telles dérives au parfum de roman noir ont souvent emporté dans le passé, la conviction de l'île ou brouillé sa compréhension de la violence locale. Ce fut le cas lors de la prise d'otages de Bastelica en 1980, à l'occasion de la « guerre » en 1983 qui avait opposé des truands du sud de la Corse à la famille Orsoni, très liée à l'ex-FLNC ; ou encore après l'assassinat, la même année, de Pierre Massimi, le secrétaire général de la préfecture de Bastia.

Les enquêtes, à chaque fois, s'étaient enlisées. Les policiers, les juges d'instruction s'étaient découragés devant le soupçon d'*« affaire d'Etat »* ou de *« services spéciaux »* habilement injecté par des nationalistes ou une opinion insulaire friande de feuilletons échevelés.

Après d'autres, M. Michel Legrand, le magistrat instructeur en charge des dossiers corses, au Palais de justice de Paris pourrait bien connaître semblable mésaventure dans ses recherches sur l'assassinat, le 4 août, à Bastia, du gendarme Guy Aznar. Car depuis l'interpellation fin août de Gérard Pellier et les aveux de complicité de cet ancien légionnaire, le dossier Aznar porte en germe tous les ingrédients de ce que les Corses appellent *« une affaire louche »*. L'assassinat, revendiqué par l'ex-FNLC et selon toute vraisemblance imputable à l'un de ses commandos, se complique, en effet, désormais d'éléments propres à réveiller bien des fantasmes.

L'ex-FLNC ne se prive pas de les activer. Le premier, l'hebdomadaire nationaliste *U Ribumbu* du 11 septembre, avait fait mention, au côté du légionnaire Gérard Pellier, du nom de Jean-Pierre Bora, personnage connu dans l'île pour être à la fois un truand et un activiste anti-nationaliste de Francia , l'excroissance du Service d'action civique (SAC) utilisée par le pouvoir à la fin des années 70.

U Ribumbu titrait en une de son édition : « Les secrets de l'affaire Pellier ». Depuis, l'ex-FNLC martèle dans l'île l'idée d'une manipulation de « barbouzes » infitrés dans l'opérations qui a causé la mort du gendarme Aznar.

Comme pour donner raison aux nationalistes, on a appris, mercredi 16 septembre, en début d'après-midi, l'interpellation de Jean-Pierre Bora. Celui-ci se trouvait à bord du ferry *Moby-Prince* pour la Spezia (Italie) lorsque les policiers ont fait revenir le navire dans le port de Bastia. Il a été immédiatement placé sous mandat de dépôt par Mme Françoise Aubanel, juge d'instruction à Bastia.

SAC et soldats perdus

Selon les milieux proches de l'enquête, Jean-Pierre Bora aurait tenté, en montant à bord du ferry, de se soustraire au contrôle judiciaire auquel il est soumis depuis la fin de sa peine de prison pour une attaque à main armée, commise en 1984.

Les nationalistes ont aussitôt fait connaître leur impression si Jean-Pierre Bora, suspecté de plusieurs attentats dans la mouvance « Francia », a voulu prendre le large, si ce baroudeur déterminé, membre du RPR, restaurateur à Bastia et spécialiste de « combines » a cherché à gagner l'Italie, ce n'est pas par crainte d'éventuelles représailles nationalistes, mais bien parce qu'il serait impliqué dans l'affaire Aznar. En d'autres termes, il aurait été mystérieusement « ex-filtré » comme on l'on dit en terme d'espionnage, ex-filtré comme Gérard Pellier l'aurait été s'il n'avait pris peur, le soir de l'assassinat, en quittant précipitamment sa chambre d'hôtel.

Officiellement, ce nouveau soupçon — les effluves mêlés du SAC et des soldats perdus de la Légion étrangère — n'inquiète pas les enquêteurs. Le nom de Jean-pierre Bora figure dans les premiers procès-verbaux d'audition de Gérard Pellier, après son arrestation. L'ancien de « Francia » avait, de plus, déjà été entendu par les gendarmes lors des premières vérifications des aveux de Gérard Pellier.

Personne dans les milieux de l'enquête n'a fait mystère, de l'identité et de la personnalité de Pellier et de Bora. Simplement à ce jour, les éléments d'appréciaiton *divergent. Le seul fait prouvé*, semble-t-il, concerne les relations de Gérard Pellier et de Jean-Pierre Bora. Les deux hommes ont été vus ensemble, dans les rues de Bastia, les semaines précédant l'assassinat. Pellier dînait fréquemment dans le restaurant de Bora, tout comme il fréquentait d'autres milieux proche de la majorité.

Les nationalistes, avant les gendarmes ou le magistrat instructeur, ont révélé que Gérard Pellier avait loué fin juillet une camionnette au nom de Jean-Pierre Bora dans une agence de Bastia. *Cela suffit-il* à établir la preuve de la complicité de Bora, donc de « Francia », dans l'assassinat ? Non. Mardi dernier M. Michel Legrand, présent en Corse, serait parvenu selon des informations sûres, à louer, sous un faux nom, un véhicule dans cette même agence, sans avoir à présenter une pièce d'identité.

Vacances tranquilles

Dans le dossier, l'ancien activiste de droite figure simplement en qualité de comparse de Pellier pour la livraison fin juillet de marchandises sous douane transportées dans la camionnette de location. Le rôle de l'ex-légionnaire est beaucoup moins bien défini. Ses aveux de complicité dans l'assassinat sont peut-être incomplets.

Résumons ce que les gendarmes et le magistrat auraient vérifié : condamné à une peine de plusieurs mois pour escroquerie, Gérard Pellier revenu en Corse après cinq ans d'engagement et une période d'instruction à Corte, aurait été contacté par des nationalistes incarcérés comme lui à la prison d'Ajaccio. Contre une somme d'argent, il aurait accepté de fournir une partie de la logistique d'une opération nationaliste.

Sa détention s'achève le 20 juillet. Libre, il paraît passer des vacances tranquilles sur les plages *de Corse du nord en compagnie* d'une jeune femme. Il reprend ses « petites combines », ses trafics de matériel hi-fi — dont un avec Bora —. Il est aussi suspecté d'avoir pu aider Francis Santoni à s'évader de la maison d'arrêt d'Ajaccio. Incarcéré dans l'île en l'attente de son prochain procès, Santoni a pu rencontrer Gérard Pellier. Le 16 août « l'échappée belle » du chef nationaliste échoue de peu : le barreau qu'il a scié avec une lime, tombe dans la cour. Le bruit alerte un gardien...

Gérard Pellier a aussi avoué aux gendarmes qu'il a loué, après la camionnette, mais cette fois à son nom, la 205 Peugeot blanche qui allait servir des jours durant aux repérages de l'attentat du 4 août. Il en ignorait, affirme-t-il, l'objectif *exact. Il se serait également rendu* à des rendez-vous nocturnes pour mettre au point avec les membres du commando nationaliste les préparatifs de l'opération.

Surtout, il a reconnu avoir recueilli dans sa chambre de l'hôtel *Ibis de Bastia deux des tueurs*, — dont un des membres figurant sur l'affiche du ministère de l'intérieur —, qui étaient parvenus à s'éloigner des lieux de l'assassinat. C'est par la radio que Pellier aurait compris la nature réelle de l'opération dont il s'était, involontairement ou pas, rendu le complice. Sans avertir les deux fuyards, il aurait quitté l'hôtel en négligeant de régler sa note et aurait pris la route d'Ajaccio pour attendre le premier avion à destination du continent.

L'ex-légionnaire avait-il mis l'ancien de « Francia » dans la confidence ? Jean-Pierre Bora savait-il qu'une opération de l'ex-FLNC se préparait ? Aucune information ne permettrait pour l'instant de confirmer l'épais soupçon qui naît en Corse.

PHILIPPE BOGGIO.

Le tribunal de Chambéry s'estime incompétent

Les suites judiciaires d'une « virée » contre un café fréquenté par des Maghrébins

CHAMBÉRY
de notre correspondant

Le tribunal correctionnel de Chambéry (Savoie) s'est déclaré incompétent pour juger trois militaires du 13e bataillon de chasseurs alpins. Ils avaient été renvoyés devant cette juridiction pour violences avec arme et préméditation et complicité après que des coups de feu eurent été tirés dans un café de la ville fréquenté par des immigrés *maghrébins dont l'un fut grièvement* blessé. Le tribunal, présidé par M. Yves Girod, a estimé, après le débat contradictoire, que les faits reprochés étaient susceptibles d'entraîner une condamnation criminelle et que les auteurs pourraient donc relever de la cour d'assises.

C'est le 16 février dans la soirée que Pascal Mary, vingt ans, caporal au 13e BCA, accompagné de deux autres militaires de cette unité, Stéphane Bellanger, dix-neuf ans et Jean-Marc Garcia, vingt-deux ans, *chargés de faire le guet*, avait fait irruption dans le café de M. Salah Boudhefar à Chambéry et avait tiré plusieurs coups de feu avec un fusil de chasse. L'un des consommateurs, M. Mustapha Chabaoui, avait été grièvement blessé. *« Je n'aime pas les Arabes »*, avait dit Pascal Mary pour expliquer son geste (*le Monde*, du 18 février). Il devait être, dans ces conditions, inculpé de violences avec arme et préméditation, c'est-à-dire d'un délit relevant du tribunal correctionnel, ses deux compagnons étant poursuivis pour complicité.

Mais à l'audience de jugement, le 14 septembre, les parties civiles qui, outre la victime, étaient le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), la Ligue des droits de l'homme et le Comité de solidarité avec les travailleurs immigrés, avaient plaidé l'incompétence de la juridiction correctionnelle, les faits reprochés leur paraissant constituer une tentative d'homocide volontaire.

Le tribunal, après une longue délibération, a admis leur argumentation bien que le procureur de la République, M. Eric de Montgolfier, ait été d'un avis contraire en demandant en répression des délits retenus initialement quatre ans de prison dont trois avec sursis pour Pascal Mary, toujours détenu, et trois ans dont deux avec sursis pour ses complices.

La déclaration d'incompétence du tribunal est évidemment susceptible d'un appel du parquet.

MICHEL DELBERGHE.

M. Dorwling-Carter avocat général à la Cour de cassation

Par décret du président de la République en date du 14 septembre 1987 publié au *Journal officiel* du 15 septembre, M. Marcel Dorwling-Carter, procureur général près la cour d'appel d'Amiens, est nommé avocat général à la Cour de cassation.

[Né le 28 janvier 1924 à Fort-de-France (Martinique), M. Dorwling-Carter a effectué une grande partie de sa carrière outre-mer, à Madagascar et au Maroc. Nommé procureur de la République adjoint à Lille, il fut ensuite avocat général à la Cour de sûreté de l'Etat. Avocat général à Paris, il requit et obtint en 1980, devant la cour d'assises, la condamnation à mort de Philippe Maurice et occupa le siège du ministère public lors du procès des accusés impliqués dans l'affaire de Broglie où il critiqua violemment l'instruction conduite par M. Guy Floch. Nommé procureur général à Amiens en 1982, M. Dorwling-Carter avait été membre de la commission créée par Robert Badinter pour examiner l'opportunité de retransmission des audiences.

Nouveau débat *sur les sucres de synthèse*

La concurrence n'est pas un « intérêt légitime »

Les laboratoires Searles, fabricants d'un sucre de synthèse vendu uniquement dans le réseau pharmaceutique, ont été déboutés, mercredi 16 septembre, de l'instance qu'ils avaient engagée devant le tribunal civil de Paris afin de faire interdire à seize Centres Leclerc de commercialiser un produit similaire fabriqué par la Société d'application et de recherche en pharmacologie phytothérapique (SARPP).

Ce même litige avait été tranché le 18 février 1987 par la cour d'appel de Paris, saisie en référé à la fois par les laboratoires Searles et le conseil national de l'ordre des pharmaciens. L'arrêt interdisait à la SARPP de céder son sucre de synthèse *« à d'autres personnes que des pharmaciens »* et faisait défense aux Centres Leclerc de proposer ce produit à leur clientèle car, selon les *magistrats, il répondait* à la définition d'un médicament.

Plusieurs Centres Leclerc ayant passé outre à ces interdictions, les laboratoires Saeries les avaient assignés devant le tribunal civil en invoquant un préjudice. Le jugement rendu par la première chambre civile, présidée par Mme Huguette Le Foyer de Costil, considère, comme la cour d'appel, que le sucre de synthèse fabriqué par la SARPP est un médicament *« par présentation »*. Mais les magistrats en relevant que le conseil national de *l'ordre des pharmaciens ne s'est pas* joint à la procédure, estiment que les laboratoires Searles ne peuvent être accueillis dans leurs demandes *« faute d'un intérêt légitime »*.

M.P.

● ***Expulsion de trois Basques espagnols.*** — Trois réfugiés basques espagnols, considérés comme des membres présumés de l'organisation ETA, ont été interpellés, mercredi matin 16 septembre à Saint-Jean-de-Luz, et expulsés vers l'Espagne. Il s'agit de MM. José Ramon Herrero-Iriber, vingt-neuf ans ; Juan Otano-Labaca, vingt-six ans ; Jesus Arin-Bastarica, trente ans. Ces trois nouvelles expulsions portent à quatre-vingt-dix le nombre de ressortissants basques espagnols reconduits aux frontières depuis l'adoption de la procédure dite d'« urgence absolue », le 19 juillet 1986.

Dans l'Eure

La thèse du suicide d'un braconnier dans une gendarmerie est contestée par la famille

La famille d'un bûcheron de Lisors (Eure), Bruno Thierry, trente et un ans, qui, selon les gendarmes, s'est donné la mort, samedi 12 septembre, dans les locaux de la brigade de gendarmerie de Lyons-la-Forêt, a déposé plainte auprès du procureur de la République d'Evreux pour *« coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*. La famille, en effet, conteste la version donnée par les gendarmes au sujet de cette affaire.

Selon ceux-ci, Bruno Thierry avait été surpris, la nuit précédant sa mort, en flagrant délit de braconnage par des gardes de l'Office national des forêts (ONF) et trouvé porteur de deux armes à feu et d'une dague. Conduit par des gardes forestiers à la gendarmerie de Lyons-la-Forêt, il s'y serait rebellé, aurait saisi une de ces armes, et menacé un gendarme. Puis il aurait retourné l'arme contre lui, se donnant la mort en se tirant une balle dans la bouche.

Au lendemain de cette affaire, le parquet d'Evreux avait ouvert une information judiciaire pour établir *les causes exactes de cette mort, et* une autopsie avait été ordonnée.

● **L'affaire du dix-septième arrondissement.** — Les familles des trois adolescents interpellés et, selon leurs déclarations, maltraités par des policiers, le 31 août dernier dans le dix-septième arrondissement, se sont constituées partie civile, mercredi 16 septembre, auprès de M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris. Cette constitution de partie civile intervient dans le cadre de l'information ouverte à la demande du procureur de la République de Paris, le 9 septembre dernier. Deux gardiens de la paix, MM. Jacques Combier et Patrick Maillet, ont depuis, été inculpés de « violences illégitimes et violences légères » par *le juge d'instruction (le Monde daté* 13-14 septembre).

SCIENCES

Le tir d'Ariane a été « absolument parfait »

KOUROU
de notre envoyé spécial

« Je vais vous décevoir, car ce tir est apparemment absolument parfait », a dit M. Charles Bigot, directeur général de la société Arianespace, au lendemain de cette dix-neuvième mission d'Ariane.

De fait, les résultats paraissent impressionnants. L'inclinaison de l'orbite atteinte pour les deux satellites de télécommunication européen (ECS-4) et australien (Aussat K-3) a été obtenue avec une précision meilleure que le centième de degré. La valeur du périgée, c'est-à-dire la *plus basse de l'orbite (199,8 kilomè*tres) est celle prévue à la centaine de mètres près. Quant à la partie haute, l'apogée, elle présente une erreur de seulement 2 kilomètres pour une valeur demandée de 36 058 kilomètres.

Bien sûr, il va falloir préciser ces valeurs et dépouiller dans le détail les mesures enregistrées pendant ce vol, pour donner, le plus rapidement possible, le feu vert au prochain lanceur Ariane, porteur du satellite de télévision allemand TV-SAT, dont le *tir doit avoir lieu le 12 novembre*. Mais il apparaît déjà qu'un tir d'Ariane *« a rarement été aussi bon »*, ce qui ne peut que satisfaire les clients. Car plus la mise en orbite des satellites est précise, moins les corrections à apporter sont nécessaires, et plus la durée de vie des engins augmente.

Qui s'en plaindrait ? Certainement pas la société australienne Aussat, propriétaire d'un des satellites lancés, pas plus que l'organisation européenne de télécommunica*tions par satellites Eutelsat, qui* prendra en charge le satellite de l'Agence spatiale européenne ECS-4, dans environ six semaines.

En attendant, on met la main aux dernières opérations critiques de cette dix-neuvième mission. A savoir les mises à feu des moteurs d'apogée des deux satellites, destinées à circulariser leur orbite à 36 000 kilomètres d'altitude. La circulation d'Aussat K3 a eu lieu le 17 septembre, à 5 heures, et devrait intervenir dix heures plus tard pour EC-4.

Mais, désormais, le plus grand souci des responsables du programme Ariane porte sur les moyens à mettre en œuvre pour que l'incident qui a provoqué le retard du tir de près de deux heures ne se reproduise pas. Des mesures de pression erratiques et inexploitables ont résulté d'une intéférence avec un capteur de température. Le phénomène paraît aujourd'hui bien compris, et d'autant moins gênant qu'il semble *a priori* ne pas affecter le lanceur, mais plutôt un circuit de mesures au sol.

J.-F. A.

Satellite et bureaucratie

Quatre mille pages à remplir pour utiliser un pas de tir ! Après le succès d'Ariane, les compa*gnies privées américaines sus*ceptibles de lancer des satellites, qui doivent pour cela accéder aux installations de la NASA ou à celles du Pentagone, se plaignent des *« inepties de la bureaucratie »* et des exigences gouvernementales en matière d'assurance.

M. Alan Lovelace, vice-président de General Dynamics, a expliqué dans une audition au Congrès qu'on lui demandait des liasses de documents là où un contrat de quatorze pages suffirait. Et l'un de ses concurrents s'est plaint des coûts d'assurance exigé par le Pentagone *« qui rendent nos prix non compétitifs avec les tarifs subventionnés de la concurrence étrangère »*. — (AFP).

Société

En dépit d'une réglementation vieille de dix ans

L'interdiction de fumer n'est guère respectée dans les lycées

« Si vous continuez à fumer, j'ai une promotion en sapin du Canada », lançait le croque-mort à Lucky Luke, son éternelle cigarette aux lèvres.

En 1980, le cow-boy le plus célèbre de la bande dessinée entamait une cure de désintoxication, sur une affiche diffusée massivement dans les écoles. C'était l'une des conséquences des campagnes antitabac menées dans le sillage de la loi Veil du 9 juillet 1976, et de son décret d'application concernant les établissements scolaires (1).

Ce texte, toujours en vigueur, ne présente pas d'ambiguïté : dans les écoles et collèges publics et privés, dit-il, *« Il est interdit de fumer dans les locaux fréquentés par les élèves pendant la durée de cette fréquentation. »* Dans les autres établissements, les lycées en particulier, le règlement intérieur, adopté par le conseil d'administration *« désigne les locaux où s'appliquent l'interdiction de fumer »*. Des amendes de 40 F à 80 F sont même prévues pour les contrevenants.

Le décret préparé par Mme Michèle Barzach (*le Monde* du 17 septembre) pourrait-il aller beaucoup plus loin ? Interdire, par exemple, le tabac dans les salles de professeurs traditionnellement enfumées ? Empêcher les lycéens d'allumer un « clop » entre deux cours ?

Au ministère de l'éducation nationale, on précise que la décision annoncée par le ministre de la santé *« n'émane que d'elle »*, et l'on rappelle l'existence d'une réglementation stricte en la matière. Mme Barzach adonc « griller » M. Monory et Mme Alliot-Marie, secrétaire d'Etat, chargée de l'enseignement, et en particulier de la santé scolaire, sur le terrain de la lutte antitabac, devenu champ de bataille politique.

Mais l'essentiel n'est-il pas de rappeler l'existence de dispositions légales et réglementaires, trop souvent oubliées ?

En 1984, l'éducation nationale était déjà revenue à la charge en demandant aux inspecteurs de *« s'assurer que les maîtres »* respectaient bien la réglementation dans les écoles, et en conseillant aux proviseurs d'inscrire à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration un débat sur l'usage du tabac, afin de sensibiliser l'administration, les enseignants, les parents et les élèves, qui sont représentés dans cette instance.

Mais cela ne suffit pas : 83 % des lycéens reconnaissent qu'il est permis de fumer dans leur établissement (2). Certes, les jeunes Français fument aujourd'hui moins que dans les années de l'après-68. 20 % des lycéens déclarent fumer régulièrement, et 15 % *« de temps en temps »*, soit au total 35 %, contre 46 % au moment de la première réglementation antitabac, voici dix ans. Mais ils continuent de commencer tôt — treize ans, en moyenne. De plus en plus tôt même, selon les professeurs Jean Bernard et Maurice Tubiana (*le Monde* du 3 septembre), qui notent *« qu'à consommation égale, le risque de décès dû au tabac est deux fois plus élevé s'il* [le jeune] *a commencé à fumer à quinze ans, que s'il a commencé à vingt ans »*.

Une action en profondeur

Reste donc à faire passer le message auprès des jeunes, afin que la *réglementation présente et future* soit mieux respectée. De nombreux organismes spécialisés mènent régulièrement des campagnes d'information sur les dangers du tabac et cherchent à remettre en question l'image valorisante du fumeur (3).

Le Comité français d'éducation pour la santé (CFES) intervient depuis 1979, notamment en éditant un matériel pédagogique destiné aux élèves des classes de CM 2, sixième et cinquième. Dans quelques lycées, fonctionnent des *« clubs santé »* où élèves, enseignants, médecins scolaires, infirmières et surveillants, volontaires, peuvent se réunir pour aborder tous les problèmes liés au mode de vie (santé, sexualité, hygiène, diététique). Les voies de la prévention passent sans doute par la multiplication de ce type d'initiative locale, actuellement peu valorisée par le système éducatif, plutôt que par une interdiction formelle, sitôt placardée, sitôt oubliée, et difficile à faire respecter étant donné le petit nombre de surveillants.

Parents d'élèves et enseignants semblent s'accorder sur ce point. La FCPE, qui reproche à Mme Barzach le caractère *« tapageur »* de son intervention, préfère *« une action éducative en profondeur »*, et souligne que l'interdiction doit s'appliquer aussi aux enseignants.

Quant aux professeurs du secondaire, du SNALC, ils estiment que le problème doit être réglé dans chaque établissement et reconnaissent que l'interdiction de fumer coupe le monde enseignant en deux. Mais pas selon les critères syndicaux ou politiques habituels...

Au lycée Paul-Eluard, de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), ce sont les plaintes des agents de service las de ramasser les mégots qui ont, l'an dernier, provoqué un débat en conseil d'administration, au cours duquel une unanimité de principe s'est faite contre le tabagisme. A la rentrée, la direction de l'établissement a fait le tour de toutes les classes de seconde pour rappeler et expliquer l'interdiction de fumer.

« Contrairement à ce qui s'est passé voilà quelques années, aucun élève n'a protesté », note M. Osvald Duenas, le proviseur adjoint, lui-même ancien fumeur repenti, qui approuve l'interdiction du ministre de la santé. Son établissement dispose de vastes espaces verts où l'interdiction de fumer n'a pas de sens ; mais on y envisage de décréter « zone non fumeur » l'une des deux salles de professeurs, pour donner l'exemple.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Décret du 12 septembre 1977.

(2) Sondage réalisé en juin 1987 et publié par le mensuel *Phosphore* de septembre. Lire aussi l'enquête « Santé : comment vont les lycéens » parue dans *le Monde de l'éducation* de septembre 1987.

(3) Comité national contre le tabagisme ; Comité national contre les maladies respiratoires ; Ligue nationale française contre le cancer ; Fédération nationale de cardiologie ; Comité français d'éducation pour la santé.

M. Balladur : pas de hausse de la fiscalité sur le tabac

Dans un communiqué publié le mercredi 16 septembre, M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, indique, au sujet du prix du tabac, que, *« aucune mesure ne figurait dans le budget visant à augmenter la fiscalité sur le tabac »*. M. Balladur précise, en outre, que *« le choix d'un indice des prix de référence »* relève *« des seuls partenaires sociaux, et qu'avant d'envisager l'affectation de ressources nouvelles à la Sécurité sociale »*, il convient *« d'attendre la conclusion des états généraux »*.

Au Danemark

L'augmentation du prix des cigarettes n'a pas découragé les fumeurs

COPENHAGUE
de notre correspondante

En matière de tabac, le Danemark détient deux records européens : celui des prix les plus élevés pour les cigarettes, cigares, etc., et celui de la densité maximum de fumeurs par rapport au chiffre de sa population (cinq millions d'habitants). Actuellement, un paquet de vingt cigarettes de la marque la plus ordinaire coûte à Copenhague 25,30 couronnes (21 F). Sur cette somme, le Trésor prélève 22 couronnes (18,75 F) sous forme de taxes et surtaxes diverses plus la TVA (22 % pour toute marchandise vendue au détail).

Depuis la fin de la guerre, tous les gouvernements, ont augmenté régulièrement les taxes sur le tabac. Ces interventions fiscales ne leur ont jamais été inspirées par le souci de la santé ou du bien-être de leurs administrés mais pour boucher des trous budgétaires.

Curieusement, ces hausses répétées n'ont eu aucune influence sur la consommation. Au contraire, dirait-on... *« Plus les cigarettes sont chères et plus nous fumons »*, ironisait récemment un commentateur.

Le Danemark est en effet, avec la Suisse, le pays européen où l'on fume le plus. 55 % des Danois fument — soit 57 % des hommes et 47 % des femmes. La consommation moyenne de cigarettes par tête d'habitant atteint 1 636 unités. Une consolation toutefois : la moitié des fumeurs expriment le désir de se guérir de cette habitude, et 4 % d'entre eux, d'ailleurs, ne grillent une cigarette qu'incidemment. Les plus gros fumeurs (plus de quinze cigarettes par jour) se rencontrent dans la catégorie des hommes de quarante à soixante ans.

Mode et émulation

Mais l'augmentation de la consommation touche surtout les adolescents de quatorze à seize ans et les jeunes femmes. Chez les premiers, il s'agit évidemment de mode et d'émulation. Les secondes ont d'autres motifs. Les psychologues voient dans ce phénomène une conséquence de la libération féminine et de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail. Pour celles-ci, fumer serait un moyen de lutter contre le stress ou la timidité. Il semble que la reine Margrethe, qui, en dépit des critiques dont elle est constamment l'objet, fume en public (elle commande ses cigarettes en Grèce), puisse être rattachée à ce groupe-là.

Au Danemark comme ailleurs, le tabagisme est depuis de très longues années au cœur de débats passionnés. Les trois partis de gauche et les radicaux ont déposé, l'hiver dernier, un projet de loi visant à imposer une interdiction totale de fumer dans tous les lieux publics. Contre toute attente, ce texte a été repoussé par 81 voix contre 67 et 37 abstentions (*le Monde* du 6 juin 1987) ; cette déroute a été entraînée par une série de défections de la dernière minute : chaque parti ayant laissé ses membres libres de voter selon leur conscience.

Les uns ont invoqué le respect de la liberté individuelle et mis en garde contre l'exemple de la Suède, terre des interdictions les plus absurdes... Les autres ont mis en doute les affirmations des scientifiques qui établissaient un lien étroit entre le tabac et une série de maladies graves. Plusieurs experts fort respectables et compétents (un médecin, une lectrice à l'Ecole supérieure de pharmacologie) ont souligné dans la presse qu'on ne disposait aujourd'hui d'aucune preuve sur la nocivité réelle du tabac.

Et certains ont craint que l'interdiction de fumer partout amène les âmes faibles, les nerveux, les déprimés, à avoir recours à des euphorisants de remplacement plus dangereux que la cigarette (drogues, amphétamines, doses plus fortes d'alcool, etc.).

Enfin, l'argument massue a été présenté par les économistes, qui ont calculé que la consommation de tabac rapportait plus aux caisses d'Etat qu'elle ne lui en coûtait ! D'après un rapport de M. Peter Ellemann-Jensen, de l'université d'Odense (Institut d'économie sanitaire et de prévention des maladies), les dépenses de soins pour les victimes du tabac ainsi que les pensions d'invalidité et les allocations chômage qui leur sont accordées, plus le manque à gagner sous forme de baisse de recettes sur les tabacs, s'élèveraient à 2 milliards de francs 21 millions de couronnes. En revanche, les revenus tirés des taxes sur le tabac plus... les économies importantes de pensions de vieillesse découlant de la mort pématurée des fumeurs (les experts ont le sang froid) s'élèveraient à 7 milliards 403 millions de couronnes, d'où un bénéfice net de plus de 5 milliards de couronnes.

Contrebande florissante

Aujourd'hui personne ne croit plus à l'efficacité d'une nouvelle hausse du prix du tabac. L'expérience a montré en effet que les Danois sont de plus en plus habiles à trouver des moyens détournés pour se procurer des cigarettes à bon marché. Ils sont chaque semaine des dizaines de milliers à passer la frontière allemande au sud du Jutland pour en rapporter des cartons de leur marque de cigarettes préférée (le prix du paquet en RFA équivalent à 12,5 couronnes, quel gain !). Ils sont aussi des milliers à acheter des cigarettes dans les boutiques *« hors taxes » des aéroports* au cours des voyages charters et sur les lignes de ferry-boats (étant donné le bas prix des abonnements pour le troisième âge, certains retraités se sont fait une spécialité des aller-retour pour acheter des cigarettes sur le bateau). Et une contebande — très payante — fleurit le long de la côte de la Baltique. Les usines de tabac danoises exportent des cigarettes en Pologne qui reviennent à leur point de départ la nuit, sur des vedettes rapides, clandestines, avec la bénédiction des dirigeants polonais, qui ont besoin de devises fortes. Régulièrement le gouvernement de Copenhague demande à celui de Varsovie de faire cesser ce trafic. Sans aucun résultat.

CAMILLE OLSEN.

RELIGIONS

Une campagne contre le recteur Cheikh Abbas

La communauté musulmane est divisée sur le rôle de la Mosquée de Paris

Cheikh Abbas, victime de « désinformation » ? Le recteur de la Mosquée de Paris a décidé, le mercredi 16 septembre, de riposter à la campagne menée contre lui par une partie de la communauté musulmane, à la suite d'une interview publiée dans l'hebdomadaire *la Vie* du 5 août et reprise dans *le Monde* du 6 août.

Le recteur Cheikh Abbas avait, en effet, déclaré que *« la multiplication des mosquées en France a un côté négatif : nous ne maîtrisons pas comme il faut leur développement. (...) Les gens qui les animent ne sont pas à la hauteur. Ils n'ont qu'un souci en tête : au-delà de l'intégrisme, c'est se remplir les poches »*.

Rivale de la Mosquée de Paris dans les efforts de regroupement de la communauté musulmane, la Fédération nationale des musulmans de France, créée en 1985, présidée par un Français converti, M. Daniel Youssof Leclerc, réunissant cent dix associations, s'est immédiatement sentie visée. Elle a fait distribuer des tracts à la sortie des mosquées, dans lesquels, au nom des intérêts de l'islam qu'elle prétend *« représenter et défendre »*, elle rappelle vertement à l'ordre Cheik Abbas, lui reprochant de *« mettre en cause l'honnêteté des dirigeants de mosquées qu'il ne parvient pas à contrôler »*.

La guerre des mosquées était-elle déclarée en France ? Faux, a répondu Cheikh Abbas dans sa mise au point du 16 septembre, où il dit avoir été mal compris. Se félicitant de la multiplication des lieux de prière et d'études islamiques, il avait voulu exprimer le regret de manquer des moyens et des cadres nécessaires pour leur animation.

Un consistoire islamique

C'est le rebondissement d'une crise qui a éclaté il y a environ quatre ans, depuis que le gouvernement français, hier Mme Georgina Dufoix, aujourd'hui M. Charles Pasqua, voulut encourager la création d'un Consistoire islamique, à l'image du Consistoire juif, permettant un meilleur dialogue entre les pouvoirs publics et l'importante communauté de trois millions de musulmans en France.

La réalisation de ce projet n'est pas pour demain. Soutenu par la Ligue islamique mondiale, émanation elle-même de l'Arabie saoudite, la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) accuse la Mosquée de Paris d'être une succursale religieuse du gouvernement algérien. M. Youssof Leclerc entend réagir *« au noyautage systématique de la communauté musulmane de France par les Algériens »*.

Pour lui, Cheik Abbas et le personnel de la Mosquée ne sont que des *« fonctionnaires d'Alger »* qui *ne peuvent absolument pas prétendre* représenter les musulmans français. La FNMF regroupe des associations marocaines, tunisiennes, turques, sénégalaises, etc. et se dit empêchée de toucher la population algérienne, très majoritaire. Son président n'a guère apprécié la visite de M. Pasqua à la Mosquée de la place du Puits-de-l'Ermite (5e arrondissement).

Cheikh Abbas garde la tête froide. Construite dès 1926, propriété de l'Association des Abous et des Lieux saints de l'islam, la Mosquée de Paris, en raison de son rôle historique et spirituel, jouit d'une légitimité de fait de la part des pouvoirs publics. Mais son recteur n'a jamais prétendu représenter à lui seul tout l'islam en France. Ses collaborateurs font valoir la diversité d'origine du Conseil d'administration des Habous, où siègent seulement quatre Algériens contre deux *Marocains, un Egyptien, un* Tunisien et une dizaine de Français.

Le conflit ainsi provoqué par le contrôle de la communauté musulmane et de ses lieux de prière n'est pas près de s'éteindre. Financée par l'Arabie saoudite, une grande mosquée est en construction à la ville nouvelle d'Evry (Essonne), sous la direction de l'Association culturelle des musulmans de l'Ile-de-France, présidée par M. Méroum Qhalil, qui est l'un des membres des plus influents de la Fédération nationale des musulmans de France. Celle-ci aimerait faire de la mosquée d'Evry la concurrente de celle de Paris. En attendant, elle n'exclut pas, devant toute forme de reconnaissance officielle de la Mosquée de Paris, d'occuper pacifiquement le lieu de culte pendant la prière du vendredi.

H. T.

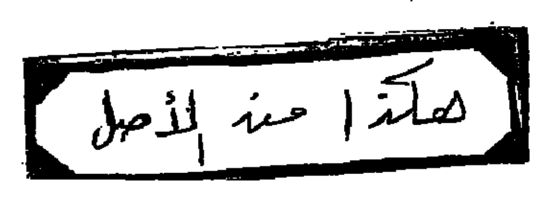
SIDA

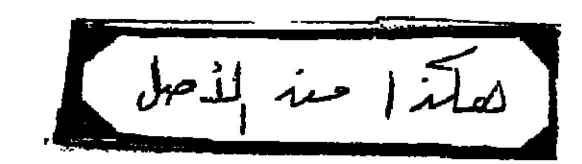
Le Vatican pourrait annuler certains mariages

Moraliste, collaborateur à *l'Osservatore Romano*, le Père Gino Concetti, dans une interview à paraître dans un mensuel catholique italien, déclare que *« si l'un des conjoints a caché à l'autre »* qu'il est malade du SIDA, ou même séropositif, le mariage pourrait être considéré comme non valide. Le SIDA en tant que tel ne pourrait être invoqué comme cause d'annulation de mariage, mais la *« tromperie »* figure dans le droit canon en tant que motif éventuel de nullité d'une union.

D'autre part, le vice-ministre cubain de la santé, M. Hector Terry, a annoncé, le lundi 14 septembre, que toute la population de Cuba allait être soumise à un test de dépistage du SIDA. Mettant en garde ses compatriotes contre les relations sexuelles avec les étrangers, M. Terry a précisé qu'il n'était pas question d'imposer un test obligatoire aux touristes et aux diplomates en poste à Cuba. — *(Reuter.)*

en trente m
utiliser l'Eaz
branché.





…ur Cheikh Abbas

…mane est divisée …quée de Paris

…pas près de s'éteindre. Financée par l'Arabie saoudite, une grande mosquée est en construction à la ville nouvelle d'Evry (Essonne), sous la direction de l'Association culturelle des musulmans de l'Ile-de-France, présidée par M. Méroum Obaïd, qui est l'un des membres des plus influents de la Fédération nationale des musulmans de France. Celle-ci aimerait faire de la mosquée d'Evry la concurrente de celle de Paris. En attendant, elle s'exclut par devant toute forme de reconnaissance officielle de la Mosquée de Paris, d'occuper pacifiquement le lieu de culte pendant la prière du vendredi.

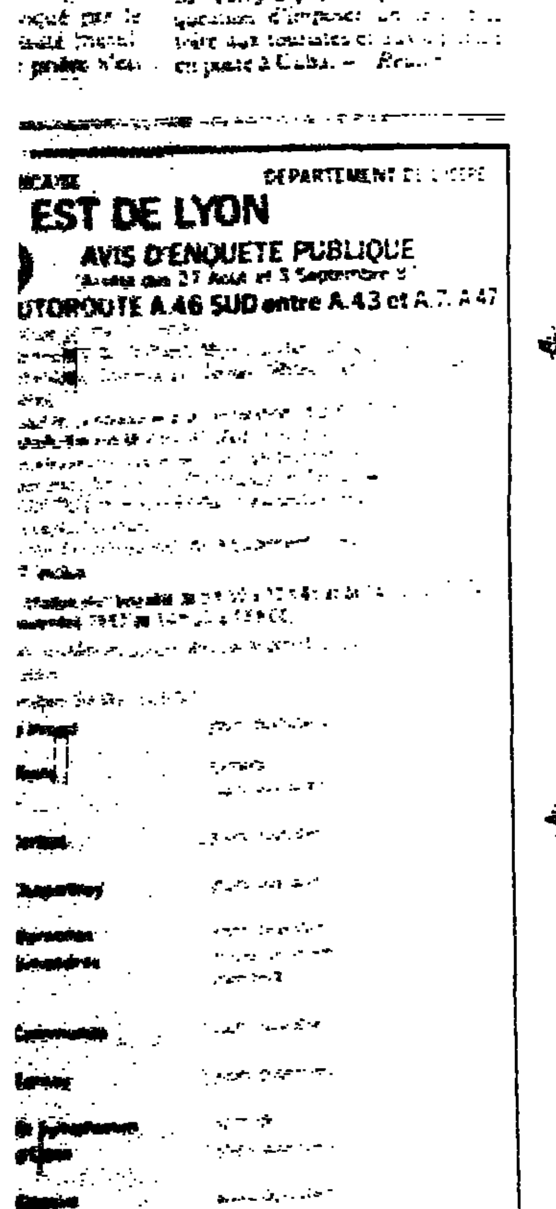
H. T.

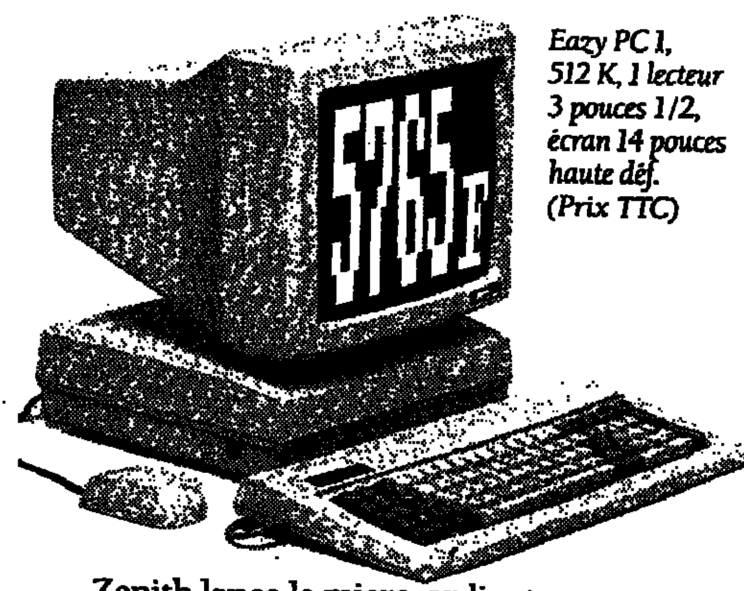
SIDA

Le Vatican pourrait annuler certains mariages

Moraliste, collaborateur à *l'Osservatore Romano*, le Père Gino Concetti, dans une interview à paraître dans un mensuel catholique italien, déclare que « si l'un des conjoints a caché à l'autre » qu'il est malade du SIDA, ou même séropositif, le mariage pourrait être considéré comme nul. … Le SIDA en tant que tel ne pourra être invoqué comme cause d'annulation de mariage, mais la « tromperie » figure dans le droit canon en tant que motif éventuel de nullité d'une union.

D'autre part, le ministre cubain de la santé, M. Hector Terry, a annoncé, le lundi …, que toute la population de Cuba allait être soumise à un test de dépistage du SIDA. … M. Terry a précisé qu'… en juste à Cuba. – *(Reuter.)*


DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
…EST DE LYON
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
…UTOROUTE A 46 SUD entre A 43 et A 7, A 47



Eazy PC 1, 512 K, 1 lecteur 3 pouces 1/2, écran 14 pouces haute déf. (Prix TTC)

Zenith lance le micro-ordinateur compatible, de qualité professionnelle (Zenith oblige), l'Eazy PC.

Comme son nom l'indique, Eazy est un ordinateur facile à utiliser.

Fini la longue étude devant l'écran noir du manuel d'utilisation. Eazy s'apprend en trente minutes et tout le monde peut l'apprendre.

Pourquoi?

Parce qu'Eazy va vous prendre en charge, vous expliquer comment il fonctionne et tout ce que vous pouvez en tirer, tant en usage domestique qu'en usage professionnel. Éducation qui ne prend que trente minutes.

Trente minutes au terme desquelles vous serez familiarisé avec ce qui, trente minutes plus tôt, vous semblait inaccessible: l'informatique.

Et quand vous saurez qu'Eazy ne coûte que 5 765 F, alors vous n'aurez plus de raison de vous en priver.

Zenith 167-169, avenue Pablo-Picasso, 92000 Nanterre.

Et pour recevoir une documentation et la liste de nos distributeurs agréés, 2 minutes suffisent, téléphonez au (1) 42.43.43.00.



Si, en trente minutes, vous ne savez toujours pas utiliser l'Eazy PC, c'est que vous ne l'avez pas branché.



PCB

Education

Dénonçant l'« incompétence » et l'« ignorance du ministre de l'éducation nationale

M. Chevènement critique violemment la politique de M. Monory

« Incompétence politique et administrative », « Détruit, mais ne sait pas construire », « Se moque du monde ». Les sévères appréciations portées par M. Jean-Pierre Chevènement, mercredi 16 septembre, au cours d'une conférence de presse, sur la copie de son successeur à l'éducation nationale sont celle d'un professeur exigeant à l'égard d'un élève inattentif et dissipé. Mais aussi d'un adversaire politique, candidat à l'élection présidentielle, qui a décidé de livrer bataille sur le terrain de l'éducation, où il s'est rendu populaire.

En proclamant sa volonté de transformer le service public de l'éducation nationale en *« entreprise »*, estime le maire de Belfort, M. Monory a montré *« une grave ignorance de l'esprit de l'institution dont il a la charge »*. M. Chevènement distingue trois degrés dans l'action (ou l'inaction) de son successeur : la récupération *« avec un culot étonnant »* de décisions prises par la gauche, comme le plan de revalorisation de la carrière des instituteurs, la création des baccalauréats professionnels et l'augmentation des recrutements de professeurs de lycée. Il lui reproche d'avoir *laissé en jachère la rénovation* des collèges et le plan Informatique pour tous, d'avoir abandonné la réforme des lycées préparée en 1985 et la création des universités technologiques, d'avoir *« remis en question »* la loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel. M. Chevènement parle aussi de *« cadeau »* à l'enseignement privé et insiste sur *« l'échec retentissant de M. Monory »* dans l'enseignement supérieur.

M. Chevènement accompagne ses critiques d'un programme complet en matière d'éducation.

Devançant ses concurrents socialistes sur ce terrain, il dit la gauche *« déterminée (...) à repartir d'un bon pas dans l'éducation nationale »*, et réaffirme l'objectif des 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat en l'an 2000 et celui de deux millions d'étudiants *« d'ici à vingt-cinq ans »*. Favorable à l'ouverture d'une *« large consultation »* sur les lycées, M. Chevènement propose de supprimer tout recrutement dans les lycées professionnels avant la fin du collège et d'instaurer un enseignement par alternance dans des *quatrième et troisième préprofessionnelles »*.

Il reprend les grands axes de son projet de réforme des lycées : diversification des voies d'accès aux bac, *fin de la prédominance des mathématiques*, et propose un second cycle en quatre ans au lieu de trois pour les lycéens qui le souhaitent. De nouvelles formations supérieures, s'appuyant soit sur les lycées, soit sur des *« premiers cycles universitaires déconcentrés »*, doivent selon lui être proposées aux bacheliers dans les villes moyennes non dotées d'université. M. Chevènement souhaite augmenter le recrutement d'enseignants de lycée en revenant à un système de prérecrutement analogue aux IPES, et en permettant à des cadres d'entreprise d'enseigner dans l'éducation nationale.

A l'idée d'un *« plan »* avancé par M. Monory, son prédécesseur oppose celle d'un *« projet de loi de programmation sur le développement des lycées et de l'enseignement supérieur »*, qu'un gouvernement de gauche devrait *« proposer sans délai au Parlement »*. Mais le programme du maire de Belfort, intitulé « Un second souffle pour l'avenir » n'est concevable, *précis-t-il*, que si le pays retrouve les voies de la croissance économique.

[Emporté dans sa diatribe contre M. Monory l'ancien ministre de l'éducation nationale se fait le zélateur des « zones d'éducation prioritaire » et du rapport d'Antoine Prost sur les lycées, initiatives de M. Savary, et du rapport du Collège de France au président de la République, sur « l'enseignement de l'avenir », pour lesquels il n'avait pas montré d'enthousiasme excessif lorsqu'il était à la barre de l'éducation nationale. M. Chevènement accuse son successeur d'avoir récupéré « avec un *culot étonnant* » des décisions prises par la gauche. Mais M. Monory n'a pas le monopole du culot.]

Sports

FOOTBALL : Bordeaux bat le Dynamo de Berlin en Coupe d'Europe

Ferreri, nulle part et partout

Une fois n'est pas coutume : les communiqués en provenance des différents fronts européens sont porteurs de bonnes nouvelles pour les couleurs françaises. En Coupe de l'UEFA, le Toulouse Football Club a écrasé, le mercredi 16 septembre, l'équipe grecque du Panionios d'Athènes par 5 à 1. En Coupe des vainqueurs de coupe, l'Olympique de Marseille a *obtenu le match nul à Leipzig*, face au Lokomotiv FC (0-0). Enfin, en Coupe d'Europe des champions, les Girondins de Bordeaux ont battu le Dynamo de Berlin par 2 à 0.

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Berlin n'est pas Leipzig. Les absents du parc Lescure, dissuadés par le souvenir du brouet insipide servi par les joueurs est-allemands, l'an dernier, ont eu tort. Le football de conserve, hermétique et sans saveur, du Lokomotiv de Leipzig n'est pas une spécialité berlinoise.

Dès la première minute, le remuant Doll rappelait, d'un tir tendu de 25 mètres à Dominique Dropsy, que son équipe avait une vocation offensive. Le Dynamo de Berlin a en effet marqué 17 buts au cours de ses 3 derniers matchs en championnat et en Coupe de RDA. Avertissement sans frais : le gardien bordelais ne connut que trois autres alertes pendant la rencontre. Cependant, les bonnes dispositions des joueurs berlinois, utilisant avec vivacité toutes les balles qu'ils pouvaient grapiller au centre du terrain, ont donné le ton au match.

Autre surprise : le comportement des Bordelais. Les récents bulletins de santé donnés par Aimé Jacquet lui-même étaient préoccupants. Condition physique médiocre, manque de cohésion de l'équipe, expliquaient, selon lui, le début de saison mi-figue, mi-raisin de Bordeaux, déjà vaincu à trois reprises en 10 matches de championnat. La courte défaite (1-0) concédée à Monaco n'avait qu'imparfaitement rasséréné le coach bordelais, pour qui *« la qualité principale en Coupe d'Europe, c'est d'être prêt physiquement, sinon on n'a aucune chance de faire un résultat »*.

Certes, le rythme des Girondins s'est essoufflé en fin de match, à cause d'une chaleur asphyxiante malgré l'heure tardive. Mais le match est demeuré haletant, jusqu'à l'amorce du dernier quart d'heure. Par quel coup de baguette magique les Girondins ont-ils retrouvé leur punch mercredi soir ?

Les supporters ultras du virage sud ont risqué un début de réponse en scandant à plusieurs occasions le nom de Ferreri. Le joueur a régalé le public de son talent. Sur le premier but (46e), c'est lui qui dévie hors de portée du gardien géant Rud Waleit le tir victorieux de Dominique Bijotat, impeccable doublure de René Girard suspendu pour ce match. Un second but est l'aboutissement d'un exploit personnel (57e), une frappe très sèche du pied droit qui laissa pantois le gardien de Berlin.

Hormis ces 2 buts, Jean-Marc Ferreri a virevolté sur tout le front de l'attaque, en parfaite harmonie avec ses partenaires. Il y avait longtemps que l'ancien Auxerrois, arraché à prix d'or l'an dernier à la convoitise du Racing, n'avait réalisé un match aussi plein. A vrai dire, son adaptation au système bordelais a tardé. Il s'est souvent retrouvé sur le banc de touche assis à côté de Philippe Vercruysse.

Après avoir été couvé dès l'âge de quatorze ans par Guy Roux, l'entraîneur adjudant, très mère poule de l'AJ Auxerre, Jean-Marc Ferreri était-il un surdoué ? Sa saison 1986-1987, la première passée hors du giron abusif, mais protecteur, du système Roux, n'avait pas été fameuse. Plus que jamais, l'international était à la recherche de sa vraie place sur le terrain. Sa progression depuis les minimes jusqu'aux espoirs se fit sans accroc au milieu du terrain, mais en équipe de France ce secteur était encombré.

Son drame est d'avoir été désigné trop tôt comme le successeur de Michel Platini. Selon Guy Roux, *« Jean-Marc est un instinctif, pas un joueur de devoir. On ne transforme pas les artistes en cadres »*. C'est pourquoi il en a fait en 1985 un numéro 7, aux avant-postes sur le flanc droit. A Bordeaux, une équipe d'hommes de devoir plutôt que d'artistes, il semble avoir enfin trouvé sa place, nulle part, c'est-à-dire partout en attaque.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

Au tribunal de Paris

Les « droits de péage » de M. Claude Bez

M. Claude Bez, président des Girondins de Bordeaux, a-t-il créé un préjudice à *l'Equipe* en appelant au boycottage de ce journal en octobre 1986 après avoir interdit le libre accès du stade à ses journalistes quelques mois plus tôt ? C'est la seule question à laquelle la première chambre du tribunal civil de Paris devra répondre. Mais en demandant devant cette juridiction le franc symbolique de dommages et intérêts, mercredi 16 septembre, Me Marc Louvet, avocat du quotidien sportif, a montré qu'il entendait se placer sur le plan des principes. Après avoir dénoncé *« un ensemble d'agissements conduisant à tenter de faire payer les journalistes pour accéder à l'information »*, il a soutenu que le fait d'imposer *« un droit de péage »* aux journalistes était contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 19 garantit la liberté *« de rechercher et de recevoir »* les informations.

« Si les contribuables paient des stades, ce n'est pas pour enrichir des Barnum du ballon rond », a souligné Me Louvet avant d'affirmer : *« L'information doit être étrangère à l'argent. »*

Pour Me Philippe Olhagaray, du barreau de Bordeaux, l'attitude du bouillant président des Girondins ne serait qu'une réponse aux comportements de *l'Equipe*, *« monument sportif en situation de monopole »*. Quant au principe du paiement des cartes d'accréditation, l'avocat ne voit là rien qui soit choquant. La délivrance gratuite de ces cartes par la Fédération française de football résulterait d'une *« coutume »* et si *l'Equipe* estimait que M. Bez avait enfreint le règlement de la Fédération, c'est devant cet organisme que le litige devait être évoqué. En considérant que M. Bez était *« propriétaire de son spectacle »*, l'avocat affirmait : *« Aucun texte n'oblige un dirigeant de groupe à faire entrer les journalistes gratuitement »*, avant de souligner que, de toute manière, *l'Equipe* n'avait pas qualité pour défendre la profession.

Jugement le 14 octobre.

MAURICE PEYROT.

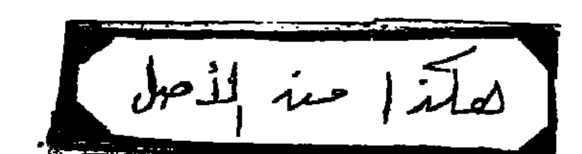
Les résultats

COUPE DES CHAMPIONS
(Premier tour, matchs aller)

Bordeaux (Fr.) – Dynamo Berlin (RDA)	2-0
Rapid Vienne (Aut.) – Hamrun Spartans (Mal.)	6-0
Dynamo Kiev (URSS) – Glasgow Rangers (Ecos.)	1-0
Bayern Munich (RFA) – Sredets Sofia (Bul.)	4-0
Steaua Bucarest (Rou.) – MTK Budapest (Hon.)	4-0
Malmö (Suède) – Anderlecht (Bel.)	0-1
Neuchâtel (Suis.) – Lahti (Fin.)	5-0
PSV Eindhoven (P.-B.) – Galatasaray (Tur.)	3-0
Reykjavik (Isl.) – Sparta Prague (Tch.)	0-2
Olympiakos Le Pirée (Gr.) – Gornik Zabrze (Pol.)	1-1
Aarhus (Dan.) – Jeunesse Esch (Lux.)	4-1
Lillestroem (Nor.) – Linfield (Irl. du N.)	1-1
Shamrock Rovers (Irl.) – Omonia Nicosie (Chy.)	0-1
Benfica (Port.) – Partizan Tirana (Alb.)	4-0
Real Madrid (Esp.) – Naples (Ital.)	2-0
Porto (Port.) – Skopje (Youg.)	3-0

● *CYCLISME : record du monde.* — La Française Jeannie Longo, qui devrait tenter d'améliorer son record du monde de l'heure en altitude entre le 18 et le 20 septembre à Colorado-Springs, a battu le record du monde des 5 kilomètres (piste non couverte) en 6 min 14 s 813, mercredi 16 septembre. L'ancien record était détenu depuis 1982 par la Britannique Amanda Jones en 6 min 41 s 75.

هكذا من الأصل



Le Monde DES LIVRES

Le chagrin et la pitié selon James Baldwin

Julia, l'héroïne de Harlem Quartet, *émeut comme une chanson de Billie Holiday*

VOUS pouvez avoir tout oublié d'un roman, l'intrigue, le nom des personnages, ce qui leur advient pour finir, mais vous resterez, s'il est fort, à jamais imprégné de ses émotions et des lieux où celles-ci surgissent. Harlem, ses bars où un juke-box joue Ray Charles ou Pearl Bailey, ses avenues balayées d'un vent glacé, le Sud où sue l'angoisse dans *« les rues livides de Blancs »*, Paris et ses hôtels du quartier Latin aux draps trempés d'amour et de larmes, tel est l'univers de James Baldwin, de même que les pas de chevaux tirant un fiacre sur les pavés enneigés de Vienne au crépuscule, ou l'aube navrée d'un homme en habit dans un palace de Monte-Carlo, constituent l'univers d'Arthur Schnitzler, dans votre mémoire.

On pleure énormément chez James Baldwin, jamais au moment où l'on s'y attend, et toujours d'une façon très intense, virile, simplement parce qu'une émotion trop longtemps contenue submerge et emporte. On fait beaucoup l'amour aussi, entre homme et femme, entre homme et homme, et les sentiments sont les mêmes, de l'amour à l'abjection. Mais c'est l'amour qui domine. Et la compassion. James Baldwin est un romancier intensément émotionnel. Quand vous refermez un de ses livres, vous avez au fond de la gorge un goût de chagrin et de pitié pour la douleur des hommes. Il vous reste aussi le souvenir de *visages*, comme celui de Julia, dans *Harlem Quartet*, né de ces mots qui le décrivent *« d'une beauté que je n'ai rencontrée que chez ceux qui ont été contraints de souffrir jusqu'à la stupéfaction et au-delà »*.

Une maigreur de princesse égyptienne

Etrangement, c'est elle le personnage le plus attachant de ce roman de l'amour fraternel. Arthur Montana, le jeune frère du narrateur, est certes la figure autour de laquelle s'organise le destin de deux familles harlémites et c'est son destin à lui qui trace la parabole du livre. Mais il a quelque chose de saint-sulpicien : chanteur de gospel dans un quatuor d'amis, puis soliste, et, enfin, vedette de soul, nous le savons d'emblée promis à la déchéance et à la mort, et c'est pourquoi, sans doute, nous suivons son chemin de croix avec moins de passion alertée que le trajet plus équivoque de Hall, son aîné, et de Julia, la sœur de son amant.



James Baldwin vu par Irmeli Jung.

D'elle, à la maigreur de princesse égyptienne, d'elle, la petite prêcheuse habitée par le Saint-Esprit et soudainement désertée par lui, d'elle violée par son père, d'elle putain pour protéger son frère, puis mannequin, puis maîtresse d'un chef africain à Abidjan après avoir aimé le narrateur et l'avoir abandonné sans jamais cesser de l'aimer, d'elle devenue l'amie calme et confiante qui redonne goût à l'existence, d'elle qui émeut comme une chanson de Billie Holiday, vous n'oublierez pas le visage, peut-être à cause de ces mots : *« Parfois, elle espérait que ses caresses anéantiraient l'horreur de ses caresses. »* Il s'agit de son père. Et l'on n'a probablement jamais mieux dit l'*agonia*, l'angoisse de l'inceste subi.

James Baldwin est un romancier des années 50 et 60, des années de l'existentialisme politisé, de la lutte pour la reconnaissance de l'identité noire, de l'identité homosexuelle, des droits civiques. Elles revivent, ces années-là, dans *Harlem Quartet* (*roman publié aux Etats-Unis en* 1978), avec, pesant sur elles, la fatalité de l'échec et quand même une affirmation d'humanisme intact, cette conviction que *« nous sommes tous, pour toujours et chaque jour, partie intégrante des autres »*, que l'amour seul nous fait hommes, mais aussi que *« le seul moyen de ne pas avoir peur, c'est d'être trop con pour avoir peur »*. Ce qui n'est, Dieu sait, pas le cas de Baldwin, romancier de *« l'intransigeance terrifiée qui est la clé de la beauté »*, mais romancier aussi devenu, avec l'âge, un peu trop sûr de ses moyens, qui parfois tournent au brillant savoir-faire. L'émotion en prend alors quelque chose d'artificiel, un peu comme si Billie Holiday nous revenait aujourd'hui avec la sophistication de Sarah Vaughan pour chanter *Strange Fruit* ou *God Bless the Child*.

MICHEL CONTAT.

★ HARLEM QUARTET, de James Baldwin, traduit de l'américain par Christiane Besse, Stock, 439 p., 125 F.

FÉMININ PLURIEL

Des vies difficiles

L'Insomniaque, *d'Anne-Marie Garat* les Femmes de Brewster Place, *de Gloria Naylor* le Cri, *de Chochana Boukhobza.*

EN bon insomniaque, Simon Fernet déteste le sommeil des autres. Que la femme qui partage sa vie dorme à ses côtés alors qu'il est condamné à la veille lui semble inélégant. Pis, inesthétique. *« Fernet avait peur de ce sommeil comme d'une traîtrise, ne parvenait à le nommer que de manière injurieuse pour l'injustice qui lui était faite. Sa colère montait »*, écrit Anne-Marie Garat. Tous les « experts » en insomnie se sentiront solidaires de Simon Fernet et de ses manœuvres — bouger, soupirer, allumer la lumière — uniquement destinées à réveiller celle qui commet la faute de dormir.

L'Insomniaque, le troisième roman d'Anne-Marie Garat (1), est toutefois bien plus qu'une simple réflexion sur l'impossibilité de dormir. Les insomnies de Simon Fernet ne font que rythmer son interrogation sur lui-même, sur sa vie entière, sur ce sentiment de dépossession qui le mine, *« cette déflagration, cette perte de l'amour »*, dit Anne-Marie Garat.

A Ravenne, en plein été, dans le mausolée de Galla Placidia, Simon Fernet a cru, un instant, que sa femme, Clémence, avait disparu. Ce n'était qu'une fâcheuse illusion d'optique. Mais, à partir de là, tout s'est détraqué dans l'existence de Fernet. Dans ses insomnies, où s'aiguise sa vigilance sur lui-même, il revoit des bribes de son passé, les blessures qui l'ont amené à ce qu'il est désormais : un homme incapable d'empoigner le réel, un homme sur le bord de sa vie, qui n'en est que le témoin.

Les souvenirs de Simon Fernet sont l'occasion, pour Anne-Marie Garat, de remarquables pages sur l'enfance — une description minutieuse et délicate — et sur Millie, la première femme, fille de grands bourgeois, rendant visite aux grands-parents de Simon, — des pauvres, n'ayant à offrir que quelques « petits Lu » mis à l'abri de l'humidité dans une vieille boîte en fer. A cela s'ajoutent quelques scènes érotiques très réussies, avec l'exact dosage de suggestion et d'affirmation qui fait naître le trouble.

En conduisant Simon Fernet dans sa longue enquête sur lui-même, Anne-Marie Garat écrit, ici, son texte le plus achevé. *« Mon précédent roman,* Voie non classée, *était comme un canard boiteux*, dit-elle. *Maintenant j'ai appris, d'une part, à me laisser aller au plaisir de reconter, tout en contrôlant ce que j'aime, la langue, et, d'autre part, à terminer vraiment un livre. Je sais aussi me méfier de mon amour immodéré des mots. »* Anne-Marie Garat est parvenue, avec *l'Insomniaque*, à la maîtrise de son métier. Elle a travaillé le récit, — son déroulement, mais aussi son harmonie, sa beauté plastique — et c'est une réussite, qui devrait lui permettre de passer du succès d'estime au succès tout court.

Six itinéraires de femmes

La tradition veut que l'on sépare les recensions de romans français et celles de livres de littérature dite « étrangère ». On se demande bien pourquoi. Ces livres sont lus dans notre langue. Il est donc pareillement inexplicable que les romans traduits se vendent moins bien, sauf exception, que ceux écrits directement en français. D'autant qu'ils sont souvent de bonne qualité (s'ils sont publiés en français, c'est qu'ils ont déjà, à un titre ou à un autre, été remarqués dans leur langue d'origine).

C'est le cas des *Femmes de Brewster Place*, l'excellent premier livre de Gloria Naylor — née à New-York en 1950, — qui reçut en 1983 l'American Book Award du premier roman. Depuis, Gloria Naylor — romancière noire — a publié *Linden Hills*, moins bien accueilli par la critique américaine. Ce texte paraîtra prochainement en France (2).

Pour son premier roman, Gloria Naylor a réussi le subtil assemblage de six itinéraires de femmes, retracés avec délicatesse, avec sympathie, et qui, tous, aboutissent au même endroit « paumé », d'apparence sinistre : Brewster Place.

JOSYANE SAVIGNEAU.

(Lire la suite page 18.)

(1) *Les deux premiers romans d'Anne-Marie Garat, l'Homme de Blaye et Voie non classée sont publiés chez Flammarion.*

(2) Belfond.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Eve, *de Guy Hocquenghem*

Enfin un roman nécessaire !

CETTE impression jamais atteinte de profusion, de gigantisme, de métastase devant la production romanesque de la rentrée, cette sensation, si splendidement résumée par Jean Paulhan, de lire des *« livres-que-c'est-pas-la-peine »*, en voici, lumineuse comme l'éclair sur fond de nuées grises, l'explication !

Les candidats aux prix d'automne, si brillants qu'ils se montrent, si émus, si impatients de s'exprimer, ont terriblement l'air de concourir à date fixe, de tâter du roman parce que c'est l'époque et le moment, de publier pour la seule raison que leur position dans l'édition ou les médias leur en donne le droit, pour calmer un ego en manque d'image artiste... Et soudain un livre fait éclater la nécessité qui l'a suscité et porté ! Non pas la petite envie, propre à tout écrivain, de jeter à la mer la bouteille unique de sa chère subjectivité, mais une loi imposant à tous son évidence implacable, comme celle qui guidait les héros de tragédies.

La référence aux Grecs ne vient pas seulement parce que le narrateur écrit sous la menace d'une mort scellée dans son destin dès les premières lignes, comme si un revolver glacé était posé sur sa nuque, ni parce que les dernières pages ont le poids, et l'espèce de tranquillité insoutenable, d'ultimes paroles... Nous sommes dans le tragique parce que le virus dont meurt le héros a restitué brutalement à nos existences cette dimension dissimulée depuis l'après-guerre par le triomphalisme des savants, mais aussi parce que ces savants, notamment les biologistes, s'ils n'ont pas vaincu toutes les causes de mort précoce, ont radicalement modifié les conditions de notre naissance, donc les légendes par lesquelles, sans grand changement depuis deux mille ans, nous nous représentions la vie.

avant d'avoir la puissance d'un écrit testamentaire, *Eve* a celle d'une métaphore revisitant la mythologie. De l'Antiquité jusqu'à Valéry et Gide, Narcisse n'avait d'autre ressource que de se mirer indéfiniment dans une eau plus ou moins courante, que d'aimer un reflet désespérant à force de ressemblance parfaite et docile.

LA génétique des trente dernières années a rendu théoriquement possible la fabrication à retardement d'un jumeau exact et de sexe opposé ; elle a donc changé radicalement le sort de Narcisse, qui peut désormais rencontrer un autre lui-même. C'est du moins ce qu'imagine Guy Hocquenghem pour son narrateur Adam, né des expériences hitlériennes d'eugénisme dites *Lebensborn*, donc âgé d'au moins quarante ans. Dans l'effervescence de 1968, sa mère, ou plutôt une amie de celle-ci, comme elle lesbienne et féministe, s'est fait greffer un ovule fécondé lors de la conception d'Adam et conservé dans le froid.

Même si les biologistes chipotent, un romancier n'est plus dans la fantaisie futuriste lorsqu'il suppose qu'un quadragénaire rencontre dans le métro son double en fille de vingt ans. Narcisse peut enfin s'admirer sans le chagrin de se heurter à la glace d'une surface réfléchissante. En l'occurrence, la découverte s'enrichit d'une révélation. Homosexuel depuis l'adolescence par attachement à sa propre image, dragueur impénitent et, croit-il, puni de cela par le virus qui l'assaille, Adam va, pour la première fois de sa vie, aimer une femme, la désirer, la prendre, et souhaiter d'elle un enfant, donc satisfaire, en prime, son besoin inassouvi de paternité.

Comparé à ce prodige, la gent littéraire qu'Adam côtoie par devoir — il est écrivain — ne peut que lui paraître misérable. Il en dresse, pour commencer, un portrait cruel, comme d'ailleurs de tout ce qui ne concerne pas son amour et son mal : éditeurs futiles, critiques abrutis, foules du métro, familles routinières.

(Lire la suite page 19.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

HISTOIRE LITTÉRAIRE

L'ecclésiastique et la poupée

Une sylphide fait l'éducation sentimentale et sensuelle d'un jeune abbé : tel est le thème étrange, mais nullement scabreux pour ses contemporains, de *La Poupée* de Jean Galli de Bibiena, ouvrage publié en 1747. Certes, le héros n'est *« point de ces abbés qui sont revêtus du caractère auguste que leur habit représente »*, ni un de ces *« petits maîtres à rabats »*, toujours munis d'un miroir, d'un soufflet à poudre et d'une *« petite vergette »* pour soigner les ondulations de sa perruque : c'est un tout jeune homme, fraîchement émoulu du Collège... Elle, c'est une sylphide, un de ces *« êtres élémentaires »* qui, avec les salamandres, les nymphes, les gnomes et les ondins, peuplent les pages de la plupart des « contes merveilleux ».

Cette poupée que le jeune abbé achète dans une boutique du Palais-Royal, manifeste rapidement des facultés propres aux Sylphes : appartenant à l'une des classes chargées de réformer les défauts particuliers des hommes, — la classe de *« la fatuité abbatiale »* —, la poupée, douée de vie et de parole, de chair et de raison, enseigne à son élève une nouvelle carte du tendre, un nouvel érotisme où le sentiment, la délicatesse d'âme et le respect triomphent des métaphores guerrières du libertinage de conquête. Et à chaque leçon bien comprise, la sylphide, qui eut d'abord l'aspect « enchanteur » d'une toute petite fille, croît, pousse, grandit et embellit : l'abbé, qui n'en est pas moins homme, apprécie la métamorphose... tout en regrettant vivement *« cette amitié innocente dont on est transporté à la vue d'une petite fille jolie, d'un physionomie fine et pétrie de grâces »*. La fable est bien tournée, le style élégant, la morale démontrée avec la plus précieuse des subtilités : Bibiena (1709-1799 ?) n'en était pas à son coup d'essai, puisqu'il était déjà l'auteur d'une demi-douzaine de romans et d'une *« comédie héroïco-comique »* fort bien accueillis par le public.

Mais, en 1763, soit seize années après la publication de ce roman d'initiation amoureuse, qui fut son dernier livre édité, cet écrivain habile et fêté fut condamné à mort par contumace et pendu en effigie : l'*« inclination »* avouée à demi-mot entre les lignes de *la Poupée*, — *« ce plaisir innocent dont on est pénétré lorsqu'on tient dans ses bras une enfant qui est mignonne, badine et caressante »* — était devenu un véritable crime, le viol d'une petite fille de deux ans et neuf mois...

CLAIRE PAULHAN.

★ **LA POUPEE, de Jean Galli de Bibiena (édition de 1747 avec orthographe et ponctuation modernes), *préface de Henri Lafon*, collection XVIIIe siècle, dirigée par Henri Coulet, éditions Desjonquères, diffusion PUF, 140 p., 79 F.**

● EN POCHE

● *« Une prière s'élève des choses, Virgile insère la loi du travail dans l'harmonie universelle. Il enseigne un homme laborieux et, par delà, le devoir, heureux »*, écrit Maurice Chappaz à propos de ce merveilleux poème que sont *les Géorgiques*. Avec, en préface, un texte de Jacques Perret, dans une traduction de Maurice Chappaz et Eric Genevay, ce grand classique est réédité dans la collection *« Poésie-Gallimard »*. *Une occasion de faire sortir Virgile des seuls* manuels de version latine.

● *L'Islam dans sa première grandeur, huitième-onzième siècle*, a été conçu à partir des cours donnés par Paul Lombard à l'Ecole normale supérieure à la fin des années 50. Mort en 1965, P. Lombard a été l'un des principaux pionniers de l'étude historique des civilisations musulmanes (« Champs », Flammarion, nº 59).

● Dans la même collection, deux autres titres : le *Martin Heidegger* de Georges Steiner, paru aux Etats-Unis en 1978 et traduit *de l'anglais par* Denys de Caprona *(nº 174) ; de Jean Cohen, Structure du langage poétique* (nº 30).

● Toujours dans le domaine des essais, Luce Giard a rassemblé un certain nombre de textes de Michel de Certeau, rédigés entre 1967 et 1985 — un an avant la mort de l'historien, — sous le titre *Histoire et psychanalyse entre science et fiction* (« Folio-Essais », inédit, nº 59).

● Une nouvelle édition *du Contrat social*, de Rousseau, présentée par Jean-Louis Lecercle, dans la collection de poche des Editions sociales *(« L'essentiel », nº 33)*.

● Paru en 1930, cinq ans avant le *Sang noir, Dossier confidentiel* de Louis Guilloux, est la peinture sobre du désarroi de la jeunesse pendant la guerre de 1914, embourbée dans un présent de sang et de poudre (« Les Cahiers rouges », nº 76, Grasset).

● Dans la même collection, un curieux récit de voyage, *En Patagonie*, de Bruce Chatwin, paru en France en 1979, et traduit de l'anglais par Jacques Chabert (nº 77).

● *New York Tic-Tac :* trente et une nouvelles de O. Henry — de son vrai nom William Sidney Porter, pharmacien, aventurier et écrivain américain (1862-1910) — dans la « Bibliothèque cosmopolite », chez Stock. Un voyage tendre et burlesque à travers l'Amérique profonde de la fin du siècle dernier.

● Le *récit vécu publié par Joël Bats, gardien de but de* l'équipe de football du Paris-Saint-Germain, paraît dans la collection « J'ai lu », nº 2 238 sous le titre *Gardien de ma vie :* joies et travail entre ballon et filets...

RÉCIT

Un drôle de soldat

Fortépaulle a tout d'un étrange bonhomme. Surgi d'on ne sait où, arraché à quelque obscure activité, il est convoyé vers l'inconnu par les bourrasques d'une guerre mystérieuse. Isolé parmi des baraquements de fortune, des compagnons d'infortune et des champs d'honneur sans envergure, il traverses les batailles sans se départir de son secret. Le soldat pétri de pudeurs et d'orgueil que décrit Yves Lemoine n'a cependant rien de transparent. Véritable caisse de résonance d'une guerre sans âge, il est la souche du genre humain, la figure vers laquelle convergent tous les conflits intérieurs.

Creuset de contradictions multiples, la personne du soldat Fortépaulle n'appartient à aucune époque définie et les cristallise toutes en même temps. Trapu, bâti à la façon d'un homme préhistorique, il est le siège d'états d'âme à la fois archaïques et fort modernes. La guerre à laquelle il participe pourrait se dérouler dans notre décennie ou dans une autre, tant les moyens techniques qui la nourrissent paraissent secondaires. Ce conflit, vague et omniprésent, semble avoir pour seule utilité de creuser un vide autour de Fortépaulle et de précipiter en lui tous les troubles de l'homme privé de ses appuis habituels.

Comme une poche d'air soudainement envahie par la marée, l'existence rudimentaire de Fortépaulle s'emplit de conflits parallèles à celui des armes. Luttant contre la complaisance, l'oubli et l'asservissement individuel, le soldat livre une guerre de tranchées curieuse et parfois fascinante. Monastique et hautain, *il est l'homme des cavernes* perdu à l'ère des missiles, celui pour qui tout est confusion, sauf les sentiments.

RAPHAËLLE RÉROLLE.

★ **LA GUERRE DE FORTÉPAULLE, d'Yves Lemoine, éditions Michel de Maule, 124 p., 86 F.**

ROMANS

Enlisements

De Nord-Plage, villa que Léon Kahn a laissé à son petit-fils (psychologue qui n'exerce plus et vit *des revenus des Sucreries Kahn*) on sort, au terme de 250 pages, avec un grand besoin d'air. Non que le décor, la mer aux abords de Berck, en manque ; non que le style de Roger Ascot soit étouffant ; non que ses personnages soient dépourvus du charme, de la beauté, de l'esprit, du caractère et de la sensualité qui font d'un héros romanesque un être vivant ; mais paradoxalement, avec un style vif pour des histoires qui tombent en cascade, le romancier a réussi *l'asphyxie lente de son lecteur*, et on ne peut trouver plus exact compliment pour ce roman de l'enlisement.

Deux plans à cette saga. A l'avant-scène, les amis que Simon reçoit à Nord-Plage ; en toile de fond, les remous historiques des vingt dernières années vus et ressentis *par la communauté juive*, qu'elle soit de France, d'Israël ou d'URSS, faite de rapatriés d'Algérie ou, dans la steppe, d'*« apprentis-juifs avides de le redevenir »*. Cette construction présentait des risques et d'abord celui de transformer le roman en essai, voire en pamphlet, et de ne faire des personnages que des porte-parole d'une conviction chère à l'auteur. L'écueil est évité pour cause de roman. Ce récit, qui sort des sentiers battus, en est un. S'ils s'enlisent parce qu'incapables de conduire leur destin au bout de ce qu'ils en attendent, les personnages bougent, pensent, rient, s'aiment... Mais, pour leur génération, le temps abolit l'espérance, *l'oubli des plaies ne facilite pas le* sursaut des volontés qui s'étouffent, et c'est tout naturellement que la mort fera sa place dans cette espèce de huis clos où Roger Ascot sait nous maintenir, jusqu'au dernier souffle.

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ ***NORD-PLAGE***, **de Roger Ascot, Lieu commun, 256 p., 95 F.**

Le blues du père d'un nègre

Quelques jeunes gens, ni bons ni méchants. Morne balade du samedi soir. Et puis : *« Si on se payait un nègre ? »* On se le paie, avec les insultes du racisme le plus primaire, préjugés devenus slogans. Le nègre, on ne veut pas vraiment le tuer, mais d'un mot à un geste... et Le Duc, veuf, retraité, passionné de lecture et de jazz, apprend que Mathieu, son fils — un jeune mulâtre qui suit les cours de l'Ecole normale supérieure — est mort.

Le fait divers est presque devenu banal. Jean Wagner en est parti, pour un roman dont la qualité première est la nuance. Les lamentables motivations du crime, la psychologie des « paumés », les pensées du père... Jamais d'effets, de grandiloquence, mais une simplicité d'écriture d'autant plus efficace qu'elle épouse parfaitement la simplicité des faits (pour ces semi-voyous, se payer un nègre est aussi simple que lancer une obscénité à *une fille qui passe) de l'enchaînement* crime-tribunal-prison, de la vie d'un homme soudain absolument seul et qui ne dit rien de lui *« parce que ça n'a pas la moindre importance »*.

Toutefois, pour Georges Lavigne surnommé Le Duc, Charlie l'assassin va devenir quelqu'un, et quelque *chose, de très important. D'abord*, une attente supportée à l'écoute de ses disques de jazz, seule aide à vivre possible ; puis une orientation de vie à partir du moment où Charlie retrouve la liberté et le père de sa victime. Le romancier, alors, ne nous laisse guère de choix sur les conséquences de ce face-à-face et nous croyons deviner très vite l'issue : un meurtre.

Mais, avec Jean Wagner, la fin n'est pas celle que l'on croit. Toujours avec son art de la nuance, l'air de rien, il nous conduit à une conclusion qui, pour faire sa part au drame en ce qu'il a de plus sordide et de contemporain, n'en est pas moins inattendue. Comme un musicien de jazz avec trois petites notes distille dans la nostalgie du blues un peu d'espoir, Jean Wagner module avec talent la complainte de Le Duc, *le nègre blanc*.

P.-R. L.

★ **LA BALLADE DU NÈGRE BLANC, de Jean Wagner, Robert Laffont, 270 p., 82 F.**

Un homme en cale sèche

Jean-François Merle est déroutant. *En semant le doute et la* confusion (*« Rien n'est faux, mais qu'y a t-il de vrai ? »*), il a bâti un roman d'errances et de désarroi.

Un homme de vingt-sept ans se confie. Il raconte ses fuites en avant successives pour sortir des bas-fonds alcooliques où il s'est plongé, une dizaine d'années plus tôt, quelque part *en Afrique*. L'homme décide d'émerger, de faire peau neuve. Débarqué à Marseille, il côtoie les clochards (des faux-frères), est hébergé par un prêtre (un faux-père), puis termine sa course à Paris, malade, chez un ami (un faux sauveur), sans avoir jamais vraiment eu le sentiment de renaître.

Mais l'histoire, faussement autobiographique de cette tranche de vie erratique, importe peu. Il y a là des archétypes romanesques forts (voulus), bien agencés, qui « tiennent » ce premier roman. Ce qui subsiste des phrases écrites avec *simplicité et sobriété, c'est le désarroi* lié à l'errance. C'est aussi la difficulté qu'éprouvent certains êtres à communiquer : ceux qui, honteux de leur condition ou éprouvés par le destin, se sentent coupables d'être « mal nés », condamnés par avance au malheur.

Par un subtil jeu de miroirs, l'auteur regarde dans son texte et c'est le lecteur qui s'y voit, les yeux cernés du mal de vivre. Merle dit justement l'imperfection des souvenirs, la trahison des impressions par *l'écriture* (car *« on ne ressent pas des phrases »*). Ce roman a, certes, l'inconvénient de son avantage : il est triste. Mais il a la beauté triste d'un navire inerte en cale sèche.

JEAN-MICHEL DUMAY.

★ **CALE SÈCHE, de Jean-François Merle, Arléa, 115 p., 69 F.**



CAGNAT.

VOYAGES

Le missionnaire du Toit du monde

Pendant des siècles sur les planisphères, le pays le plus haut était une terre inconnue, isolée, interdite. Le Tibet s'entourait d'une aura d'autant plus mystérieuse que personne ne pouvait l'entrevoir. Deux voyageurs pourtant, que la foi du charbonnier rendait innocemment intrépides, devaient parcourir les déserts, les pistes et les monts du *Pays des neiges* dans les années 1844-1846. Ils s'appelaient Huc et Gabet, ils étaient missionnaires lazaristes et venaient révéler la parole du Christ aux habitants du Toit du monde. Côté conversion, le fiasco fut exemplaire.

Heureusement, l'un des deux, Régis-Evariste Huc, ne se contenta pas de prêcher mais transcrivit fidèlement les découvertes, anecdotes, observations, qui rythmèrent le pieux périple. Aujourd'hui réédités, ses *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet constituent un* document essentiel à la connaissance du Tibet au dix-neuvième siècle. Avec beaucoup d'acuité et un art spontané de la description, Huc *raconte, dépeint, détaille* les moeurs et les coutumes. Cheminer avec lui au milieu de la grande caravane qui se rend de Chine à Lhassa prend des allures d'épopée.

En revanche, dès qu'il aborde le chapitre des pratiques religieuses, toute sa lucidité s'évade, toute sa délicatesse s'efface : il ne décèle partout qu'*impiété, idolâtrie, rites* barbares. Rien d'étonnant à cela, tant la position du missionnaire s'affirme, ici comme ailleurs, sans surprise. Reste que nous pouvons absoudre le Père Huc : s'il ne voit jamais la richesse de la spiritualité tibétaine, il ouvre grand les yeux sur le pays tibétain et l'évoque magnifiquement.

ANDRÉ VELTER.

★ **SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS LA TARTARIE ET LE THIBET, de Régis-Evariste Huc, L'Astrolabe éditeur, deux volumes, 426 et 494 p., 290 F.**

● SCIENCE-FICTION

Une rentrée de fonds



Si le mois de septembre est traditionnellement une période de fébrilité pour la littérature, il laisse souvent indifférent le monde de la science-fiction, qui continue à son rythme, à peine perturbé par deux mois de relâche obligatoire. Cette rentrée-ci ne fait pas exception, et se caractérise par une sobriété qui, parfois, confine au morose. Certes, la SF continue de frapper tous azimuts et de produire, dans ses divers sous-genres mais, disons-le tout de suite, sans surprises et sans chocs majeurs.

∴

Signe de ce retour aux valeurs « sûres », le recours à des vétérans du genre ; outre l'indéracinable Robert Heinlein chez *J'ai Lu*, on retrouve ce bon vieux Frederik Pohl aux éditions Denoël avec un roman au titre improbable, *l'Avènement des chats quantiques ; comme toujours, Pohl explore un thème* classique — ici, les mondes parallèles. Et, comme presque toujours, il en donne une vision tordue et non dénuée d'ironie. Ici, avec une rigueur presque mathématique, il multiplie les avatars de ses personnages principaux *et* secondaires jusqu'à ce que le lecteur soit pris de vertige et, avouons-le, s'égare quelque peu. En grand professionnel qu'il est, Pohl a su s'acquitter de son exercice de style sans sombrer dans l'œuvre purement alimentaire ; reste que *l'Avènement des chats quantiques*, pour ne pas être déshonorant, ne fera sûrement pas date dans l'histoire de la science-fiction. (Frederik Pohl, *l'Avènement des chats quantiques*, traduit par Jean Bonnefoy, éditions Denoël, coll. « Présence du futur », 316 p., 49 F.)

Autre collection imperturbable, « Anticipation » publie le nouveau roman de Pierre Pelot, *Sécession* bis, qui constitue en fait la seconde moitié (ou le deuxième tiers ?) d'une œuvre unique dont le premier volet, *Alabama. Un. Neuf. Neuf. Six.*, a vu le jour en juin dans la même collection, et que l'on risque fort de ne plus trouver en librairie. Si cette situation éditoriale n'est pas rare, et particulièrement au « Fleuve noir », le double livre de Pelot est, lui, beaucoup plus remarquable. Par son ambiance, *surtout : on connaissait déjà le don* de Pelot pour le *thriller*, sa capacité à produire des livres qu'il faut lire à 200 à l'heure, mais c'est sans doute la première fois qu'il concilie l'ambiance « western » au sens le plus technique du terme (*il s'illustra dans le genre il y a* plus de dix ans) et ses préoccupations plus proprement science-fictives. Le résultat ? Un rythme très étrange, une cadence presque hypnotique pour cette description d'une Amérique rêvée et regrettée. Un texte presque sans dialogues (chose rare chez Pelot) dont se dégage une manière de panique lente, et qui ravira les fidèles de cet auteur qui, écrirait-il deux fois plus, resterait trop rare... (Pierre Pelot, *Alabama. Un. Neuf. Neuf. Six* et *Sécession* bis, tous deux aux éditions Fleuve noir, coll. « Anticipation », 182 et 188 p., 18 F chacun).

∴

Dans un autre registre, mais là encore pour revisiter un thème à la fois classique et d'actualité, Cathy Bernheim, nouvelle venue à la SF, nous donne chez un nouvel éditeur lyonnais un premier roman sympathique, intelligent et « branché », qui comporte toutefois quelques imperfections — peut-être justement à cause de ce côté « branché ». Le recours à un franglais en partie inventé et pas toujours justifié alourdit quelque peu cette fable mi-grave, mi-légère inspirée par le mythe de Frankenstein *et consacré à la création d'un être* humain artificiel par le biais de la génétique, mais il reste au total un livre plutôt agréable qui mérite bien un détour indulgent (Cathy Bernheim, *Cobaye Baby*, éditions La Manufacture, coll. « Littérature », 218 p., 82 F.)

Signalons rapidement la réédition du second volet de la saga d'Argyre, *les Voiliers du soleil*, suite du *Rêve des forêts ;* nous avons déjà dit dans ces colonnes tout le bien qu'il fallait penser de ces « œuvres de jeunesse » de Gérard Klein, et nous nous bornerons donc à indiquer que, là encore, la coupure de l'été n'a pas dérangé outre mesure les éditeurs (Gérard Klein, *les Voiliers du soleil*, Editions J'ai lu, coll. « Science-fiction », 188 p., 22 F.)

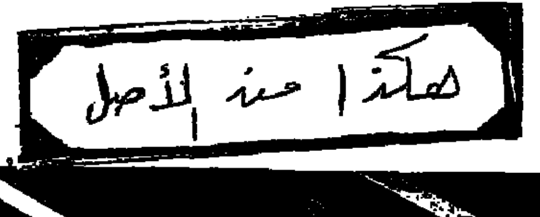
∴

Enfin, dernière manifestation de la vie ordinaire du genre : l'anthologie originale. Celle-ci, *l'Or des rayons*, nous vient de Bordeaux *via* Lille, où se trouvent les excellentes éditions *semi-professionnelles Andromède. Axée sur le* thème de la bibliothèque du futur, elle regroupe dix-huit auteurs, parmi lesquels Michel Jeury, Jacques Barbéri, Colette Fayard, Michel Calonne, Francis Valéry... D'excellente tenue littéraire, *l'Or des rayons* est de sucroît un fort joli petit objet, qui ne manquera pas de devenir une pièce de collection. Avis aux amateurs... (*L'Or des rayons*, anthologie établie par Monique Douan, éditions Andromède, BP 42, 59009 Lille Cedex, 236 p., 68 F.)

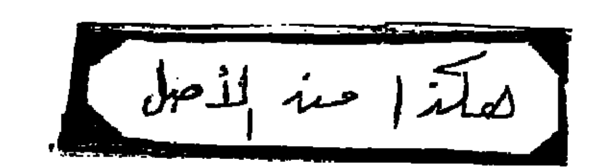
EMMANUEL JOUANNE.

● Le Prix Hugo 1986 a été décerné lors de la quarantième Convention mondiale de SF, qui se tenait cette année en Angleterre, à Brighton ; il récompense le roman d'Orson Scott Card, *la Voix des morts*, paru dans la collection du Club du livre d'anticipation, et qui fait suite à *la Stratégie « Ender »* (même éditeur), lui-même lauréat l'année dernière des prix Hugo *et* Nébula.

● La Convention nationale de SF se tiendra, quant à elle, du 29 octobre au 1er novembre 1987 à Montpellier en présence de nombreux invités français et étrangers. On peut encore s'inscrire en envoyant 150 F à : Gilles Murat, 112, avenue de Toulouse, 34070 Montpellier. Sur place, il en coûtera 30 F de plus pour s'inscrire et pouvoir assister aux nombreux débats et manifestations diverses prévus.







LA VIE LITTÉRAIRE

• DERNIÈRES LIVRAISONS

ASTROLOGIE

• GÉRALDINE JOUIN et GISÈLE BORIE : *Douze Clefs pour l'inconscient.* — Une nouvelle série sur les signes du Zodiaque et leurs significations en douze volumes, avec, pour point de départ, les douze travaux d'Hercule-Héraclès. Les auteurs se proposent de rejoindre l'inconscient de l'homme par la porte astrologique. (Coll. « L'avenir sans peine », Mercure de France, 128 p., 49 F le vol.)

DOCUMENT

• DORIS LESSING : *Le vent emporte nos paroles...* — Vieux projet de conquête russe, l'Afghanistan subit la présence militaire soviétique. Doris Lessing s'est rendue, il y a un an, dans les camps de réfugiés du Pakistan et en a rapporté ce livre-reportage. Un témoignage sur la condition de ces hommes et de ces femmes qui depuis maintenant sept ans attendent... qu'on ne les oublie pas. (Albin-Michel, 228 p., 75 F.)

HISTOIRE

• GENEVIÈVE REYNES : *Couvents de femmes.* — Un aspect de la condition féminine aux XVIIe et XVIIIe siècles. Un livre qui évoque non seulement la pratique religieuse, mais aussi l'évolution du statut social des couvents au cours de deux siècles, dont le premier marqua un essor du mysticisme et le second un déclin de cette forme de spiritualité. (Fayard, 274 p., 98 F.)

• ROBERT AMBELAIN : *Capet, lève-toi...* — La mort de Louis XVII n'a jamais cessé d'intriguer les historiens et les amateurs de mystères historiques. Voici le dernier ouvrage en date sur le mystère de Naundorff : une nouvelle tentative d'élucider l'énigme du Temple. (Robert Laffont, 326 p., 95 F.)

LITTÉRATURE

• CORNEILLE : *Œuvres complètes.* C'est le troisième volume de l'édition de La Pléiade, établie par Georges Couton, qui présente la correspondance de Corneille de 1658 à 1678 et ses onze dernières tragédies et pièces comiques. (Gallimard, 1760 p., 310 F, jusqu'au 20 novembre, 340 F ensuite.)

PHILOSOPHIE

• ROBERT VERON : *Platon, une introduction à la vie de l'esprit.* En notre temps, où les troubles politiques et éthiques ne sont pas sans ressemblance avec ceux traversés par Athènes, que peut nous apporter la lecture de Platon ? En s'efforçant de répondre à cette question, l'auteur arpente les voies, intellectuelles et spirituelles, d'un renouveau de l'humanisme. (Les Belles Lettres, coll. « Études anciennes », 212 pages).

• SIMONE GOYARD-FABRE : *Philosophie politique XVIe-XXe siècle. Modernité et humanisme.* Un panorama complet et thématique des pensées politiques modernes, de Machiavel à Paul Ricœur, accompagné de bibliographies sélectives. (PUF, coll. « Droit Fondemental », 544 p., 150 F.)

POÉSIE

• YVES PEYRÉ : *Par-delà vents et rien.* La poésie d'Yves Peyré, qui fut l'animateur inspiré de la revue *l'Ire des vents,* est sobre ; elle répugne à parler haut et fort, à imposer une voix. Par cela, elle gagne en clarté, en émotion... *« Monde lacunaire ou mourir,/ l'écharde/ de vivre y est si brutalement planté/ que tout mot/ sonne comme l'envers d'une plainte. »* (Le Temps qu'il fait, distribution Distique, 138 p., 75 F.).

POLITIQUE

• MICHEL JOBERT : *Les Américains* — Les Américains, c'est bien connu, ignorent tout des autres. Les autres, en revanche, connaissent tout des Américains... Un livre qui remet en question la manière dont ont été menées jusqu'ici les actions internationales de la « Grande République ». (Albin Michel, 219 p., 89 F.).

SOCIÉTÉ

• PATRICE CHAIROFF et KORINN LE SAINT : *la Mafia jaune en France.* Sous un titre racoleur et déplaisant, une enquête, fruit de *« seize mois d'investigation sur le terrain »* au cœur du treizième arrondissement, dans ce qu'il est convenu d'appeler le « Chinatown parisien ». Drogue, prostitution, jeux clandestins... un menu « chaud »... (Fanval, 314 P., 98 F.).

• JEAN SURET-CANAL et MARIE-FRANÇOISE DURAND : *La Faim.* — La faim pourquoi ? Que faire ? Une analyse, à travers les âges et les sociétés qui se sont succédé, de ce fléau qui n'a guère quitté le devant de l'actualité. (Editions Messidor. La Farandole, 150 p., 54 F).

Transferts

Françoise Sagan rejoint Christian *Bourgois, et Yan Queffélec a, semble-t-il, signé* chez Julliard. La célèbre romancière et le prix Goncourt 1985 quittent Gallimard pour rallier deux écuries du groupe des Presses de la Cité. Les Presses, contrôlées, depuis le mois de juillet, par la CGE, affirment, de cette manière, leurs nouvelles ambitions dans le domaine littéraire.

De son côté, Olivier Cohen, directeur littéraire des éditions Mazarine, quittera à la fin de l'année cette filiale de Fayard dirigée par Claude Durand. Avec Françoise-Marie Samuelson, qui dirigeait jusqu'à présent le bureau du livre français à New-York, Olivier Cohen prendra au début de l'an prochain la direction de Payot-Rive gauche. Tout en continuant à exploiter son fonds très riche en *essais et en sciences humaines,* Payot orientera désormais sa production vers la littérature générale française et étrangère. Laurence Renouf, coodinatrice littéraire, et Elisabeth Franck, attachée de presse, quitteront également Fayard pour suivre Olivier Cohen. Au 1er janvier, c'est Claude Durand lui-même qui assurera la direction littéraire des éditions Mazarine.

Le Goncourt de la poésie à Yves Bonnefoy...

Promenade en bateau, réceptions, discours, chorale arménienne *et jovialité méditerranéenne... La* mairie de Marseille et son premier magistrat, le professeur Vigouroux, n'ont pas voulu que la réception, lundi 14 septembre, des académiciens Goncourt dans la cité phocéenne passe inaperçue. Même les marchandes de poissons du Vieux Port furent, sinon de la fête, du moins des photos ; et si elles semblaient incertaines quant à l'identité de ces Parisiens tripotant leurs poissons pour les besoins du folklore photographique, elles n'en souriaient pas moins en prenant la pose !

Mais les clichés locaux, le tourisme et la promotion de la ville de Marseille n'étaient que les raisons accessoires du déplacement de l'aimable compagnie presque au complet (ne manquait que Jean Cayrol). *La vraie raison, c'était la* remise de la deuxième bourse Goncourt de la poésie à Yves Bonnefoy. La première bourse de ce type avait *été décernée,* en septembre 1985, à Claude Roy. Pour agrémenter d'un peu de piment cette journée, l'aca*démie donna également sa première* sélection officielle pour le prix Goncourt 1987 *(voir ci-contre).*

C'est Robert Sabatier, le préposé à la poésie des Goncourt, qui prononça, à la suite de l'allocution de bienvenue de M. Vigouroux, le discours de remise du prix à Yves Bonnefoy. Discours chaleureux et informé, témoignage d'admiration et de respect. Le poète, quant à lui, resta silencieux, attentif, accueillant l'éloge dans une juste et discrète distance. — P. Ke.

« Le Journal littéraire » : une agréable ivresse

LE format est agréable, la mise en page belle, les textes copieux : le premier numéro du *Journal littéraire* est paru. Créé par la Fondation FNAC, cette revue bimestrielle se donne pour but d'être *« un journal de référence, exclusivement consacré à l'écriture, qui l'embrasse de la façon la plus large et auquel puissent se référer auteurs, éditeurs et libraires ».* Pour réussir ce pari, Alain Garric, le rédacteur en chef du *Journal littéraire,* dispose de moyens confortables : 144 pages noir et blanc — dont un portfolio de 16 pages tiré en héliogravure — de format 24×34 permettent à de très nombreux auteurs, écrivains et journalistes de couvrir un large espace du continent de l'écriture : fictions, essais, reportages, comptes rendus de livres qui abordent aussi bien le littéraire proprement dit, français et étranger, que les idées, l'histoire ou la science.

C'est ainsi que ce premier numéro nous promène des Açores, avec Olivier Rolin, à Chicago, avec Jorge Luis Borges. On y parle aussi bien de Joyce que des réseaux électroniques d'espionnage, de Christa Wolf que du cyprès de l'Arizona. On y trouve des textes inédits, en France au moins, d'Updike et de Nabokov, de Magris et de Limonov, de Stempowski et de Darien. Et on y présente aussi évidemment la rentrée littéraire. Le tout dans une apparence de désordre qui est aussi la marque de la profusion, de l'enthousiasme, d'un appétit de tout dire, de tout lire, d'entendre les voix les plus diverses et de faire chanter leurs différences. Le lecteur risque ainsi d'être saoulé de mots, d'idées, de dérives imaginaires et d'information, mais il serait hypocrite de cacher tout ce que cette ivresse a d'agréable.

Le Journal littéraire est la première manifestation de la Fondation FNAC créée il y a un an. La fondation annonce la création d'un prix de la nouvelle littéraire française et étrangère, la promotion du court métrage, l'organisation d'un marché international des arts de la scène. Dans le domaine de l'édition, elle prépare une collection d'ouvrages d'art consacrés aux vieilles villes. Elle va également publier un livre réunissant toute la documentation historique sur la Révolution française et un *Guide des musiques* qui sera à la fois un répertoire complet des « produits » musicaux et un guide des grands événements de la saison, opéras, festivals, concerts. Ce guide sera tiré à 150 000 exemplaires.

Pour ses débuts, *le Journal littéraire* est, lui, plus modeste. Vendu au prix de lancement de 25 F, son tirage annoncé est de 45 000 exemplaires. Il a un an et six numéros pour réussir. Comme quoi l'enthousiasme n'exclut en rien la prudence.

P. L.

...et la première sélection pour le Goncourt 1987

Voici la liste des dix-neuf romans retenus par le jury Goncourt :

Christiane Baroche : *l'Hiver de beauté* (Gallimard) ; Rabah Belamri : *le Regard blessé* (Gallimard) ; Tahar Ben Jelloun : *la Nuit sacrée* (Le Seuil) ; Chochana Boukhobza : *le Cri* (Balland) ; Jean-Jacques Brochier : *l'Hallali* (Albin Michel) ; Marie Cardinal : *les Grands Désordres* (Grasset) ; Tony Cartano : *Schmutz* (Grasset) ; Dan Frank : *les Adieux* (Flammarion) ; Guy Hocquenghem : *Eve* (Albin Michel) ; Philippe Le Guillou : *le Dieu noir* (Mercure de France) ; Pierre Mertens : *les Eblouissements* (Le Seuil) ; Alain Nadaud : *Déserts physiques* (Denoël) ; Angelo Rinaldi : *les Roses de Pline* (Gallimard) ; Michel Rio : *Archipel* (Le Seuil) ; Jean-Marie Rouart : *le Cavalier blessé* (Grasset) ; Nicolas Saudray : *Chevalerie du soir* (Le Seuil) ; Denis Tillinac : *Maisons de famille* (Robert Laffont) ; Georges Walter : *Chronique des trois pâles fainéants* (Grasset) ; Ya Ding : *le Sorgho rouge* (Stock).

La censure dans tous ses états

Une exposition consacrée à la censure s'est ouverte le 14 septembre au Centre Georges-Pompidou, à *Paris et se prolongera jusqu'au* 11 janvier 1988. A cette occasion, les Éditions du Centre publient un ouvrage collectif sur les cibles, les mécanismes et les répercussions de la censure (1). Il réunit des articles d'historiens, de sociologues, de philosophes et d'écrivains. Sont ainsi présentés les différents types de censeurs, leur action depuis le conflit Parlement-Université au seizième siècle jusqu'à l'Allemagne nazie, en passant par les ligues de moralité contre l'écrit pornographique entre 1881 et 1914, la censure dans les écoles et les bibliothèques, etc.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'autocensure. Justement qualifiée par Robert Badinter, qui préface l'ouvrage, de *« fruit des éducations policées »,* cette *forme de censure fait notamment* l'objet d'un article de Jacques Cellard sur *la Comédie humaine. In fine,* un index recense les principaux auteurs français qui ont eu à subir les foudres des censeurs.

Signalons, pour terminer, qu'en marge de l'exposition, des « tables-rondes » sur le thème « Censure et bibliothèques » seront organisées le 19 octobre au Centre Pompidou.

(1) *Censures,* sous la direction de Martine Poulain et Françoise Serre, *Éditions du Centre Pompidou/BPI,* 220 p., 220 F.

• EN BREF

• Le premier Salon international de l'édition et du livre de CASABLANCA se tiendra du 30 octobre au 8 novembre. Renseignements : M. Abdallah Stouky, commissaire général, ministère des affaires culturelles, rue Gandhi, Rabat (Maroc). Telex : 31863 ; tél. : 680-37.

• C'est sur le thème « Par les chemins du monde... » que l'une des plus belles places d'Europe, la place Stanislas à NANCY accueillera, les écrivains, lecteurs et éditeurs, du 23 au 26 septembre, pour la neuvième édition du *« Livre sur la place »* Cette manifestation marquera le lancement d'un nouveau prix : le prix Radio-France-Nancy de la communication. La bourse Goncourt de la biographie et la « Feuille d'or » de la ville de Nancy seront également *remises au cours du festival.*

• La Fondation Royaumont organise, les 25, 26 et 27 septembre, des rencontres autour de T.S. ELIOT. De nombreux écrivains, poètes et critiques participeront à ces journées au cours desquelles sera également rendu un hommage au traducteur PIERRE LEYRIS.

• Le 1er octobre prochain s'ouvrira à MARSEILLE le concours pour le Festival 1988 du Grand Prix international d'art et lettres organisé par l'association Notre-Dame et la mer. Ce concours, qui accueille l'art sous toutes ses formes, de la poésie et de la prose à la sculpture, à la danse, en passant par la peinture, la photographie et le théâtre, est ouvert à tous et sélectionnera, jusqu'au 1er avril 1988, des œuvres qui seront ensuite exposées au cours du festival qui aura lieu du 3 au 5 juin. Renseignements : association Notre-Dame et la mer, 36, cours d'Estienne-d'Orves, 13001 Marseille.

• La librairie-galerie Biffures (44, rue Vieille-du-Temple, 75004 Paris) et les éditions Sémios présentent, jusqu'au 14 octobre, les œuvres récentes — gravures et pastels — de JAMES COIGNARD, dont l'œuvre est connue depuis 1949 aux Etats-Unis. A cette occasion, sera *présenté le livre* de Marcelin Pleynet, publié par les éditions Sémios, *Plaisir à la tempête,* avec des gravures de Coignard.

• L'Académie littéraire de Bretagne et des pays de Loire a décerné ses prix pour l'année 1987. Le prix Jules-Verne a été remis à HENRI COULONGES pour *les Frères Moraves* (Stock); REYNALD SECHER, pour *La Chapelle-Basse-Mer, village vendéen* (Perrin), et EMILE BOUTIN, pour *Pays de Retz* (France-Empire), ont reçu le prix de la Loire-Atlantique. Dans le même temps, le jury attribuait celui de la Ville de Nantes à FRANCINE DE MARTINOIR pour son livre *Arrêt sur image* (Gallimard).

• Un nouveau volume vient de sortir dans la série « Actes et colloques » publiée par le Centre international de documentation occitane. Il est consacré à JEAN BOUDOU. En 276 pages, 27 articles et quelques photos, il fait le tour de l'œuvre et de la personne de cet écrivain. (Commandes au Centre international de documentation occitane, BP 4202, 34325 Béziers, Cedex. Prix : 170 F).

• Nous apprenons la mort, au cours de l'été, de PIERRE SIEGFRID VILLAIN, qui joua un rôle important dans les échanges culturels franco-allemands. Agrégé de l'Université, il fut le traducteur de grands classiques allemands tels que Rilke, Fontane, Tucholsky, et Gabriele Wohmann. Professeur à la Sorbonne, il était aussi l'auteur d'un dictionnaire français-allemand et de divers ouvrages sur l'histoire de l'Allemagne.

PREMIERS ROMANS

C'est Byzance !

JEAN-OLIVIER TEDESCO *est un homme jeune et* plein de dons : trente-deux ans, énarque, conseiller à la présidence de Publicis Conseil, *mélomane*... Il *vient* d'ajouter à ses nombreuses qualités *la Symphonie byzantine*, un premier roman tout à fait passionnant pour ceux qui aiment l'Italie, le dix-huitième siècle, la peinture, la musique, la culture raffinée, le mystère, la fantaisie et, gardons le meilleur pour la fin, l'écriture débarrassée des lourdeurs sur lesquelles *le pauvre lecteur, en cet automne*, bute trop souvent (1).

En vingt-huit chapitres, courts, enlevés, judicieusement construits, le narrateur, un *jeune musicien de talent, mène* le lecteur bon train vers la résolution d'une énigme, que l'on peut qualifier de « policière *sophistiquée* ». *De morts mystérieuses* d'aristocrates non moins mystérieux en apparitions — et disparitions — de femmes *étranges et splendides*, du singulier Judas d'un tableau de Caravage, *le Christ au mont des Oliviers*, à un *Stabat Mater* inachevé, *du récit de voyages d'un* philosophe antique, Timon, aux « vrais » voyages en Europe du narrateur pour retrouver les *traces de la Grande Encyclopédie* et rendre visite au descendant d'un des rédacteurs, Jacob Hyéronymus Hausberger, on *suit la piste avec jubilation*.

On prend tant de plaisir à s'égarer, à « sombrer » dans des culs-de-sac, à se méprendre sur des trompe-l'œil et des labyrinthes (tiens donc ! encore un lecteur de Borges) que l'on est presque triste, d'abord d'apprendre ce qu'on cherche — les ressorts d'une société secrète, TIMON — et ensuite de le trouver. Le narrateur n'en est pas moins marri, qui, en guise de conclusion, continue à se demander *s'il n'aurait pas préféré ne jamais connaître la* confrérie TIMON. Mais *« non*, répond-il, *je crois que je n'aurais pas pu, même compte tenu de la malédiction qui m'a suivi toute ma vie, renoncer un seul instant à la terrible vérité »*.

On serait pourtant volontiers reparti pour un nouveau tour de (fausse) piste, au côté de Jean-Olivier Tedesco. Parce que, *la Symphonie byzantine, dans la* fadeur des faux livres et de la « télé-clip »... c'est Byzance ! On se sent d'autant plus fondé *à jouer les « pions » déplaisants* pour dire à Jean-Olivier Tedesco que, dans un livre de cette qualité, on n'a pas le droit de ne *pas savoir utiliser le verbe* « avérer » et d'employer « aussi » quand il faudrait « non plus ». Mais ce n'est tout de *même pas cela qui gâtera le* plaisir de ces trois cents pages intelligentes et drôles.

Jo. S.

★ **LA SYMPHONIE BYZANTINE, de Jean-Olivier Tedesco, *Grasset*, 288 p., 96 F.**

(1) On ne pourra s'empêcher de rapprocher Jean-Olivier Tedesco, décidément amateur d'énigmes et de fantaisies, du mystérieux Ted Escott, auteur de *Monet is Money* (éditions Hermé), un roman policier *très contemporain cette fois-ci*, et aussi plein d'action et de rebondissements que l'autre, dont l'intrigue a pour origine le vol, en 1985, au musée Marmottan à Paris, du tableau de Claude Monet *Impression, soleil levant* et de huit autres toiles impressionnistes. Si vous voulez en savoir plus, il vous en coûtera *88 F (pour 306 pages). Ted Escott*, qui partage avec Tedesco le sens de la publicité, met aussi à votre disposition un numéro vert : 05-11-99-11... Alors, bonne chance !

Voyage intérieur

« C'EST étrange comme les voyages sont toujours des retours, des regards en arrière. Jamais les hommes ne partirent pour découvrir du nouveau : ils n'étaient guidés que par la nostalgie. » En écrivant ces lignes, Jean-Michel Valençon reprend une idée ancienne, universelle : celle du voyage comme périple d'abord intérieur : ce que l'on quitte est bientôt rejoint, retrouvé au terme du déplacement qui est révolution. D'Ulysse à Christophe Colomb, de Dante à Melville, imaginaire ou réel, le voyage reste la figuration privilégiée de l'initiation.

Prendre le large, s'éloigner d'une terre trop étroite, s'arracher d'attaches désespérément limitées... *« S'en aller ! S'en aller ! Parole de vivant ! »*, écrivait Saint-John Perse... François Meyrand, le héros du premier roman de Jean-Michel Valençon, *les Dernières Extrémités*, n'est pas un aventurier ; aucun Eldorado, aucun centre n'aimante son désir, ne détermine sa quête. Homme *moderne, il comptabilise en lui* les raisons, bonnes ou mauvaises, de ne croire et de n'espérer en rien. Présent par *force*, il se tient toujours à la limite de l'absence. Vivant, il n'existe — du moins le croit-il — que sous les oripeaux dont la société l'a affublé : médecin, soldat, amant...

Si François Meyrand détache les amarres, aspire au grand large, c'est pour s'éloigner de lui-même, de ce moi qu'il éprouve comme un vide, le lieu d'une agitation aussi vaine qu'étrangère : *« La vie se faisait sans moi, je ne la regardais même plus, je l'écoutais s'écarter. » « Mon corps ne délimitait plus qu'un trou où disparaissaient en désordre perceptions, sensations et souvenirs. »*

De la terre ferme, mais *« incertaine »*, à la haute mer et retour, le récit décrit des étapes du cheminement mental et spirituel — même s'il s'agit d'une spiritualité *par défaut* — du narrateur. Un hôpital militaire, une bibliothèque, un port, l'océan, une frégate *météorologique* — l'*Isis*, du nom de la déesse égyptienne détentrice des mystères de la création, mère de la nature et source de fécondité — sont les lieux matérialisant ce cheminement.

De la même façon, les nombreux personnages secondaires interviennent pour servir de relais, de passage : Marie-Agnès, la plénitude corporelle et sensuelle, l'érotisme sans réserve ni honte ; Hélène, la médiatrice entre la terre et l'eau, le leurre d'une disponibilité absolue, mortelle ; Henri Sagre, le libraire, enfoncé dans le mal et la perversité, antithèse du voyageur ; le commandant Mone, la névrose d'échec, la régression et le désespoir sans remède...

Une « métaphore obsédante »

L'eau *est la « métaphore* obsédante », l'élément central, omniprésent, du roman de Jean-Michel Valençon ; celui *dont les variations symboliques* trouveront une multitude de correspondances à l'intérieur du récit. La *« permanence troublante »* de l'océan attire, fascine. Gouffre, espace sans limites visibles, *« séjour haï des dieux (...) où s'éteint toute raison, toute intelligence de l'âme »*, elle invite à la *« perfection mortelle d'un voyage sans fin »*...

Le retour s'accomplira néanmoins, et l'initiation s'achèvera par la reconnaissance du désir dans ses limites humaines, corporelles : *« Sans doute faut-il atteindre aux « dernières extrémités » pour s'apercevoir de ce que nous pouvons être. »*

Le livre de Jean-Michel Valençon, qui se lit avec plaisir et intérêt jusqu'à la dernière page, est une incontestable réussite. Si des défauts mineurs existent — une trop grande richesse du récit et de trop nombreux tiroirs tirés, — ils démontrent aussi, pour un premier roman, une singulière puissance d'imagination et de création. Quant à l'écriture, flexible, épousant l'intrigue sans faiblir, sa maturité intimide.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ **LES DERNIÈRES EXTRÉMITÉS, de Jean-Michel Valençon, Flammarion, 360 p., 99 F.**

Quand Boudard apprenait la vie

L'Education d'Alphonse, *une autobiographie très cocasse... et très noire.*

SINISTRE. Il y a probablement d'autres adjectifs (drolatique, cocasse, burlesque) pour qualifier le monde tel que le respire Boudard (dans *l'Education d'Alphonse*), mais celui-là paraît faire la synthèse la plus exacte de tous les autres. La phrase d'ouverture d'*Aden Arabie* de Nizan a longtemps passé pour l'antidote le plus efficace à toutes les illusions sur les illusions de la jeunesse : *« J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie. »* Boudard, quand il raconte à soixante ans ses vingt ans, acquiesce et précise que l'idée même d'un *« plus bel âge »* est un miroir aux alouettes, de la monnaie de singe à l'usage des gogos.

Au vrai, il ne le précise pas, et *l'Education d'Alphonse* risque de passer aux yeux de lecteurs pressés et de spécialistes étourdis du marketing littéraire pour le type même de cette littérature de la bonne humeur, à cent pour cent franco-française, prétendument héritée de François Rabelais, voire de nos ancêtre les Gaulois dont rien, soit dit en passant, ne nous prouve qu'ils vénéraient la gaudriole.

Premier élément, la langue. *Boudart écrit l'argot. En apparence*, un argot qu'étaient censés utiliser les milieux populaires en des temps éloignés et imprécis et dont les tournures canoniques ont été apportées en dot par Albert Simonin et Auguste Le Breton pour leur mariage avec la littérature. Mais l'argot de Boudard n'a rien d'ethnologique ; il ne prétend pas au naturel, à la reproduction photographique d'un état de la langue, à un moment donné dans un milieu donné ; c'est une langue inventée, un idiome imaginaire dont les parures et les structures répondent à une intention. A une métaphysique, si l'on tient vraiment à employer les grands mots. *C'est un argot cultivé. La* référence à Céline y est évidente — et l'hommage est parfois si appuyé (*les fameux trois points de suspension*...) qu'il lasse un peu. Mais c'est probablement l'un des buts de la manœuvre : d'un côté, l'argot de Boudard signifie que le français classique est empesé, momifié, réservé à l'usage privé d'une petite caste de favorisés et d'intellectuels malingres et bavards ; de l'autre, la langue *qu'il utilise* répète des formes qui, pour être différentes de celles que l'on trouve chez Marivaux ou chez Proust, n'en sont pas moins déjà patinées, reconnaissables, immédiatement accessibles à des dizaines de milliers de lecteurs *qui n'ont pas fait leurs classes sur* les trottoirs de Pigalle, ni dans une cellule de la Santé.



PHILIPPOT/SYGMA

Alphonse Boudard : tout est divertissement.

Second élément, le récit. C'est celui du passage de la jeunesse à l'âge adulte, et, tout en étiquetant *son livre roman. Boudard ne cèle* en rien l'aspect autobiographique de son entreprise. Ce n'est pas triste ; ce serait moins noir si ça l'était. Boudard raconte, de parenthèses en digressions, sa vie dans le Paris des années 1946-1947, ses rencontres, ses pédagogues de hasard dans l'apprentissage de l'existence, ses appétits et ses coïts, ses travaux honnêtes et sa *roulade vers la délinquance, la* librairie Le Carillon des siècles où il vendait des ouvrages rares et la prison de Fresnes où le conduisit une affaire de trafic de fausse monnaie.

D'un bout à l'autre, c'est pittoresque : personnages hauts en couleur, situations inattendues, amours salées et poivrées, émo*tions à fleur de peau, rigolades* gigantesques, saouleries bacchiques, gueules de bois nietzschéennes, escroqueries époustouflantes. Mais si tout fait image, c'est que, *précisément, tout n'est* qu'image. Boudard, à soixante ans, feuillette sa vie comme un album. Et il a beau mettre sur ces photos jaunies toute la gouaille de ses commentaires, toutes les teintes bigarrées de son vocabulaire, toutes les fleurs fraîches de son imagination, il lit sa propre histoire comme celle d'un homme qui n'a jamais cessé de faire le clown. Pas par volonté, mais parce que c'est la vie de tous les hommes, quelque *chemin*, route nationale ou chemin de traverse, que prenne leur existence. Si le livre de Boudard est si drôle, c'est en somme parce qu'il nous dit et nous répète que tout est divertissement.

Il ne reste plus qu'à rigoler

Bien sûr, *l'Education d'Alphonse* est le livre d'un moraliste, c'est-à-dire d'un homme revenu de toutes les hypocrisies de la morale. Mais, chez Boudard, la critique de l'ordre ne se donne même pas l'alibi de la lucidité, de la vérité, ou d'une autre valeur à mettre à *la place des illusions* périmées. Tout paraît usé, exténué, atteint d'une maladie clandestine qui n'est pas celle du doute mais ressemble plutôt à une insurmontable fatigue de toute chose qui peu à peu la courbe, l'*amollit, la recouvre de grisaille*. C'est davantage que l'usure du temps : comme si de savoir que, de toute façon, le temps allait s'user rouille déjà le neuf et le nécrose. Puisque tout va mourir, tout est déjà mort.

Alors, en effet, il ne reste plus qu'à rigoler, il ne reste plus qu'à faire le clown. A mettre la main aux fesses de la langue, à prendre des philosophes de bistrot pour des maîtres à penser, à confondre allégrement la vérité et le mensonge, l'amour et la gymnastique, la poésie et les vapeurs éthyliques. Au bout du livre, Alphonse a fait son éducation. Il sait que la vie *n'est pas une vie, que la chair* est triste le lendemain matin, que les livres mentent, que les amis trahissent, que la jeunesse est moche. Et il se marre. Sinistre, on vous dit.

PIERRE LEPAPE.

★ **L'ÉDUCATION D'ALPHONSE, d'Alphonse Boudard, Grasset, 296 p., 98 F.**

Louis Calaferte nu et cru

Des aveux intimes sans fard et sans hypocrisie

« *JE suis le pèlerin de mon propre passé* », dit joliment Louis Calaferte dans *Décalcomanies*, un recueil de poèmes aussi tendres qu'acérés. L'écrivain aurait pu placer aussi bien ce vers en épigraphe à *l'Incantation*, son dernier roman, qui est une espèce de chute libre dans la petite enfance d'un homme.

La beauté de ce livre sera cruelle à qui acceptera de la voir. L'auteur nous entraîne dans ses bas-fonds, et force nous est de reconnaître que, par-delà les circonstances, nous sommes semblables à lui. Pitoyables et inconsolables avec notre passé en écharpe.

Louis Calaferte voit la prime enfance comme un univers « concentrationnaire ». D'un côté, l'enfant prisonnier de ses terreurs ; de l'autre, les adultes indifférents ou hostiles mais se conduisant presque toujours comme des gardes-chiourmes violents et vulgaires. L'enfant découvre, avant la parole, l'enfer de la solitude. Il *n'a de complicité avec personne*, avec rien, sinon avec les souillures que lui offre son propre corps.

Les passagères clandestines

Le narrateur de *l'Incantation*, lassé d'épier des conversations codées dont il se sent exclu, reportera toute son attention sur un grand morceau de chiffon rouge soyeux. Ce « chi », ainsi qu'il le nomme, ne le quitte pas, de jour comme de nuit. Il en apprécie l'odeur fade et le mâchonne en permanence. Une petite fille qui, elle aussi, *cherche à s'évader du* monde qui l'entoure, se joint souvent au narrateur, éprouvant une attirance identique pour le « chi ».

Les deux enfants se postent, parfois, derrière les fenêtres de l'escalier de leur immeuble, d'où ils observent une boucherie dans laquelle *« les bêtes dépecées sont entassées dans de larges cuvettes plates émaillées d'une blancheur bleuâtre maculée de stries sanguinolentes »*. L'univers des adultes leur apparaît dès lors comme une mise à mort quotidienne dans laquelle victimes et bourreaux sont interchangeables.

Louis Calaferte a, très adroitement, entrecoupé son exercice d'archéologie intime de scènes dans lesquelles la sexualité est décrite sans fard et sans hypocrisie. Au passage, il rend hommage aux prostituées qui lui apprirent à ne plus avoir honte de son corps. Cet écrivain, que d'aucuns estiment *violent et âpre dans ses passions*, se révèle d'une douceur extrême lorsqu'il évoque les passagères clandestines qui adoucirent son existence.

Louis Calaferte, capable de déceler dans un cheveu blanc, *« l'émouvante signature de l'âge »*, estime qu'un homme *« doit avoir l'air de tuer en faisant l'amour »*. Cette expression de *tueur, il a dû l'avoir pendant* qu'il écrivait ce livre automnal.

PIERRE DRACHLINE.

★ **L'INCARNATION de Louis Calaferte, Denoël, 182 p., 78 F.**

★ **DÉCALCOMANIES de Louis Calaferte, éditions Grande Nature (AEP Bibliothèque Vercheny, 26 340 Saillans), 64 p., 130 F.**

FÉMININ PLURIEL

Des vies difficiles

(Suite de la page 15.)

Brewster Place, c'est une allée d'immeubles crasseux, pour Noirs démunis, une impasse — séparée du monde des gens « corrects » par un mur en brique, — dans une ville américaine, dont le nom importe peu. Brewster Place est un symbole, le lieu géométrique de tous les échecs de la communauté noire. Grâce au talent de conteuse de Gloria Naylor, Brewster Place révèle les méandres de vies difficiles, mais étonnantes, et dévoile une cour des miracles, *truculente, émouvante*, avec ses ragots, ses combats quotidiens pour survivre, ses tragédies, sa fraternité et ses haines.

Mattie, Etta, Kiswana, Luciefia, Cora et les deux lesbiennes, Theresa et Lorraine ont chacune leur propre histoire. Gloria Naylor *les raconte une à une, comme* une succession de nouvelles. Mais, en même temps, chacune de ces femmes construit Brewster Place, *apporte sa voix singulière* pour donner de la chaleur, des couleurs, et même un air de fête à ce qui aurait pu n'être *qu'un roman de la misère, avec* des allures de déjà vu.

Le combat de Marthe, l'héroïne du second roman de Chochana Boukhobza, *le Cri*, est plus intime que celui des *Femmes de Brewster Place*. Plus *solitaire aussi. Marthe est abandonnée* par Samuel, parce que, dit-il, il n'est pas parvenu à la *« décongeler totalement »*. Hor*rible mot de mâle ne tolérant pas* que le corps d'une femme lui résiste. Autrement dit, Marthe est frigide. Il fallait beaucoup de *tact pour mettre en roman cette « invalidité »*, comme dit Chochana Boukhobza. Elle en a fait preuve.

Marthe, l'abandonnée

Chochana Boukhobza a pour Marthe *« beaucoup de tendresse » : « J'aime les gens qui ont des manques. C'est avec ses manques que l'on vit, pas avec ce que l'on a. Les gens qui n'ont en eux que de la vie, du positif, sont, paradoxalement, mortifères. Ils occupent le terrain et ne laissent pas d'espace aux autres. »*

Sur ce sujet, la frigidité, qui sans doute mettra quelques hommes mal à l'aise, Chochana Boukhobza courait le risque de faire un livre « pesant ». Elle a su éviter cet écueil, notamment en entrecroisant le destin de Marthe et celui de Jean-Pierre Lovin, le psychanalyste qu'elle consulte lorsque Samuel la quitte. Les réflexions de Lovin sur sa famille, ses amours, sa judéité cachée — *il s'appelait Lovinger* et ses parents ont voulu « franciser » leur nom, — loin d'apparaître comme des digressions, sont très *bien intégrées dans le cours* du récit.

Chochana Boukhobza travaille beaucoup son texte, et avec jubilation. *« Je voudrais arriver à une épure*, dit-elle. *M'attaquer à une montagne et en tirer une bille. Je n'en suis pas encore là. »* Pas tout à fait, en effet. Mais on sait combien il est difficile de passer le cap du second roman quand on a été très remarqué pour le premier, ce qui fut le cas de Chochana Boukhobza, à vingt-sept ans, lorsqu'*Un été à Jérusalem* (3) a reçu le prix Méditerranée 1986. Avec *le Cri*, ce jeune auteur, qui n'a pas cherché la facilité, s'en sort plus qu'honorablement.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **L'INSOMNIAQUE, d'Anne-Marie Garat, Flammarion, 234 p., 79 F.**

★ **LES FEMMES DE BREWSTER PLACE, de Gloria Naylor, traduit de l'américain par Claude Bourguignon, Belfond, 210 p., 92 F.**

★ **LE CRI, de Chochana Boukhobza, Balland, 268 p., 89 F.**

(3) Balland.

ROMANESQUE

Le tabou de l'âge, c'est fini

Georges Conchon réinvente-t-il l'amour dans Colette Stern ?

LES femmes mûrissantes, et même un peu plus, auront de quoi reprendre confiance en elles dans cette saison littéraire. Trois romans déjà les jettent dans les bras d'hommes beaucoup plus jeunes qu'elles pour une relation où le cœur et l'esprit ont beaucoup plus de part que le sexe.

Tenez ! même l'héroïne d'Angelo Rinaldi dans *les Roses de Pline* s'offre, la cinquantaine passée, un godelureau tout juste libéré de son service militaire. Et c'est lui qui pleure le plus quand Rose, après lui avoir payé trois semaines de déduit à Paris, décide de retrouver ses aises et ses bigoudis. Dans *les Grands Désordres*, Marie Cardinal fait naître un *« amour solide comme l'Himalaya »*, entre une psychologue tout près d'atteindre le demi-siècle et le jeune écrivain qui lui sert de « nègre ».

Une inexplicable disparition

Mais c'est Georges Conchon qui remporte la palme – le pompon, dirait-il, dans sa langue non pas argotique mais familière – avec sa *Colette Stern* , qui l'introduit chez Gallimard. Cette fois, le héros tombe amoureux d'une femme qui a exactement l'âge de sa mère.

Et nous n'avons pas affaire à un nouveau *Chéri. Il ne s'agit pas* d'une initiation. Francis Hémon, marié, divorcé, père de deux enfants, a trente-sept ans. Et, qui plus est, c'est un acteur de cinéma en renom, couvert de femmes. Il est vrai qu'il traverse une période un peu difficile de son existence, une sorte de déprime, où, plutôt que de tenir son rôle sur les écrans, il préfère scier du bois dans la riche banlieue de l'Ouest parisien, les Hauts-de-Corcelles, où il fait l'ours. Il est vrai aussi que, quand il rencontre Colette Stern, par hasard, dans un train, il vient d'installer dans un mouroir une mère condamnée qu'il adore.

Colette Stern n'est pas n'importe qui. Si elle va sur ses soixante-trois ans – mais oui, mesdames ! – elle n'en paraît pas cinquante. Elle est belle, riche, désirable, intelligente, cultivée. Elle a parcouru le monde, *étant* veuve d'un mari champion international des jeux de cartes : poker, bridge, etc. Elle cite abondamment l'œuvre *de son cousin* Valery Larbaud, qui a naguère fasciné aussi Francis Hémon.

En séduisant, et très vite, son acteur, en se refusant à lui, et longtemps, puisqu'ils en arrivent à vivre ensemble en frère et sœur quand aux yeux du monde ils passent pour amants, Colette Stern va remettre en quelques mois le déprimé sur ses rails. Et puis soudain elle disparaît et le livre s'arrête.

Cette disparition est-elle plausible *dans un univers aussi réaliste* que celui de Georges Conchon ? Devant elle, j'ai cru un moment que Colette Stern était une femme rêvée, un substitut de la figure mythique qui venait de s'effacer. Mais non ! c'est impossible. Le fantastique n'est pas le registre de Georges Conchon.

Duo d'amour comédie de caractère

Cet écrivain compte parmi nos bons romanciers de mœurs. Je garde le souvenir de cet *Etat sauvage*, prix Goncourt 1964, où le racisme des Noirs nouvellement émancipés égalait celui des Blancs : une courageuse absence de conformisme chez un homme de gauche, en pleine période de décolonisation.

Il s'est fait depuis le peintre puissant d'autres milieux. Mais *Colette Stern*, ce roman léger, tout juste ourlé par la mort et sans autre recherche d'écriture que la vivacité des scènes et des dialogues, n'appartient pas à cette veine. L'entrée de Georges *Conchon chez Gallimard se fait* sur un duo d'amour qui est aussi une comédie de caractère. Le roman met surtout l'homme en lumière. La femme reste plus mystérieuse. Mais des deux partenaires c'est elle qui, au nom de la réalité, a le plus de mal à triompher du tabou de l'âge. Allez donc voir comment elle s'y prend !

JACQUELINE PIATIER.

★ COLETTE STERN, de Georges Conchon, Gallimard, 220 p., 75 F.

• HISTOIRE

Classer l'univers...

Des extravagances de la nature à l'ordre du monde : un essai de Krzysztof Pomian sur la transformation du « métier » de collectionneur aux XVIIe et XVIIIe siècles.

EN 1645, deux voyageurs anglais visitent à Venise la collection de Carlo Ruzzini, un patricien de la cité : *« Il a un palais impressionnant, richement meublé, avec des statues et des têtes des empereurs romains placées dans une chambre spacieuse. Dans la suivante se trouvait un cabinet de médailles tant latines que grecques avec différentes coquilles curieuses dont deux contenaient de belles perles ; mais y abondent surtout des choses pétrifiées, des noix, des œufs dans lesquels tremble le jaune, une poire, un morceau de bœuf avec des os dedans, un hérisson entier (...) et d'innombrables autres choses. »* Les autres pièces renferment des pierres gravées, des agates, des cristaux, des morceaux d'ambre



BERENICE CLEEVE.

contenant des insectes et une salamandre *« sans le moindre défaut »*, des mosaïques, sans oublier une galerie de tableaux.

Le premier propos du livre de Krzysztof Pomian, qui rassemble huit études qu'il a publiées en français et en italien entre 1976 et 1986, est de comprendre comment, à la charnière des XVIIe et XVIIIe siècles (plus tôt ici, plus *tard* là), de tels *musées du rare et* de l'étrange cèdent la place à des collections spécialisées, raisonnées, ordonnées, où sont séparés *les produits de l'art et ceux de la* nature et où l'attention se détourne des bizarreries qui autrefois fascinaient.

Une telle trajectoire s'enracine dans la révolution de la connaissance elle-même. Pour la culture de la curiosité, celle-ci ne pouvait résulter que de l'observation, donc de l'accumulation, de toutes les catégories d'êtres et de choses qui constituent l'univers. De là, l'ambition de chaque collectionneur de faire de son cabinet un véritable microcosme. De là, aussi, le primat donné aux singularités, non seulement parce qu'elles disent mieux que les objets ordinaires la puissance créatrice infinie de la nature et de *l'art, mais surtout* parce *que leur* trouvaille et leur conservation enrichissent cet inventaire sans fin qu'est la description du *monde. Avec la révolution scientifique*, un tel désir de totalité, sans règles ni principes, n'est plus recevable. *Les Kunst- und Wunderkammern, ces resserres aux merveilles*, en perdent leur séduction.

Sur leurs ruines, des collections d'un type nouveau se développent. En prenant pour exemple deux sites contrastés (d'un côté Paris, de l'autre Venise et les villes de Vénétie), Krzysztof Pomian suit minutieusement leur destin au cours du XVIIIe siècle. Il repère ainsi trois évolutions majeures. Et d'abord, la constitution d'une nouvelle culture archéologique qui, à partir de 1730, se désintéresse des médailles, auparavant fort prisées, et donne toute son attention aux sculptures, aux bas-reliefs, aux camées. Cet intérêt pour les monuments figurés conduit dans certaines villes, ainsi Vérone et Turin, à l'ouverture de musées publics d'antiquités. Il marque bien une nouvelle perception des œuvres anciennes, émancipée de l'érudition philologique, puisqu'elle ne cherche plus dans les objets une confirmation des textes mais les *considère comme* des témoins du goût de leur époque et des modèles esthétiques qu'il faut imiter.

Deuxième déplacement : celui qui bouleverse le marché de la peinture. Dans la seconde moitié du siècle, en effet, l'approche du tableau se modifie. Au jugement esthétique, prononcé par les amateurs qui ont l'intelligence des principes de l'art, et les mots pour les dire, se substitue l'exigence d'attributions correctes, triant entre les originaux et les copies, identifiant les auteurs, classant les tableaux par écoles et par dates. Le savoir neuf ainsi requis, lequel suppose une grande familiarité avec « la manière et la touche » de chaque artiste, est affaire de professionnels, de peintres et plus encore de marchands qui forment leurs connaissances par la visite des collections et la fréquentation des ventes aux enchères. Il accompagne une transformation du goût lui-même, qui délaisse les Italiens, aux attributions trop incertaines, et les grands genres, qui comptent d'abord par leur sujet, et se porte vers la petite manière des Flamands et des Hollandais, plus sûrement reconnaissables, appréciés, comme écrit Dubos, pour l'*« adresse de l'artisan »*.

Pour les dieux et les morts...

Le XVIIIe siècle, enfin, est marqué par l'engouement pour les cabinets d'histoire naturelle. Ces collections nouvelles ne visent plus à rassembler les pièces les plus extraordinaires, mais à classer en un système raisonné les espèces et les fossiles les plus *communs. Leur présentation* même, qui distribue les séries de spécimens entre salles, armoires et tablettes, a charge de rendre immédiatement visible l'ordonnancement de l'univers.

Krzysztof Pomian s'efforce d'inscrire ce parcours dans une plus longue durée qui autorise à situer dans l'Italie du XIVe siècle l'émergence de la collection, au sens moderne du terme. Auparavant, les tombes, les temples, les palais, les églises conservent des ensembles d'objets, rassemblés pour les dieux, les morts ou les vivants, afin d'assurer la communication avec l'invisible dont ils sont comme des représentants. A leur manière, ces accumulations constituent des « collections ». Pourtant, ce n'est qu'à la fin du Moyen Age que se trouvent noués pour plusieurs siècles (et jusqu'à maintenant) les différents éléments qui définissent une pratique spécifique : la collection entendue comme la constitution de *« tout ensemble d'objets naturels ou artificiels, maintenus temporairement ou définitivement hors du circuit d'activités économiques, soumis à une protection spéciale dans un lieu clos aménagé à cet effet, et exposés au regard »*.

En cette acception, la collection suppose un lieu ouvert aux visiteurs, même s'ils sont choisis et peu nombreux (le cabinet, la *galerie, le musée*), *un marché* plus ou moins organisé, qui donne aux objets et aux œuvres une cote qui n'a rien à voir avec leur valeur d'usage, et la formation d'une société de curieux et de connaisseurs qui, par-delà les frontières, échangent visites et correspondances, entretiennent connivence et rivalités.

Une histoire des regards et des savoirs

Démontrant que la science et l'érudition peuvent aller de pair, l'ouvrage de Krzysztof Pomian (qui écarte de son propos, sans trop s'en justifier, les collectionneurs de livres) est une contribution importante à une histoire des regards et des savoirs. Moins intéressé par une sociologie des collectionneurs, dessinée à grands traits, que par une étude de contenu des collections, il traite celles-ci comme autant de *« formes primitives de classification »* (pour reprendre l'expression de Durkheim et Mauss). Chacune, par le rassemblement et l'organisation de ce qu'elle donne à voir, livre un ordre du monde. A chaque époque, les collections dessinent donc non seulement une hiérarchie de la distinction sociale (collectionner est un bon moyen pour exhiber une puissance ou conquérir un rang), mais surtout une manière de comprendre l'univers, de découper le temps, d'accéder au savoir.

ROGER CHARTIER.

★ COLLECTIONNEURS, AMATEURS ET CURIEUX, *Paris, Venise : XVIe-XVIIIe siècle*, de Krzysztof Pomian, Gallimard, *Bibliothèque des Histoires*, 130 F.

• LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Enfin un roman nécessaire !

(Suite de la page 15.)

Même la communauté de lesbiennes écolo-psy qu'anime sa mère dans une ferme du Berry, même ces rescapées d'un marginalisme qui devrait l'attendrir ne trouvent pas grâce à ses yeux, non plus que ses anciens amis « gays », caricaturés d'une plume féroce.

Ce n'est pas tant le dégoût de la femme qu'il doit surmonter que le mépris inspiré aux hommes de son espèce par tout désir hétérosexuel. Au vrai, ce n'est pas tout à fait d'hétérosexualité qu'il semble s'agir entre Adam et Eve *lorsqu'ils* font *l'amour dans la* paille de la ferme berrichonne sur fond, symbolique, de cochon écorché, mais plutôt d'inceste frère-sœur délicieusement délivré des interdits.

DIFFICILE de ne pas voir dans les nouveautés pathologiques une vengeance des tabous transgressés, on ne sait quelle réprimande céleste. Bien qu'il n'ait pas l'âme chrétienne – ce n'est pas son père, jésuite défroqué, qui la lui aurait léguée, – Adam ne peut accueillir comme une simple malchance les mauvais résultats de ses tests sanguins. La *notion de péché* que l'on croyait évacuée revient en force. Elle s'attache au regard traqué que jettent à leur médecin, ou à leur bocal de perfusion, les victimes des nouvelles maladies vénériennes.

Tandis que le couple de jumeaux différés fête son amour aux Antilles et fait pèlerinage à ses origines communes du côté de Buenos-Aires et de Montevideo, Adam ne peut se retenir de supputer les chances de survie que lui laissent son *état* de séro-positif et les pre*miers signes du mal*, notamment des aphasies passagères. Va-t-il « contaminer » sa presque-sœur et l'enfant de lui qu'elle porte ? L'angoisse s'enveloppe d'un certain fatalisme, dur et léger à la *fois. « Disputes, soucis et besoins d'éternité ont disparu de sa tête. »* Le goût de l'instant s'en trouve accru, délicieusement.

JUSQU'AU stade du mal où la souffrance a resserré son étreinte et imposé son scandale, où sont apparus les fièvres atroces, les réveils de faiblesse *« à pleurer »*, les dépendances humiliantes.

De retour en France après une escale à Dakar et une équipée en voilier, Adam ne sait plus ce qu'il fuyait davantage, de continent en continent : ses poursuivants dans une obscure affaire de drogue, le secret de ses origines, ou la vérité sur sa maladie. L'hôpital de la Pitié-Salpêtrière lui apporte la réponse. C'est là, dans ces dédales de blancheur douteuse, sur des chariots poussés par des infirmiers farceurs, c'est dans ces sonnailles de bidons et ces entrelacs de perfusions hasardeuses, que l'homme moderne naît, aime, hait et disparaît. La vie s'y résume et s'y clôt. C'est évidemment *là qu'Euripide et Racine placeraient* leurs tragédies, et non plus aux marches des palais, entre amour et gloire.

Tout livre réussi est une course contre la montre. Ici, deux échéances se chevauchent : la maladie d'Adam, la grossesse d'Eve. Un être va quitter la scène, un autre s'apprête à *y entrer. Si Eve fut enfant de la révolution* avortée de 68, le fils d'Adam sera, lui, un pur produit de l'ère biologique où l'humanité est entrée insensiblement, comme glissent les chaussons aseptiques sur le lino des salles d'opération...

NARCISSE, *malade*, perd *le doux droit* de s'aimer. Son image amaigrie, dans la glace, lui fait horreur. Adam n'ose plus croiser son regard de bête aux abois. La naissance à venir devient sa consolation. Narcisse-père : il fallait y penser.

Le narrateur ne craint pas tant la mort que *la souffrance. Il l'explique dans une « parenthèse pour lui seul »*. L'enfant assurera sa survie et il adoucit, par avance, sa douleur. Adam exige qu'on ne s'acharne pas au-delà de ses forces, et pourtant *il subit l'insupportable*. On lui perce les poumons. Les endoscopes équarissent son corps en y traçant des boulevards de cris, les drains évacuent l'indéfinissable fléau, ils administrent l'inadmissible punition, réinventent la torture, ravivent le mal.

L'enfant naîtra sur fond d'agonie, au son du bal que les infirmières donnent pour les externes. *« Humour amer »*, s'excuse l'auteur auprès des médecins : nous sommes au-delà de l'humour, de même *que le roman se* révèle, dans les dernières pages, bien plus que nécessaire : à part.

Gardez les yeux clos en refermant *Eve :* le noir des lignes vire au rouge sombre. Ces bulles de sens poisseuses et tièdes qui descendent dans nos veines trouées, ne cherchez pas, ce n'est plus de l'encre, c'est du sang.

★ EVE, de Guy Hocquenghem, Albin-Michel, 320 p., 90 F.

TROIS AMÉRICAINS REGARDENT LA FRANCE

Steinbeck et les Gaulois

IL y a trente ans, John Steinbeck – qui n'avait pas encore reçu le prix Nobel et n'était pas devenu le chantre lyrique des bombardiers américains sur le Vietnam – vivait en ermite dans un village de baleiniers à Long-Island et se débattait avec une petite idée littéraire amusante qu'il comparait à un moustique. C'est un drôle d'insecte, en effet, que *le Règne éphémère de Pépin IV*, remarquablement traduit par Rose Celli : une bestiole divertissante qui n'est pas dans la ligne des grandes machines de l'auteur des *Raisins de la colère* et d'*A l'est d'Eden*, une fantaisie politique plus qu'un pamphlet.

Steinbeck imagine, dans le cadre de la Quatrième République française, qu'une crise ministérielle particulièrement soignée et loufoque conduit les partis de l'Assemblée, des radicaux-conservateurs aux khrouchtchéviens, en passant par les athéistes-chrétiens, à rétablir la royauté. Après de multiples palabres entre les divers prétendants, la couronne échoit à un brave homme, habitant au numéro 2 de l'avenue Marigny, Pépin Arnolphe Héristal. Il vivait paisiblement entre sa femme Marie, sa fille Clotilde (une agitée), son oncle Charles Martel (un sage escroc), et le bénéfice d'une petite vigne à Sancerre lui permettait de se livrer chaque nuit, scrutant le ciel, à sa seule passion, l'astronomie. Mais quand on vient le persuader qu'il est un lointain descendant de Pépin le Bref, il ne peut refuser le trône. Lui que seule intéresse la lunette.

On se croit tout d'abord dans un conte de fées ironique et gentil, avant que l'humour ne se fasse plus acide au fil des pages, non sans quelque cocasserie surréaliste. Pépin sympathise avec un jeune Américain, Tod, fils du roi de l'œuf, visite Paris incognito, tandis que la noblesse parasite Versailles et salit tout. La confiance internationale revient, bien que l'on nage en plein absurde, et le roi s'ennuie.



John Steinbeck vu par Philippe Halsman.

Bien sûr, le spectre de la guillotine resurgit, mais on ne résumera pas davantage cette longue nouvelle qui s'arrête juste avant de s'essouffler. Steinbeck ne parvient pas toujours à éviter les grandes formules creuses du genre : « *Les Français ne deviennent pas fous, à moins qu'ils n'y trouvent quelque avantage* » ou « *Tous les hommes sont honnêtes quand leur intérêt n'est pas en jeu* », etc.

Restent une peinture désabusée de la vie politique, qui vaut pour tous les régimes, et un portrait, assez vrai, des Gaulois éternellement ingouvernables, surtout quand tout va bien, ce peuple que même la bonne fortune inquiète plus que les autres. Y chercher des leçons sur les mois agités qui se préparent serait tout de même prêter au fabuliste une longue vue quelque peu démesurée.

MICHEL BRAUDEAU.

★ **LE RÈGNE ÉPHÉMÈRE DE PÉPIN IV, de John Steinbeck, Lieu commun, 162 p., 90 F.**

Les déboires du scénariste Faulkner

Que se passe-t-il quand l'homme de la démesure littéraire écrit un scénario de propagande et de commande sur un contemporain, en l'occurrence de Gaulle...

EN 1942, alors que Sartre salue en Faulkner un dieu de la littérature, ses livres sont épuisés aux Etats-Unis, à l'exception de *Sanctuaire*.

Le « *violent sédentaire* » du comté d'Oxford doit à nouveau recourir à Hollywood, retourner aux « *mines de sel* ». « *Parce que j'étais sans le sou en 1942 et que l'armée de l'air ne voulait pas me revoir, j'ai dû signer un contrat de sept ans avec Warner pour avoir du travail.* »

C'est sans doute sur l'ordre de Roosevelt que Warner commande à son producteur Buckner un scénario sur de Gaulle. Il s'agit de rehausser aux yeux des Américains l'image de la France libre, qui a été fortement dépréciée à cause de l'incompréhension totale entre Roosevelt et de Gaulle. Buckner engage alors Faulkner comme *script-doctor*.

Dans le premier développement du scénario, l'intrigue se déroule sur trois plans ; la vie d'une famille dans un village breton, les secousses de la politique intérieure et internationale à travers les positions de de Gaulle, l'occupation allemande du village et l'organisation de la Résistance. Faulkner centre son récit sur les divergences et conflits qui opposent les deux frères de la famille bretonne : Georges, l'élève de de Gaulle à l'école de guerre, qui sera par la suite son ordonnance, et Jean, pilote de l'air, vichyste par conservatisme.

Buckner soumet ce premier traitement à Tixier, le représentant de la France libre à Washington. Dans un rapport acerbe, Tixier critique les sources (le livre de Philippe Barrès sur de Gaulle) et la version édulcorée et dénaturée des faits. Il incite Faulkner à mieux se documenter sur le milieu paysan français (une paysanne ne porte pas de *dressing-gown* et n'a pas de domestique à son service...), et il corrige sa présentation misérabiliste et idéalisée des débuts de la Résistance à Londres. Il l'incite d'autre part à enlever l'épisode sur l'incident syrien, une affaire chatouilleuse pour la France libre comme on s'en rendra compte en lisant ci-dessous la version faulknérienne initiale.

Faulkner, appliqué, écrit une deuxième version en tenant compte des critiques. Il élargit la toile de fond des *little people* avec de nouveaux personnages, un musicien juif et sa fille. Il y aura une troisième version, où le personnage de de Gaulle sera supprimé, mais le scénario ne sera jamais adapté à l'écran. Quand Faulkner termina sa dernière version, Warner avait déjà commandé à Buckner l'adaptation du livre de Joseph Davies, *Mission à Moscou*, qui allait être réalisée par Michael Curtiz, en hommage à Staline. L'alliance avec les Soviétiques devait paraître plus importante aux yeux de Roosevelt que la propagande du *loser* de la bataille de France au destin incertain...

Renvoyé aux travaux forcés de sa solitude hollywoodienne, Faulkner, pour qui l'écriture de scénarios n'a jamais été qu'un élargissement et un prolongement des thèmes de ses romans, esquisse *Parabole*, un roman auquel il consacrera onze années de sa vie : pendant la première guerre mondiale, la figure sacrificielle du soldat inconnu se fond dans celle du Christ...

CHRISTINE DELORME.

L'incident syrien

Les scénarios hollywoodiens de Faulkner paraîtront prochainement chez Gallimard. Voici un extrait – refusé – de la version sur le face-à-face entre Vichy et la France Libre.

La compagnie à laquelle appartient Jean relève la garde d'un avant-poste à quelques kilomètres du fort. Le poste est attaqué par une compagnie de la France libre. Jean refuse qu'un Français puisse tirer sur un Français : c'est impossible, dit-il. Parmi les autres soldats, certains manifestent leur approbation, mais ils sont sous le joug de l'autorité de l'officier. Les attaquants apparaissent, et commencent leur approche du poste. Jean bondit hors de la tranchée, et, se retournant vers celle-ci, les bras ouverts, il crie aux hommes qu'ils ne doivent pas tirer. L'officier apparaît, tire son revolver et ordonne à Jean de redescendre dans la tranchée. Un homme crie « *Attention ! Attention !* » etc. Les attaquants approchent, au pas ; ils portent leur fusil dans le dos, à la grenadière, et ils tendent leurs mains ouvertes. Devant, marche leur officier, qui porte un fusil dont le canon est tourné vers le sol, et sur la crosse duquel est fixé un petit drapeau français. L'officier de Vichy parle à un sergent ; celui-ci bondit hors de la tranchée, y pousse Jean, et y saute lui-*même*.

L'officier de Vichy : « *Halte !* »

Les attaquants, en rang, avancent toujours au pas.

L'officier de Vichy : « *Français, halte !* »

Ils avancent toujours. L'officier de Vichy contemple ses hommes. Le moment venu, il ne leur demandera pas de tirer. Il bondit sur une mitrailleuse dont il repousse les serveurs, et qu'il braque sur les troupes qui approchent. Mais il refuse de tirer sur elles. Il verrouille la sécurité de la mitrailleuse et s'en éloigne au moment où les hommes de la France libre font leur entrée dans le poste. Les deux officiers sont également inflexibles. L'officier de Vichy demande que ses hommes soient autorisés à regagner le fort. Ils sortent.

Le fort. Les troupes qui ont livré l'avant-poste sont arrêtées, désarmées et mises aux arrêts. Bureau du commandant. L'officier, à qui on a arraché ses insignes, fait face au commandant entouré d'autres officiers. On ne lui a pas encore donné la parole. Un aide de camp lit l'article du code militaire qui prévoit le délit et son châtiment : lâcheté et trahison, peine de mort.

Le terrain de manœuvres. Tête nue, désarmées, les troupes mutinées défilent. Cinq hommes sont appelés par leur nom. Des gardes, en rang, les emmènent.

L'officier et les cinq hommes sont alignés face à un peloton d'exécution. La garnison tout entière est présente. Mais le commandant n'est pas encore là. Les officiers commencent à s'inquiéter. L'officier en second envoie un aide de camp chercher le commandant.

Bureau du commandant, qui est debout à la fenêtre au moment où l'aide de camp entre, dit que la garnison attend, et demande des ordres. Le commandant donne l'ordre d'annuler l'exécution, de faire défiler le bataillon, et d'enjoindre à tous ceux qui refusent de prendre le parti de Vichy de quitter le fort avant le coucher du soleil. L'aide de camp sort. Le commandant se dirige vers son bureau et sonne le planton. Le planton entre. Le commandant demande son cheval. Le planton sort. Le commandant détache ses médailles, les pose sur le bureau, prend un revolver dans un tiroir, et sort.

Le désert. La nuit. Le chef de l'avant-poste et une cinquantaine de ses hommes traversent le désert, sans armes, munis seulement de nourriture et d'eau. Jean est parmi eux. Ils ont à faire la longue traversée de la Syrie et de l'Egypte avant d'atteindre le Soudan, où la France est encore libre. Ils découvrent un cheval sellé qui broute, le reconnaissent, et suivent ses traces, qui les mènent au commandant, mort, le revolver à la main. Ils savent ce qu'il a fait et comprennent pourquoi. Ils l'enterrent et plantent sur sa tombe un petit panneau où on lit : « *Pour la France* ». Ils poursuivent leur chemin.

L'Angleterre. Le bureau de de Gaulle. Un aide de camp raconte à de Gaulle l'histoire de l'avant-poste en Syrie, et comment, au dernier moment, les Français ont refusé de tirer sur des Français.

De Gaulle : « *Ils ne pourront jamais nous soumettre. Ils pourront seulement détruire nos corps. Le corps n'est rien. Beaucoup d'hommes sont morts pour créer la France ; beaucoup d'hommes mourront pour qu'elle continue à vivre libre.* »

WILLIAM FAULKNER.
(Traduction de Michel Gresset.)

L'homme qui aimait les femmes

En passant de l'Amérique à la province française, John Hawkes nous entraîne chez des aristocrates de l'existence. Une vraie fête....

LES émois de la puberté, l'éducation sentimentale d'un adolescent, les rêves et les craintes du désir, tout cela n'est guère nouveau, et John Hawkes le sait si bien qu'il a choisi pour le dire une forme elle-même sans âge : le tableau de guerre. Ce faisant, il a complètement renouvelé le traitement du thème.

Pour commencer, Hawkes a repris le héros de son roman précédent, l'Oncle Jack du *Commerce des peaux en Alaska*. Il le fait vivre une vingtaine d'années auparavant. Il ne s'agit là ni d'une facilité ni de l'ébauche désordonnée d'une « série » consacrée à la vie d'Oncle Jack. Hawkes n'est pas un auteur de saga, et son propos est tout autre : il voulait savoir comment se fabrique une fausse généalogie littéraire ; comment il pouvait écrire – et ses lecteurs lire – l'histoire au présent d'un personnage dont il connaissait le futur, pour l'avoir écrit – comme les lecteurs, pour l'avoir lu.

Ce problème de génération (dans tous les sens du terme) constitue le thème même d'*Innocence in extremis*. En 1892, le père d'Oncle Jack décide de quitter pour un temps l'Amérique et d'emmener toute sa famille rendre visite à son propre père, le patriarche des Deauville, le « vieux gentleman », qui vit dans son château, au milieu de ses chevaux, de ses femmes et de ses vignes – dans l'ordre – en son château près de Chantilly.

Le père, accompagné de sa superbe épouse, de sa secrétaire rousse et lascive, de ses quatre enfants et d'une abondante autant que jeune domesticité féminine débarque donc en France où, selon les rites d'un ballet compliqué autant qu'élégant, le cercle de sa tribu va croiser le cercle de la tribu grand-paternelle.

De ce croisement de toutes les séductions vont naître des jeux, des fêtes, des mises en scène qui ne visent tous, dans l'esprit du grand-père, qu'à un même but : faire de l'Oncle John le digne successeur, l'héritier moral si l'on peut dire, des seigneurs Deauville. – cavaliers, cavaleurs, géniteurs exclusifs de mâles, organisateurs minutieux du spectacle de leur vie.

Un tableau de Watteau

Innocence in extremis est un tableau de Watteau, tout en finesse et en grâces, en souffles légers, en murmures heureux, en bruissements furtifs, en malices pudiques, en sensualité délicate. En quelques pages, Hawkes a réussi ce qu'il y a sans doute de plus difficile en littérature : à offrir plus encore que le spectacle du bonheur, son mouvement, sa fluidité, sa fragilité. Il y a là quelque chose qui existe, et fortement, et qui pourtant paraît libéré de l'espace et du temps. Les hommes – le père d'Oncle Jack et son grand-père – devraient apparaître comme des machos égoïstes, uniquement préoccupés de chair fraîche, de chasse au renard, de vin nouveau et d'obscurs fantasmes de lignée ; mais ils sont aussi de vrais aristocrates de l'existence, de vrais amoureux des femmes, des chantres exaltés de l'abondance, de majestueux dieux païens qui savent sacrifier à l'essentiel : la beauté et la vie.

Les femmes – la mère et la grand-mère d'Oncle Jack, la secrétaire rousse et lascive, la femme mystérieuse, la superbe petite cousine, les bonnes de toutes nationalités – pourraient passer pour des victimes plus ou moins consentantes et pitoyables, jouets volontaires ou réticents des désirs impérieux de leurs seigneurs. En fait, toutes sont admirables, parfaitement dignes du culte dont elles sont à la fois les déesses et les offrandes. Et l'Oncle Jack dans tout cela ? L'Oncle Jack hésite entre le cercle des femmes et celui des hommes. Au gré de ses émotions, il passe des jupes de sa mère aux spectacles pédagogiques que monte son grand-père à son intention, selon une gradation qu'aurait appréciée l'auteur de l'*Emile* : présentation de la petite cousine en amazone (beauté, sang-froid, féminité incertaine), fête des vendanges avec foulage du raisin par des vierges nues (exaltation des rythmes saisonniers et du corps féminin), enfin séance de saillie de la jument favorite du « vieux gentleman » (reproduction, exaltation de la fécondité, respect dû au lignage).

Lorsque la tribu américaine, sous l'impulsion de la mère d'Oncle Jack, tout aussi amoureuse de son beau-père qu'ennemie du libertinage, quittera le château des Deauville, nul ne peut dire vraiment ce qui demeure de l'innocence du jeune garçon. Sauvée *in extremis* ou bien parvenue à l'extrémité de sa course ? Hawkes laisse planer sur ce dernier point une ombre d'ambiguïté comme il se doit, la *pointe extrême d'un trouble*. Un petit nuage léger, tendre, tout près de se dissiper, qui flotte dans le ciel d'un bleu pur et intense et qui suffit à moduler d'un soupçon de mélancolie ce chant lumineux, composé en hommage émerveillé à toutes les femmes. Un hymne qui échappe, lui aussi, à l'espace et au temps.

P. L.

★ **INNOCENCE IN EXTREMIS, de John Hawkes, traduit de l'américain par Michel Doury, Le Seuil, Collection « Fiction et Cie » 120 p., 69 F.**

– ***Parmi les autres parutions :***

● **La collection « 10/18 » reprend trois œuvres de l'écrivain américain Frederic Prokosch : un recueil de souvenirs, *Voix dans la nuit* ; un roman, *le Manège d'ombres* ; et *le Manuscrit de de Missolonghi*, réinvention du « journal » disparu de lord Byron (traductions de Léo Dilé et d'Elisabeth Gille).**

● **Christian Bourgois publie, dans un même volume, deux romans d'apprentissage de John Fante (1900-1983) : *l'Orgie*, suivi de *1933 fut une mauvaise année* (traduction de Brice Matthieussent), 204 p., 80 F.**

● D'AUTRES MONDES - *La chronique de Nicole Zand*

Christa Wolf revient à « G. anciennement L. »

★ **TRAME D'ENFANCE, de Christa Wolf, traduit de l'allemand par Ghislain Riccardi, Alinéa, 462 p., 139 F.**

★ **TROIS HISTOIRES INVRAISEMBLABLES *(nouvelles considérations d'un chat sur la vie, petite excursion A H., autoexpérimentation), traduit par Y. Hoffmann, M. Litaize et M. A. Roy, Alinéa, 114 p., 59 F.***

★ ***AUCUN LIEU, NULLE PART, traduit par Alain Lance, Alinéa, 110 p., 59 F (réédition).***

« *LE passé n'est pas mort ; il n'est même pas passé. Nous nous coupons de lui et le traitons en étranger.* » Hantée par la nécessité de ne pas se laisser asphyxier par un passé qu'on refoule, Christa Wolf, l'un des meilleurs écrivains de la République démocratique allemande a toujours eu le sentiment que dans la littérature de sa République démocratique allemande, les écrivains ne parlaient pas des événements personnels et historiques les plus importants, des conflits politiques les plus aigus et que, souvent, ils allaient trop loin dans l'autocensure. Elle s'en est souvent expliquée dans son œuvre depuis *le Ciel partagé* au lendemain de la construction du « mur » (Editeurs français réunis, 1964) jusqu'à *Christa T.* (Seuil, 1972), *Aucun lieu. Nulle part* (Hachette, POL, 1981), récemment réédité chez *Alinéa, et, surtout, jusqu'à* cette *Trame d'enfance,* qui vient de paraître. Incontestablement son livre majeur dans une œuvre où tout est important.

En 1973, dans un entretien qu'elle avait eu à Moscou avec l'écrivain soviétique Constantin Simonov, elle exposait déjà très clairement la préoccupation qui était la sienne alors même qu'elle était en train d'écrire *Kindheitsmuster,* traduit aujourd'hui en français sous le titre — peu alléchant — de *Trame d'enfance.* « *J'avais le même âge que les jeunes garçons enrôlés par Hitler, mais j'avais la chance d'être une fille et je n'ai pas été obligée de faire le coup de feu,* expliquait-elle. *C'est ainsi que j'ai vécu, moi aussi, près de Berlin, la fin de la guerre, mais dans un convoi de réfugiés* (...). *Ce que nous ressentions vraiment à l'époque, comment nous avons vécu notre rencontre avec l'armée rouge, cela n'a pas encore, à mon avis, été décrit avec sincérité. Je ne sais pas s'il est encore trop tôt pour le faire* (1). »

Que sommes-nous ? D'où venons-nous ?... Les intellectuels, selon elle, se doivent de mettre fin à plus de trente années de refoulement généralisé et d'amnésie volontaire. L'écrivain comme le citoyen ne peut accepter que l'on continue d'anesthésier la mémoire, de refuser le passé. Dans l'intérêt même de *ses compatriotes, il faut leur rappeler* d'où ils viennent, dans quel monde ils ont vécu. C'est donc un voyage dans l'espace et dans le temps que va nous conter Christa Wolf, à la faveur d'une excursion en Pologne. A quelque 200 kilomètres de Berlin, de l'autre côté de la frontière, de l'autre côté de l'Oder, pour se rendre à « *G. anciennement L.* », la ville natale de Nelly, la narratrice. Un long voyage au bout d'un autre temps, vers le nazisme tel qu'il fut vécu. Le national-socialisme des familles...

PUISQUE « *le tourisme au pays des anciennes patries* » est à la mode, ils sont donc partis à quatre en voiture. Un week-end en famille : H. le père, Nelly la mère, Lutz son frère, Lenka sa fille de quinze ans. L'âge de l'auteur lorsqu'elle a quitté « *L. aujourd'hui G.* » le 29 janvier 1945... Christa Wolf ne nommera jamais la ville, aisément reconnaissable sur la carte, autrement que par ses initiales, alors qu'elle use toujours par ailleurs d'une précision presque vétilleuse — le jour, le mois, l'année — pour remonter dans la mémoire à long et à court terme et recomposer le puzzle d'une vie.

« *G. anciennement L.* » c'est Golzow-Wielkopolski, anciennement Landsberg, sur la Warta. Jadis située à l'est de l'Allemagne, elle est aujourd'hui à l'ouest de la Pologne. Elle a changé de nationalité, de langue, de monnaie, d'habitants, de culture. Des gens venus d'ailleurs ont remplacé ceux qui se sont enfuis devant l'avance des Soviétiques en 1945. On avait déjà lu dans la nouvelle intitulée *Changement d'optique* (2) la « libération » vue par Christa Wolf : l'exode de foules allemandes, polonaises, baltes auxquelles se mêlaient les pyjamas rayés des déportés qui se ruaient vers l'ouest pour échapper aux « *sauvages Asiates* » et rejoindre les « *libérateurs* » américains. Couchée sous un arbre, tandis que Berlin brûle au loin, l'adolescente décide de « *changer d'optique* ». De ne pas se sauver davantage et de s'arrêter dans un village du Mecklembourg.


RENATE VON MANGOLDT

ON la retrouve un quart de siècle plus tard, après le pique-nique dominical, la tête à même la terre, savourant un de ces rares instants de vie où « *tout est dans l'ordre des choses* » avant de se lancer dans l'élaboration de cette œuvre qui n'est ni un roman, ni une autobiographie, ni des Mémoires, mais une liasse d'« *échantillons* », de « *spécimens* » *(Muster)* découpés, assemblés, cousus, recousus, décousus, fondus, selon les méandres d'une mémoire qui fait resurgir ses *monstres* (Christa Wolf explique que *Muster* vient du latin *monstrum* : étymologie douteuse...).

Dans une judicieuse postface, Claude Prevost, critique littéraire à *l'Humanité,* évoque la « *marche en écrevisse* » de la mémoire et soulève des questions sur « *les continuités et les survivances* » des « valeurs » anciennes, même chez des antifascistes convaincus : « *le fidéisme, l'habitude de penser par idées reçues, le respect de l'autorité et la soumission aux ordres, bref le manque de courage civique, maladie qui a trouvé depuis longtemps un terrain privilégié dans l'histoire de l'Allemagne* », dans ce pays que, selon Christa Wolf, « *on habitue aux invasions et aux victoires sportives* ». Dans son combat contre l'amnésie, elle frappe fort, preuves à l'appui. Avec des dates précises, des coupures de journaux, des photos, des documents, des souvenirs, elle rappelle que l'annonce de « *la mise en service du camp de concentration de Dachau, d'une capacité de cinq mille places* », a paru dans le *General Anzeiger* du 21 mars 1933 et que tout le monde en était prévenu, que tous observaient l'interdiction de se rendre dans des magasins juifs, que l'oncle Emil acheta une usine de bonbons qui avait dû appartenir à un juif. Elle se souvient du bon sourire de son père qui, en adhérant au national-socialisme, « *s'est décidé pour la multitude et contre lui-même* ». « *Tu vois, maintenant, nous aussi on en fait partie* », avait dit quelqu'un à Nelly, d'une voix joyeuse... La narratrice montre une vraie famille, pleine d'oncles, de tantes, de grands-parents dans le nazisme quotidien ; l'ancien de la Légion Condor et ceux qui font passer des annonces dans les quotidiens pour faire savoir que « *telle entreprise n'est pas chrétienne* ». Son père attendra qu'elle soit adulte pour aborder avec elle la question de savoir « *si l'on peut faire de tout homme une brute* ». Et sa mère, l'admirable Charlotte, avec son tablier blanc d'épicière (qui n'oublie pas de faire le ménage et de brûler le portrait *de Hitler avant de quitter sa maison pour* toujours), ne peut cacher son étonnement en mai 1945 devant l'homme en pyjama rayé trouvé sur la route à qui elle dit : « *Communiste ? Mais on n'allait quand même pas en camp de concentration uniquement parce qu'on était communiste !* »

Et lui de répondre, las : « *Mais où donc avez-vous tous vécu ?* »

« *MAIS où donc avez-vous tous vécu ?* » demande à Nelly-Christa Wolf sa fille Lenka qui ne veut rien avoir de commun avec le passé, mais qui comprend, pour la première fois, ce que fut la jeunesse de sa mère et lui est reconnaissante d'avoir pris le risque de montrer « *ce qui dérange* (3) ». Etonnant regard de l'adolescente ignorante qui, par son ignorance même, multiplie la torture de l'interrogatoire de Nelly elle-même.

Kindheitsmuster parut en Allemagne en 1976, l'année où les autorités est-allemandes accentuèrent la répression sur les intellectuels après l'« affaire Biermann ». A la suite de quoi, d'autres écrivains émigrèrent, il y eut des blâmes, des exclusions (Gerhard Wolf, le mari de Christa, fut exclu de la SED, en même temps que Jürgen Becker). C'était aussi l'année où le professeur M. se suicida avec sa jeune élève, désespéré sans doute à la façon de Kleist et de Karoline von Günderode... On peut imaginer quel choc fut, à l'Ouest comme à l'Est, dans les deux Allemagnes, la lecture de ce livre qui, pour une fois, soulevait le problème du nazisme non pas dans un catéchisme militant, et héroïquement antifasciste, mais dans une œuvre forte, contradictoire, pleine de personnages vivants et imparfaits qui, eux non plus, n'avaient pas été des héros.

Est-ce afin de ne condamner personne que l'auteur, d'entrée, prévient que Christa n'est pas Nelly même si tous les éléments biographiques concordent : « *les personnages de ce livre sont des fictions de la narratrice* » et que « *les épisodes ne correspondent pas à des événements réels* » ? « *Quiconque croit reconnaître des similitudes entre un personnage du récit et lui-même ou une personne de sa connaissance devrait réfléchir au curieux manque de singularité qui s'attache au comportement d'un grand nombre de nos contemporains.* » A chacun de faire son propre voyage en Pologne.

∴

Parmi les trois nouvelles « invraisemblables » écrites entre 1970 et 1972, qui font suite au recueil publié en 1986, *Changement d'optique,* on savourera tout particulièrement la féroce *Petite Excursion à H.,* un voyage à peine imaginaire parmi les types littéraires et les sujets recommandés et admis offerts à des écrivains « *bien programmés* ».

Le guide est un sage qui prévient contre les déviances : « *Les esprits chimériques qui partent du principe que les êtres humains peuvent accéder à la maturité et à la liberté font plus de dégâts que nous autres réalistes. Réfléchissez-y bien.* »

(1) Des fragments ont paru dans *France nouvelle* du 26 février 1974.
(2) Alinéa, 1986.
(3) Le dernier livre de Christa Wolf paru cette année, à propos de Tchernobyl, s'intitule justement *Ce qui dérange (Störfall).*

La guerre inoubliable de Jürgen Becker

Ne me parle pas de la guerre :
les poèmes d'un écrivain allemand que tout ramène à sa mémoire.

« *NE me parle pas de la guerre* » : telle est l'injonction que Jürgen Becker s'adresse à lui-même dans ce recueil de poèmes, écrits en fonction d'expériences vécues au jour le jour. Il tente d'ordonner les « *semaines en miettes* » et de faire affleurer les moments de paix parmi les « *événements, studios, arbres en fleur, visages, larmes, garages en sous-sol, noms oubliés...* ».

Avec une perception merveilleusement aiguë du temps et des saisons, Jürgen Becker peint le calme gris d'une promenade vers le fleuve, la tranquillité d'un dîner avec un ami sous le soleil d'automne, parmi les « *tendres orties* » et « *la vigueur des vieilles mousses* ».

Grâce à la finesse de ses notations, il réussit à recréer le silence qui gagne les parages du cœur, cet engourdissement voluptueux de l'esprit quand on ne sait si c'est « *la neige ou bien la pluie qui crépite dans les jardins* ». Pourtant, à l'instant même où, s'imaginant délivré de la « *toxicomanie* » des nouvelles, il s'abandonne au plaisir de fouler « *les blanches lisières* » du monde, l'écho de la guerre revient vers lui : celle qui a déterminé les souvenirs de toute une génération — la sienne — et qui resurgit au hasard d'un éclair d'enfance, ou d'une peur soudaine dans le noir. Apercevant des miradors et des clôtures dans une contrée boisée, Jürgen Becker se sent traqué et s'attend, à tout moment, « *aux coups, aux projecteurs, aux contrôles d'identité* »...

Il y a aussi la guerre privée, les pleurs d'une femme qui s'éloigne, la jalousie qui se met au lit avec les amants, les mensonges qui en résultent, les « *coups de fil assassins* »...

Le « juste déplacement »

Surtout, des voix ne cessent de lutter dans sa tête : Jürgen Becker dit très bien comment un écrivain est toujours à la recherche du « *juste déplacement* ». Lorsqu'il veut manifester sa présence, prouver son existence sociale, il voit la paix reculer à l'horizon ; à l'inverse, dès qu'il décide de trancher les liens, il souffre de son propre effacement.

Peut-être est-ce la conscience de cette contradiction qui le rend « *fourbu* » dès le matin. Jürgen Becker nous bouleverse quand il évoque l'afflux des négligences impossibles à *réparer*, et le sentiment du « *trop tard* » dans sa traversée d'un paysage-requiem dont il redoute d'avoir laissé fuir les images. Mais, même si les résolutions s'éteignent avec la décrue des sentiments, il aime savoir que son désir d'écrire ne le laissera jamais en paix.

JEAN-NOËL PANCRAZI.

★ **NE ME PARLE PAS DE LA GUERRE, de Jürgen Becker, traduit de l'allemand par René Daillie, Actes Sud, 95 p., 75 F.**



Communication

Une série de recommandations

La Commission des opérations de Bourse et le minitel

Devant la multiplication des services minitel consacrés à la Bourse et après la décision de la Commande électronique, une firme cotée sur le second marché, de poursuivre le serveur Winner pour la diffusion d'une fausse nouvelle, la COB vient de réagir. Après la consultation des différents éditeurs de presse qui proposent de tels services, la Commission des opérations de Bourse a émis le 15 septembre une série de recom*mandations.*

Le fournisseur de service doit être considéré comme responsable, dans les mêmes conditions qu'un directeur de publication, de l'ensemble de ce qui est diffusé sur son serveur. Il s'engage à vérifier les informations qu'il communique et à ne pas diffuser de données trompeuses en raison *de leur caractère partiel. De plus, il* devra fournir dans les meilleurs délais des rectificatifs en cas d'erreur. Le fournisseur de service qui propose une rubrique de messages libres et anonymes doit mentionner, par un message permanent sur chaque page, que ces « tuyaux » n'ont aucune valeur professionnelle, ni d'information, ni de conseil. Il *doit permettre à toute personne mise* en cause d'insérer, à titre gratuit, un droit de réponse. Enfin, le prestataire de service doit conserver tous les messages diffusés pendant six mois à compter de la cession de leur diffusion.

L'avenir des satellites TDF 1-TDF 2

M. Souviron ne remettra son rapport que fin septembre

M. Jean-Pierre Souviron, PDG de la filiale française de la banque d'affaires britanniques Morgan Grenfell, ne remettra que fin septembre les conclusions définitives de l'expertise financière qu'il mène sur TDF 1-TDF 2, les satellites français de télévision directe. Cette expertise *financière, que le ministre de* l'économie, M. Edouard Balladur, lui avait demandée fin août, *« à titre officieux et personnel »*, aurait dû s'achever ces jours-ci. M. Souviron, surpris sans doute par l'extrême complexité du dossier, a donc obtenu un *« délai de grâce »* d'une quinzaine de jours.

L'initiative personnelle du ministre d'Etat avait été violemment contestée, tant par le maître d'œuvre du projet – Télédiffusion de France *(TDF)*, – *que par les ministères* également concernés et qui n'en avaient pas été informés. L'industrie, notamment, y avait vu une nouvelle tentative de faire capoter un projet jugé trop coûteux par les finances. Si le sort de TDF 1 est, en effet, réglé depuis huit mois – il est entièrement financé sur fonds publics, lancement et assurance *compris*, – *celui de son jumeau de* secours, TDF 2, ne l'est toujours pas. Le gouvernement avait, en février dernier, fait le pari d'un financement privé. Financement privé qu'il a été jusqu'ici impossible de réunir en totalité, faute notamment d'un accord entre TDF et les futurs exploitants des canaux de télévision. Or, sans satellite de secours, l'exploitation de TDF 1 ne pourrait plus être qu'expérimentale.

La question aujourd'hui posée est donc de savoir si les pouvoirs publics vont, ou non, apporter le complément financier nécessaire pour sauver un programme unanimement considéré par les industriels comme *indispensable à l'avenir de la* « filière » française de télévision haute-définition. Les conseillers du premier ministre et le ministère de l'industrie y sont favorables, le budget et la communication, opposés. La défaillance des financements privés, soulignait encore au *Monde* (1) M. François Léotard, *« prouverait que les hypothèses retenues par les pouvoirs publics sont incompatibles avec les lois du marché »*.

La mission de M. Souviron s'inscrit donc dans ce contexte passionné. A lui d'évaluer l'incidence sur le budget de l'Etat des différentes hypothèses envisagées jusqu'ici : la poursuite jusqu'à son terme du projet ; l'achèvement de la construction de TDF 2 sans mise sur orbite ; l'abandon pur et simple du satellite... Les experts gouvernementaux ayant eux-mêmes apporté jusqu'alors des chiffrages différents.

Toute la question est bien évidemment de savoir si les chiffres peuvent être appréciés indépendamment des enjeux industriels et économiques en cause.

P.-A. G.

★ *Le Monde* du 15 septembre.

A Montréal

Lancement d'un second quotidien anglophone

The Gazette, quotidien anglophone de Montréal édité par le groupe Southam, ne devrait plus être le seul journal de langue anglaise de la capitale du Québec à la fin de cette année. M. Pierre Péladeau, président du groupe de presse Québecor (qui édite *le Journal de Montréal*), a annoncé le lundi 14 septembre que *« les décisions de lancer un second quotidien anglophone étaient déjà prises »*.

Ces décisions avaient déjà été préssenties en janvier *(le Monde* du 30 janvier).

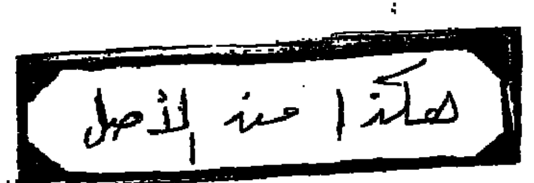
De format tabloïd, axé sur l'économie, les finances et le sport, ce nouveau quotidien, qui prendra le titre de *The Herald* ou *The Daily News*, représente un investissement d'environ 60 millions de francs pour un objectif de vente d'environ quarante mille exemplaires.

Les partenaires de M. Pierre Péladeau seraient le groupe de M. Conrad Black, qui vient d'acquérir *le Soleil du Québec* (Ottawa), *le Droit d'Ottawa* et *le Quotidien de Chicoutimi*, ainsi que M. Robert Mawxell. M. Péladeau était en effet associé au patron du groupe Pergamon Press pour l'achat de la papeterie canadienne Donohue.

● **Deux mille numéros de « Paris-Match ».** – L'hebdomadaire *Paris-Match* (Hachette-Filipacchi) fête, le jeudi 17 septembre, la paru*tion de son deux millième numéro, en* proposant à ses lecteurs un supplément de 232 pages. Créé en 1928 par Léon Bailby et destiné alors au public sportif, *Match* fut racheté par l'industriel Jean Prouvost en 1938, qui le transforme en hebdomadaire d'actualités. Il tire à 1 700 000 exemplaires en 1940. En 1949, il reparaît sous le titre *Paris-Match*, malgré l'opposition de la Fédération de la presse, qui reprochait à Jean Prouvost la parution de *Paris-soir*, un de ses journaux, pendant la guerre, et de *Sept Jours* (un magazine inspiré de *Match*), édité à Lyon, jusqu'en 1944. Cependant, dès 1958, *Paris-Match* tire à nouveau à plus d'un million et demi *d'exemplaires.*

Mais l'hebdomadaire rencontre des difficultés financières au début des années 70 ; en 1976, sa vente stagnait à 558 000 exemplaires. Jean Prouvost cède alors *Paris-Match*, en juin 1976, à M. Daniel Filipacchi. Il fait adopter au journal un nouveau format, celui du magazine *ouest-allemand Stern. La diffusion* de l'hebdomadaire est aujourd'hui de 900 000 exemplaires, avec des pointes dépassant le million lors des grands événements.

● **Le héros de « Bonanza » est mort.** – Lorne Greene, *héros de la* série américaine « Bonanza », vue par 400 millions de téléspectateurs dans le monde entier, est mort vendredi 11 septembre, à soixante-douze ans, des suites d'une intervention chirurgicale à l'hôpital Saint-John de Santa-Monica (Californie). Créée en 1959, « Bonanza » est passée pendant quatorze ans sur le réseau NBC et a été vendue dans quatre-vingts pays. Lorne Greene y campait Ben Cartwright, un veuf, père de trois fortes têtes, qu'il dirigeait d'une main bienveillante mais ferme, pour la *bonne marche de leur ranch dans* l'Ouest.



Culture

THÉATRE

Francis Lalanne dans « Dom Juan »

Un provo ténébreux

Episode numéro un de la saison dramatique : dans le sacro-saint théâtre des Bouffes du Nord, le chanteur Francis Lalanne interprète Dom Juan, *de Molière.*

Francis Lalanne est l'un des chanteurs les plus « coqueluches » aujourd'hui. Il est même presque le seul à *cumuler* les trois publics de la chanson : celui des salles de concert, où sa présence excentrique-électrique galvanise les assistants, *qui* accompagnent en chœur non seulement les refrains mais tous les couplets, puis le public « sélect » des « 33 tours », les disques des chanteurs-auteurs *comme* Trenet *ou* Barbara ; et enfin la multitude des « 45 tours », car avec sa chanson On se retrouvera, qu'il a écrite pour le film de son *frère René Manzor le Passage*, Lalanne a réussi le tube tous azimuts.

Choc en retour de la célébrité : au *printemps* dernier, Lalanne, ex-élève du Conservatoire d'art dramatique de Marseille, décide de revenir au théâtre. Avec son copain le metteur en scène Jean-Luc Moreau, qui jouera Sgnarelle, lui-même sera Dom Juan.

C'est une soirée très vivante, jeune, rapide, attachante.

Jean-Luc Moreau, quoique loin encore de grisonner, a toutes les ruses d'un cheval de retour : il sait à merveille mettre bien en lumière, bien en relief, chacun des « appels du pied » d'un texte. Sans d'ailleurs exagérer, sans lourdeur ni vulgarité, il met ainsi en place une suite presque ininterrompue d'effets sûrs, et il ne les rate pas.

La « métaphysique » de la pièce y perd sans doute un petit peu, mais cela donne une lecture claire, dynamique, quand même complète, et *qui* enchante l'auditoire. En particulier les publics scolaires vont trouver, dans cette mise en scène, une « explication de texte » de *Dom Juan* tout à fait détaillée, animée.

Il y a là un jeune acteur, dans le rôle du marin-pêcheur Pierrot, Nicolas Vande (il s'était fait remarquer déjà dans *Clérambard*, qui est éblouissant d'intensité, de précision. Moreau lui-même décortique avec un brio terrible les finesses ambiguës de Sganarelle. Tout cela tient sans cesse le public sous pression, et prouve, une fois de plus, la jeunesse vraiment incroyable de Molière : c'est d'un allant, d'une fraîcheur, d'une gaieté, d'une fraternité, qui n'ont pas d'exemple.

Pour les spectateurs plus cabochards, plus ténébreux, ou, *disons*, plus difficiles, le jeu de Francis Lalanne est très intéressant aussi. Il nous donne un Dom Juan « double » : *fêlé en dedans, portant* beau au dehors. En apparence désinvolte, rapide, cynique. En vérité atteint d'un mal de l'esprit — est-ce une mélancolie, *est-ce une schizophrénie* — qui se manifeste par des moments d'absence, de prostration, puis par des fébrilités, puis par des regards fixes, noirs, *sur* son vis-à-vis. Par moments, ce Dom Juan ne croit pas un mot de ce qu'il dit, parle pour cacher un gouffre d'angoisse. Par moments, les mots ne lui passent pas la gorge.

Cinq mises en scène

Au dernier acte, dans la célèbre tirade sur les hypocrites, Francis Lalanne prend le contre-pied de la tradition : il devient d'une extrême violence, comme s'il ne se contenait plus, comme s'il s'oubliait. *« Je m'érigerai en censeur des actions d'autrui... jugerai mal de tout le monde... je ne pardonnerai jamais... je pousserai mes ennemis... je saurai déchaîner contre eux... »* Dom Juan apparaît alors comme presque une bête sauvage, un « cas » d'inhumanité, et il faut reconnaître que le texte de Molière, là, y autorise.

Tout le monde a le droit de se tromper : dans cette présentation captivante de *Dom Juan*, deux scènes importantes sont ratées. En premier lieu, la scène du pauvre, qui perd presque tout de sa tension, de sa provocation, de sa richesse spirituelle — tout ce que Jean-Luc Boutté avait su exprimer si bien dans sa mise en scène de *Dom Juan* au Français. En second lieu, la première scène du père. Le père de Dom Juan est un protagoniste fondamental de la pièce ; il est un peu le pendant de la statue du Commandeur qui balance Dom Juan dans l'enfer.

Molière fait tenir au Père un sermon sévère qui s'achève par : *« Je ferais plus d'état du fils d'un crocheteur qui serait honnête homme que du fils d'un monarque qui vivrait comme vous »*. Dom Juan répond par l'insolence célèbre : *« Monsieur, si vous étiez assis, vous en seriez mieux pour parler. »* Le Père ajoute trois mots, annonce à *son fils qu'il saura le punir* et il sort.

Se retrouvant seul devant Sganarelle, Don Juan, reprenant le jeu de sacrilèges et de blasphèmes qu'il pratique avec son valet, s'écrie, à l'adresse de son père absent : *« Mourez le plus tôt que vous pourrez, c'est le mieux que vous puissiez faire ! »*. C'est une fanfaronnade.

Or Jean-Luc Moreau commet l'erreur de faire rester là le Père, et c'est à son père même que Dom Juan lance cette phrase *« Mourez le plus tôt que vous pourrez ! »*. Cela n'est pas pensable. Dom Juan ne *peut pas* faire ça, parce qu'il doit, comme il le dit, *« ménager un père dont il a besoin »*, et ensuite parce qu'il y a, entre Dom Juan et son *père, malgré tout*, une attache cruciale qui ne peut pas être détruite. Moreau a commis là un tel contresens que le personnage du Père, *complètement déboulonné et dépersonnalisé* par cette insulte du fils, devient injouable. Et, en effet, l'excellent acteur qu'est Bernard Fresson ne sait pas où mettre les pieds ni quelle voix prendre.

Jean-Luc Moreau aurait intérêt à remettre les choses en place et à faire sortir Fresson avant la grossièreté fier-à-bras de Dom Juan.

Pour cette saison 1987-1988, cinq mises en scène de *Dom Juan* sont en lice. Outre celle de Jean-Luc Moreau, sont attendues celles de Francis Huster, Benno Besson, Marcel Maréchal et Gilles Bouillon. Chacun de ces metteurs en scène a ressenti comme une inquiétude à l'annonce de cette conjonction. Ils ont tort. Déjà cette seule présentation de Moreau avec le jeu de Lalanne, si vibrante de vie et de charmes, prouve que la pièce géniale de Molière recèle vingt fois de quoi susciter cinq versions presque concomitantes. La confrontation va être passionnante.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre des Bouffes du Nord, 20 h 30.

Jango Edwards au Splendid Saint-Martin

Le bouffon moderne

Edwards modernise l'art du clown et adapte le burlesque à notre temps.

Pour permettre au clown de s'échapper du cirque qui fut longtemps son terrain de prédilection mais où il se mourait, l'Américain Jango Edwards a eu la bonne idée de proposer des spectacles uniquement constitués de clowns. Installé depuis onze ans à Amsterdam, il a ainsi ouvert un théâtre et lancé un rendez-vous annuel des clowns du monde entier dans le cadre d'un Festival international des fous.

A chaque fois le même étonnement

Cette activité fébrile ne l'empêche pas d'imaginer ses propres spectacles qu'il promène sur les cinq continents en provoquant à chaque fois le même étonnement devant la densité, la finesse, la vivacité de son art. Rien ne paraît étranger à Edwards : le mime, la commedia dell'arte, le cirque et le rock. Clown génial, il emprunte à Walter Mitty le goût de composer, avec une rapidité vertigineuse, d'invraisemblables silhouettes.

Edwards entraîne chacun de ses spectacles dans un énorme délire, « revisite » le burlesque avec une énergie incroyable.

Pour sa rentrée, il offre un éclat de rire de près de deux heures chaque soir au Splendid Saint-Martin, où il se produit accompagné par cinq musiciens qui participent activement au show. Gags et parodies se succèdent à un train d'enfer. Bouffon moderne, Jango Edwards apparaît tour à tour en fils de la jungle, prêcheur fou, Superman, rocker, concertiste, magicien et allumé mystique.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Spendid Saint-Martin, 20 heures.

Trois spectacles au Théâtre des Amandiers à Nanterre

Patrice Chéreau parle de l'école

Le Théâtre des Amandiers, à Nanterre, ouvre le 18 septembre avec, en alternance, dans le cadre du Festival d'automne, les trois spectacles créés au Festival d'Avignon par les comédiens de l'école, que dirige Pierre Romans.

Pierre Romans a mis en scène *Catherine de Heilbronn* et *Penthésilée*, de Kleist, et Patrice Chéreau : *Platonov*, de Tchekhov. Les trois spectacles sont joués par les dix-neuf mêmes élèves. Ils forment le second groupe de cette école, qui est sensiblement différent du premier. Les candidats cette fois étaient plus nombreux, le recrutement plus rigoureux, les écarts d'âge plus resserrés, entre vingt et vingt-cinq ans. Surtout la sélection a tenu compte d'une certaine cohérence comme s'il s'agissait de former une troupe. D'ailleurs Patrice Chéreau rêve d'une troupe permanente.

L'école, d'autre part, est jumelée avec un cours d'art dramatique aux Etats-Unis. Français et Américains s'échangent. Le premier groupe était parti après un an et demi de *cours, le second après six mois*, le résultat a été meilleur. *« Entre autres*, dit Patrice Chéreau, *ils ont appris la discipline. Ne pas arriver en retard. Et aussi la danse, le chant. Les deux enseignements sont complémentaires. Pierre Romans étudie un projet très ambitieux d'échanges plus réguliers, six mois là-bas, six mois ici, avec des élèves complètement bilingues. Ce n'est qu'un projet. »*

Patrice Chéreau dit qu'il travaille avec les élèves exactement de la même façon qu'avec les comédiens déjà professionnels : *« Je ne pourrais pas faire autrement. Je leur demande la même chose. Qu'ils y parviennent c'est un autre problème. Mais il n'y a pas si grande différence. Les élèves ne sont pas moins rapides que les autres. Ils n'ont pas leurs inhibitions : avoir peur de se montrer mauvais aux répétitions. L'expérience personnelle compte autant que le métier proprement dit, mais combien savent s'en servir. Quant au métier, il ne sert pas à résoudre les problèmes, mais à ne pas s'affoler, parce qu'on en a déjà rencontré de semblables, et on sait qu'il y a toujours une solution.*

» L'envie que j'ai de les voir, les uns et les autres, aboutir à un résultat est la même. Le but de l'entreprise — on nous l'a même reproché, — c'est de placer la barre trop haut. Mais si on ne le fait pas, ça ne sert à rien. On a dit aussi que les acteurs sont trop jeunes pour leurs personnages. Non, il y a dans la pièce trois pères, et c'est tout. La générale peut avoir vingt-six ans, elle est de la génération de son beau-fils, pourquoi pas. Dans une de ses nouvelles, Tchekhov parle d'une femme jeune qui n'épouse que des vieillards. Et puis il avait à peine vingt ans quand il a écrit Platonov. *Même s'il a compris la mentalité des gens mûrs, il reste que son indignation devant la vie est celle d'un homme de vingt ans. Avoir vingt ans et prendre conscience d'avoir tout vécu, le scandale est là.*

» Au théâtre, d'ailleurs, l'âge est accessoire. Avec Shakespeare on peut faire ce qu'on veut. Avec Tchekhov, c'est plus délicat, il y a davantage de naturalisme. En même temps, on revient à des règles élémentaires, comme dans les troupes d'avant, avant le cinéma et surtout la télévision quand on montait les pièces rapidement, avec les gens qui sont là. Des gens qui commencent à jouer Lear *quand ils ont trente-cinq ans et continuent jusqu'à ce qu'ils n'aient plus besoin de se dessiner des rides. En Italie, j'ai connu un acteur, il approchait de quatre-vingts ans, eh bien il se maquillait en vieux... Moi c'est en jouant des vieux que j'ai appris ce que c'était d'être comédien. »*

Tristan à Bayreuth

Le spectacle est plus long qu'à Avignon, il comporte les deux premiers actes, avec des fragments tirés des troisième et quatrième acte. Jouée dans son entier, la pièce durerait plus de six heures. A Nanterre, elle fait deux heures quarante. Seule Chantal Morel, il y a quelques années, s'était lancée dans l'intégrale.

Patrice Chéreau ne pouvait pas demander un tel effort à ses élèves. Il a appris ce que c'était d'être comédien avec des personnages de composition, mais il n'avait pas joué depuis longtemps, au théâtre du moins. Dans la *Solitude des champs de coton*, il va reprendre le rôle du dealer. créé par Isaach de Bankolé. A Nanterre, il sera le « chef des comédiens » dans le *Hamlet* avec Gérard Desarthe qui sera créé à Avignon — où le rôle sera tenu par Michel Piccoli. Il se pourrait bien que le Théâtre des Amandiers occupe la cour avec, en alternance, *Hamlet* et le *Conte d'Hiver*, plus, dans la cour du Palais Vieux, un autre spectacle de Pierre Romans et un de Daniel Emilfork. Mais c'est dans la petite salle de Nanterre que Patrice Chéreau mettra en scène Jacqueline Maillan dans la dernière pièce de Bernard Marie Koltès, *la Ville s'éveille* — il avait été question de la cour d'Avignon. Ce sera pour la rentrée 1988, et le spectacle se jouera autant de fois que le public voudra.

Patrice Chéreau, d'autre part, écrit un scénario. Il n'abandonne ni le cinéma ni l'opéra : il y aura *Tristan* à Bayreuth et l'inauguration de l'Opéra Bastille, avec *Don Giovanni*.

COLETTE GODARD.

THÉÂTRE

Le nouveau rideau de la Comédie française

MICHEL DIEUZAIDE.



Le nouveau rideau de la Comédie française est en place. Commandé au peintre Olivier Debré par M. Jack Lang, il a été inauguré mercredi 16 septembre par M. François Léotard. Longues coulées rouges coupées de failles, le nouveau rideau a été réalisé par le peintre de janvier à juillet avec l'aide de deux ou trois assistants dans un hangar d'avion du Bourget.

Le dixième anniversaire de la mort de Maria Callas

« Télopéra » chahuté

Comment célébrer la mémoire de Maria Callas ? Eve Ruggieri avait choisi de projeter au palais Garnier des documents télévisés. La technique n'a pas suivi.

Les cuivres de la Garde républicaine s'égosillent pour le ministre des armées. Devant les caméras d'Antenne 2, postées au sommet du grand escalier, s'écoule un parterre de professionnels et de galas de charité. Trop d'honneur ! Mais le palais Garnier avait décidé d'adopter mercredi soir 16 septembre son rituel des grands jours pour célébrer en compagnie des téléspectateurs, ferrés par Eve Ruggieri en fin de journal télévisé, le dixième anniversaire de la mort de Maria Callas.

Les spectateurs en tenue de soirée, quelque peu utilisés ce soir-là comme figurants, avaient payé leur place entre 100 et 1 500 francs pour assister essentiellement à la projection de documents... télévisés. Sur grand écran, il est vrai. Mais les règles de la diffusion sonore par haut-parleurs n'étant pas celles du spectacle vivant, ils durent subir, et ils en furent fâchés, quelques « interruptions du son » bien connues à la télévision. Panne très brève en première partie. Arrêt pur et simple au plus chaud du second acte de *la Tosca* vingt minutes après l'entracte. L'occasion rêvée pour les mélomanes informés d'exiger très haut la démission de l'administrateur général : le théâtre reprenait ses droits.

Aux documents d'archives (enregistrement par l'ORTF du gala de la Légion d'honneur donné le 19 décembre 1958 sous la direction de Georges Sebastian) s'intégraient en première partie, assez harmonieusement il est vrai, des prestations « live » confiées à de jeunes chanteurs de la Fondation Maria Callas. L'orchestre de l'Opéra, derrière lequel dégoulinait un grand suaire, était dirigé par Georges Prêtre. Confirmation en Paata Burchuladze – il est déjà plus que lancé dans le métier – d'une basse ample mais précise, dotée d'un véritable rayonnement dramatique. Sumi Jo, à l'inverse, ne surmonte l'Air de la folie de Donizetti que comme un exercice de virtuosité – mais quel gosier ! La mezzo Cecilia Bartoli n'a, quant à elle, pas de grâce en scène et son souffle semble curieusement entrecoupé.

Maria Callas, avec cette façon de s'immoler dans sa voix et de distiller toutes les passions dans son regard, apparut donc encore une fois irremplaçable, incomparable. Et tous *(notre encadré)* de regretter qu' « *il n'y a* [it] *plus de divas* ». Mais fallait-il tout un gala pour le vérifier ?

ANNE REY.

★ La deuxième partie du gala d'anniversaire est diffusée le dimanche 4 octobre, dans l'émission « Musique au cœur » sur Antenne 2. Exposition Maria Callas jusqu'au 19 octobre au Musée de Neuilly (mardis et jours fériés exceptés). Publication par Pathé-Marconi d'un disque d'airs inédits et de « master classes ». Enregistrements pirates du *Bal masqué* (1967, à la Scala) et du *Pirate* (New-York, 1959) sur microsillons et compacts, chez Auvidis. Parution d'une cassette d' *Hommages à Callas*, avec la voix de journalistes et d'écrivains (production France-Culture, distribution Auvidis).





Divas, addio

Pour qui les divas sont-elles encore des divas ? Dans leur vie privée, ces dames se sont mises à la page : difficile, entre deux avions, de changer de chinchilla et de croquer plus de diamants qu'il est nécessaire. Joan Sutherland n'hésite pas à faire du crochet en public et Marilyn Horne porte ses bagages elle-même. Victimes expiatoires de la « jet-society », elles vivent avant tout les aléas du métier : taxis coincés dans les embouteillages, courses contre la montre avec des chefs et des partenaires aussi débordés qu'elles, vie privée sporadique et discussions avec les imprésarios.

Côté salle, en revanche, l'illusion est savamment entretenue : c'est que le public réclame du sublime, de l'inaccessible, du divin. Hérité du mythe de la femme pure et intouchable, de la mère qu'on vénère et de l'amante qu'on ne mérite pas, l'image de la diva reste l'une des plus fortes manifestations de l'esprit « macho » méditerranéen. L'anachronisme ne fait qu'ajouter au rêve : on a beau avoir vu à la télévision Montserrat Caballé vaquer comme vous et moi à ses occupations domestiques, le spectacle de ces reines trop humaines aux aigus angéliques ne perd rien de ses sortilèges.

Autrefois, avant que le cinéma ne se réserve l'exclusivité des stars, la diva s'organisait un petit Olympe terrestre : comment imaginer que la Malibran fut de la même essence que le commun des mortels ? Comment, *a fortiori*, croire qu'elle mourut d'une vulgaire chute de cheval ?

Jusqu'à la grande époque de la querelle Tebaldi-Callas, le charme a opéré. Au-dessus des lois de la vraisemblance, on admettait que ces deux artistes soient à la fois de faibles femmes et des grandes prêtresses.

Avant tout des professionnelles

En fait, c'est peut-être Callas qui a tué le mythe de la diva. Héroïque, aventureuse, malheureuse comme une prima donna d'opéra italien, elle a vécu jusque dans sa mort sa destinée de théâtre. C'était trop : en faisant concurrence aux stars de l'écran, en leur volant la première page des journaux, en séduisant l'un des hommes les plus riches du monde, en dépouillant, telle Cendrillon, sa silhouette de laideron pour se révéler fine, fragile et suprêmement élégante, elle a rendu inhabitable la cage dorée qu'elle avait héritée de ses devancières. Qui, après elle, pourrait être aussi diva qu'elle l'avait été ? Qui pourrait, dans le même moment, se révéler aussi humaine, aussi vulnérable, aussi amicale ?

Occupées à perpétuer un art du chant qu'elle a retrouvé, les nouvelles venues n'ont accepté le fardeau que sous les projecteurs. Et encore, pas toutes : pour une Jessye Norman qui se donne des airs, une Barbara Hendricks, une Kiri Te Kanawa, divas « new wave », sont avant tout des professionnelles. Et elles tiennent à ce que cela se sache.

FRANÇOIS LAFON.

CINÉMA

« Boire et déboires », de Blake Edwards

A cause, à cause d'un verre...

Le style comédie sophistiquée, revu et caricaturé par Blake Edwards.

Nadia Gates est une jeune femme charmante, séduisante, adorable, ce qui ne saurait surprendre personne, puisqu'il s'agit de Kim Bassinger. Mais il faut éviter de la faire boire car, dès le premier verre, elle bascule dans un délire qui peut être préjudiciable à l'entourage. Bien que prévenu par son frère, Walter Davis (Bruce Willis), trop heureux de se montrer avec Nadia à un dîner d'affaires donné par son patron pour un client japonais, ne s'est pas méfié. Résultat : le restaurant est transformé en champ de bataille et Walter, licencié, perd son statut de cadre modèle. Il s'enfuit avec Nadia dont le fiancé, David Bedford (John Larroquette), avocat psychopathe, les poursuit en voiture, prêt à tout.

Le scénariste Dale Launer et Blake Edwards se sont amusés à reprendre un vieux schéma, un vieux thème de la comédie américaine genre *l'Impossible M. Bébé* pour le virer à l'absurde. Kim Bassinger n'a rien de ces héritières fantasques qui faisaient tourner les hommes en bourrique volontairement. Dès qu'elle a bu, elle ne sait plus ce qu'elle fait, elle est irresponsable. Quand à Bruce Willis, on lui chercherait en vain le charme d'un Cary Grant ou d'un James Stewart. C'est un de ces cadres d'aujourd'hui, toujours au bord du stress et dans lequel on verrait volontiers une caricature de l'Américain moyen. L'avocat cinglé qui dort avec des jouets en peluche et emboutit les vitrines a, tout compte fait, plus d'énergie, de personnalité que lui. Alternant plans-séquences et plans courts, moments frénétiques et moments nonchalants, Blake Edwards porte la comédie vers le cauchemar de dessin animé. La fin « optimiste » n'empêche pas Walter d'être prisonnier de l'irrationnel tout autant que Nadia.

On n'en est plus aux contes bleus des années 30-40 et le réalisateur a cherché ici un ton qui voudrait être celui des années 80. C'est plus réussi que dans *Un sacré bordel*, mais pas entièrement tout de même. C'est très amusant néanmoins, et puis il y a Kim...

JACQUES SICLIER.

VARIÉTÉS

Johnny Hallyday à Bercy

La joie de vivre

Le producteur Hallyday offre à la star Johnny son meilleur spectacle.

Plus qu'à tout autre en France, la musique, ses sonorités, ses paroles, procurent à Johnny Hallyday une manière de vivre. Les mœurs, les désirs, les envies évoluent le long de son aventure et Hallyday prend la peine d'en recueillir les changements. Car ce qui lui importe, c'est d'être vrai, et alors tout s'y inscrit, l'humanité et la simplicité.

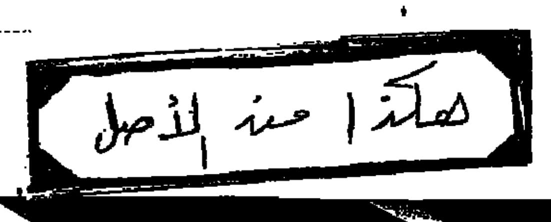
Johnny Hallyday ne se sent pleinement exister que dans ces moments privilégiés offerts par la scène. C'est aussitôt la concordance des sons avec la minute de ses états. C'est une intense libération de signes retenus d'abord et jetés ensuite au public.

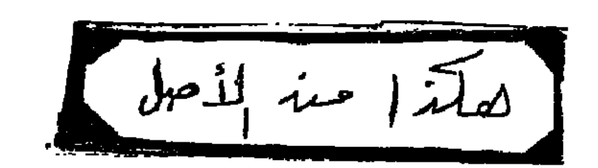
Johnny Hallyday a abandonné les grandes machineries façon *Mad Max* ou Disneyland. Pour sa nouvelle célébration chantée, il a fait appel à Jacques Rouveyrollis pour le traitement des lumières et à Michel Berger pour la mise en scène. Et, ensemble, ils ont, de manière exemplaire, réussi la combinaison du raffinement esthétique, de la technique habile et intelligente et de la dimension grand public. Les rideaux de feu, les effets-mirages et les écrans d'eau, rigoureusement utilisés, sont à la dimension exacte des sentiments, des passions et des délires d'Hallyday.

Dès son attaque au piano avec *Rock'n'roll attitude*, Johnny Hallyday prend la mesure du public, toutes générations confondues – avec singulièrement dans la salle une forte majorité de jeunes – et, débordant de flots d'énergie, il lui communique l'émotion d'une manière plus directe que quiconque. Enrobant ses chansons de mythologie, mais racontant, déchiré et splendide, sa propre histoire, Hallyday déroule titres roc'n'roll et ballades imaginés par Michel Berger et Jean-Jacques Goldman *(le Chanteur abandonné, Quelque Chose de Tennessee, Qui ose aimer, Je te promets)* et d'anciens succès *(Ma gueule, Que je t'aime, Gabrielle)* repris en communion étroite avec les douze mille spectateurs de Bercy. La joie d'une vie puissante qui jaillit est plus que jamais la sienne.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Palais omnisports de Bercy, 20 heures.





Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

AUTRES HORIZONS, Montparnasse (43-22-77-30), 21 h 15.

GENOUSIE, Odéon (43-25-70-32), 20 h 30.

BRÉVIAIRE D'AMOUR, Petit Odéon (43-25-70-32), 18 h 30.

ALLER RETOUR, Tempête (43-28-36-36), 20 h 30.

LA MENTEUSE, Petit Marigny (42-56-20-74), 21 h.

HAMLET, Moderne (48-74-16-82), 20 h 30.

THE GREAT HUNGER, Maison des cultures du monde (45-44-72-30), 20 h 30.

CRIME ET CHATIMENT, Hall Montorgueil (42-96-04-06), 20 h 30.

L'HURLUBERLU, Palais Royal (42-97-59-81), 20 h 30.

Les salles subventionnées

THÉATRE FRANÇAIS (40-15-00-15) : 20 h30 : Polyeucte.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE (43-25-70-32), 20 h 30 : Genousie.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) 18 h 30 : Bréviaire d'amour d'un haltérophile.

BEAUBOURG (42-77-12-33). Débats Rencontres : Salle d'Actualité rdc 18 h 30 : l'Afrique et la lettre – débat ; Cinéma/Vidéo : « Cycle Le cinéma brésilien », se reporter à la rubrique Cinéma/Cinémathèque ; Vidéo/Information : 13 h, Paradis pour tous, de C. Mottier ; 16 h, Germaine Acremant, de R. Rossi ; 19 h, Maths Topics : statistiques, Réal. BBC. Vidéo/Musique 13 h, Giselle, d'A. Adam ; 16 h, la Bohème, de Puccini ; 19 h, Intermezzo de R. Strauss. Concerts/Spectacles : pte salle 1er s/sol, 18 h 30 : le Panama ou les aventures de mes sept oncles ; gde salle 1er s/sol, 20 h 30 : Hommage musical à Blaise Cendrars.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS, 20 h 30 : Récital Barbara.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres; 21 h 30 : Derrière vous... y'a quelqu'une ; 22 h 30 : Joue-moi un air de tapioca.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : le Cabaret des chasseurs en exil ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : C'est plus show à deux.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) 20 h : Saleté de pétunia ; 21 h : Fais voir ton Cupidon ; 22 h 15 : Huis glauque ; 18 h 30 : Histoire du tigre.

LE GRENIER (43-80-68-02), 22 h : Dieu s'est levé de bonne humeur.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 20 h 45 : P. Pellerin.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A. Lamy ; 21 h 30 : Coup de feel ; 22 h 30 : le détournement d'avion le plus fou de l'année.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : L'accroc-habitation.

DEUX-ANES (46-06-10-26), 21 h : Elysée...moi.

Le music-hall

BATACLAN (43-55-55-56), 21 h 30 : Salut les sixties.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises ; 22 h 30 : Chansons à la carte.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), 18 h 30 : E. Kibaro.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), à 20 h 45 : E. Morelli.

OLYMPIA (47-42-82-45), 20 h 30 : D. Lavoie.

TAC STUDIO (43-73-74-47), 20 h 15 : C. Gilys.

La danse

BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : Le Creux poplite.

18 THÉATRE (42-26-47-47), 22 h : Tombes des nues (par l'Arrache Cœur), 20 h 30 : Pietra (Cécile Gordons).

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h : Concours de circonstances, 18 h : Danse Image.

Les concerts

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : V. Mc Clelland, R. Couste (guitares) (Segovia, Barrios, Lauro, Brouwer).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : voir le 16.

THEATRES DE BANLIEUE

Bezons, CAC (39-82-20-88), 21 h : le Retour de la foire de Bezons.

Jeudi 17 septembre

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALE (42-33-57-71), 20 h : Ninety Nine.

BERCY (43-46-12-21), 20 h 30 : J. Hallyday.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : J. Doudelle jazz orchestra.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 : Tony Allen.

CIGALE (46-06-11-75), 20 h : The Call X, 10 000 Maniacs.

EXCALIBUR (48-04-74-92), 22 h, J.-J. Milteau.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h : The Dogs.

KISS (48-87-89-64), 24 h : Pela.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 23 h, Prince Lasha, W. Shaw and the Firebirds.

LE MÉCÈNE (42-77-40-25), 22 h 30 : Zouma Bon Temps Music.

LE MÉRIDIEN (43-45-12-45), 21 h 30 : Billy Mitchell.

MONTANA (45-23-51-41), 22 h 30 : Trio Michelot-Vander-Combelle.

NEW COPA (42-65-91-06), 20 h 30 : Bembeya Jazz National de Guinée.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : Tillenco.

PETIT JOURNAL ST-MICHEL (43-26-28-59), 21 h 30 : M. Saury Jazz Music.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : Spike Robinson.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30 : Paris Pleine Lune.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : D. Doriz Sextet.

SUNSET (42-61-46-60), 21 h 30 : C. Alvim Connection.

TABLE D'HARMONIE (43-54-59-47), 22 h 30 : F. Rilhac.

LES TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : Raul Barboza.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Echec au porteur, de G. Grangier ; 19 h, La porte s'ouvre, de J.L. Mankiewicz (v.o.) ; Eve, de J.L. Mankiewicz (v.o., s.t.f.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, la Terre qui flambe, de F. Wilhelm ; 17 h, Charlie Chan au cirque, de H. Lachman ; 19 h, la Lettre du Kremlin, de J. Houston.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Salle Garance (42-78-37-29)

Cinéma brésilien

14 h 30, O Patio, de G. Rocha, et Barravento, de G. Rocha ; 17 h 30, le Mariage, d'A. Jabor ; 20 h 30, Guerra conjugal, de J. Pedro de Andrade.

Les exclusivités

AGENT TROUBLE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

L'AMI DE MON AMIE (F.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), h. sp.

L'ARME FATALE (A.) (*) : (v.o.) Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LES BALEINES DU MOIS D'AOUT (Ang., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).

BARFLY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEYOND THERAPY (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BOIRE ET DEBOIRES (a, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) : Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA BONNE (**) (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-42-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

BUISSON ARDENT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon ; Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE (It.-Fr., v. it.) : v.o. : Saint-Germain-Huchette, 5e (46-33-63-20).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (43-31-56-86).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

DE SANG-FROID (A., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

EVIL DEAD 2 (A.) (*) v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (h. sp.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA FAMILLE (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; 3 Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LES FOUS DE BASSAN (Fr.-can.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

GOOD MORNING BABILONIA (It.-A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), h. sp.

MACBETH (Fr., v. it.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MAN ON FIRE (A., v.o.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-89-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e, h. sp. (42-71-52-30) ; Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82).

MELO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA MÉNAGERIE DE VERRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Republic cinéma, 11e (48-05-51-33).

MISS MARY (Arg., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MON BEL AMOUR, MA DÉCHIRURE (*) (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MON CHER PETIT VILLAGE (Tch., v.o.) : Bastille, 11e (43-42-16-80).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Ciné-Beaubourg, 3e, h. sp. (42-71-52-36).

LE NINJA BLANC (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.) : V. Ang. : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

PAKEEZAH, CŒUR PUR (Ind., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

PEE WEE BIG ADVENTURE (A., v.o.) : Escurial, 13e (47-07-28-04).

PERSONNAL SERVICES (A., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA PETITE ALLUMEUSE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PLATOON (*) (A, v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

PREDATOR (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RADIO DAYS (A.), v.o. : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).

RAINING IN THE MOUNTAIN (Hongkong, v.o.) : Cluny, 5e (43-54-07-76) ; Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bastille, 11e (43-42-16-80).

RICHARD ET COSIMA (Fr.-All.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) H. s.p.

SABINE KLEIST, SEPT ANS (RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

SI LE SOLEIL NE REVENAIT PAS (Fr.-Suis.) : Forum Orient, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

SOUL MAN (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; *Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67)* ; 14 juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

STAND BY ME (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), h.sp.

LA STORIA (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TANDEM (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; *Triomphe, 8e (45-62-45-76)*.

THE BIG EASY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

THÉRÈSE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

TIN MEN, LES FILOUS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TRAVELLING AVANT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

UNE CHANCE PAS CROYABLE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (45-62-20-40).

UNE FLAMME DANS MON CŒUR (Fr.) (*) : Denfert, 14e (43-21-41-01), h. sp.

UNE GOUTTE D'AMOUR (Turc, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME AMOUREUX (Fr., v. angl.) : Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES YEUX NOIRS (It.-Sov., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), (2 salles) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FILMS NOUVEAUX

LES AILES DU DÉSIR. Film allemand de W. Wenders, v.o. : Impérial 2e (47-42-72-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

CHAMP D'HONNEUR. Film français de *J.-P. Denis* : *Gaumont* Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'HOMME VOILÉ. Film français de Maroun Bagdadi : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

RITA, SUZY ET BOB... AUSSI. (*) Film britannique de A. Clarke, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; *George V, 8e (45-62-41-46)* ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE ASSAULT. Film hollandais de *F. Rademaker, v.o. : Ermitage, 8e* (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

TUER N'EST PAS JOUER. Film britannique de J. Glen, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA VALLÉE FANTOME. Film suisse de A. Tanner : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 17 septembre

TF 1

▶ 20.30 Magazine : La France en face. Emission présentée par Christine Ockrent. Invité : François Mitterrand. 22.10 Columbo. 23.50 Journal. 0.05 Permission de minuit. Emission de Frédéric Mitterrand.

A 2

20.10 Football : Panathinaïkos-Auxerre Coupe d'Europe de l'UEFA en direct d'Athènes. 21.15 INC. Locataires et propriétaires, les nouvelles règles du jeu. 21.30 Football. 2e mi-temps. 22.20 Magazine : Edition spéciale. Magazine de la rédaction d'A 2 présenté par Bernard Rapp. L'islam en France, avec des reportages à Marseille, Paris, Dreux. 23.30 Informations : 24 heures sur l'A 2. 0.00 Série : Brigade criminelle (rediff.).

FR 3

20.35 Téléfilm : Ellery Queen : Meurtres à New-York. De Harry Shear. Avec Peter Lawford, Harry Morgan, Stephanie Powers. *Panique ! Six personnes ont été étranglées, les femmes avec des lacets de couleur rose, les hommes avec des lacets de couleur bleue.* 22.15 Journal. 22.40 Magazine : Océaniques. Chronique du temps sec (Brésil). 23.40 Musiques, musique.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Au-delà du réel ■ Film américain de Ken Russel (1980). Avec William Hurt, Blain Brown, Bob Baladan, Charles Haid. *Un chercheur qui se consacre à l'étude des phénomènes psychiques se prend lui-même comme cobaye, abandonne sa famille et poursuit une quête hallucinatoire. D'après un roman de Paddy Chayefsky, un film qui se promène entre la science-fiction et l'ésotérisme. Surprenant de la part de Ken Russell.* 22.10 Flash d'informations. 22.15 Cinéma : Conversation secrète ■■ Film américain de Francis Ford Coppola (1973). Avec Gene Hackman, John Cazale, Frederic Forrest, Cindy Willams (v.o.). 0.00 Téléfilm : Le prix de l'honneur 1.45 Magazine : Picnic TV. 2.10 Court métrage : L'homme qui plantait des arbres. Film d'animation canadien de Frédéric Back. Avec la voix de Philippe Noiret.

LA 5

20.30 Téléfilm : Acte d'amour. Avec Glenda Jackson. *La vie de Patricia Neal.* 22.15 Série : Capitaine Furillo. 23.05 Série : Lou Grant. 0.10 Série : Insiders. 1.00 Série : Max la Menace. 1.25 Série : Les cinq dernières minutes. 2.05 Série : Les globe-trotters.

M 6

20.30 Cinéma : l'Implacable karateka □ Film chinois de Cheung Sum (1973). Avec Jenny Hu, Chang Hung Liet, Allan Tang, Kwong Wing. *Un petit malfrat participe à un gros coup, se trouve en danger et s'enfuit avec le butin qu'on lui vole. Règlement de comptes avec le chef de la bande. Un « thriller » asiatique d'une telle insignifiance qu'on ne devrait même pas en parler.* 22.00 Série : Les espions. 22.50 Journal. 23.05 Météo. 23.10 Magazine : Club 6 23.55 25 images seconde. 0.00 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Henri Pourrat. Autour du Trésor des comptes (2e partie). 21.30 Musique : Eclectismes. Les musiques innovatrices au fil de la création. 22.30 Nuits magnétiques. 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Ode à la musique pour soprano, voix de femmes et orchestre, de Chabrier ; Rhapsodie espagnole et Concerto pour piano et orchestre en *ré majeur pour la main gauche*, de Ravel ; une création de Xenakis ; Gloria pour soprano, chœur mixte et orchestre, par l'Orchestre national de Lille et le chœur régional Nord-Pas-de-Calais, dir. Jean-Claude Casadesus. 23.07 Club de la musique contemporaine. L'automne de Varsovie. 0.30 Mélodies. Britten, Chostakovitch.

Vendredi 18 septembre

TF 1

13.35 Feuilleton : Haine et passions (10e épisode). 14.20 Feuilleton : C'est déjà demain (10e épisode). 14.45 Variétés : La chance aux chansons. Emission de Pascal Sevran. Avec Nino de Murcia, Maria Candido, Anny Gould, Gloria Lasso. 15.15 Téléfilm : Raboliot. De Jean-Marie Coldefy, d'après Maurice Genevoix. Avec Pierre Rousseau, Christian Bouillette, Liliane Rovère. *Les aventures d'un braconnier habile.* 16.45 Club Dorothée. 17.00 Magazine : Panique sur le 16. Animé par Christophe Dechavanne. Mode, littérature, cinéma, théâtre, revue de presse et rubriques insolites. 17.58 Flash d'informations. 18.00 Série : Mannix. Les bruits de la nuit. 19.00 Feuilleton : Santa Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.25 Météo. 20.30 Variétés : « Match » 2000 au Zénith. Emission de Bernard Tapie, à l'occasion du 2000e numéro de *Paris-Match.* Avec Bo Dereck, Ursula Andress, Sophia Loren, Claudia Cardinale, Mariam d'Abo, Stéphanie de Monaco, Philippe Labro, Bernard Hinault, Michel Platini, Jean-Pierre Rives, Gene Kelly, Esther Williams, George Chakiris, Michael Jackson, Alain Delon, François Léotard, Jacques Toubon, Gilbert Bécaud, Mireille Mathieu, Julien Clerc, Elli Medeiros, Vanessa Paradis, Jean-Jacques Goldman... 22.30 Série : Drôle d'Occupation. D'Alain Boutet. 2. Un mouton est passé. 23.30 Journal. 23.45 Permission de minuit. Emission de Frédéric Mitterrand. 0.50 Boxe (en différé du Madison Square Garden). Christophe Tiozzo-Tim Knight.

A 2

13.45 Magazine : Domicile A2. De Liliane Bordoni, présenté par Marc Besson. Variétés : Francis Lalanne, Bill Baxter, Delianis ; à 13.50, série : Chapeau melon et bottes de cuir (Caméra meurtres). 15.00 Flash d'informations. 15.05 Magazine : Domicile A2 (suite). 15.30 Feuilleton : Rue Carnot. 16.00 Flash d'informations. 16.05 Magazine : Domicile A2 (suite). 17.15 Récré A2. Barbapapa ; Bouquin-copain ; Galaxy rangers. 17.55 Flash d'informations. 18.00 Série : Ma sorcière bien-aimée. 18.25 Jeu : Des chiffres et des lettres. 18.50 Variétés : Un DB de plus. Avec Etienne Roda-Gil, Julien Clerc, Madonna, Gueschpatti, et un clip Claude François. 19.15 Actualités régionales. 19.40 Jeu : Le bon mot d'A2. 20.00 Journal. 20.30 Feuilleton : Qui c'est ce garçon ? De Nadine Trintignant et Nicole de Buron. Avec Marlène Jobert, Ugo Tognazzi (2e épisode).

21.30 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Les livres du mois », sont invités : Dominique Gros *(le Sein dévoilé)*, Alain Minc *(la Machine égalitaire)*, François Nourissier *(En avant, calme et droit)*, Anne Walter *(les Relations d'incertitude)*, Frédérique Rollet *(le Guide pratique de la morphopsychologie)*. 22.50 Journal. 23.05 Ciné-club : le Faucon maltais ■■■ Film américain de John Huston (1941). Avec Humphrey Bogart, Mary Astor, Gladys George. *A San-Franciso, un détective privé est mêlé aux intrigues d'une femme énigmatique et d'une bande d'aventuriers qui se disputent la possession d'une statuette représentant un faucon. Première réalisation de John Huston, d'après un roman de Dashiell Hammett. L'acte de naissance du « film noir » américain et les déambulations d'Humphrey Bogart dans un univers de mensonges, de trahisons, d'échecs, angoissant comme un chauchemar. Des acteurs ambigus à la mesure de leurs personnages.*

FR 3

13.30 Magazine : La vie à plein temps. 14.00 Magazine : Océaniques. Joseph Mankiewicz (rediff.). 15.00 Flash d'informations. 15.03 Série : Jeux de lois. Assurance... sans risque. 15.30 Série : La révolution romantique. Paradis perdu. 16.30 Documentaire : La mémoire des pôles. 6.45 Jeu : Cherchez la France. 17.00 Flash d'informations. 17.03 Feuilleton : Vive la vie ! 17.30 Dessin animé : Croc-note show. 17.35 Magazine : Astr3naute. 17.45 Documentaire : La Grande Pyramide. 18.00 Feuilleton : L'or noir de Lornac. 8e épisode. 18.30 Feuilleton : Thibaud, ou les croisades. 10e épisode : Hugues de Puiset. 19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.15 à 19.35, actualités régionales. 19.56 Dessin animé : Il était une fois la vie. 20.04 Jeux : La classe. 20.35 Série : Opération Open. Le grand chaos. *Disparitions et morts suspectes de certains grands rapaces dans le parc national des Cévennes.* 21.30 Magazine : Thalassa. L'Admiral's Cup. 22.20 Journal. 22.35 Documentaire : La pub mode d'emploi. 2. Quand la pub fait tilt et flop. 23.30 Musiques, musique. Récital Maria Callas.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : le Retour du Jedi ■ Film américain de Richard Marquand (1983). Avec Mark Hamill, Harrison Ford, Carrie Fischer. 16.05 Cinéma : Lily aime-moi ■■ Film français de Maurice Dugowson (1974). Avec Rufus, Jean-Michel Folon, Patrick Dewaere. 17.45 Série : Batman. 18.15 Flash d'informations. 18.18 Top 50. 18.45 Starquizz Invité : Violaine Vanoyeke, romancière et pianiste. 19.14 Dessin animé : Le piaf. 19.15 Mythofolies. 19.25 Magazine : Nulle part ailleurs. 20.30 Série : Le retour de Mike Hammer. 21.15 Cinéma : F comme Fairbanks ■■ Film français de Maurice Dugowson (1975). Avec Patrick Dewaere, Miou-Miou, John Berry. *Les héros de cinéma façon Douglas Fairbanks n'entretiennent plus que de vains rêves en temps de crise économique. Un ingénieur au chômage a beau se débattre, connaître l'amour, il est dépassé par un monde cruel. Patrick Dewaere, très grand comédien dans le rôle d'un personage vulnérable, emporté par une triste réalité.* 23.00 Flash d'informations. 23.05 Cinéma : le Monde selon Garp ■ Film américain de George Roy Hill (1982). Avec Robin Williams. 1.15 Cinéma : Le sexe qui parle. Film français (classé X) de Frédéric Lansac (1975). 2.35 Cinéma : Conversation secrète ■■. *Film américain de Francis Ford* Coppola (1973). Avec Gene Hackman, John Cazale, Frederic Forrest (v.o.). 4.25 Cinéma : Le monstre est vivant ■. Film américain de Larry Cohen (1973). Avec John Ryan. 5.50 Magazine : Picnic TV. 6.20 Série : Mr Gun.

LA 5

13.35 Série : Les saintes chéries. 14.10 Série : Les nouvelles aventures de Vidocq. 15.30 Série : La grande vallée. 16.30 Série : Max la menace. 17.00 Dessins-animés. Les Schtroumpfs ; à 17.15, Dans les Alpes avec Annette ; à 17.40, Jeanne et Serge. 18.05 Série : Cosmos 1999. 19.00 Jeu : La porte magique. 19.30 5, rue du théâtre. 20.00 Journal. 20.30 Variétés : 10/10. Emission de Patrick Sabatier. Avec Gérard Blanc, Eddy Mitchell, Nana Mouskouri, Mireille Mathieu... 22.15 Loto sportif : Foot vos jeux. 22.30 Série : L'inspecteur Derrick. 23.30 Magazine : Bains de minuit. 1.05 Série : La cinquième dimension. 1.30 Les cinq dernières minutes. 2.45 Série : Les globe-trotters.

M 6

13.30 Variétés : Chansons amour, chansons toujours. 14.00 Côté corps, côté cœur. 14.30 Série : Marcus Welby (rediff.). 15.20 Magazine : Ciné 6 première (rediff.). 15.50 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Les espions. 18.00 Journal et météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie. 19.05 Série : Cher oncle Bill. 19.35 Série : Daktari. 20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Série : Le Saint. 21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire. (3e épisode). 22.10 Journal et météo. ▶ 22.25 Soirée policière : Les privés ne meurent jamais. Présentée par Guy Marchand. Séries : Peter Gunn ; Mr Lucky. 23.45 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 27 décembre 1983 au grand auditorium). Quatuor à cordes en ut majeur op. 54 no 2 de Haydn ; Quatuor à cordes en fa mineur op. 95 de Beethoven ; Quatuor à cordes en ré mineur D 810, op. posthume de Schubert, par le Quatuor Amadeus. 22.20 Premières loges. Simone Couderc. Samson et Dalila, de Saint-Saëns ; Les Huguenots, de Meyerbeer ; Orphée et Eurydice, de Gluck ; Carmen, de Bizet. 23.07 Club de la musique ancienne. 0.30 Archives. Guido Cantelli et l'Orchestre NBC.

FRANCE-CULTURE

20.30 Débat : Etats-Unis, France : Deux histoires, deux révolutions. 21.30 Musique : Black and Blue. 22.30 Nuits magnétiques. 0.10 Du jour au lendemain.

Informations

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 17 septembre à 0 h TU et le dimanche 20 septembre à 24 h TU.

Les passages nuageux resteront nombreux sur les régions du Nord de la France. Sur le reste du pays, le temps sera relativement beau après dissipation des brumes matinales. Toutefois, des orages pourront localement se produire dimanche des côtes Atlantique au Centre.

Vendredi : au lever du jour, les bancs de brouillards, denses *par endroits*, seront fréquents sur l'ensemble du pays.

Près du Golfe du Lion et dans la basse vallée du Rhône, ccces brumes seront doublées de nuages bas. Ceux-ci se dissiperont en cours de matinée et l'après-midi sera très ensoleillée.

De la Bretagne au Nord-Pas-de-Calais, les nuages seront abondants et accompagnés de quelques bruines côtières. En cours de journée, ces nuages gagneront l'Ile-de-France, la Champagne et la Lorrine en se désagrégeant.

Sur le reste du pays, après la dissipation des brumes matinales, la journée sera bien ensoleillée malgré des passages de nuages élevés des Pays de Loire aux Charentes et à la Franche-Comté.

Les températures minimales resteront très douces pour la saison. Elles seront *comprises entre 14 et 18° C en général.*

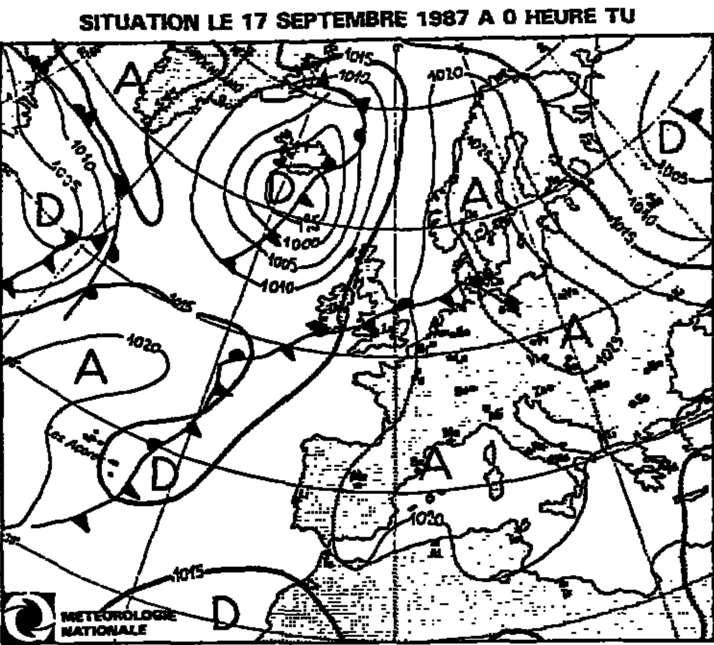
Les maximales baisseront légèrement sur la moitié nord où elles iront de 20 à 25° C. Sur la moitié sud, elles atteindront toujours 30 à 35° C.

Samedi 17 septembre : de la Bretagne, au Bassin parisien, au nord, à la Champagne et au Nord-Ouest, le ciel restera assez nuageux, et plus particulièrement sur les côtes de la Manche. Ailleurs, après dissipation des brumes matinales, le temps sera ensoleillé. Les températures seront bien au-dssus ds normales saisonnières.

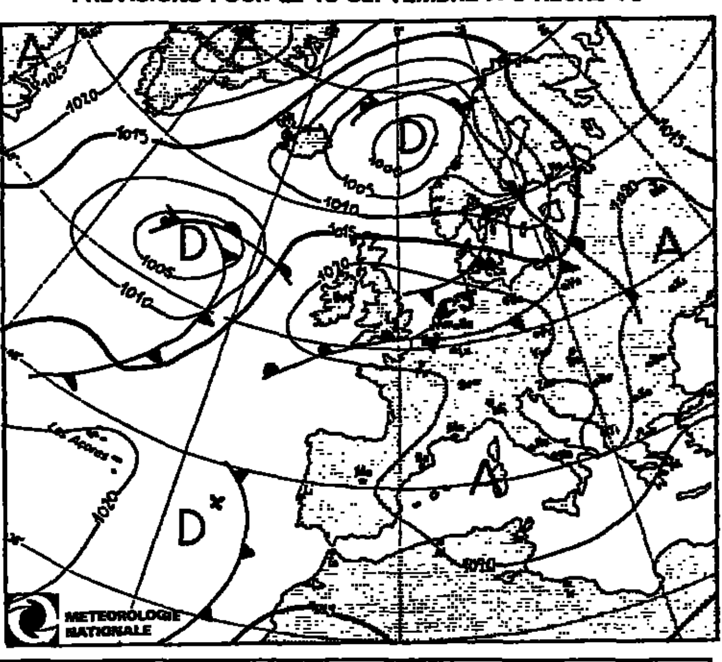
Dimanche 20 septembre : les nuages persisteront encore sur la bordure nord de la France, et seront plus abondants sur les Ardennes, l'Alsace et la Lorraine. Le soleil sera toujours généreux sur les autres régions. Cependant, une évolution orageuse modérée, présente le matin sur les côtes atlantiques, gagnera en cours d'après-midi les régions du Centre avec possibilité de quelques ondées orageuses.

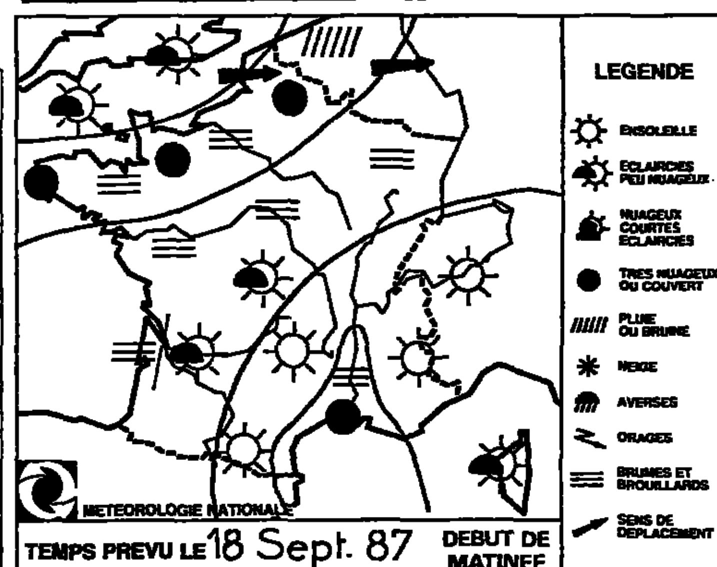
Les températures seront encore élevées pour la saison.

SITUATION LE 17 SEPTEMBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 19 SEPTEMBRE A 0 HEURE TU





TEMPS PREVU LE 18 Sept. 87 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 16-9 à 6 heures TU et le 17-9-1987 à 6 heures TU — le 17-9-1987

	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	29	16	D
BIARRITZ	35	21	D
BORDEAUX	34	20	D
BOURGES	33	17	D
BREST	26	17	D
CAEN	26	16	C
CHERBOURG	22	17	B
CLERMONT-FERR.	37	18	D
DIJON	28	17	D
GRENOBLE St-M-H	–		– –
LILLE	23	15	D
LIMOGES	31	19	D
LYON	32	18	B
MARSEILLE-MAR.	24	19	C
NANCY	27	16	D
NANTES	31	16	D
NICE	27	22	D
PARIS-MONTS.	26	18	N
PAU	35	15	N
PERPIGNAN	26	21	C
RENNES	30	18	D
ST-ÉTIENNE	35	16	D
STRASBOURG	26	16	D
TOURS	30	17	D
TOULOUSE	34	17	D
POINTE-A-P.	–	–	–
ÉTRANGER			
ALGER	31	22	O
AMSTERDAM	17	13	A
ATHÈNES	37	30	D
BANGKOK	33	26	N
BARCELONE	27	18	D
BELGRADE	28	15	D
BERLIN	16	13	C
BRUXELLES	19	14	C
LE CAIRE	33	33	D
COPENHAGUE	13	9	N
DAKAR	30	27	D
DELHI	37	28	C
DJERBA	29	24	N
GENÈVE	26	16	D
HONGKONG	30	25	A
ISTANBUL	30	19	D
JÉRUSALEM	28	19	N
LISBONNE	28	24	C
LONDRES	- 17	15	O
LOS ANGELES	24	18	D
LUXEMBOURG	19	16	D
MADRID	30	23	D
MARRAKECH	38	31	D
MEXICO	29	15	B
MILAN	27	22	D
MONTRÉAL	23	13	D
MOSCOU	12	6	N
NAIROBI	28	15	N
NEW-YORK	26	18	N
OSLO	13	4	D
PALMA-DE-MAL.	34	22	D
PÉKIN	20	17	D
RIO-DE-JANEIRO	27	25	C
ROME	30	21	B
SINGAPOUR	33	26	N
STOCKHOLM	13	1	D
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	–	–	–
TUNIS	30	22	D
VARSOVIE	16	7	N
VENISE	28	21	D
VIENNE	22	16	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

● **Seminaires.** — Les séminaires 1987-1988 de la Fondation Saint-Simon commenceront le 1er octobre sur le thème : « Les mutations de l'économie financières » ; suivront, le 5 octobre : « L'Islam en France » ; le 9 octobre : « Les problèmes géopolitiques du monde contemporain ».

★ Programme et inscriptions auprès de la Fondation Saint-Simon, 91 *bis*, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. Tél. : 42-22-38-52).

● **Voyage d'étude.** — L'Amicale d'Auschwitz organise, du 2 au 7 novembre, pour le personnel de l'éducation nationale, un voyage d'étude à Auschwitz.

★ Renseignements auprès de l'Amicale d'Auschwitz, 10, rue Leroux, 75116 Paris, ou par téléphone : 45-01-92-55 (sauf samedi et dimanche, de *9 h 30 à 13 heures*).

● ***Prix de la Ville de Paris.*** — Comme chaque année, la Mairie de Paris attribuera cinq prix au cours du dernier trimestre 1987. Il s'agit de « la dot de la jeune mariée », « la donation à une famille », « la récompense pour un acte de courage », « le prix de bonne scolarité », « la bourse à un jeune bachelier ».

★ Tous les renseignements concernant ces cinq Prix sont disponibles dans les vingt mairies d'arrondissement.

Audience TV du 16 septembre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	32.8	Santa Barbara 14.3	Journal région. 7.4	Actual. région. 3.7	Mythofolies 1.1	Porte magique 4.8	Oncle Bill 1.6
19 h 45	38.6	Roue fortune 20.1	Bon mot d'A2 3.2	Actual. région. 3.7	Mythofolies 2.6	5, rue Théâtre 6.3	Daktari 2.6
20 h 16	53.4	Journal 19.6	Journal 15.3	La classe 7.4	Foot. coulisses 3.2	Journal 4.2	Daktari 3.7
20 h 55	59.3	Sacrée soirée 14.8	Musiques cœur 12.2	Tartuffe 4.8	Bordx-Dynamo 7.9	Collaricocoshow 15.9	Dynastie 3.7
22 h 08	51.9	Super sexy 26.5	Football 6.3	Tartuffe 4.8	Bordx-Dynamo 7.9	Collaricocoshow 4.2	Falcon Crest 2.6
22 h 44	39.7	Super sexy 22.8	Football 6.9	Soir 3 1.1	Toulouse-Anlon. 4.8	Arabesque 4.2	Les espions 0.5

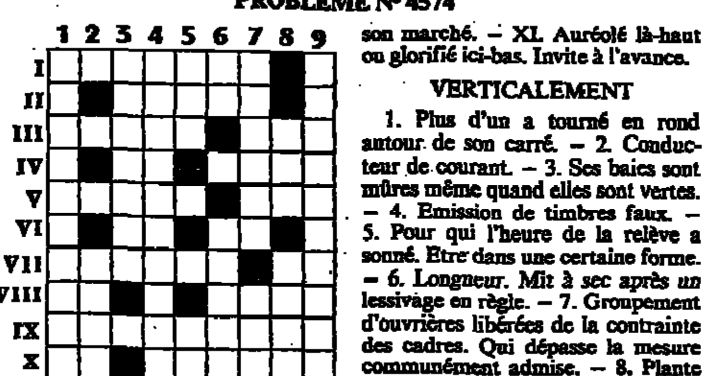
Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 153 reçoivent la 5 et 115 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

هكذا من الأصل

« services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4574



HORIZONTALEMENT

I. Un cas de force majeure. – II. Un paradis en plein enfer. – III. Pour décrasser les mains ou dans le nom d'un adepte de l'hygiène manuelle. Engin pour passer ou lieu de passage. – IV. Bissé, devient stupéfiant. Peut être rigoureusement droite ou bouclée. – V. Est enveloppée par la robe. Pronom. – VI. Interjection. Haut commandement. – VII. Avancent pas à pas. Note. – VIII. Cri de guerre d'un conflit entre deux générations. Chef de bande. – IX. D'un caractère tordu, mais qui n'en reste pas moins prenant. – X. *Possessif*. Elle rencontre des difficultés pour faire son marché. – XI. Auréolé là-haut ou glorifié ici-bas. Invite à l'avance.

VERTICALEMENT

1. Plus d'un a tourné en rond autour de son carré. – 2. Conducteur de courant. – 3. Ses baies sont mûres même quand elles sont vertes. – 4. Emission de timbres faux. – 5. Pour qui l'heure de la relève a sonné. Etre dans une certaine forme. – 6. Longueur. Mit à sec après *un* lessivage en règle. – 7. Groupement d'ouvrières libérées de la contrainte des cadres. Qui dépasse la mesure communément admise. – 8. Plante qui repousse. On lui donne la main pour alléger les jambes. – 9. Trouve parfois son salut dans l'alcool ou dans l'eau.

Solution du problème n° 4573

Horizontalement

I. Girouette. – II. Roue. Spot. – III. Alinéa. Ni. – IV. Iéna. Urne. – V. E.N.A. Er. – VI. Emetteur. – VII. Tu. Hep ! Ru. – VIII. Déloger. – IX. Eve. Ino. – X. Râ. Regain. – XI. Marelle.

Verticalement

1. Grainetière. – 2. Iole. Mû. Va. – 3. Ruinée. Dé. – 4. Œnanthe. Râ. – 5. Atelier. – 6. Esaü. Eponge. – 7. Tp. Goal. – 8. Tonnerre. Il. – 9. Etier. *Urine*.

GUY BROUTY.

EN BREF

● **Le centre de perfectionnement du CHEAM.** – La quarante-huitième session de perfectionnement du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM) se déroulera du 28 octobre 1987 au 15 juin 1988. Cette session est destinée en priorité aux fonctionnaires, magistrats et officiers, susceptibles d'être affectés à l'étranger soit dans les missions diplomatiques soit au titre de l'assistance technique bilatérale ou multilatérale, ou servant dans les administrations centrales ou les services extérieurs.

Cette session permet d'approfondir la connaissance des problèmes économiques, politiques et sociaux qui se posent en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Un petit nombre de représentants du secteur privé peuvent également être admis, dans la limite des places disponibles.

★ Pour toute demande d'inscription ou tout renseignement, s'adresser au secrétariat du CHEAM, 13, rue du Four, 75006 Paris (7e étage) – Tél. 43-*26-96-90*.

● **Prix de la Ville de Paris.** – Comme chaque année, la Mairie de Paris attribuera cinq prix au cours du dernier trimestre 1987. Il s'agit de « la dot de la jeune mariée », « la donation à une famille », « la récompense pour un acte de courage », « le prix de bonne scolarité », « la bourse à un jeune bachelier ».

★ Tous les renseignements concernant ces cinq Prix sont disponibles dans les vingt mairies d'arrondissement.

● **Formation.** – La préfecture de Paris rappelle que les écoles militaires techniques offrent, gratuitement, des possibilités de formation aux enfants de « rapatriés d'origine nord-africaine » âgés de seize à dix-huit ans et possédant un niveau scolaire égal à celui des classes de 5e, 4e ou 3e. Six centres, répartis sur l'ensemble de la France, organisent des stages de préformation dans les spécialités de mécanicien-tourneur, mécanicien automobile et électromécanicien.

★ Renseignements : préfecture de Paris, service départemental des rapatriés, bureau 626, 50, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 16 septembre 1987 :

DES DÉCRETS :

– numéro 87-757 du 9 septembre 1987 portant publication du traité entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation par des sociétés privées concessionnaires d'une liaison fixe trans-Manche ;

– numéro 87-759 du 9 septembre 1987 relatif à la prime d'équipement et à la prime d'emploi dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 17 septembre 1987 :

UN DÉCRET :

– numéro 87-761 du 16 septembre 1987 portant création du Conseil national des communautés portuaires.

UN ARRÊTÉ :

– du 10 juillet 1987 fixant la liste des écoles et établissements français situés hors du territoire de la République française.

Le Carnet du Monde

Mariages

– Boulogne-Billancourt. Jérusalem.

Claudie et Robert MOISE
ont le plaisir de vous annoncer le mariage de leur fille

Marion
avec
Avener VELER.

Le mariage a été célébré à Jérusalem le 14 septembre 1987.

Décès

– La famille Benaboud
a la douleur d'annoncer le décès de leur père,

M. Hadj Mohata BENABOUD,

survenu le 8 septembre, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Il a été inhumé à Aïn-Beïda, le 9 septembre.

Boulevard Khenisti,
Aïn-Beïda,
Wilaya Oum-El-Bouaghi (Algérie).

– Calais. Paris.

France Callier et Jacques Martin,
Paul Callier et Agnès Bouchardon,
Jean et Françoise Callier,
Jean-François, Jacques, Nicolas, Daniel et Nicole Callier,
Stéphane, Nathalie, Christelle et Alexandre,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André CALLIER,
née Yvette de Timbert,

leur mère et grand-mère,

survenu à Calais le 15 septembre 1987, à l'âge de soixante-quatorze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 18 septembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-de-Charonne, 4, place Saint-Blaise, Paris-20e et sera suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

155, résidence Rodin, D,
62100 Calais.

– Mme Pierre Contensou,
son épouse,
M. et Mme Philippe Contensou
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Lefournier
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Noël Contensou
et leurs enfants,
M. et Mme François Contensou
et leurs enfants,
Mme Marie-Claude Contensou
et ses filles,
M. et Mme Sylvère Chirache
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Yves Bonnet
et ses enfants,
M. et Mme Jean Mialet
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Contensou
et leurs enfants,
Mlle Bernadette Contensou,
ses frère, sœurs, beau-frère, belle-sœur, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part de la mort de

l'ingénieur général de l'armement
Pierre CONTENSOU,
membre de l'Académie des siences,
commandeur de la Légion d'honneur,

rappelé à la maison du Père, le 16 septembre 1987, à Toulouse.

La messe de son pardon et de sa résurrection en Jésus-Christ aura lieu le samedi 19 septembre, à 10 heures, au couvent des dominicains, impasse Lacordaire, 31, chemin des Maraîchers, Toulouse-Rangueil.

Ni fleurs ni couronnes, mais vos dons seront transmis à la Ligue nationale française contre le cancer, 13, avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue Duret,
75116 Paris.

– Mme Daniel Dugué,
M. et Mme André Guévenoux,
Mlle Elisabeth Dugué,
M. et Mme David Dugué,
M. et Mme Marc Dugué,
ses enfants,
Emmanuel, Thomas, Sébastien, Marie, Aurélie, Julien, Charlotte, Benjamin, Violaine,
ses petits-enfants,
M. et Mme Bernard Dugué,
M. Willy Dugué,
M. et Mme Jean Chevalley,
M. Georges Crepin,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Daniel DUGUÉ,
officier de la Légion d'honneur,
professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI),
directeur de l'Institut de statistique *de l'université de Paris (1960-1981)*,
ancien doyen de l'université de Caen,
docteur *honoris causa*
de l'université de Genève,

survenu le 10 septembre 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 15 septembre.

« Sentinelle que dis-tu de la nuit ?
La sentinelle répond :
Le matin vient et la nuit aussi. »
Isaïe XXI, 11.

« Je suis la Résurrection et la Vie. »
Jean XI, 25.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue Jean-Louis-Sinet,
92330 Sceaux.

– M. et Mme Robert Gane,
ses parents,
Ses frère, sœurs, beaux-frères, belle-sœur, nièce, neveux,
Toute la famille
Et ses très nombreux amis
ont la douleur de faire part du décès accidentel, survenu en Grèce, le 23 juillet 1987, de

Jacques-Bernard GANE.

Il avait vingt et un ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, à l'Eglise-aux-Bois (Corrèze), le 16 septembre.

171, rue du Faubourg-Poissonnière,
75009 *Paris*.

– L'Association du Sentier,
Les Ateliers de la Garenne,
font part du décès de

M. Pierre GANICHOT,
administrateur,

survenu le *15 septembre 1987*.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 18 septembre, à 16 heures, à la basilique d'Argenteuil.

– Mme Louis Gastine,
Ses enfants
Et ses petits-enfants
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

l'intendant général
Louis GASTINE,

le 14 septembre 1987, à Montpellier.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Denis, sa paroisse, le vendredi 18 septembre, à 9 h 30.

– Mme Nicole Nicolas,
son épouse,
Olivier Nicolas,
son fils,
Les familles Nicolas-Hugon,
Hélène Masse-Dessen,
Bernard Georges,
avocats associés auprès du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation,
Le président
Et les membres de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Guillaume NICOLAS,
avocat associé auprès du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation,
ancien président de l'Ordre,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier des Palmes académiques,

survenu à Cala-Rossa (Corse), le 2 septembre 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Saint-Urcize (Cantal).

Une messe sera célébrée à son intention, le jeudi 24 septembre, à 9 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

20, rue Parmentier,
92000 Neuilly-sur-Seine.
5, quai de l'Horloge,
75001 Paris.

– Mme René Charpy,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Claude Sainte-Claire Deville,
Le contre-amiral et Mme Philippe Sainte-Claire Deville,
M. et Mme Alexandre Rotival,
Le capitaine et Mme Armand Sainte-Claire Deville
et leurs enfants,
Aymeric, Ameur- et Gaëten.
M. Geoffroy Sainte-Claire Deville,
L'enseigne de vaisseau Thierry Sainte-Claire Deville,
M. Eric Sainte-Claire Deville,
M. et Mme Jean-Marc Leblanc,
M. Laurent Rotival,
Mlle Constance Rotival,
sa sœur, ses enfants et petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

René
SAINTE-CLAIRE DEVILLE,
ingénieur des Mines,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 16 septembre 1987 dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 septembre 1987, à 16 heures, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Bône. Sceaux. Châtenay-Malabry.

M. et Mme André Bedok,
Mme Josette Benaïm et Aurelia,
M. et Mme William Bedok,
Mlle Roselyne Bedok
remercient vivement tous ceux qui se sont unis à leur immense peine à l'occasion du décès de

Gilles BEDOK,

survenu le 1er août 1987.

Les Demeures du Plessis,
27, avenue du Plessis,
92290 Châtenay-Malabry.

– *Mme Jean Lemoine,*
M. et Mme Jean-Michel Lemoine,
M. et Mme Yves-Paul Bouchetard,
Mme Robert Lemoine,
remercient tous ceux qui leur ont témoigné des marques de sympathie au moment du décès de leur époux, père et beau-frère.

– M. Pierre-Arnold Valentini
et son épouse Christine,
M. Jean-Philippe Haehl,
et son épouse Anne,
très touchés des marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Robert VALENTINI,

vous expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires

– Il y a cent ans, naissait

Eugène FIÉRECK,
professeur d'histoire naturelle,
botaniste et entomologiste de Provence.

Une pensée reconnaissante est demandée à tous ceux qui ont travaillé sous son enseignement.

Sa fille Claire Sage-Fiéreck a fait don de toutes ses collections au *Muséum* d'Aix-en-Provence.

4, montée Fleuryval,
13090 Aix-en-Provence.

– Pour le cinquième anniversaire du rappel à Dieu de

Marie-Christine HUGUES,
née Lanote,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et gardent son souvenir en ce jour du 18 septembre.

Manifestation du souvenir

– Le Consistoire israélite de Paris annonce que la cérémonie des Déportés sera célébrée le dimanche 20 septembre 1987, à 11 heures, en la Grande Synagogue, 44, rue de la Victoire, 75009 Paris, en présence des plus hautes autorités civiles et militaires.

Communications diverses

– Depuis le 8 septembre et jusqu'au 4 octobre 1987, Stéphane RENAUD présente à la Galerie Est, 22, rue Keller, 75011 Paris, l'exposition de peinture de Jacques SAVARY, mort accidentellement en août 1987.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER
TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES (F.)
1	531	tous signes	400
	861	tous signes	400
	9 831	cancer	12 000
		autres signes	1 200
2	02	tous signes	200
	562	tous signes	400
	3 492	lion	10 000
		autres signes	1 000
	6 742	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	3 082	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	9 642	lion	12 000
		autres signes	1 200
	28 012	balance	50 000
		autres signes	5 000
3	733	tous signes	400
	2 123	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	4 193	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	1 293	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	4 213	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	21 573	verseau	50 000
		autres signes	5 000
4	04	tous signes	200
	94	tous signes	200
	004	tous signes	600
	14 474	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
	27 654	poissons	50 000
		autres signes	5 000
5	12 985	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
6	386	tous signes	400
	4 386	cancer	10 400
		autres signes	1 400
	7 086	sagittaire	10 600
		autres signes	1 000
6	9 216	balance	10 000
		autres signes	1 000
	4 476	balance	12 000
		autres signes	1 200
	08 876	cancer	50 000
		autres signes	5 000
	29 806	taureau	50 000
		autres signes	5 000
7	7 217	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	27 747	lion	50 000
		autres signes	5 000
8	2 578	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	3 438	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	6 968	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	2 408	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	2 768	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	21 298	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
	22 588	vierge	50 000
		autres signes	5 000
9	4 409	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	5 809	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	3 119	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	6 409	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	08 789	bélier	50 000
		autres signes	5 000
	27 399	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
	20 649	sagittaire	4 000 000
		autres signes	125 000
0	8 160	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200

TOUS LES BILLETS NE BÉNÉFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS :
VIERGE – SAGITTAIRE – BALANCE – GAGNENT 100,00 F

87 – *TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE* – 93e
TIRAGE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 1987

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 20/08/87)

Le numéro **5 9 6 3 0 5** gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille : 096305, 196305, 296305, 396305, 496305, 696305, 796305, 896305, 996305 gagnent 40 000,00 F

Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
506305	590305	596005	596315	596300	10 000,00 F
516305	591305	596105	596325	596301	
526305	592305	596205	596335	596302	
536305	593305	596405	596345	596303	
546305	594305	596505	596355	596304	
556305	595305	596605	596365	596306	
566305	597305	596705	596375	596307	
576305	598305	596805	596385	596308	
586305	599305	596905	596395	596309	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	6305	4 000,00 F
	305	400,00 F
	05	200,00 F
	5	100,00 F

LOTO N° 37 TIRAGE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 1987 : 12 16 23 40 43 44 – NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 37
POUR LES TIRAGES DES MERCREDI 23 ET SAMEDI 26 SEPTEMBRE 1987 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI

87 – TACOTAC – TIRAGE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 1987 – 94e

Le Monde
CADRES

Le Cabinet ETAP a proposé cette semaine aux lecteurs du MONDE les postes suivants :

- PME secteur tertiaire
  JEUNE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER — Paris — réf. 37 A 740 - 7 MR
- Un des leaders de l'agro-alimentaire
  DES OBJECTIFS EXIGEANTS
  pour de jeunes ingénieurs ou Bac + 2 — réf. 31 A 742 - 7 MR
- Société industrielle (CA 1,3 milliard de F)
  CONTROLEUR DE GESTION — Poissy — réf. 31 D 480 - 7 MR
- **INGENIEUR SERVICE INGENIERIE AM, INSA, ENSI** — Paris — réf. 37 A 739 - 7 MR
- **RESPONSABLE DES SYSTEMES D'INFORMATION**
  Organisation et informatique — Pays de Loire — réf. 37 A 731 - 7 MR
- **INSTALLER UNE CHAINE DE FABRICATION AUTOMATISEE**
  60 millions d'investissement — région nord — réf. 37 B 698 - 7 MR
- DICKSON TROLEN CONSTANT — **CONTROLEUR DE GESTION** — métropole lilloise — réf. 31 A 723 - 7 MR
- EPEDA
  CHEF DE VENTE — 240.000 — banlieue ouest Paris — réf. 31 A 733 - 7 MR
- Importante société chimique
  – CHEF DE DEPARTEMENT — Paris — réf. 37 C 751 - 7 MR
  – X, ECP, MINES études économiques et planification — La Défense — réf. 37 B 750 - 7 MR
- Un groupe de sociétés industrielles et commerciales
  ADJOINT DE DIRECTION GENERALE — Paris — réf. 37 B 745 - 7 MR
- Importante société chimique
  CONTROLEUR DE GESTION — Paris La Défense — réf. 37 B 747 - 7 MR
- Spécialités chimiques
  INGENIEUR DE VENTES EUROPE — Paris — réf. 37 B 746 - 7 MR
- Société leader sur le marché national
  JEUNE CADRE ETUDES COMMERCIALES — banlieue ouest Paris — réf. 31 A 732 - 7 MR
- Chimie minérale
  JEUNE INGENIEUR TECHNIQUE ET COMMERCIAL — sud est France — réf. 37 B 685 - 7 MR
- 2000 personnes, CA 1,5 milliard
  INFORMATIQUE DE PRODUCTION ET SYSTEMES EXPERTS — nord France — réf. 37 B 668 - 7 MR

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, adressez un dossier de candidature au Cabinet ETAP, en précisant la référence

Membre de Syntec



PUBLIPANEL

Société courtage matières premières
PARIS RECHERCHE
CADRE COMMERCIAL
ou similaire, 2/4 ans expérience alimentation animal. ANGLAIS ou ESPAGNOL. Envoyer c.v. + prétentions. Ecrire sous nº 8 007 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Montessuy, PARIS 7ᵉ.

URGENT
BOURSE DOCTEUR-ING./2 ANS ouverte dans labo spatial, région parisienne à ing. Grande Ecole pour caractérisation détecteur U.V. type CCD. Tél. 69-20-10-60, p. 305.

Ensemble instrumental de Grenoble
RECRUTE
UN ADMINISTRATEUR
Le (ou la) candidat(e) devra faire preuve :
- D'aptitudes sérieuses à l'organisation, à la gestion administrative, comptable et financière, au marketing ;
- De connaissances musicales et d'introductions dans le milieu artistique.

Les dossiers de candidature devront être adressés AVANT LE 15 OCTOBRE 1987 A l'Ensemble instrumental de Grenoble 1, rue du Vieux-Temple, 38000 Grenoble. Tél. : 76-42-43-09.
Les candidats présélectionnés seront convoqués pour être entendus par un jury à une date qui leur sera précisée individuellement.

IMPORTANTE SOCIETE D'ELECTROMECANIQUE
Proche Banlieue Parisienne recherche pour son Service DEVELOPPEMENT INDUSTRIALISATION
INGENIEUR
DEBUTANT OU QUELQUES ANNEES D'EXPERIENCE

Ingénieur Option ELECTROTECHNIQUE, vous participerez, au sein d'une équipe d'ingénieurs, à l'évolution technique et technologique de produits relevant du domaine des grands transformateurs à forte tension. Intéressé par les problèmes relevant de la technique et de la mécanique vous avez le sens de l'initiative et écrivez et parlez anglais.

Cette fonction motivante et formatrice, au sein d'un très grand groupe, nécessite dynamisme, imagination, réflexion et vous ouvre, à terme, de réelles perspectives d'évolution.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV, photo et prét.) s/réf. 29649 à Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE

Filiale d'un important groupe français, notre société a pour vocation de fabriquer et commercialiser des biens d'équipement agro-industriels mettant en jeu de multiples techniques ; nous recherchons
Ingénieur d'affaires
● NORD

De l'analyse du besoin à l'installation du produit, vous négocierez au plus haut niveau la réalisation d'équipements lourds dans le domaine agro-industriel. Ingénieur de formation, votre expérience d'au moins 5 ans a confirmé votre parfaite connaissance du tissu industriel du Nord.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions, sous réf. F/MO/272 à :

Organisation et Publicité
2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

ORGANISME FINANCIER REGION FRANCHE COMTE
recherche
RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION PUBLICITAIRE HF

Il participe à l'élaboration des plans marketing et à la définition des actions. Chargé de la mise en œuvre des actions publicitaires, promotionnelles et de communication externe, cet homme de terrain sera doublé d'un homme de conseil, de propositions et d'un gestionnaire de budget de 3,5 MF. Outre des aptitudes relationnelles et rédactionnelles ce poste nécessite **une formation supérieure en communication - publicité et une première expérience professionnelle en entreprise, si possible de services, ou en agences.** Adresser lettre manuscrite indiquant prétentions et C.V., sous réf. 716 M, à :

Corinne Van Loey 39, rue Amiral Mouchez - 75013 PARIS

DEMANDES D'EMPLOIS

Cherche emploi de bureau, dactylo (traitement de texte), logiciel TEXTOR. Jeanne ALEXANDRE. 6, rue du Massif-Central, 94800 VILLEJUIF. Tél. : 47-26-98-95.

Assistante sociale, expér. ch. poste entreprise du secteur bancaire. Etudie toutes propositions. Ecrire sous le nº 7064 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Animalier, 25 ans, célibataire, BAC D, niveau BTS, 4 a. exp., sérieuses réf., ch. emploi centre expériment. labo, véto, pharmac., exploit. Sté conseil/gestion Bovins. Etudie ttes propos. Écrire sous le nº 8008 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Licencié histoire de l'art, 4ᵉ année Ecole Louvre archéologie orientale. Etudie toutes propositions, 70-32-05-57.

ENSEIGNANT en ÉLECTRONIQUE et MICROPROCESS., ch. empl. mi-temps. 45-57-82-21.

Professeur de lycée, certifié sciences économiques et sociales. 38 ans. ETUDIE TTES PROPOSITIONS REG. PARIS FONTAINEBLEAU Tél. : 64-45-62-03.

Secrétaire dactylo., 58 ans, BP Banque, 20 ans exp. dans service juridique bancaire, CHERCHE EMPLOI PRÈS SAINT-LAZARE Ecrire sous le nº 8817M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

J.F. 38 ans, dynamique, sérieuses réf. dans l'hôtellerie, rech. poste à responsabilité dans la restauration classique ou d'entreprise. Ecrire sous le nº 6971 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

H. 37 a. comptable B.P., ch. entrepr. dyn., suivi budgét., compta analyt., informatique. Libre de suite. Ecrire sous le nº 1519 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

COMMERCIAL
34 ans, dynam. et ambitieux, contacts faciles, sens du dialogue, habitudes des relat. à ht niv., rech. poste pr France ou étr. (Canada, Afrique francoph.). Libre de suite. Tél. Philippe ESCANDE : 46-44-30-65.

J.F. 10 ans d'exp. presse périodique. Secrét. de rédact. télématique, correction, rewriting, titrage, dactylo. Etudie toutes propositions, toutes publications. Ecrire sous le nº 8811 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Jeune fille 22 ans. BTS secrétariat, trilingue (angl., espagnol, français) CHERCHE PLACE SECRÉTAIRE Disponible de suite. Tél. : (16) 27-91-43-96.

J.H. 28 ans, maîtrise éco., anc. élève sciences po, part. 29 sept. 87 aux USA, 1 an min. CHERCHE EMPLOI DANS ENTR. FRANÇAISE Tél. : (16) 41-66-43-31.

JOURNALISTE 36 ANS Diplômé Sciences po, 5 ans d'exp. ds un quotidien CHERCHE PIGE. Tél. : 42-05-98-60.

J.F., 24 ans, Bilingue All. Dipl., interprète traductrice All.-Angl. Sérieuses Réf. 2 ans Allemagne groupe important, cherche poste ASSISTANTE COMMERCIALE EXPORTATION avec espérance situation avenir. BATTEGAY Corinne, 136, rue Championnet, 75018 Paris. Tél. : (1) 42-55-88-71.

Cause changement résidence CH. EMPLOI SECTEUR INDIF. Toulouse ou prox., exp. niv. assistante direction : cab. recrut., cab. jurid., secrét. rédact. et édit., gestion administrative et financière. Ecrire sous le nº 8 003 M LE MONCE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7ᵉ.

Sociologue du développement, nat. sénégalaise, 3ᵉ cycle socio., licence sc. jurid., ch. emploi :
- Conduite et évaluat. projets développ. tiers-monde ;
- Recherche sur le développ. ;
- Formateur, insert. prof. et soc. jeunes et adultes en difficulté.

Tél. : 42-42-75-15.

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

29 ans, RESPONSABLE MARKETING ET COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE, 5 ans expérience de produits grand public et de la grande distribution textile, agro-alimentaire. Habile négociateur sachant motiver, recruter, manager, ayant eu 80 collaborateurs sous sa responsabilité. Formation ISC anglais, grande mobilité. – BCO/CR 1 068.

SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE, 41 ans, formation assurances et droit, 20 ans expérience, rédacteur enquêteur, habituée responsabilité encadrement d'équipes, grande disponibilité.
RECHERCHE poste d'enquêteur sinistres en compagnie d'assurances ou cabinet de courtage Paris/province. – BCO/MS 1 069.

URBANISTE, 45 ans, diplômé IUAP, maîtrise de sociologie, doctorat 3ᵉ cycle en histoire, doctorat d'Etat ès sciences politiques.
CHERCHE un poste relatif à la fonction personnel, relations humaines ou dans l'enseignement (sciences politiques, sociologie, etc.). France étranger. – BOC/MS 1 070.

J.F. 10 ans expérience en marketing communication, responsable relations publiques et internationales, études supérieures, anglais, allemand courants, qualités rédactionnelles. Très bonnes connaissances secteurs presse, édition, informatique, formation.
RECHERCHE poste avec responsabilités + que sécurité diversité + que routine, BCO/MH 1 071.



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

Mensuel d'informations destiné aux professionnels de la formation et du recrutement recrute
DOCUMENTALISTE
aimant rédiger, connaissant si possible secteur de la formation, formation Bac + 2 obligatoire, minimum 2 ans d'expérience, dactylo nécessaire, connaissance micro-informatique appréciée (temps partiel possible)
et
JOURNALISTE
pigiste spécialiste de la formation.
Adresser lettre manuscrite + C.V. + photo + prétentions à LA LETTRE DE LA COMMUNICATION ÉCOLES-ENTREPRISES, 9, rue Lagrange, 75005 PARIS.

UMM SSII recrute
INGENIEURS INFORMATICIENS
ayant première expérience en réseaux Télécom ou système pour grands projets industriels. Disponibles rapidement. Pratique : UNIX, VMS, C, 68000, appréciée.
Adressez CV + prétentions à UMM, 22 Avenue Emile ZOLA - 75015 PARIS.
Pierre Lichau

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

villégiature

Séjours enfants dans le Jura alt. 900 m, 3 h de Paris-TGV Toussaint 87, Noël 87, Pâques 88 Yves et Liliane 38 ans, accueillent vos enfants dans une ancienne ferme du XVIIᵉ siècle, confortablement rénovée, située au milieu des pâturages et sapins. Nombre d'enfants limité à 14 pour offrir un accueil familial personnalisé. Activités selon saison et conditions météo, tennis, ski de fond, jeux collectifs, poney, découverte du milieu rural, des fleurs, fabrication maison du pain. Tél. 81-38-12-51.

LOUE VILLA 7/8 P. BORNES-LES-MIMOSAS 3 200 PAR SEM. SEPT. 46-61-67-89.

Sur les collines de Vallauris VUE SUR MER
A louer vacances au mois. Au r.-de-c., grand 2 pièces, cuisine. Confort et calme. Pouvant loger 4 personnes et 2 enfants. Libre à partir du 1ᵉʳ septembre. Prix abordable. Renseignements : Tél. : (16) 93-64-10-29). M. CARON.

propositions diverses

INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS
Reprise par l'association « GIER-Cadres IDF » de ses activités d'aide à la recherche d'empl. Réunions les 14, 21, 28 sept., 12 h-13 h, salle 100, 8, av. Ségur, PARIS-7ᵉ.

Appel du « Mouvement National pour l'Emploi des Cadres » aux ing., tech., cadres, Paris, prov., âgés de 55 a. ou plus, sans emploi pour créat. et/ou gestion « Associations intermed. » ou collabor. dans collect. locales. Réunions au C.L.C. le 6 oct., 16 h 30, 242 bis, bd St-Germain, Paris-7ᵉ ou écr. à MNE Cadres c/o Cᵉ.

automobiles
ventes

de 5 à 7 C.V.

Part. vend VISA 11 RE (gris métal., excellent état, équipement radio), année 85. 45 000 km, prix Argus (31 000 F). Tél. 40-70-00-01 bureau et/ou domicile 46-44-74-71.

LANCIA PRISMA automat., 7 chevaux, 83/84, toutes options, 47.000 km. Prix 38.000 F. Tél. : 60-08-36-75.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3ᵉ arrdt

RUE DE CLÉRY
2ᵉ ét, 2 p., cuis., salle d'eau, 34 m², 330 000 F. 3ᵉ ét., 2 p., cuis., w.-c., s. de bains, 34 m², 395 000 F. Réunion 2 lots, duplex possible.
3 PIÈCES, cuisine, w.-c., bains, 437 000 F.
Immo Mercadet 42-52-01-82.

7ᵉ arrdt

FG SAINT-GERMAIN
Imm. ancien grand standing, au 2ᵉ étage avec ascenseur SOMPTUEUX 240 m² 3 réceptions, 3 chambres, 2 bns, cuis. éq., chbre service. DÉCORATION TRÈS RAFFINÉE (parking en location). Tél. : 43-53-24-03.

10ᵉ arrdt

RÉPUBLIQUE. 29 m² à rénover, 2 pces, cuis. 180.000 F. Immo Mercadet, 42-52-01-82.

13ᵉ arrdt

PR. MONTSOURIS, 3ᵉ ét., bel imm. 67, 3 P., 72 m², balc., park. Tél. : 45-89-49-34.

14ᵉ arrdt

RASPAIL réc., gd dble liv. + 1 chbre, cuis. éq., bains, 1 600 000, 43-22-61-35.

SUR PARC MONTSOURIS 3 PIÈCES CONFORT. Px 990.000. 43-27-28-60.

15ᵉ arrdt

PTE VERSAILLES
(5 mn Mᵒ), imm. pierre de t., dble séj., 3 chbres. 100 m². Px 1.500.000. 47-36-10-25.

17ᵉ arrdt

RUE AUMONT-THIEVILLE, SUPERBE DUPLEX, vue dégagée, double living, style atelier, 4 chbres, 2 bains, 2 parkings. DORESSAY 46-24-93-33.

20ᵉ arrdt

Part. à part. de préférence vend
STUDETTE
ent. équip., libre de suite, faibl. charges, idéal plac. ou p.-à-ter. Prix 145 000 francs. Tél. : 60-20-16-28 (19-21 h).

94 Val-de-Marne

BOIS DE VINCENNES
Gd liv., 2 chbres, s. de bains + cuis. à aménager. 980.000 F à débattre, part. 43-40-87-33.

appartements achats

PROPRIÉTAIRES VOUS VENDEZ
un logt avec ou sans confort adressez-vous à un spécialiste IMMO MARCADET 42-52-01-82. Estimation gratuite. Réalisation rapide.

Recherche 2 à 4 P. PARIS, préfère 5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 12ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ, 16ᵉ avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 Paris recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE. Belles réceptions avec minimum 3 chambres.
Tél. : (1) 45-62-78-99.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
rech. pour BANQUES, STÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES. Studios 2, 3, 4, 5 pièces et plus. Tél. : I.S.I. 42-85-13-05.

hôtels particuliers

RECTIFICATIF
L'annonce parue dans le Monde daté du 16 annonçant une visite sur place le samedi pour le 92, av. de Saint-Mandé a été insérée par erreur. Nous demandons à notre aimable clientèle de ne pas se déplacer ce jour-là.

villas

PX TOTAL 590.000 F 90 KM PARIS-SUD (DIRECT A 6 - SNCF) Bourg ts commerces, vend SPLENDIDE VILLA EN L cuis. aménagée, séjour-salon 45 m² avec cheminée, 5 chbres, 2 bains, 2 w.c., tt cft, garage + s.-sol aménagé. PARC PAYSAGER 600 M2. Lecarière (16) 38-92-70-73 de 9 à 19 h même dimanche.

terrains

Particulier vends terrain à bâtir 2.200 m² sur commune d'Allemagne-en-Provence (Htes-Alpes). 130.000 F. Pour tous renseignements : 48-49-87-64.

viagers

LIBRE. Le Perreux, calme, gde maison meulière à rénover, couple 77/85 ans. 550.000 F + 5.500 F/mois. Viagers Cruz, 8, r. La Boétie. 42-66-19-00.

propriétés

Drôme, 25 km Sud Valence. Part. vd maison de caractère, ent. rénovée, chauff. cent., 450 m² hab., poss. 3 logts terrains. Tél. (16) 75-42-82-30.

BELLES DEMEURES DOMAINES, MANOIRS EN BOURBONNAIS. MICHEL PEZET, EXPERT. MINITEL (16) 70-45-59-71.

RIS-ORANGIS
Quartier calme, près centre et gare
PAV. 83 Constr. trad.
Cuisine équipée séparée par aquarium sur séjour double de 45 m² avec cheminée récup. chaleur
4 chambres, Mezzanine
2 salles-de-bains, 2 WC
Sous-sol total, avec buanderie ou salle de sport
Double vitrage complet
Garage 2 voitures
Terrasse 38 m²
Sur 864 m² de terrain clos
1 330 000 F
(frais de notaire réduit 30 000 F)
Tél. domicile : 69-43-27-93
Heures de repas et après 19 h

bureaux

Ventes

MÉTRO BLANCHE
Burx + réserves + pkgs. 8.000 F/m². Imm. récent. 45-02-13-43.

PARIS-17ᵉ
400 m², imm. stand. 3.600.000 F. Michel Bernard, 45-02-13-43.

PARIS-17ᵉ
400 m², standing. 3.600.000 F. 45-02-13-43.

Locations

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de sociétés et tous services. 43-55-17-50.

PONT DE CLICHY
Face métro, 250 à 1.400 m², à partir de 650 F le m2. Michel Bernard, 45-02-13-43.

GARE DE LYON
Bureaux, 150 m² + boxes. Michel Bernard, 45-02-13-43.

R.E.R. GENTILLY
635 m² ateliers + 165 m² stockage + 300 m² brx. 640.000 F/an. Michel Bernard, 45-02-13-43.

Domiciliation depuis 80 F/ms. Av. des Chps-Elysées (Etoile). Rue Saint-Honoré (Concorde). Rue Cronstadt, Paris-15ᵉ. 21 bis, rue de Toul, Paris-12ᵉ. Constitution SARL 1.500 F H.T. INTER DOM, tél. : 43-40-31-45.

PORTE DE GENTILLY
400 m² en 20 bureaux + archives. Tél. : 45-02-13-43.

locaux commerciaux

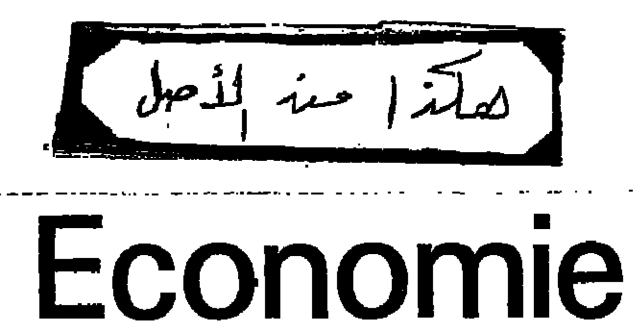
cap 18 — RESTE 1000 m²
A LOUER DANS PARIS
26000 m² de locaux d'activités
Divisibles en lots de 150, 300 à ... 1000 m² pour des entreprises à vocation variable de toutes dimensions. CAP 18 est au 189 rue d'Aubervilliers Paris 18ᵉ
Renseignements : 42.66.33.26, SOCIÉTÉ ARIC – 37, rue de Surène – 75008 Paris.

Locations

OBERKAMPF
Local industriel et ccial 650 m². 1ᵉʳ ét., loyer 380.000 F/an. Bail nf. 42-80-64-74, p. 226.

PARIS-17ᵉ 11.000 le M2
Profess. libérale ou bourgeois. Michel BERNARD, 45-02-13-43.

هكذا من الأصل



Le projet de loi de finances pour 1988

M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a présenté son projet de budget successivement mercredi 16 septembre, devant le conseil des ministres, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, puis devant la presse. En hausse de 2,78 %, les dépenses s'élèvent à 1083,6 milliards de francs. Le déficit sera de 114,9 milliards de francs, soit 2,1 % du PIB. Les priorités sont accordées à l'emploi, à la recherche et à la coopération.

Un budget de charme

(Suite de la première page.)

Le renversement de situation extraordinairement rapide par rapport au printemps 1986 qui vit la droite arrivée au pouvoir dénoncer le mauvais état de nos finances publiques et l'importance du déficit budgétaire ; le paradoxe que constitue la coexistence d'une situation économique fragile (faible *croissance*, taux d'intérêt très élevés, déficit extérieur inquiétant...) et d'un budget resplendissant de santé.

Le renversement aurait été si brusque ? Le temps dissipant bien des illusions et donnant aux jugements hâtifs leur juste importance, on a peu à peu découvert que les socialistes après avoir largement dégradé les finances publiques en 1981-1982, avaient dès 1983 entrepris une courageuse action de remise en ordre. Courageuse et efficace.

Aussi lorsqu'elle reprit les rênes du pouvoir l'année dernière, la droite fit-elle – sans s'en apercevoir – l'héritage de finances publiques, sinon complètement assainies, du moins en plein redressement : rigueur salariale, diminution des effectifs de la fonction publique (– 10 000 en 1984-1985), réduction draconienne des bonifications d'intérêt, si coûteuses pour l'Etat qui prend à sa charge, pour aider certaines actions ou certains secteurs (1), la différence entre les taux pratiqués sur le marché et le coût d'un crédit jugé supportable.

Le bilan trop rapide et trop succinct de nos finances publiques qui fut fait à l'époque par l'ancien gouverneur de la Banque de France à la demande de M. Chirac ne rendit pas compte de cette évolution. Au contraire : parmi les quelques données du rapport La Genière, une seule fut retenue par l'opinion publique, celle d'un déficit potentiel de 159 milliards de francs en 1986. L'année se termina sur une impasse de 141 milliards de francs, un chiffre inférieur de presque 20 milliards de francs à celui qui avait été avancé.

Il n'est évidemment pas possible de soutenir, quand on connaît l'inertie des masses budgétaires, que ce résultat fut l'œuvre exclusive du gouvernement Chirac. Il est en revanche juste de l'attribuer – au moins partiellement – aux choix effectués deux ou trois ans plus tôt. Et à l'un d'entre eux tout spécialement : la décision prise en 1983 par M. Pierre Mauroy de réduire les bonifications d'intérêt. On en ressent maintenant les heureux effets. Ces bonifications, qui auront coûté 37 milliards de francs en 1986 et 34 milliards environ cette année, sont réduits à 24 milliards de francs dans le projet de budget pour 1988. Dix milliards d'économies en un an, c'est l'équivalent de ce que va coûter à l'Etat, l'année prochaine, la baisse des taux de l'impôt sur le revenu.

A cette action s'est ajoutée, dès la fin de 1982, une rigoureuse politique salariale, la fonction publique voyant bon an mal an tout juste garanti son pouvoir d'achat. Ces deux actions lèvent en partie le mystère du redressement très rapide de notre situation budgétaire, la masse des salaires versés aux fonctionnaires représentant le tiers des dépenses publiques. Qui tient les premiers contrôle bien les secondes.

Contradictions apparentes

Autre contradiction qui frappe les Français découvrant le projet de loi de finances pour 1988 : la cœxistence d'une situation économique médiocre avec un budget apparemment florissant.

Contradiction seulement apparente : ni la baisse des prix pétroliers de 1986 dont au travers des résultats des entreprises, bénéficie maintenant les impôts d'Etat, ni les privatisations des firmes publiques et des banques nationalisées n'ont eu le temps d'agir en profondeur sur notre économie. On le voit au manque de compétitivité des entreprises françaises (persistance d'un déficit important du commerce extérieur), à la faiblesse de la croissance, à la progression encore trop lente de nos investissements. Santé financière n'est pas santé économique...

Le budget de l'Etat, en revanche, a enregistré presque immédiatement les *dividendes* de la manne pétrolière. Les 50 milliards de francs économisés par les entreprises, grâce à la baisse des prix du pétrole en 1986 (dont 20 pour l'industrie), ont amélioré des résultats d'exploitation déjà en hausse depuis 1985. D'où un *impôt sur les sociétés qui croît* de 12,4 % en 1987 et devrait encore progresser de 3,6 % en 1988.

C'est aussi la manne pétrolière qui, en accentuant la désinflation, améliore le pouvoir d'achat et donc la consommation (+ 3,2 % en 1986). La TVA progresse de *5,2 % cette année, et* progresser de 4,6 % l'année prochaine, selon les prévisions.

Quant aux privatisations – l'axe fort de la politique gouvernementale, – elles devraient rapporter à l'Etat – hors budget – plus de 51 milliards de francs cette année et encore 50 milliards l'année prochaine. Ces sommes très importantes auront été utilisées en 1987 pour alléger la dette publique à hauteur de 37,5 milliards de francs) et pour doter en capital les firmes d'État (14 milliards de francs). L'année prochaine, même partage ou à peu près : 35 milliards de francs pour le désendettement, 15 milliards pour les dotations de capital, dont une dizaine pour les seules entreprises industrielles.

Il n'est pas douteux que les capitaux accordés à l'aéronautique (SNIAS, SNECMA), à Renault... amélioreront à terme notre appareil productif. Mais leurs effets ne se feront sentir que dans quelques années. En revanche, les fonds tirés des privatisations allègent immédiatement les charges de l'Etat puisqu'ils financent des dépenses qui traditionnellement sont couvertes par le budget, c'est-à-dire par les impôts : TGV, autoroutes, pôles de conversion et bien sûr dotation.

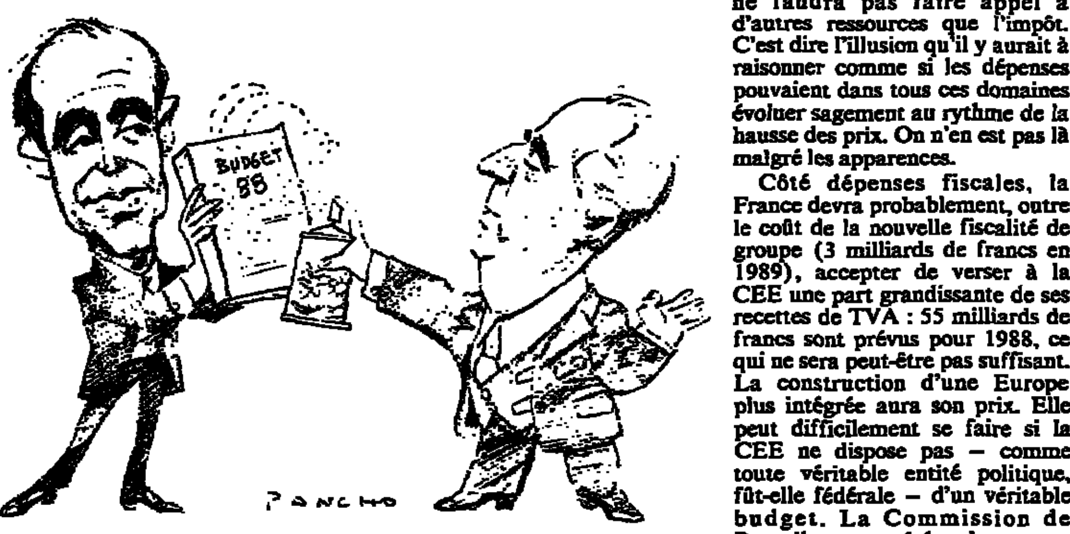
Rigueur salariale oblige

Si l'on tient compte – outre les 15 milliards de francs de privatisation consacrés aux dotations en capital – de diverses autres opérations (vente de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités *locales, cessions d'actifs de Das*sault...), c'est une bonne vingtaine de milliards de francs que le budget de l'Etat économise, diminuant d'autant son déficit.

Encore peut-on s'interroger sur une autre « économie » : les 5 milliards de francs que l'Etat déboursera l'année prochaine au titre des nationalisations de 1981-1982, mais que le gouvernement prélèvera sur la Caisse d'amortissement de la dette publique (CADEP), placée hors budget puisque retraçant des opérations en capital. Cette dépense était inscrite depuis l'origine aux charges communes budgétaires. MM. Balladur et Juppé brouillent là un peu les cartes en modifiant sans crier gare les habitudes.

La cause est entendue : les largesses gouvernementales sont financées, et même facilement financées. Cela grâce à une conjonction de facteurs exceptionnellement favorables. Reste donc *à savoir combien de temps ceux-ci* produiront leurs effets.

Pour l'un d'entre eux, peut-être le plus important, celui dont beaucoup dépendra, le gouvernement est maître d'œuvre. On a bien sûr compris qu'il s'agit de la politique salariale. Dans ce domaine, les *pouvoirs publics ont fait* preuve jusqu'à présent d'une grande rigueur. Plus encore que les socialistes, puisque la garantie de pouvoir d'achat, qui reste le credo officiel, inclut maintenant les effets de promotion par l'âge ou par le mérite. La formule n'a pas changé, mais son contenu est profondément modifié : pour une masse salariale évoluant comme les prix, tout ce qui est donné aux uns est forcément retiré aux autres. Ainsi des fonctionnaires voient leur niveau de vie baisser.



Cette année, hors effets de promotion, le pouvoir d'achat baissera de 1,6 % si le gouvernement n'accorde pas une rallonge d'ici à décembre. Mais un point de rallonge, c'est 4 milliards de francs. On voit l'énormité des sommes en cause. A l'approche *des élections*, la tentation sera grande de faire un geste, d'autant plus grande que à l'opposé du monde salarial, les professions libérales, commerciales, artisanales, voient – avec la libération des prix – leur revenu augmenter. Parfois même fortement. Difficile d'être trop rigoureux ici quand on laisse faire là, même si cette liberté est la contrepartie de risques importants : concurrence acharnée, stagnation de l'activité, faillites.

Si l'actuel gouvernement a *durci la rigueur salariale, y com*pris pour les militaires, gardant ainsi un atout de taille dans son jeu, il n'a pas procédé de même – quoi qu'il en dise – avec les autres dépenses. Les effectifs des fonctionnaires civils sont très peu réduits, sauf pour les PTT, qui ne relèvent d'ailleurs pas directement du budget de l'Etat. Les bonifications d'intérêt se réduisent, on a vu pourquoi. Le ministre de l'agriculture s'était empressé, peu après ses prises de fonction, d'en accorder pour compenser les dégâts causés par la sécheresse, puis pour l'installation des jeunes paysans. C'est un jeu dangereux qui, déjà en 1988, coûtera 200 millions de francs. Ce genre de décisions ne s'est pas généralisé, la Rue de Rivoli veillant au grain. Pour le logement, MM. Balladur et Juppé ont continué l'œuvre de M. Bérégovoy en réduisant le nombre des prêts PAP bonifiés (prêt pour l'acces*sion à la propriété). Mais sur les* taux eux-mêmes, ils se sont montrés plus laxistes en mai 1986 (abaissement des taux des prêts aidés à la propriété). Pour l'industrie, les enveloppes ont continué de se réduire. Bref, pas de changement de cap dans ce domaine essentiel, *mais il* est probable – avec la remontée des taux d'intérêt – que les économies importantes réalisées depuis quelques années sont en train de prendre fin. Sur les grands chantiers du président retardés ou amputés, une économie de 3,5 millions est attendue... d'ici à 1991.

Quant aux privatisations qui créent l'aisance qu'on sait, quel agent apporteront-elles dans les caisses de l'Etat à partir de 1989 ? Au rythme actuel et pour le seul programme *actuellement* prévu, cette manne pourrait se tarir à partir de 1990. La baisse des prix pétroliers enfin est derrière nous : difficile de tabler sur l'aubaine de 1986 dans un proche avenir.

Et après 1988 ?

Quand on a dit tout cela, on n'a pas tout dit, car il faut encore s'interroger sur l'après-88 : à quel rythme recommenceront de croître dépenses et recettes publiques *une fois que se seront progressive*ment éteintes les sources exceptionnelles de financement dont l'Etat bénéficie actuellement ? Si les premières évoluent moins vite que les secondes, le déficit continuera de se réduire et les allégements fiscaux – de TVA, notamment – pourront se prolonger. Sinon de difficiles réveils nous sont promis.

● **Côté dépenses, on a dit que beaucoup dépendrait de la poursuite de la rigueur salariale.** – Mais il existe d'autres charges dont *le poids va se faire sentir* en 1989 : loi de programmation militaire (6,6 milliards), loi sur les DOM-TOM (0,5 milliard, davantage ensuite), plan rapatriés (2,5 milliards), programme prisons (1,4 milliard en 1989, 1,3 milliard en 1990), voies navigables (300 millions). A tous ces chiffres officieusement confirmés par la Rue de Rivoli (2), il faut ajouter le coût de l'épargne-retraite, les risques que font courir à nos finances publiques la remontée des taux d'intérêt (dette de l'Etat), les crédits garantis par l'Etat à l'exportation pour les opérations avec des pays en voie de développement plus ou moins *insolvables ainsi que les prêts* d'Etat à Etat. Le gouvernement a inscrit 2,4 milliards de francs à ce titre en 1988. Est-ce suffisant ? D'autre part, l'effort que le pays devra – tôt ou tard – accomplir en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche *est si énorme qu'on peut se* demander si le budget de l'Etat pourra l'assurer à lui seul ou s'il ne faudra pas faire appel à d'autres ressources que l'impôt. C'est dire l'illusion qu'il y aurait à raisonner comme si les dépenses pouvaient dans tous ces domaines évoluer sagement au rythme de la hausse des prix. On n'en est pas là malgré les apparences.

Côté dépenses fiscales, la France devra probablement, outre le coût de la nouvelle fiscalité de groupe (3 milliards de francs en 1989), accepter de verser à la CEE une part grandissante de ses recettes de TVA : 55 milliards de francs sont prévus pour 1988, ce qui ne sera peut-être pas suffisant. La construction d'une Europe plus intégrée aura son prix. Elle peut difficilement se faire si la CEE ne dispose pas – comme toute véritable entité politique, fût-elle fédérale – d'un véritable budget. La Commission de Bruxelles a suggéré – le mot est faible – que le prélèvement sur les ressources de chaque pays se fasse en fonction de sa richesse : 1,4 % de son PNB. Cela accroîtrait sensiblement la mise.

Toutes ces dépenses ne sont pas minces. Restent les recettes. Les meilleurs experts du ministère de l'économie et des finances estiment qu'une fois absorbé l'effet des baisses d'impôt accordées pour *1988* aux entreprises et aux particuliers, les recettes de l'Etat retrouveront un rythme à peu près équivalent à la croissance du produit national en valeur (volume + prix). Comme les dépenses progresseraient seulement dans la même mesure que comme les prix, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Voire.

● **Les deux tiers environ des impôts – la TVA, l'impôt sur le revenu – dépendent étroitement de l'activité du pays**, notamment des *revenus distribués et de la* consommation des ménages. Que ceux-ci stagnent ou évoluent très lentement, les rentrées fiscales se ralentissent. L'année 1988 ne serait-t-elle pas une année de rigueur ? La nécessité de redresser les comptes de la Sécurité sociale, de rétablir l'équilibre du commerce extérieur ne nous conduit-t-elle pas tout droit à un nouveau plan d'austérité ? C'est peut-être ce que disent en demi-teinte les comptes officiels, qui prévoient une progression du revenu disponible de 0,8 % seulement en 1988. A quelques mois des élections, on pouvait difficilement annoncer moins.

Restent les autres recettes de l'Etat. La taxe intérieure sur les produits pétroliers (106 milliards de francs, un gros morceau donc) progresse *traditionnellement* moins vite que la richesse nationale. En revanche, l'impôt sur les sociétés (120 milliards de francs) après le bond de 1987 (+ 12,4 %) peut continuer à croître plus vite que le PIB, les entreprises bénéficiaires étant de plus en plus nombreuses.

∴

Il serait présomptueux et intellectuellement discutable d'affirmer que les baisses de taux de plusieurs grands impôts auront sur les prochaines années des conséquences négatives, en tarissant la source où boit le troupeau. Mais deux remarques doivent être faites.

La première est que la progression des dépenses et donc l'ampleur du déficit sont artificiellement réduites par le jeu des privatisations et des rebudgétisa*tions. Les unes réduisent* apparemment les charges de l'État (d'une vingtaine de milliards), les autres accroissent ses recettes parce qu'elles rapporteront 7 milliards de plus qu'elles ne coûteront au budget, (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, Fonds spécial des grands travaux, fonds des réserves et de garantie des caisses d'épargne). Quand on lui fait cette remarque M. Balladur rétorque que, s'il n'avait pas disposé de ces ressources, il *« aurait fallu procéder à un rythme plus lent »* (sous entendu : moins de dotations aux entreprises publiques).

La seconde remarque concerne le déficit de la Sécurité sociale. Si celui-ci n'incombe pas directement à l'Etat, il est évident que l'équipe au pouvoir ne peut s'en désintéresser. Déjà sur la période printemps 1986-printemps 1988, les hausses de cotisations sociales (vieillesse et maladie) et les deux prélèvements sur le revenu de 0,4 % auxquels, s'ajoutent la cotisation secteur public du 1er août dernier et le prélèvement sur le revenu du capital, représentent une cinquantaine de milliards de francs. C'est un peu plus que les baisses d'impôt accordéees dans le même temps aux particuliers, suppression de l'impôt sur les grandes fortunes comprise. Et l'on *sait bien que au lendemain des* élections, les Français devront consentir un nouvel et important effort en faveur de leur système de protection sociale.

Sauf à imaginer que le pays, et l'Europe et le monde retrouveront bientôt les chemins de la *crois*sance économique, il serait illusoire de croire ou de faire croire que les baisses d'impôts qui viennent d'être décidées annoncent des temps plus faciles. C'est plutôt le contraire qui risque de se produire.

Le tout est de savoir si les sacrifices qui nous attendent éviteront à la France les voies du déclin. La réponse demeure incertaine.

ALAIN VERNHOLES.

(1) C'est ainsi que l'Etat aura bonifié, *cette année, des prêts pour le loge*ment (un peu plus de 18 milliards de francs), pour l'agriculture (5 milliards), pour l'exportation (2 milliards), pour l'industrie (plus de 7 milliards), pour l'aide au développement (plus de 1,5 milliard).

(2) M. Bérégovoy les avait publiés dans le dernier numéro de sa revue *Economie et Liberté.*

LES RESSOURCES DE LA NATION

	1986 (résult.)	1987 (estim.)	1988 (prév.)
● RESSOURCES DE LA NATION (en volume et en pourcentage)			
1) Produit intérieur brut marchand	2,0	1,5	2,2
2) Importations	6,1	5,1	3,7
● EMPLOI DES RESSOURCES DE LA NATION			
1) Consommation des ménages	3,2	1,6	1,5
2) Investissement total	3,0	2,4	2,9
dont investissement des entreprises	4,0	3,0	3,7
3) Exportations	– 0,6	0,9	4,5
● HAUSSE DES PRIX (en pourcentage)			
– En glissement (décembre à décembre)	2,1	3,4	2,5
– En moyenne annuelle	2,7	3,3	2,5
● POUVOIR D'ACHAT (en pourcentage)			
– Du salaire moyen *par tête*	1,7	0	1,3
– Des prestations sociales	3,9	1,5	2,3
– Du revenu disponible brut	3,3	0,1	0,8

LE BUDGET POUR 1988 COMPARÉ AU PRÉCÉDENT

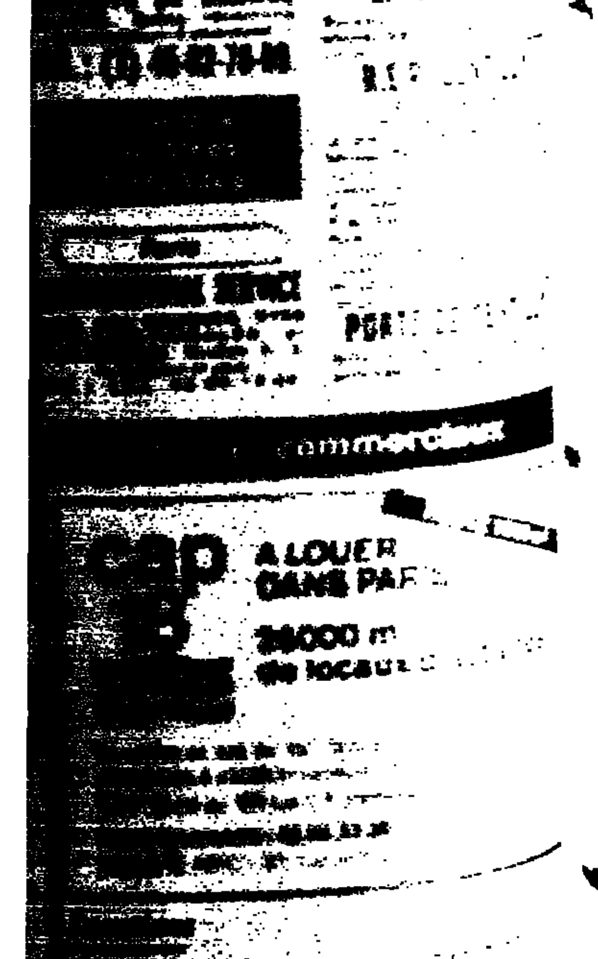
(en milliards de francs)

	Loi de finances pour 1987	Projet de budget pour 1988	Montant de la différence	Différence en %
I. – Opérations définitives				
Dette publique	98,4	104,1	+ 5,6	+ 5,6
Dépenses civiles de fonctionnement	354,5	367,6	+ 13,1	+ 3,7
Dépenses d'intervention	322,6	329,3	+ 6,7	+ 2,1
Dépenses civiles en capital	67,7	67,8	+ 0,1	+ 0,1
Budget militaire	206,7	212,8	+ 6,1	+ 2,9
Solde des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale	– 0,3	– 0,1	+ 0,2	–
Total des charges à caractère définitif	1 049,7	1 081,5	+ 31,8	+ 3,0
Recettes nettes	924,9	968,7	+ 43,8	+ 4,7
Solde des opérations définitives	– 124,8	– 112,8	+ 12,0	– 9,6
II. – Opérations temporaires (solde)	– 4,5	– 2,1	+ 2,4	–
III. – Solde général	– 129,3	– 114,9	+ 14,4	– 11,1

ÉVOLUTION DES EMPLOIS PUBLICS

	Emplois 1987	Emplois 1988	Variations 1988/1989
Agriculture et industries agro-alimentaires, culture	41 949	41 846	– 0,2 %
Economie et finances	183 714	181 140	– 1,4 %
Education nationale	997 407	1 001 478	+ 0,4 %
Intérieur et décentralisation (hors appelés)	153 152	154 718	+ 1,0 %
Justice	50 119	50 693	+ 1,1 %
Recherche et technologie	314	309	– 1,6 %
(Etablissements publics de la recherche)	(51 762)	(51 589*)	(– 0,3 %)
Relations extérieures et coopération	12 078	11 890	– 1,6 %
Service du Premier ministre	9 472	9 747	+ 2,9 %
Solidarité nationale, santé, travail, emploi	24 790	24 413	– 1,5 %
Transports	12 435	12 394	– 0,3 %
Urbanisme et logement	112 408	110 715	– 1,5 %
Divers	19 784	19 841	+ 0,3 %
Total pour le budget général	1 617 622	1 619 184	+ 0,1 %
PTT	444 679	438 276	– 1,4 %
Armées (hors appelés)	446 469	440 693	– 1,3 %
Total général	2 508 770	2 498 153	– 0,4 %

(*) Suppressions d'emplois administratifs exclusivement.



Le projet de loi

Recettes : des allégements d'impôts pour 31,8 milliards

Sur 1987 et 1988, exercices « à cheval » puisque les mesures annoncées portent sur les deux années, les impôts seront réduits de 69,1 milliards de francs : 37,3 milliards en 1987, 31,8 milliards en 1988.

Sur cette période, les ménages verront leur impôt réduit de 27,1 milliards de francs, et les entreprises de 33,4 milliards de francs. La TVA sera réduite de 8,5 milliards.

Pour la seule année 1988, le projet de budget prévoit 10,3 milliards de francs de baisse d'impôt pour les particuliers, 14,5 milliards pour les entreprises et 6,9 milliards d'allégement de TVA.

Pour l'essentiel, les allégements fiscaux accordés en 1988 aux entreprises prennent la forme de la déductibilité de TVA sur les télécommunications (6,8 milliards de francs). Cette année, le « gros morceau » aura été la réduction du taux de l'impôt sur sociétés ramené, en deux ans, de 50 % à 42 %.

Il faut y ajouter la suppression de la taxe sur les frais généraux instituée en 1982 par le gouvernement socialiste, et dont l'échéance a été avancée d'un an, cette suppression prenant effet au 1er janvier 1988. En revanche, est maintenu le prélèvement sur les entreprises pétrolières.

Dans ce budget, apparaissent, pour la première fois, les préoccupations relatives à l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen en 1992, avec la nécessité d'engager dès maintenant l'harmonisation des régimes fiscaux. Les diminutions de TVA en sont un exemple, auxquelles il faut ajouter les modifications du tarif de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, avec quelques allégements (fioul lourd et gaz à usage industriel).

Citons, encore, l'institution d'un régime fiscal plus favorable pour les groupes de société, destinés à donner aux entreprises un environnement comparable à celui de leurs concurrents étrangers, essentiellement européens.

Relevons, enfin, et sans surprise, que la grande révision des bases de calcul des impôts locaux (valeurs locatives), prévues pour 1988, a été ajournée : le travail est considérable, et trop d'intérêts sont en jeu dans les collectivités locales. Ce sont les mêmes enjeux qui ont incité le gouvernement à prêter l'oreille aux inquiétudes des propriétaires terriens qui, dans les communes où ils deviennent minoritaires, craignent – à travers la taxe foncière non bâtie – de faire les frais d'une fiscalité locale croissante. Les variations de cette taxe seront désormais liées à celles de la taxe d'habitation.

Amélioration de la compétitivité des entreprises

I. – ALLÉGEMENT DES CHARGES FISCALES

● **Suppression de la taxe sur les frais généraux au début de *1988***

La loi de finances pour 1987 avait prévu la suppression progressive, en trois ans, de la taxe de 30 %, sur certains frais généraux, instituée en 1982. Cette suppression, cependant, interviendra dès le 1er janvier 1988. Le coût de la mesure est évalué à 800 millions de francs, en 1988.

● **Mesures en faveur des petites entreprises**

Deux mesures concernent les dirigeants des petites entreprises :

1) Relèvement de la limite de la réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion agréé.

Les adhérents de centres de gestion ou d'associations agréés, dont les recettes sont inférieures aux limites du forfait ou de l'évaluation administrative, et qui optent pour un régime réel d'*imposition, peuvent* bénéficier d'une réduction d'impôt égale aux dépenses engagées pour l'adhésion et la tenue de la comptabilité. Le montant de cette réduction est porté de 2 000 F par an à 4 000 F. En 1988, le coût de cette mesure sera de 40 millions de francs.

2) Simplification des obligations déclaratives des petites entreprises.

Afin *d'alléger les formalités* des petites et moyennes entreprises, il est proposé de les dispenser de fournir à l'administration un bilan à l'appui de leurs déclarations de résultats.

Cette mesure s'appliquera aux entreprises industrielles et commerciales soumises à l'impôt sur le revenu dans le cadre d'un régime réel d'imposition et dont le chiffre d'affaires ne dépassera pas le double des limites prévues pour l'application du régime du forfait, soit 1 million de francs pour les ventes et 300 000 F pour les prestations de services.

● **Centres de gestion et associations agréés pour les professions libérales, commerçants, artisans et agriculteurs**

Le taux de l'abattement appliqué sur le bénéfice des adhérents des centres de gestion et associations agréés est ramené de 20 % à 10 % pour la fraction du bénéfice qui, en 1985, était comprise entre 192 200 F et 523 000 F. Depuis son institution, cette limite a progressé moins rapidement que les prix. Pour effacer progressivement les effets de l'érosion monétaire, le seuil a été relevé à 250 000 F pour les revenus de 1986, à 320 000 F pour les revenus de *1987. Cette limite* sera portée à 400 000 F pour les revenus de 1988. Cette disposition s'appliquera également aux salariés détenant plus de 35 % des droits sociaux de leur entreprise.

II. – MODERNISATION DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

● **Réforme de la fiscalité des groupes**

La fiscalité des groupes sera modifiée en établissant les règles d'imposition comparables à celles qui sont appliquées dans la plupart des grands pays développés.

Trois innovations ont *été* décidées *pour* élargir le mécanisme actuel du régime de groupe. Pourront bénéficier de ce nouveau régime l'ensemble des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, quelle que soit leur activité, et leurs filiales à 95 %.

Les modalités de cette mesure sont les suivantes :

1) Le résultat d'ensemble de la société mère sera déterminé par la somme des bénéfices et des déficits annuels de chacune des sociétés du groupe, y compris le montant net des plus-values ou des moins-values à long terme ;

2) Le report en arrière des déficits pourra être pratiqué par la société mère au titre du résultat d'ensemble. La créance née du report pourra être utilisée pour le paiement de l'impôt dû à raison du résultat d'ensemble. Pour l'application du report en arrière, la condition d'investissement s'appréciera au niveau du groupe ;

3) L'impôt sur les sociétés sera acquitté par la société mère sur le résultat d'ensemble. Les filiales seront donc dispensées du paiement de l'impôt sur leurs propres résultats et ne pourront pas reporter en arrière leurs pertes ;

4) La société mère sera substituée aux sociétés du groupe pour l'imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt ;

5) Les dividendes seront distribués à l'intérieur du groupe en franchise d'impôt.

Pour 1989, le coût budgétaire de cette réforme est estimé à 3 milliards de francs.

● **Aménagement des règles d'imposition des plus-values réalisées dans le cadre d'offres publiques d'échange de titres.**

Dans les opérations de restructuration, les entreprises recourent plus souvent aux offres publiques d'échange de titres (OPE), les titres remis à l'échange par une entreprise supportant une taxation. Le gouvernement a décidé de ne plus tenir compte des plus-values réalisées ou des moins-values subies par les entreprises lors de l'échange de titres effectué dans le cadre d'une OPE. La plus-value éventuelle ne sera imposée qu'en cas de cession ultérieure des titres reçus en échange. *Elle sera alors déterminée* à partir de la valeur d'origine des titres remis en échange.

● **Amélioration du régime de crédit d'impôt en faveur de la recherche.**

Actuellement, les entreprises industrielles et commerciales imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour leurs dépenses de recherche égal à 50 % de l'excédent des dépenses de recherche au cours d'une année par rapport aux dépenses de même nature, révalorisées de la hausse des prix à la consommation, engagées au cours de l'année précédente, avec un plafond de 5 millions. Ce crédit s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise ou lui est remboursé, et expire le 31 décembre *1988.*

Le gouvernement a décidé de prolonger ce système jusqu'en 1992 et de porter son plafond à 10 millions de francs pour les dépenses de recherche externe confiées à certains organismes de recherche publics et privés.

En outre, un nouveau dispositif calculé sur le volume des dépenses nouvelles sera institué pour les *entreprises qui effectuent* des dépenses de recherche et de développement expérimental de 1988 à 1990 et qui n'ont jamais bénéficié du crédit d'impôt actuel.

Le crédit d'impôt sera égal à 30 % de l'excédent de dépenses de recherches engagées de 1988 à 1990 sur celles de 1987, avec un plafond de dépenses annuelles de 3 millions de francs. Dans ces deux régimes, l'assiette du crédit d'impôt sera étendue, par décret, aux brevets acquis pour la réalisation d'opérations de recherche.

En 1988, le coût de cette mesure sera de 500 millions de francs.

III. – L'HARMONISATION EUROPÉENNE SUR LA TVA

● **Baisse du taux sur les voitures de tourisme et les motos de plus de 240 centimètres cubes...**

Dans la perspective de l'harmonisation européenne, le taux de TVA majoré sera abaissé de 33,3 % à 28 % pour les ventes de voitures de tourisme et de motos d'une cylindrée supérieure à 240 centimètres cubes, ce taux étant applicable à compter du jeudi 17 septembre pour les opérations d'achat, d'importation, de vente, de crédit-bail, de livraison, de commission, de courtage ou de façon portant sur ces véhicules et à compter du 1er janvier 1988 pour les locations.

En 1988, le coût de cette mesure sera de 6,2 milliards de francs.

● **...sur les disques et autres supports du son préenregistrés.**

Le taux de 33,3 % sera réduit à 18,6 % pour les disques, les bandes, cassettes et autres supports du son préenregistrés, opérations d'achat, d'importation, de vente, de livraison, de commission, de courtage ou de façon.

Cette mesure s'appliquera à compter du 1er janvier 1988. Son coût est évalué à 680 millions de francs pour 1988.

● **Exonération pour les établissements hospitaliers.**

Afin d'harmoniser *la législation* française avec la réglementation communautaire tout en allégeant les charges de la Sécurité sociale, l'ensemble des établissements hospitaliers et de soins bénéficient de l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée accordée aux hôpitaux publics et aux cliniques gérées par des organismes sans but lucratif. Cette mesure s'appliquera à compter du 1er janvier 1988. Son coût budgétaire est évalué à 400 millions de francs pour 1988.

● **Réduction du taux sur les attractions foraines.**

Les jeux et manèges forains sont soumis au taux de 18,60 %, au lieu de 7 % pour les parcs dits « à thème culturel ». Le régime de TVA des forains sera aligné sur celui des parcs à thème. Mais les recettes provenant des ventes à *consommer sur* place ou à emporter ainsi que l'exploitation des appareils automatiques restent soumis à taux de TVA actuels. En 1988, le coût de cette mesure sera de 150 millions.

● **Suppression du crédit de référence.**

La règle du crédit de référence limite les possibilités de remboursement des crédits de taxe *sur la* valeur ajoutée. Compte tenu des divers assouplissements apportés au dispositif, cette règle ne concerne que les redevables qui détenaient un crédit de taxe au 31 décembre 1971 et qui ont toujours été en situation créditrice depuis cette date. Cette règle du crédit de référence sera supprimée pour la généralité des redevables de la TVA. Cette mesure s'appliquera aux demandes de remboursement présentées à compter du 1er janvier 1988. Son coût budgétaire, en 1988, sera de 115 millions de francs.

IV. – HARMONISATION EUROPÉENNE SUR L'ÉNERGIE

● **Modification du tarif de la taxe intérieure de consommation *sur les produits pétroliers* (TIPP)**

L'allégement de la taxation de l'énergie va être poursuivi et la législation applicable en matière de fiscalité des produits pétroliers adaptée aux règles communautaires.

1) Allégement de la taxation.

Le taux de la taxe intérieure de consommation applicable au fioul lourd, déjà réduit en 1987 de 27,95 F à 17 F par quintal, sera ramené à 11,70 F par quintal.

Le taux de cette taxe, ainsi baissé de 58 % en deux ans, rejoindra la moyenne européenne telle qu'elle est définie pour l'harmonisation des taxes spécifiques. En 1988, le coût de cette mesure sera de 360 millions de francs.

– Le taux de la taxe sur le gaz naturel à usage industriel a également été réduit de 0,95 F à 0,59 F par 100 kilowatts/heure en 1987. Cet effort d'allégement sera poursuivi en ramenant ce taux à 0,56 F par 100 kilowatts/heure. En 1988, le coût de cette mesure sera de 40 millions de francs.

– Le tarif de la taxe intérieure est actualisé chaque année. Afin d'alléger l'incidence budgétaire de *cette actualisation*, celle-ci sera effectuée en deux temps : moitié le 15 février 1988, moitié le 30 mai 1988, en ce qui concerne le supercarburant, l'essence, le gazole et le fioul domestique. En 1988, le coût de cette mesure sera de 1 milliard de francs.

2) Harmonisation européenne de la fiscalité des produits pétroliers

Deux taxes spécifiques aux produits pétroliers seront intégrées dans le barème de la taxe intérieure de consommation :

1. Le droit de timbre douanier de 2 % assis sur la taxe intérieure de consommation applicable aux produits pétroliers sera supprimé et intégré dans le tarif de la taxe intérieure de consommation.

2. *Pour compenser la suppression* de la taxe spécifique perçue sur certains produits pétroliers au profit du fonds spécial de grands travaux, le tarif de la taxe intérieure de consommation sera augmenté à due concurrence.

Cette recette supplémentaire, *évaluée* à 4,485 milliards de francs, permettra au budget de l'Etat de prendre en charge les dépenses *nécessaires au financement des* engagements souscrits par le fonds. Cette mesure sera sans incidence sur les prix des produits.

● **Récupération de la taxe sur le gazole et sur le gaz de pétrole liquéfié**

La TVA appliquée aux achats, importations, livraisons et services portant sur le gazole et le gaz de pétrole *liquéfié*, utilisés comme carburant par les utilisateurs autres que les transporteurs internationaux, à partir du 1er septembre 1987, n'est déductible qu'à concurrence de 50 % de son montant. Ce pourcentage sera porté à 60 % pour les opérations qui ont donné naissance au droit à déduction à compter du 1er janvier 1988. Il sera ensuite relevé chaque année de 10 % jusqu'en 1992, date à laquelle la déductibilité totale sera réalisée. En 1988, le coût de la mesure sera de 450 millions de francs.

Les caisses d'épargne à leur tour

● **Plus-values à court terme réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés**

Les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés ont la possibilité de répartir les plus-values nettes à court terme sur l'année de leur réalisation et les deux années suivantes alors qu'elles devraient être imposées, selon le régime de droit commun, l'année de réalisation. Ce dispositif d'étalement se justifiait pleinement lorsque le taux de l'impôt sur les sociétés était élevé. Or, après avoir été réduit à 45 %, le taux de l'impôt sur les sociétés, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 1988, a été ramené à 42 % par la récente loi sur l'épargne. Il est donc proposé de supprimer la possibilité d'étalement pour les plus-values nettes à court terme réalisées au cours des *exercices ouverts* à compter du 1er janvier 1987. Toutefois, le dispositif d'étalement sera maintenu pour les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu. En 1988, le rendement de cette mesure est évalué à 1,25 milliard de francs.

● **Imposition des caisses d'épargne et de crédit municipal**

Afin de poursuivre l'harmonisation des conditions de concurrence entre les divers *établissements financiers*, les caisses d'épargne et les caisses de crédit municipal seront soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Toutefois, ces organismes bénéficieront d'une période transitoire, s'achevant en 1992.

En 1988, le produit de cette mesure est évalué à 65 millions de francs.

● **Reconduction et pérennisation de diverses mesures temporaires**

Seront reconduits pour un an :

I. – L'amortissement supplémentaire accordé aux entreprises pour les immobilisations financées par certaines primes d'équipement : primes d'aménagement du territoire, de développement régional, d'orientation pour les entreprises de produits agricoles et alimentaires, de *développement artisanal* ou *d'installation* dans les DOM ;

II. – Le dispositif d'imposition atténuée prévu en matière de droit d'enregistrement pour faciliter la consolidation des fonds propres des entreprises ainsi que des sociétés coopératives et de leurs unions.

– Le prélèvement sur les entreprises pétrolières ;

– La non-perception du prélèvement de 3,60 % prévu pour les frais de dégrèvement et de non-valeurs *relatifs à la taxe d'habitation.*

Vont devenir permanents :

I. – Le régime de faveur applicable en matière de droits d'enregistrement aux actes constatant des fusions de sociétés (perception d'un droit d'apport de 1,2 % ou d'un droit de 1 220 F) ;

II. – La possibilité de report de l'imposition de la plus-value réalisée à l'occasion d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion ou d'une scission ;

III. – Le régime de faveur applicable aux actes constatant des apports en capital à un groupement agricole d'exploitation en commun (perception d'un droit fixe de 430 F).

En 1988, le coût de ces différentes mesures sera de 1,5 milliard de francs.

COMMENT VARIERONT LES DIVERS IMPOTS
(en millions de francs)

NATURE DES RECETTES	Résultats 1986	Loi de finances initiale 1987	Evaluations révisées pour 1987	Projet de loi de finances 1988	Progression 1987/1986 en %	Progression 1988/1987 en %
I. – RECETTES FISCALES						
Impôt sur le revenu	221 256	212 813	222 600	220450	+ 0,6	– 1,0
Impôt sur les sociétés	104 099	115 350	117 000	121240	+ 12,4	+ 3,6
Autres impôts directs	101 553	97 035	98 400	97 950	– 3,1	– 0,5
Enregistrement, timbre et Bourse	57 025	60 056	63 900	69 100	+ 12,0	+ 8,1
Produits des douanes	103 031	106 091	106 900	115 621	+ 3,8	+ 8,2
Taxe sur la valeur ajoutée	475 498	498 440	500 260	523 385	+ 5,2	+ 4,6
Autres impôts indirects	29 383	30 589	30 834	32 255	+ 4,9	+ 4,6
Total du chapitre I	1 091 845	1 120 374	1 139 894	1 180 001	+ 4,4	+ 3,5
II. – RECETTES NON FISCALES	69 625	63 096	65 195	73 860	– 6,4	+ 13,3
III. – PRÉLÈVEMENTS au profit des collectivités locales et de la CEE	– 131 896	– 149 110	– 153 190	– 164 386	+ 16,1	+ 7,3
IV. – A DÉDUIRE : Remboursements et dégrèvements	– 113 934	– 109 410	– 109 410	– 120 815	– 4,0	+ 10,4
Total des recettes nettes (chap. I à IV)	915 640	924 950	942 489	968 660	+ 2,9	+ 2,8
Recettes fiscales nettes (chap. I, III et IV)	846 015	861 854	877 294	894 800	+ 3,7	+ 2,0

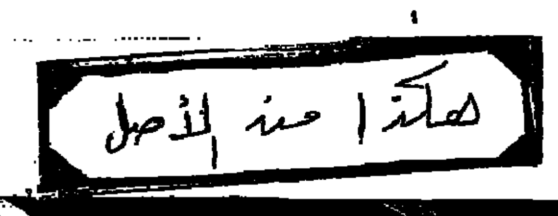
ÉVOLUTION DES DÉFICITS BUDGÉTAIRES
(en millions de francs)

	PRÉVU	RÉALISÉ
1980	– 31 156	– 30 302
1981	– 29 384	– 80 885
1982	– 95 456	– 98 954
1983	– 117 762	– 129 614
1984	– 125 800	– 146 184
1985	– 140 192	– 153 285
1986	– 145 342	– 141 089
1987	– 129 289	–
1988	– 114 924	–

Les privatisations financent les infrastructures

Une partie du produit des privatisations sera consacrée, en 1988 comme en 1987, au financement de certaines infrastructures. Trois domaines en bénéficieront : le secteur autoroutier, la SNCF et les ports autonomes. La SNCF en particulier, qui a déjà perçu en août 1987 à ce titre une dotation de 1,4 milliard de francs (pour le financement du TGV Atlantique), recevra en 1988 1,7 milliard afin de lui permettre l'électrification ferroviaire de la Bretagne et du Massif Central.

Afin de conforter la situation financière des ports autonomes, ceux-ci bénéficieront d'un apport en capital de 1,3 milliard de francs.



Economie

de finances pour 1988

de francs

Mesures en faveur des ménages

I. – IMPOT SUR LE REVENU

● **Actualisation du barème**

Le barème sera indexé sur la hausse des prix prévue en 1987, *toutes les tranches* étant uniformément relevées de 3,3%. Le précédent budget avait relevé les tranches de 2,4%.

● **Allégements sur les tranches élevées**

a) La réduction des taux est de 4% pour les taux de 10% à 45% et de 2% pour les taux de 50% à 58%.

Le taux *marginal maximal* sera fixé à 56,8% (voir le barème 1988 pour les revenus de 1987 publié dans *le Monde* du 16 septembre, page 43). Compte tenu du mécanisme de la décote et de l'allégement de 4%, le nombre de nouveaux foyers exonérés se situera autour de 65000.

b) Maintien des minorations *appliquées sur les cotisations* d'impôt sur les revenus de l'année 1986.

Le maintien de ces minorations s'accompagnera d'une actualisation de la limite de la minoration de 3%. Celle-ci concernera les contribuables dont l'impôt sera supérieur à 41060 F et dont le revenu imposable par part n'excédera pas 304770 F au lieu de 295000 F précédemment.

● **Mesures d'accompagnement diverses**

a) Le plafond de l'avantage en impôt procuré par le quotient familial sera revalorisé dans la même proportion que la hausse des prix, soit 3,3%. Il sera ainsi porté de 10770 F à 11130 F pour chaque demi-part. De même, le plafond de la réduction d'impôt procurée par les deux premières demi-parts des contribuables, célibataires, divorcés ou soumis à une imposition distincte est fixé à 14230 F, au lieu de 13770 F.

b) Le montant de l'abattement accordé par enfant marié rattaché est porté de 18570 F à 19600 F.

c) Afin d'anticiper l'effet de la baisse de l'impôt sur le revenu, en 1988, le montant des acomptes provisionnels et des prélèvements mensuels sera réduit de 4%.

d) Relèvement de l'âge limite des enfants ouvrant droit à la déduction des frais de garde

La loi de finances pour 1987 avait doublé le montant des frais de garde déductibles des revenus (10000 F par an et par enfant) pour les enfants à charge âgés de moins de cinq ans *au 31 décembre de l'année* d'imposition. Le bénéfice de cette mesure sera étendu aux enfants âgés de moins de sept ans à la même date. Elle s'appliquera pour la première fois pour les enfants âgés de moins de sept ans au 31 décembre 1987. Cette mesure bénéficiera à cent deux mille familles. Son coût sera de 220 millions de francs, en 1988.

e) *Doublement* de l'exonération partielle des indemnités de départ volontaire à la retraite.

Afin de faciliter le passage de la vie active à la retraite, il est proposé de porter de 10 000 F à 20 000 F la limite d'exonération pour les indemnités perçues par les salariés qui partent volontairement en retraite. En 1988, le coût du doublement de cette limite d'exonération sera de 180 millions de francs.

II. – LA FISCALITÉ LOCALE

● **Sursis à l'actualisation des valeurs locatives.**

Aux termes de la loi de finances rectificative pour 1986, une actualisation des valeurs locatives devait intervenir en 1988, avant leur révision en 1990. Compte tenu des transferts de charges qu'entraînerait une actualisation en 1988, celle qui était prévue pour 1988 n'aura pas lieu. Cependant, afin d'actualiser régulièrement les bases des impôts locaux, les valeurs locatives foncières seront majorées par application de coefficients annuels forfaitaires, déterminés au niveau national en fonction de la hausse des loyers.

Pour 1988, les coefficients suivants seront retenus : 1 pour les propriétés non bâties ; 1,01 pour les immeubles industriels qui figurent au bilan d'une entreprise industrielle et commerciale ; 1,03 pour l'ensemble des autres propriétés bâties.

● **Aménagement des règles de fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

Afin d'éviter une augmentation trop rapide du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui serait préjudiciable notamment aux exploitants agricoles, il est proposé de lier son évolution à celle du taux de la taxe d'habitation. Ainsi, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne pourra excéder celui de l'année précédente, corrigé de la variation du taux de la taxe d'habitation.

Le nombre des exploitants agricoles par rapport aux contribuables non agricoles (cadres, notamment) décroît dans les communes. D'où la proposition de lier l'évolution de ces deux taxes, les propriétaires terriens, de plus en plus souvent minoritaires dans les conseils municipaux, craignant de faire les frais de fortes hausses de la foncière non bâtie.

● **Harmonisation de la date limite de paiement des impôts locaux**

Actuellement, la majoration de 10 % pour paiement tardif des impôts locaux ne peut pas être appliquée avant le 15 septembre pour les communes de plus de trois mille habitants et le *31 octobre* pour les autres communes. Afin d'harmoniser les conditions d'application des impôts locaux, la date du 15 septembre a été retenue pour l'ensemble des communes.

III. – MESURE EN FAVEUR DU LOGEMENT

Les contribuables qui achètent ou font construire un logement neuf en vue de le louer bénéficient, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu, réduction d'impôt de 10 % du prix de l'immeuble, plafonné à 200 000 F (400 000 F pour un ménage). Ces logements doivent être achevés avant le 1er janvier 1990. Cette disposition est *susceptible de freiner le lancement* de programmes de construction. En effet, le délai moyen d'achèvement d'un programme de construction étant de dix-huit à vingt-quatre mois, les opérations lancées après le deuxième semestre 1988 ne pourront toutes être achevées avant cette date butoir. Le bénéfice de cette réduction d'impôt va être étendue aux logements qui, quelle que soit la date de leur achèvement, rempliront les deux conditions suivantes : la construction devra avoir fait l'objet, avant le 1er octobre 1989, de la déclaration d'ouverture de chantier prévue au code de l'urganisme : les fondations devront être achevées avant le 1er janvier 1990.

Cette nouvelle mesure concernera également les souscripteurs de certaines parts ou actions de sociétés immobilières d'investissement ou de sociétés civiles de placement immobilier.

IV. – MESURES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

● **Reconduction de mesures de TVA prises en faveur de l'agriculture.**

Le remboursement forfaitaire qui permet d'effacer la charge de TVA supportée par les agriculteurs non assujettis est reconduit pour cinq ans.

Les ventes d'animaux vivants de boucherie et charcuterie à des non-assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée resteront taxées au taux de 2,10 % jusqu'au 31 décembre 1992.

En 1988, le coût de ces mesures sera de 130 millions de francs.

Dépenses : emploi, recherche et coopération prioritaires

Les dépenses définitives de l'Etat atteignent 1 081,5 milliards de francs dans le projet de loi de finances pour 1988, contre 1 049,7 milliards dans la loi de finances initiale pour 1987, ce qui représente une progression de 3 % en francs courants.

Les dépenses totales de 1988 reprennent 9,2 milliards de francs qui, jusqu'alors, ne figuraient pas au budget général (7,4 milliards de crédits de logement, 1,7 milliard du Fonds spécial des grands travaux). La Rue de Rivoli a calculé une progression, à structures constantes, des dépenses qui est alors de 1,9 %, *comme en 1987. Pour la seconde année consécutive*, les dépenses de l'Etat augmentent, selon la présentation officielle, moins vite que les prix (ils devraient augmenter de 2,5 % en 1988, d'après les hypothèses du gouvernement). Les dépenses de l'Etat baisseraient donc en valeur réelle.

Si l'on tient compte du solde des opérations temporaires – les prêts de l'Etat et les remboursements sur prêts antérieurs, – les charges totales s'élèvent à 1 083,6 milliards de *francs, contre 1 054,2 milliards en 1987.*

L'effort d'économies réalisées est estimé par le gouvernement à près de 30 milliards de francs, dont 10 milliards environ liés à la réduction de l'enveloppe des bonifications d'intérêts. Malgré une réduction de 0,4 % des effectifs de la fonction publique (une diminution nette de 13 000 postes), les dépenses civiles de fonctionnement augmentent de 3,7 %, pour atteindre *367,7 milliards de francs. Cette* augmentation est liée notamment au financement des campagnes présidentielle et cantonales de 1988. Les crédits d'intervention progressent de 2,1 % et s'élèvent à 329,3 milliards. Les dépenses civiles en capital stagnent, comme en 1987 (+ 0,2 %, à 67,7 milliards de francs).

Poursuivant *« l'effort de clarté, de transparence et de rigueur financière »*, le gouvernement a reconduit les rebudgétisations effectuées en 1987 (ou élargies dans le cas de l'assurance-crédit) et en a réalisé de nouvelles à l'occasion du projet de loi de finances pour 1988. La taxe additionnelle du droit au bail, jusqu'à présent affectée à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ira désormais directement dans le budget général, qui versera à l'Agence, les subventions nécessaires. Le Fonds spécial des grands travaux est supprimé. La charge de la dette contractée par le *FSGT*, et la taxe alimentant ce fonds sont reprises par l'Etat à compter du 1er janvier 1988.

Les recettes tirées de la privatisation (50 milliards de francs en 1988), isolées au sein du « compte *spécial d'affectation* », seront affectées au désendettement de l'Etat (à hauteur de 35 milliards de francs) et à des apports en capital aux entreprises publiques (pour 15 milliards de francs). La charge de la dette publique atteindra, en 1988, 104,1 milliards de francs, en progression de 5,6 % par rapport à son montant dans la loi de finances initiale pour 1987.

Trois priorités ont été retenues pour 1988 : l'emploi, la coopération et la recherche. Les ministères de la défense, de la justice et de l'intérieur sont également favorisés. En revanche, la volonté de faire reculer l'Etat dans ses interventions économiques se traduit par une nouvelle baisse des crédits destinés à l'industrie, au commerce et à l'artisanat.

● **L'EMPLOI : un budget en hausse de 11,6 %**

Les crédits destinés à la formation professionnelle et aux actions de soutien à l'emploi atteignent 74,6 milliards de francs, en progression de 11,6 % par rapport à la loi de finances initiale de 1987. Ils sont complétés par des crédits inscrits au budget des charges communes à hauteur de 3,5 milliards. La formation professionnelle est à nouveau privilégiée : les sommes qui lui sont consacrées sont en hausse de 15,5 % (27,5 milliards de francs). Les crédits consacrés par l'Etat à l'indemnisation du chômage et aux préretraites s'élèvent à 41,5 milliards (plus 3,9 %). Le financement des actions en faveur des jeunes (TUC, Sivp, stages) bénéficie d'une dotation de 9,8 milliards, celui destiné aux efforts de formation des *adultes* de 10,5 milliards.

Les dépenses totales du ministère des affaires *sociales* et de l'emploi atteignent 112,3 milliards de francs, en progression de 8 % par rapport à la loi de finances *initiale* de 1987.

● **LA COOPÉRATION : 29,5 milliards d'aide publique au développement.**

Après avoir *stagné* en 1987, les ressources du ministère de la coopération augmentent en 1988 de 11,5 % (8,3 % à structure constante) pour atteindre 6,6 milliards de francs. L'ensemble des dépenses en faveur de l'aide publique au développement s'élève à 29,5 milliards de francs (contre 26,7 milliards en 1987), ce qui devrait représenter 0,54 % du produit intérieur brut (contre 0,48 % en 1986, dernier exercice connu).

Les pays africains sont les principaux bénéficiaires des mesures nouvelles. Dans le cadre d'une aide bilatérale totale de 21,5 milliards, ils profiteront de concours financiers supplémentaires de 150 millions de francs, de crédits de paiement destinés au Fonds d'aide et de coopération, le FAC, de 1,5 milliard (plus 27,9 % par rapport à 1987) et de financements pour des actions de coopération en matière culturelle et technique (plus 185,7 millions). L'aide multilatérale s'élève à 8 milliards de francs, dont 3,2 milliards correspondent à la part française du budget d'aide communautaire.

● **LA RECHERCHE : priorité à la recherche industrielle.**

Redevenu priorité de l'Etat, l'effort civil de recherche progresse de 7,7 % (56,5 % milliards de francs), *celui du ministère de la* défense augmente de 16,6 % (29,1 milliards). L'effort public est prioritairement affecté à la recherche industrielle. Les crédits de l'ANVAR en faveur de l'innovation *passent* de 425 millions de francs à 640 millions, soit une progression de 50,6 %. Ceux destinés au Fonds de la recherche et de la technologie, le FRT, sont portés à 953 millions (plus 45,5 %). Les dépenses liées au crédit d'impôt recherche sont accrues de 500 millions.

Malgré la création de cent soixante postes nouveaux de chercheurs, les effectifs totaux employés dans les établissements publics de recherche (CNRS, INRA...) diminuent de 0,2 %.

II. – LES TROIS DOMAINES DE LA SÉCURITÉ

● **LA DÉFENSE : un budget de 174,3 milliards**

Répondant aux objectifs de la loi de programmation militaire 1987-1991, le budget du ministère de la défense s'élève à 174,3 milliards de francs, en progression de 3 % par rapport à la loi de finances initiale de 1987. Il enregistre une nouvelle augmentation des crédits d'équipement (les crédits de paiement atteignent 90,8 milliards de francs, en hausse de 5,9 % par rapport à 1987, auxquels s'ajoutent 2,4 milliards de crédits du fonds de concours provenant de cessions d'actifs), destinés au financement de la modernisation de *la composante nucléaire et d'un* effort important en faveur des forces conventionnelles (17 livraisons de Mirage-2000, notamment, sont prévues).

Comme en 1987 également, les *frais de fonctionnement du ministère* de la défense stagnent à 83,4 milliards de francs (soit + 0,6 % à structures constantes). 4 000 emplois civils et 1 200 emplois militaires sont supprimés, mais 200 postes de gendarmes d'active et 600 postes de gendarmes auxiliaires sont créés.

● **LA JUSTICE : une progression de 10,3 %**

Après une augmentation de 10 % dans la loi de finances initiale de 1987, le ministère de la justice enregistre une nouvelle progression de ses crédits de 10,3 %. Ils atteignent 14,7 milliards de francs. L'essentiel des nouveaux crédits d'équipement est destiné au financement de la construction de 15000 places de prison supplémentaires. Un effort important est également prévu en faveur des services judiciaires. 574 créations nettes d'emplois budgétaires sont par ailleurs décidées.

● **L'INTÉRIEUR : 750 millions pour les élections**

Les dépenses ordinaires et crédits de paiement du ministère de l'intérieur s'élèvent à 60,3 milliards de francs, en progression de 7,9 % par rapport à 1987. Ils comprennent notamment 750 millions de francs destinés à l'organisation des élections présidentielle et cantonales de 1988. A structures constantes, les crédits du ministère progressent de 4,8 %.

Malgré la réduction des effectifs administratifs (665 emplois), 850 emplois budgétaires nouveaux sont créés. L'augmentation des crédits est destinée à la poursuite du programme de modernisation de la *police, à l'accroissement et à l'amélioration* de la présence policière et au renforcement de la sécurité civile et des juridictions administratives.

III. – LES AUTRES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

● **L'ÉDUCATION NATIONALE : le premier budget de la nation**

Les dépenses de l'Etat pour l'éducation s'élèvent à 175,1 milliards de francs, en progression de 4,1 % par rapport à 1987. Malgré la suppression de 740 postes administratifs, le ministère de l'éducation enregistre la création nette de 3 800 emplois nouveaux qui seront affectés en priorité dans les lycées, aux dépens des collèges. L'augmentation des crédits doit permettre le financement de la revalorisation des carrières des instituteurs ainsi que celui de mesures nouvelles en faveur de l'enseignement privé (195 millions de francs). L'objectif est la mise en place d'une *parité réelle des moyens de l'enseignement* privé avec ceux de l'enseignement public.

Les crédits destinés à l'enseignement supérieur atteignent 22,8 milliards de francs. Leur progression *sensible (+ 5,3 %) doit permettre* un accroissement des capacités d'accueil des universités et une revalorisation de la condition des enseignants et des étudiants.

● **L'AGRICULTURE : forte hausse de la subvention au BAPSA**

Le budget du ministère de l'agriculture est en hausse de 5,1 %, les crédits atteignant 34,9 milliards de francs, et cela malgré la baisse des crédits de bonification. *Hors bonifications*, la progression est de 9,6 % par rapport à 1987. Les dépenses publiques totales bénéficiant à l'agriculture s'élèvent à 117,2 milliards (+ 9 %). Deux grands postes *augmentent fortement : la subvention* de l'Etat au BAPSA progresse de 22,3 % (56,2 milliards de francs) et la contribution française au FEOGA, qui devrait passer de 32,5 à 41,3 milliards de francs, soit une *progression exceptionnelle de 27 %.*

● **ÉQUIPEMENT, LOGEMENT : l'abandon de l'aménagement du territoire**

Les crédits destinés à l'urbanisme et au logement sont en hausse de 7,8 %, *atteignant 52,9 milliards* de francs, ceux destinés aux transports baissent de 6,9 %, à 43,4 milliards de francs. Les crédits destinés aux programmes routiers augmentent de 6,1 %, ceux consacrés aux ports maritimes de 20,8 %. Comme en 1987, les dépenses pour l'aménagement du territoire sont à nouveau en forte baisse (– 13,6 %) et ne représentent plus que 1,8 milliard de francs.

IV. – LES BUDGETS STAGNANTS

● **ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATIONS : 202 milliards de charges communes**

Les crédits du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation (charges communes) augmentent de 0,8 % pour atteindre 202,1 milliards de francs. Compte tenu de la reprise par l'Etat de la dette d'organismes supprimés (caisse d'amortissement pour l'acier et fonds spécial des grands travaux) ainsi que de l'incidence des nouvelles caractéristiques d'émission des emprunts à long et moyen terme et de la rebudgétisation des opérations financées sur des ressources du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, le budget des charges communes diminue de 1,6 %.

● **JEUNESSE ET SPORTS : maintien à 2,2 milliards**

Pour la seconde année consécutive, le budget du ministère de la jeunesse et des sports stagne à 2,2 milliards de francs (soit une progression de 0,7 % en francs courants).

V. – LES MINISTÈRES EN BAISSE

● **INDUSTRIE ET TOURISME : la plus forte chute**

Les crédits affectés à l'industrie et au tourisme sont en baisse de 12,3 % par rapport à la loi de finances initiale de 1987, atteignant 17,8 milliards de francs, ceux destinés à l'industrie diminuent de 12,5 %, ceux pour le tourisme de 2,4 %. La réduction est liée à la forte contraction des dépenses d'intervention et des crédits de politique industrielle.

● **CULTURE ET COMMUNICATION : *le frein sur les grands projets***

Le budget du ministère de la culture et de la communication atteint 8,8 milliards de francs, en baisse de 2,2 % par rapport à 1987. *Mais hors dotations consacrées aux* grands projets, le budget de la culture progresse de 3,3 %.

● **ANCIENS COMBATTANTS : un budget de 26,9 milliards**

Les crédits du ministère des anciens combattants diminuent de 0,9 %, atteignant 26,9 milliards de francs.

LES CONCOURS DE L'ÉTAT AUX ENTREPRISES NATIONALES

(en millions de francs) (1)

	1986 (loi de finances rectifiée)	1987 (loi de finances initiale	1988 (projet de loi de finances)
ÉNERGIE			
EDF			
GDF			
CDF	7 420	7 350	7 090
TRANSPORTS			
SNCF	21 910	22 922	23 330
RATP	4 492	4 501	4 504
CGM	298	539	385
Air France			
Aéroports de Paris			
INDUSTRIE			
SNIAS-SNECMA	20		
Renault	5 000		
Nouveau secteur nationalisé et chimie d'Etat	13 995	7 200	8 500
DIVERS	402	1 730	4.550
Total (hors charges de retraites)	53 639	44 242	48 359
CHARGES DE RETRAITES			
SNCF	14 035	13 991	12 100
CDF (Caisse des mines)	6 623	7 194	6 842
SEITA	423	408	422
TOTAL GÉNÉRAL	74 720	65 835	67 723

(1) Y compris compte d'affectation spéciale alimenté par une partie des recettes des privatisations.

Au conseil des ministres

M. Mitterrand s'inquiète de l'inflation et du déficit extérieur

A l'issue du conseil des ministres du mercredi 16 septembre, au cours duquel M. Balladur a présenté le projet de budget pour 1988, Mme Michèle Gendreau-Massaloux, porte-parole de l'Elysée, a fait la déclaration suivante :

« Le président de la République a fait observer qu'il était de tradition pour un gouvernement de porter de sévères critiques sur la gestion de ses prédécesseurs. Tel avait été notamment le cas lorsque M. Barre avait eu à juger la politique économique et financière du gouvernement précédent (1) ou lorsque M. Delors avait dû apprécier la politique de M. Barre et que, dès lors, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'opinion exprimée par le ministre d'Etat sur sa propre gestion comparée à celle des autres.

» Le chef de l'Etat s'est inquiété du taux d'inflation prévisible pour 1987 et du grave déficit du commerce extérieur. Il a fait observer que, selon l'OCDE, la dette intérieure publique du pays était en 1986 la plus faible des grands pays industrialisés par rapport au PIB et qu'entre 1981 et 1986 cette dette intérieure avait moins augmenté en France que chez nos principaux concurrents. Il a rappelé enfin que la conclusion de ce débat appartenait aux Français eux-mêmes qui sauraient fort bien distinguer où se trouve la réalité. »

Cette intervention faisait suite aux explications de M. Balladur selon lesquelles la France est passée en matière budgétaire d'une pratique de « cercle vicieux » à celle de « cercle vertueux ». Au cours d'une conférence de presse, M. Balladur, interrogé sur les commentaires du chef de l'Etat, a souhaité une nouvelle fois que *« la campagne électorale ne s'ouvre pas trop tôt »*.

(1) NDLR. – Il s'agissait du gouvernement de M. Chirac.

Economie

Le projet de loi de finances pour 1988

A l'Assemblée nationale

Débat feutré entre le gouvernement et les barristes

Le président de la République a raison : il y a des traditions budgétaires. Elles ont été respectées par les hommes politiques, le mercredi 16 septembre à l'Assemblée nationale. Comme de coutume, le ministre des finances, flanqué de son ministre délégué au budget, est venu présenter, entre le conseil des ministres et la conférence de presse, son projet de loi de finances aux députés membres de la commission des finances. Comme de coutume, l'opposition a critiqué *« les facilités et les camouflages »*. Comme de coutume, le noyau dur de la majorité a applaudi très fort. Comme de coutume, son allié a fait la fine bouche.

Pas de surprise mercredi, pas plus dans les couloirs du Palais-Bourbon que dans les propos de M. Balladur. Les grandes lignes de son budget étaient déjà connues. Les ministres quittaient à peine l'Elysée en fin de matinée, que le groupe socialiste distribuait déjà à la presse l'argumentaire détaillé de sa critique. Pas de surprise, là aussi : en écoutant M. Christian Pierret (PS, Vosges), on croyait presque entendre M. Robert André Vivien (RPR, Val-de-Marne) ou M. Edmond Alphandery (UDF, Maine-et-Loire), commentant, un mercredi de septembre 1985, le projet de budget que serait venu leur présenter M. Pierre Bérégovoy.

Proximité électorale oblige : pour une opposition qui ambitionne de revenir aux affaires, il faut s'efforcer de prouver que les chiffres du ministre en place ne correspondent pas à la réalité, que le gouvernement cherche à faire des cadeaux aux électeurs, et que ceux qui lui succéderont trouveront une situation financière bien difficile à gérer.

L'argumentaire socialiste est simple : les recettes de privatisation et les ventes de service actif rapporteront 26 milliards de francs à l'Etat. La rebudgétarisation accroîtra les recettes du budget général de 7 milliards. Résultat : le déficit budgétaire n'est pas de 115 milliards mais de 148 milliards, alors qu'en 1986, dans le dernier budget socialiste, il n'était que de 141 milliards.

M. Pierret ne trouve donc qu'une seule qualité à M. Balladur : l'*« habileté dans la présentation des comptes »*. Il lui dénie toute rigueur. Les socialistes s'étonnent ainsi que le gouvernement puisse se vanter d'avoir maîtrisé les dépenses de l'Etat, alors que les budgets de tous les ministères *« sauf ceux de l'industrie, des transports, du commerce extérieur »* augmentent plus que l'inflation. Le député des Vosges affirme : *« Jamais la gestion des finances publiques n'a été à la fois aussi relâchée et au aussi camouflée qu'aujourd'hui. »*

Les « infléchissements » de M. Alphandery

De quoi faire perdre tout flegme à M. Vivien, rapporteur général de la commission des finances, qui estime que *« les choix budgétaires et fiscaux sont ceux qu'il fallait faire »*. Il juge que, compte tenu, *« d'un environnement économique international relativement morose »*, les résultats de l'économie française *« peuvent être considérés comme tout à fait positifs »*. Il est donc normal pour lui que ce projet de budget *« soit celui de la continuité »*.

Sur ce point-là, au moins, M. Alphandery est d'accord : *« Le budget 1988 ressemble comme un frère à celui de 1987. L'an dernier, nous avions dit que le gouvernement allait dans la bonne direction. Nous n'avons pas de raisons de dire autre chose aujourd'hui, même si cette fois encore, nous pensons qu'il faudrait infléchir la politique du gouvernement. »* Mais la liste des infléchissements qu'il réclame décrit en fait une autre politique économique et budgétaire.

Proche de M. Barre, M. Alphandery explique ainsi notamment, qu'on ne peut pas *« dissocier les effets du budget de l'Etat de ceux des comptes de la Sécurité sociale. On ne peut, année après année, baisser les impôts et accroître les prélèvements sociaux »*. Il ajoute : *« On ne peut pas faire admettre aux salariés que la rigueur salariale doit continuer, si on laisse les entreprises utiliser l'amélioration de leurs marges à autre chose qu'à la modernisation du pays (...). Il faut, par des institutions fiscales, augmenter la rentabilité des capitaux, réinvestir dans l'entreprise. »*

Ce débat entre barristes et M. Balladur a déjà eu lieu l'an dernier, mais cette fois les amis du député de Lyon sont bien décidés à faire entendre plus fortement leurs différences. Satisfaits d'avoir remporté une première victoire en obligeant le ministre d'Etat à renoncer à son projet de programmation triennal du budget, qui aurait lié le futur président de la République, ils ne comptent pas en rester là. Le ministre des finances ayant *« enterré la hache de guerre »*, le débat budgétaire ne sera pas l'occasion de batailles spectaculaires entre barristes et chiraquiens, mais les premiers vont s'efforcer d'empêcher les seconds d'en tirer seuls les profits électoraux.

THIERRY BREHIER.

Le bon confesseur

Sortant, comme de coutume, d'une longue séance de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Edouard Balladur a tenu le mercredi 16 septembre, devant les journalistes, sa traditionnelle conférence de presse.

Sans pitié pour ceux qui l'écoutaient dans la chaleur *étouffante de la grande salle des* commissions, il a impertubable*ment et sans reprendre haleine,* tenu son auditoire pendant une *heures sous le charme des chif*fres et des pourcentages. Avec *en prime des graphiques projetés* sur de multiples écrans de télévision.

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation reste sûr de lui et dominateur, mais avec cette bonhomie distinguée qui désarme bien souvent les critiques. Au demeurant, vouloir critiquer reviendrait aussi à se répéter, car le ministre d'Etat *aime ressasser ses arguments :* l'économie française a retrouvé *la voie de la compétitivité,* les entreprises ont été libérées des contraintes *qui pesaient sur* elles... Bref, grâce aux réformes *entreprises depuis mars 1986, « la position de la France dans la concurrence internationale s'est considérablement renforcée, même si la conjoncture mondiale reste difficile »*.

Cette idée de position renforcée — de meilleure compétitivité — a sans doute étonné des journalistes qui consultent les résultats du commerce extérieur de la France et n'y voient pas matière à se réjouir. Le gouvernement ne prévoit-il pas lui-même un nouveau déficit de l'ordre de 32 milliards de francs pour 1988 ? M. Balladur *répondra en reconnaissant les « difficultés de nos entreprises qui non seulement ont du mal à exporter, mais aussi à satisfaire la demande intérieure »*.

Pour M. Juppé, ministre délégué chargé du budget, le *moment semblait venu de polémiquer* : des déficits plus importants, on en a connu de pires dans un passé récent, une moyenne de 48 milliards de francs sur la période 1981-1985. On voit qui est visé. A ses côtés pourtant, M. Balladur venait de déclarer qu' *« il ne souhaitait pas que la campagne électorale s'ouvre trop tôt »*. S'il annonçait quelques heureuses décisions, comme la réduction *des impôts sur le revenu et des* baisses de TVA, c'était encore pour le *ministre d'Etat « très loin de la date à laquelle il fallait essayer de plaire »*.

L'augmentation des cotisations sociales

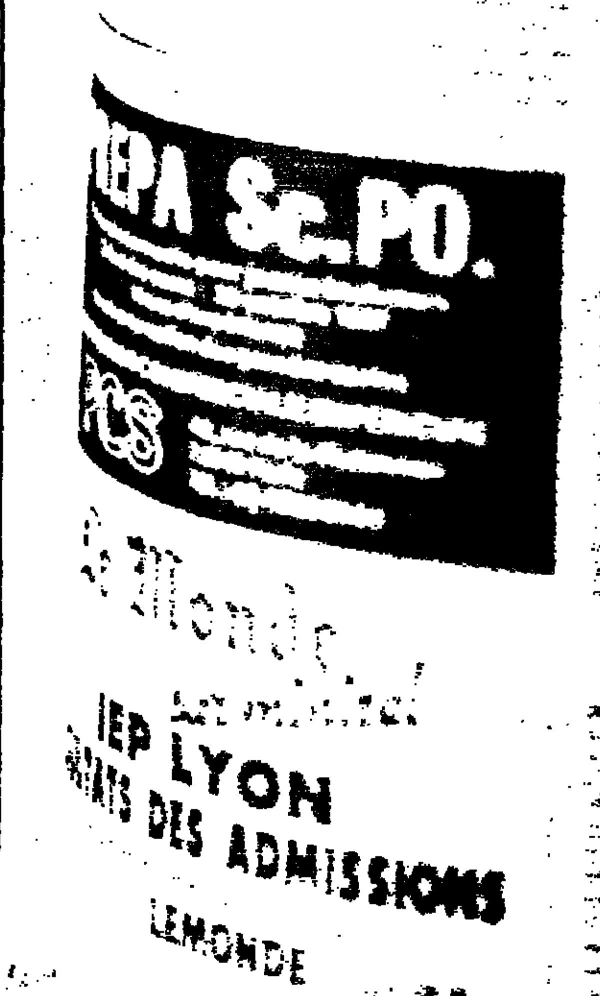
Il est un point sur lequel M. Balladur n'a pas attendu que la question soit *posée* pour répondre : celui qui concerne les augmentations de cotisations *sociales. Le gouvernement,* selon une méthode éprouvée, *reprend-il d'une main ce qu'il a* donné de l'autre ? La réponse du *ministre tient en quelques argu*ments. Le premier est qu'il convient de distinguer le budget de l'Etat et celui de la Sécurité sociale qui *« ont chacun leur objet et chacun leur mode de financement »* ; le second est que *« les cotisations sociales entrent dans un système d'assurance et sont donc immédiatement redistribuées »*.

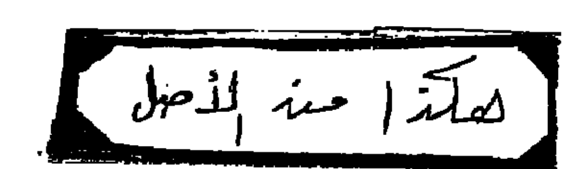
« La détermination du niveau des cotisations ouvre en fait un débat de société sur le poids des transferts sociaux obligatoires. Et les sujets de société, vous le savez, ne sont pas dignes des procès d'intention. » CQFD.

Sans doute vaut-il mieux élever le débat plutôt que de laisser les Français continuer à faire leurs petits calculs. Calculs qui montrent qu'en tenant compte de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et de celle de la tranche d'impôt à 65 % (mesures qui ne concernent pas tout le monde), les contribuables verront globalement leurs impôts diminuer de 42 milliards de francs entre la mi-86 et la fin 88, alors que les prélèvements sociaux qu'ils devront supporter augmenteront de 50 milliards de francs. C'est peut-être ainsi qu'il fallait procéder par souci de rigueur, mais à trop insister sur les allégements et à trop oublier les cotisations, la plus belle des présentations budgétaire devient suspecte.

M. Balladur s'attristera sans doute que *l'on s'en tienne* à de si triviales remarques, lui qui nous convie à fixer nos regards *sur* l'horizon 93, année de l'ouverture du grand marché unique européen. Quant à ceux qui lui reprochent de n'avoir pas fait preuve d'assez de vertu en désendettant davantage l'Etat, il rétorque *« prenez patience, la vertu est progressive, tous les bons confesseurs vous le diront »*. L'ennui est que les pénitents se font de plus en plus rares aux portes des confessionneaux.

FRANÇOIS SIMON.





Economie



A TRAVERS LES ENTREPRISES

3 % du capital pour le personnel d'Air Inter

M. Pierre Eelsen, PDG d'Air Inter, a annoncé, le 15 septembre, que le personnel de la compagnie se verrait proposer d'acheter 3 % du capital, soit 24 000 actions à partager entre les huit mille salariés. Ces actions seront offertes au prix de 1 500 F, ce qui représente la moitié du cours en Bourse (hors cote). Cette opération est rendue possible par la cession de 15 % du capital d'Air Inter actuellement détenus par la SNCF. Profiteront de ce retrait : la Caisse des dépôts et consignations (7 % ou 8 %), le personnel (3 %) et le public pour le solde.

Air France tend la main à UTA

Après l'annonce qu'UTA ne recevrait pas l'autorisation de poser ses avions à New-York en raison d'une décision du premier ministre (*le Monde* du 17 septembre), Air France se garde d'applaudir à ce refus prôné par son président. La compagnie nationale se déclare *« prête à examiner tous les domaines où il peut y avoir complémentarité »* avec UTA. Elle souhaite examiner avec la deuxième compagnie internationale française comment renforcer le pavillon français, *« avec l'idée de réunir nos efforts plutôt que de nous disperser, pour nous présenter en force sur le marché unique européen »*.

L'allemand Henkel cède la moitié de Cotelle à Colgate-Palmolive

Le groupe chimique ouest-allemand Henkel, qui avait acheté en juin dernier Lesieur-Cotelle (produits ménagers) pour 2,05 milliards de francs, a décidé d'en céder 50 %, pour 910 millions de francs, à la filiale française du groupe américain Colgate-Palmolive. La réalisation de l'opération, qui dépend de l'accord des autorités françaises, donnera lieu à la création d'une société commune, Cotelle, gérée par les filiales françaises des deux groupes.

M. Derveloy contrôle 46 % du capital de Prouvost

M. Christian Derveloy et ses amis ont renforcé leur participation dans le groupe Prouvost en la faisant progresser de 42,4 % à 46 %. Le président du groupe lainier conservait, mercredi 16 septembre, une légère avance sur M. Jérôme Seydoux dans sa tentative de prise de contrôle de la firme roubaisienne. Les Chargeurs, qui détenaient jusqu'en début de semaine 41,4 % des parts, en détiendraient près de 45 %. Après quarante-huit heures de suspension, les cotations du titre Prouvost ont donc repris mercredi, mais elles ont dû être interrompues momentanément dans l'après-midi en raison d'un déséquilibre du marché. L'action a terminé à 700 F en hausse de 13,2 %. Car, à côté des deux protagonistes, une grande partie des transactions provient de rachats de vendeurs à découvert qui veulent dénouer leurs opérations avant la liquidation du mois boursier prévue le 22 septembre.

La Générale des eaux en Grande-Bretagne

La Compagnie générale des eaux vient de prendre des participations substantielles dans deux compagnies britanniques de distribution d'eau cotées en Bourse. Cette prise de participation, dont le montant en valeur n'est pas précisé par la Générale des eaux, s'est effectuée de manière progressive depuis deux ans. La Générale prend ainsi 18,9 % de la North Surrey Water Company, qui dessert 461 000 personnes dans le sud de Londres. Le groupe français a également acquis 18 % de la Lee Valley Water Company, qui dessert plus d'un million d'habitants dans le Hertfordshire, au nord de la capitale britannique.

MCA veut ouvrir un nouveau parc d'attractions en Europe

Mickey va avoir de la concurrence. La société californienne MCA, productrice de films qui se diversifie actuellement dans les loisirs, a décidé de construire, en Europe, un parc récréatif. L'installation sur un site français est peu probable après l'annonce de la création du parc construit par Walt Disney, Eurodisneyland, qui ouvrira ses portes, en 1992, à Marne-la-Vallée, en région parisienne. MCA pourrait choisir Barcelone en Espagne, en raison de sa proximité de la zone de chalandise française et de son climat. La société, qui prévoit un investissement de 500 millions de dollars, recherche des partenaires et devrait s'associer à l'entreprise canadienne Cineplex Odéon, dans laquelle elle détient une participation.

Usinor-Sacilor regroupe affaires sociales et développement régional

Usinor-Sacilor vient de décider de regrouper, à compter du 1er octobre, les directions des affaires sociales, des affaires économiques et du développement régional dans une même structure. Cette nouvelle direction des affaires sociales et du développement régional sera confiée à M. Jean-Claude Georges-François, cinquante ans, qui était, depuis octobre 1986, directeur des affaires économiques et du développement régional. M. Gérard Bélorgey, cinquante-quatre ans, ancien délégué à l'emploi, qui était directeur des affaires sociales depuis septembre 1986, va quitter Usinor-Sacilor. Préfet, il réintégrera son corps. M. Bélorgey avait été mis en porte-à-faux lors des négociations sur la convention de protection sociale en vigueur de la sidérurgie en raison du changement d'attitude des pouvoirs publics en cours de discussion.

La Compagnie générale des eaux prend le contrôle d'une agence immobilière

La Compagnie générale des eaux vient de prendre le contrôle de la plus importante agence immobilière grenobloise, le cabinet Bernard Teillaud (60 salariés). *« Ce rachat permet à notre agence de se renforcer tout en gardant notre indépendance de gestion, puisque c'est la base de la politique de la Générale des eaux »*, a déclaré M. Jacques Andrevon, PDG de l'agence. Cette politique de rachat d'agences immobilières et de cabinets d'administrateurs de biens inquiète les professionnels de la Confédération nationale des administrateurs de biens (CNAB), qui estiment que, les *dépenses d'eau faisant partie des* charges des immeubles, un distributeur d'eau mélange les genres en rachetant des cabinets immobiliers.

Le rapport annuel du Fonds monétaire international

Les nouveaux crédits bancaires accordés aux pays endettés n'ont pas dépassé 10 milliards de dollars

Le mardi 29 septembre s'ouvrira l'assemblée générale du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington. La session doit se terminer le vendredi 2 octobre. Cette réunion doit être précédée par celle du comité intérimaire, organe politique du Fonds monétaire composé de quelque vingt-deux ministres représentant, soit individuellement, soit par groupe, l'ensemble des cent cinquante et un pays membres.

Les travaux du comité intérimaire s'appuieront sur les analyses contenues dans le rapport annuel du Fonds monétaire que cette organisation a rendu public à Washington, le mercredi 16 septembre en fin d'après-midi, et sur les nouvelles prévisions économiques du Fonds monétaire. Outre l'examen de la conjoncture internationale, les ministres rassemblés au sein du comité intérimaire examineront les questions suivantes : la mise au point de la procédure dite des indicateurs, destinée à rendre plus efficace la « surveillance » mutuelle des politiques économiques suivies par les grands pays. Il est indiqué dans le rapport que cette procédure devrait surtout viser à rendre compatibles les objectifs à moyen terme concernant les balances des paiements courants (en d'autres termes, la réduction du déficit américain et des excédents japonais et allemands). La situation internationale de la dette et la stratégie à suivre seront un autre sujet des débats. Enfin, le troisième sujet de discussion sera la politique du Fonds monétaire.

Deux décisions seront envisagées pour les prochains mois. L'une concernera, conformément aux engagements pris au sommet de Venise, l'augmentation substantielle (de l'ordre du triplement) des ressources mises à la disposition par le Fonds monétaire à l'aide d'une procédure spéciale dite *« facilité d'ajustement structurel »*, destinée à accorder des prêts d'une durée pouvant aller jusqu'à dix ans et portant un intérêt très faible (0,5 %) aux pays les plus pauvres. Les ressources envisagées sont actuellement égales à 2,7 milliards de DTS, soit 21 milliards de francs (1).

La deuxième décision concerne l'accès aux ressources du Fonds, dont le maximum a été fortement augmenté au début de la présente décennie. Actuellement, les pays qui connaissent les plus grandes difficultés de balance des paiements peuvent, sur une période de trois ans, obtenir environ trois fois le montant total de leur quote-part. Cette procédure pourrait être prolongée d'une année.

Le rapport révèle que, pendant l'exercice annuel clos au 30 avril 1987, les tirages sur le Fonds monétaire se sont chiffrés à 3,2 milliards de DTS contre 3,9 milliards de DTS pendant l'exercice précédent. Et si l'on tient compte des remboursements, quelque 6,2 milliards de DTS contre 4,3 milliards pendant l'exercice précédent, l'effort du FMI a été négatif. Selon le rapport, cette situation *« est le signe que les pays membres sont parvenus avec l'aide du Fonds à opérer un ajustement efficace »*. Du fait de ces remboursements, l'en-cours des crédits du FMI était tombé à quelque 31,6 milliards de DTS au 30 avril de cette année, en diminution de 3 milliards par rapport à la même date de l'année 1986.

Accroissement des arriérés

Huit pays n'ont pas remboursé leur dette au Fonds monétaire depuis plus de six mois, et cinq d'entre eux n'ont, en conséquence, plus le droit de solliciter de nouveaux crédits (il s'agit du Pérou, du Vietnam, de la Guyane, du Liberia et du Soudan). Le total des arriérés s'élève à 1,223 milliard de DTS contre 482 millions de DTS au 30 avril 1986.

Selon le Fonds monétaire, le total des réserves du monde — à l'exclusion de l'or — a augmenté pendant l'exercice écoulé de quelque 17 milliards de dollars. Cette augmentation est due, pour l'essentiel, aux achats de dollars par les banques centrales du Japon et d'Europe occidentale pour freiner la chute de cette monnaie. Pendant l'année 1986, ces achats se seraient élevés à quelque 24 milliards de DTS (contre 3 milliards en 1985). En revanche, les réserves à la disposition des pays en voie de développement auraient diminué d'environ 8 milliards de dollars.

Le rapport fait encore état du chiffre extrêmement majoré des nouveaux crédits bancaires accordés aux pays endettés. Au total, ces crédits n'auraient pas dépassé 10 milliards de dollars contre 19 milliards en 1985, 47 milliards en 1982 et 87 milliards en 1981. Le chiffre de 10 milliards illustre certainement ce que le rapport ne dit pas ouvertement : les résultats extrêmement modestes du *« plan Baker »*. Le Fonds monétaire se borne à constater *« les difficultés accrues pour rassembler de nouveaux crédits »* et pour convaincre les banques, petites et moyennes, de participer à ce genre d'opération.

C'est avant le mois de mars 1988 que les pays membres devront se prononcer sur la neuvième révision des quotas du Fonds monétaire. Le *rapport fait état de la nouvelle augmentation de liquidités* (devises convertibles utilisables par le Fonds) à la disposition de cette institution. Leur montant s'élevait, au 30 avril, à 39,3 milliards de DTS, contre 37,1 milliards douze mois auparavant. Cette situation explique sans doute le peu d'empressement des principaux pays contributeurs à se prononcer sur l'opportunité d'augmenter les ressources du Fonds monétaire. De même les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon et quelques autres pays sont toujours déterminés à refuser l'émission de nouveaux droits de tirage spéciaux, bien qu'une large majorité de pays membres, dont la France, se soient prononcés en faveur d'une telle opération.

L'« anomalie » observée depuis plusieurs années dans les statistiques du Fonds monétaire s'est perpétuée au cours du dernier exercice. Normalement, les excédents des balances de paiements de certains pays devraient compenser exactement les déficits des autres. Pour ne prendre que les opérations portant sur les marchandises, il est clair que le volume total des exportations est égal au volume total des importations. Cependant les statistiques font état d'un *« trou »* de quelque 65,5 milliards de dollars, qui pourrait bien être dû au fait que les opérations dans leur ensemble sont financées par des crédits dont l'échéance ne coïncide pas forcément. Quoi qu'il en soit, cet écart irrite beaucoup les experts du Fonds monétaire et une commission a été chargée d'étudier la question. Elle a conclu qu'il convenait de modifier la *présentation des comptes*. Des recommandations ont été adressées à cet effet aux Etats membres afin d'essayer de faire disparaître l'anomalie en cours. La vérité des comptes y gagnera-t-elle ?

PAUL FABRA.

(1) 1 DTS = 7,81 FF.

Allégement de la dette

Echange de taux d'intérêt entre l'Etat et le Crédit lyonnais

Les coïncidences sont parfois étonnantes. Alors que le président de la République s'inquiétait, au cours du conseil des ministres du 16 septembre, du taux d'inflation prévisible pour 1987 et du grave déficit du commerce extérieur, le Trésor présentait quelques heures plus tard une nouvelle opération originale destinée à alléger la charge de la dette publique.

L'Etat vient en effet de conclure avec le Crédit lyonnais un contrat d'échange de taux d'intérêt appelé, dans le jargon financier, « swap ». Au terme de cet accord, l'Etat peut transformer une dette à taux fixe servie aux conditions actuelles du marché en une dette à taux variable assortie d'une marge négative par rapport au taux de rendement des bons du Trésor à échéance à treize semaines. Cet échange de taux d'intérêt porte sur un capital de 1,5 milliard de francs et une durée de douze ans. Cela permet à l'Etat de bénéficier d'un écart de taux qui lui est favorable dans la situation actuelle élevée du marché obligataire.

L'allégement de la charge de la dette, grâce à cette opération, est estimé à 10 millions de francs, cette charge étant de 104,1 milliards de francs.

Jusqu'à présent dans d'autres pays, les « swap » ont plutôt porté sur des réductions de dettes en devises. C'est la première fois qu'un Etat le fait sur des taux d'intérêt. Cette première opération, proposée par le Crédit lyonnais, a donc valeur de test. D'autres échanges similaires pourraient avoir lieu, mais tout dépendra des conditions du marché.

D. G.

● **Mise en place de la commission Mentré.** — M. Edouard Balladur a mis en place, le 15 septembre, le « groupe d'étude sur les durées d'amortissement ». Ce groupe, présidé par M. Paul Mentré, PDG du Crédit national, et composé de représentants des administrations (finances et industrie) et des organisations professionnelles, est chargé d'étudier d'éventuelles diminutions des durées d'amortissement pour tenir compte des évolutions technologiques actuelles. Il doit remettre ses premières conclusions en novembre.

Economie

AFFAIRES

Accusée par la Commission de Bruxelles d'accorder des subventions illégales

La France va porter le différend sur Boussac devant la Cour de justice européenne

Les pouvoirs publics et la Financière Agache, qui a racheté l'ex-groupe Boussac aux frères Willot en décembre 1984, pourront-ils parvenir à un compromis qui satisfasse à la fois la Communauté économique européenne, le gouvernement et la société ? En déposant ces jours prochains un recours devant la Cour européenne de justice, le gouvernement français veut en tout cas se donner le temps de négocier.

La CEE interdisant à ses membres de pratiquer une politique de soutien de leur industrie textile (qui aurait pour conséquence de fausser la concurrence européenne), la Commission de Bruxelles a contesté, au début de l'été (*le Monde* du 17 juillet), le bien-fondé d'aides versées à la compagnie Boussac-Saint Frères avant son rachat par M. Bernard Arnault.

La Commission de Bruxelles affirme que le groupe textile aurait reçu 990 millions de francs, directement ou indirectement, des pouvoirs publics avant 1984. Si Bruxelles accepte que le groupe ait reçu la somme de 600 millions de francs afin de restructurer son activité et ne met pas en cause certaines autres subventions, elle conteste le versement de 338 millions de francs comprenant notamment les « aides » consenties par la SOPARI (filiale de l'Institut de développement industriel), gérant des fonds publics et actionnaire de la compagnie Boussac-Saint Frères.

La SOPARI aurait ainsi versé 300 millions de francs à la compagnie, soit au titre d'augmentation de capital, soit au titre d'avances en compte courant. Ces sommes, considérées par la France comme des créances, avaient été abandonnées par la SOPARI lors de la signature du concordat concernant Boussac.

Aux yeux de Bruxelles, leur versement est injustifié : la Commission estime en effet que, en rachetant pour 400 millions de francs l'ex-groupe Boussac aux frères Willot, Bernard Arnault a fait une trop bonne affaire et que l'actif de l'entreprise a été sous-estimé. Il lui reste donc à devoir 338 millions de francs au gouvernement « *indûment* » perçus.

Gagner du temps

Sans doute Bruxelles n'a-t-il pas les moyens d'obliger M. Bernard Arnault à obtempérer mais peut condamner... la France pour « manquement », c'est-à-dire que les pouvoirs publics seront directement accusés de ne pas respecter la législation européenne. Ce serait un très mauvais point pour la France, qui, sous le coup d'une condamnation même morale, serait désormais bien mal placée pour dénoncer l'attitude de tel ou tel de ses voisins.

Du côté de la Financière Agache, la situation est claire. La société n'est pas concernée par cette décision, puisque c'est la compagnie Boussac-Saint Frères et non la Financière, qui a perçu les sommes incriminées. Reste que c'est bel et bien M. Bernard Arnault qui a racheté la compagnie Boussac-Saint Frères.

Le gouvernement, pour sa part, espère obtenir un certain remboursement de l'entreprise, ce qui permettrait aux Français de ne pas faire, à Bruxelles, figure d'accusés. Le gouvernement a donc déposé un recours devant la cour de justice de Luxembourg, pour se donner le temps de négocier. Les pouvoirs publics affirment notamment que l'accusation est trop imprécise, remet en cause le mode de calcul des aides incriminées, leur montant et leur taux d'actualisation. Reste que si la Financière Agache continue à faire la sourde oreille, les avocats des deux parties auront du pain sur la planche et que le feuilleton économique Boussac-Willot-Agache n'est pas près de s'achever.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

D'importants crédits européens sont débloqués pour la conversion de La Seyne et La Ciotat

Le comité de gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER) a pris, le 14 septembre, des décisions d'attribution de crédits qui intéressent l'équipement et l'aménagement du territoire de plusieurs régions françaises.

Au titre des programmes nationaux d'intérêt communautaire (PNIC), la Lozère recevra 20 millions de francs par an pendant trois ans et la Charente-Maritime 20 millions pendant cinq ans. Au chapitre des opérations intégrées de développement (OID) qui peuvent être financées non seulement par le FEDER mais aussi par le Fonds social (FSE) et le Fonds d'orientation agricole (FEOGA), c'est l'île de la Réunion qui sera privilégiée avec 85 millions de francs par an pendant cinq ans. Dans quelques semaines devrait être adopté à Bruxelles le programme en faveur de la Bretagne centrale : 2,3 milliards de francs au total.

En outre, toujours au titre du développement régional et en liaison avec les nécessaires reconversions industrielles, le FEDER affectera 24,5 millions par an pendant trois ans aux pôles de La Seyne et de La Ciotat, gravement touchés par la crise de la construction navale, et 35 millions par an, sur trois ans encore, pour favoriser la reconversion de l'industrie textile dans le Gard.

Les représentants des Douze au comité du FEDER ont aussi adopté les programmes connus sous les appellations Star et Valoren pour la Corse et les départements d'outre-mer. Le premier a pour but de favoriser le développement des télécommunications, le second la maîtrise de l'énergie. Entre 1987 et 1991, le programme Star pour ces zones recevra 174 millions de francs, et Valoren 104 millions.

F. Gr.

En 1989

La concurrence pourrait être introduite dans les télécommunications de la RFA

La Bundespost, l'équivalent allemand des PTT, se met également à l'heure de la déréglementation. Un rapport remis le mercredi 16 septembre aux autorités fédérales préconise une séparation entre les activités courrier et télécommunications de la Bundespost, ce dernier secteur devenant une entreprise publique à part, baptisée Telekom, qui ne conserverait plus que le monopole du réseau et du service téléphoniques. En revanche, le document propose une concurrence au niveau des terminaux téléphoniques et pour les services autres que le simple échange de la voix transitant par le réseau public (télécopies, données et images, etc.). Dans ce cas, l'administration ne sera plus la seule à proposer ses services, même si elle restera propriétaire du réseau.

Le ministre allemand des PTT, M. Christian Schwarz-Schilling, a précisé que la réforme pourrait commencer outre-Rhin en 1989.

Les créanciers suspendent leurs poursuites

La Corée du Nord accepte de rééchelonner sa dette

Les banques créancières de la Corée du Nord ont accepté de suspendre leurs démarches juridiques visant à faire saisir les avoirs de ce pays qui, depuis 1984, n'a rien remboursé de sa dette, après que Pyongyang a accepté un plan de rééchelonnement de ses paiements. Cette décision, annoncée le mercredi 16 septembre par la Morgan Grenfell qui dirige le comité de coordination des banques créancières, a été accueillie avec soulagement dans les pays occidentaux. Mais, pour s'assurer que les Nord-Coréens ne reviendraient pas sur leurs engagements, il leur a été donné jusqu'au 2 octobre pour signer un accord en bonne et due forme accompagné d'un premier versement de 60 millions de marks (180 millions de francs). La dette globale de Pyongyang est estimée à plus de 4 milliards de francs auprès de quelque cent quarante banques, essentiellement britanniques, allemandes, suisses, autrichiennes et françaises.

● **Dépôt de bilan de Patrick SA.** – La société Patrick SA, l'un des principaux fabricants français de chaussures de sport, vient de déposer son bilan auprès du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon (Vendée). La société, qui emploie cinq cents personnes, a réalisé un chiffre d'affaires de 321 millions de francs en 1986. Cent salariés avaient déjà été licenciés il y a quelques mois. L'entreprise bénéficiera de la procédure du règlement judiciaire.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CICA

(Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique)

GROUPE CFAO

Résultats du premier semestre 1987

Le conseil d'administration qui s'est réuni le 9 septembre 1987 a examiné le tableau d'activité et de résultat au 30 juin 1987 ainsi que la situation consolidée du premier semestre 1987. Le chiffre d'affaires atteint 895,3 millions de francs, en augmentation de 6,9 % sur les réalisations du premier semestre 1986. Les résultats s'établissent à 66,7 millions de francs contre 34,6 millions de francs au cours de la même période de l'exercice précédent : ils comportent d'importantes plus-values financières sur le portefeuille de placement.

La société mère réalise, pour sa part, un bénéfice net de 15,6 millions de francs contre 8,6 millions de francs à fin juin 1986.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

CFAO

Le conseil d'administration s'est réuni le 9 septembre 1987 et a pris connaissance de la situation consolidée du groupe au 30 juin 1987, après six mois d'activité. Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier semestre ressort à 7 242 millions de francs, en augmentation de 4 % sur celui de l'année précédente. Le bénéfice consolidé s'élève à 227 millions de francs, en légère progression sur celui de la période correspondante de 1986.

Les profits de la CFAO, société holding du groupe, de 75,3 millions de francs pour la même période, marquent également une légère augmentation sur ceux du premier semestre 1986.

Ces résultats et les prévisions pour la fin de l'exercice laissent penser que l'année 1987 montrera des résultats en progression satisfaisante sur ceux de l'année précédente, tant au niveau du groupe que de la CFAO.



ELYSÉE INVESTISSEMENTS S.A.

Les actionnaires sont cordialement invités aux Assemblées Générales qui se tiendront au nouveau siège social :

80, rue Taitbout 75009 Paris
le 24 septembre 1987 à 17 heures

Bénéfice de l'exercice :
F 38,3 millions
Dividende proposé :
F 0,75 par action ancienne (+ 50 %)

A l'issue de l'Assemblée,
Monsieur L.W.B. BARRAS, Président Directeur Général, les membres du Conseil d'Administration et les Présidents de toutes les participations se tiendront à la disposition des actionnaires.

Un carton d'invitation sera adressé sur simple demande en téléphonant au (1) 48787090

REPÈRES

Dette

La Midland Bank et le Pérou : créances contre biens

La Midland Bank, l'une des principales banques britanniques, vient de *signer avec le Pérou un accord original* qui débouche sur la création *d'une nouvelle technique de gestion* de la dette. La banque organisera la vente de produits péruviens (acier, *fils de cuivre et filtres pour le pétrole*) sur les marchés internationaux. Sur des recettes totales attendues de 23 millions de livres, une partie (8,8 millions de livres) *sera conservée* par la banque pour le remboursement *des prêts accordés* au Pérou de M. Alan Garcia, le reste *étant* versé au pays.

D'un faible montant, cet accord n'en est pas moins significatif d'une nouvelle évolution dans les relations entre banques et pays endettés.

Pétrole

Les réserves américaines en baisse de 5 %

Les réserves de pétrole brut des Etats-Unis, second producteur mondial, ont diminué de 5 % l'an dernier, en raison de l'effondrement des prix du brut et de l'arrêt des efforts d'exploration des compagnies, assure la société Salomon Brothers, dans son rapport annuel sur les réserves « prouvées » des trente plus grandes compagnies américaines.

« L'effet du contre-choc pétrolier de 1986 a été dramatique », constate l'étude, précisant que les dépenses d'exploration, de production et de développement des trente compagnies ont chuté l'an dernier de 47 % aux Etats-Unis mêmes, et de 28 % à l'étranger.

Production industrielle

Hausse légère au Japon...

La production industrielle a progressé de 1 % en juillet 1987 par rapport à juillet 1986, après une augmentation de 4,3 % en juin, chiffre *révisé* à la hausse depuis les premières estimations du ministère du commerce international et de l'industrie (MITI).

L'*indice des mines* et de la production manufacturière est, pour sa *part, en hausse de 1 % par rapport à* l'année précédente, les secteurs les plus actifs ayant été ceux des machines électriques, des métaux et de l'acier.

...et forte en Grande-Bretagne

La production industrielle britannique a progressé de 2,2 % en juillet, après une baisse de 1,3 % en *juin*, indique l'Office central des statistiques. Cette forte remontée de juillet est due au redressement (3,8 %) de la production d'énergie, affaiblie un temps par des travaux d'entretien saisonniers des plates-formes de la mer du Nord, mais aussi à la production manufacturière, qui a progressé de 1,6 %. Celle-ci retrouve ainsi son niveau de 1979, lors de l'arrivée de Mme Margaret Thatcher *au pouvoir*. Mais la confédération patronale s'est empressée d'indiquer que le chemin à parcourir était encore long avant que la Grande-Bretagne soit en mesure de concurrencer le Japon ou la RFA.

Marchés financiers

PARIS, 16 septembre ↓

Effritement

Le mouvement de repli amorcé mardi s'est poursuivi le 16 septembre. L'indicateur de séance, après avoir ouvert à – 0,81 %, a continué de reculer pour terminer à – 0,71 %. Les jours se suivent et se ressemblent à moins d'une semaine de la liquidation. Les investisseurs préfèrent prendre quelques bénéfices sur leurs opérations du mois boursier de septembre. Cependant, le volume des échanges *n'est pas considérable*. *« Le marché ne demande qu'à repartir »*, soulignait un intervenant, en se basant sur les révisions à la hausse des prévisions de résultats pour 1988 des sociétés et sur l'amélioration de certains indicateurs économiques. Toutefois, le sévère repli de Wall Street lors de sa séance de mardi a pu peser sur les transactions à Paris. Les déclarations du ministre des finances, M. Edouard Balladur, affirmant qu'il n'apercevait pas dans l'immédiat des perspectives de baisse des taux d'intérêt, a déconcerté les investisseurs sur le MATIF. Les contrats ont encore enregistré des replis notables. Sur le marché des actions, la cotation de Prouvost a repris après quarante-huit heures de suspension. Près de 35 000 titres étaient échangés. Le groupe lainier figurait parmi les plus fortes hausses de la séance. On remarquait également les progressions du CGE participatif et du Roussel Uclaf. En revanche, parmi les replis sensibles s'inscrivaient la Géophysique, l'UCB, Crouzet et Siminco.

Sur le marché des options sur actions, le rodage se poursuit, et la cotation d'options sur l'indice CAC devrait débuter au début de l'année 1988. Par ailleurs, en janvier, la Compagnie des agents de change organisera les premières Rencontres internationales de la Bourse de Paris pour sensibiliser l'ensemble de la communauté financière, tant française qu'étrangère, à la modernisation du marché.

NEW-YORK, 16 sept. ↓

Ventes massives

Nouvelle baisse à Wall Street, mercredi, *où l'indice Dow Jones* a perdu 36,39 points, pour clôturer à 2 530,19. En deux jours, le total de la chute a atteint 82 points. Le volume des échanges s'est accru, en revanche : 195,74 millions de titres ont été échangés, contre 136,24 millions la veille. Des ventes massives sont intervenues en fin de séance, provoquant la baisse de 1 016 titres, contre 509 valeurs en hausse et 452 titres inchangés.

Le mouvement du marché s'explique par *les craintes d'une* hausse des taux d'intérêt et la chute des bons du Trésor. La Bourse de New-York reste également soumise à la pression du marché des obligations, la baisse du dollar ayant provoqué une hausse des taux d'intérêt obligataires. La volatilité du marché est attribuée pour partie aux opérations techniques sur ordinateur des grandes institutions financières.

Merck a perdu 4 3/4, Johnson and Johnson 3 7/8 et National Distillers 2 1/4. A l'inverse, Singer a gagné 3 3/8, Deere 1 et Grace 7/8.

La valeur la plus active de la cote a été Detroit Edison (33,624 millions), suivie d'IBM (2,1 millions), d'Eastman Kodak (2,1 millions), de Newmont Mining (2,09 millions), de General Electric (1,75 million) et d'American Telephone and Telegrah (1,59 million).

VALEURS	Cours du 15 sept.	Cours du 16 sept.
Alcoa	59	58 1/2
Allegis (ex-UAL)	98 1/4	98 1/4
A.T.T.	32 1/8	31 1/2
Boeing	51 1/8	50
Chase Manhattan Bank	37 7/8	37 3/4
Du Pont de Nemours	114 1/4	112
Eastman Kodak	99 1/4	98 1/2
Exxon	46 3/4	45 3/4
Ford	104 3/8	104
General Electric	59 1/2	59
General Motors	87 1/2	87 1/2
Goodyear	71	70 3/8
I.B.M.	157 3/4	156 5/8
I.T.T.	62 1/8	60 3/4
Mobil Oil	47 1/2	46 3/8
Pfizer	69 3/8	69 1/8
Schlumberger	45	44 3/4
Texaco	39 3/4	40 1/8
Union Carbide	27 3/4	27 3/4
U.S.X.	34 5/8	34 7/8
Westinghouse	68 5/8	67 1/2
Xerox Corp.	78 1/2	78 1/2

CHANGES

Dollar : 6,06 F ↑

Le dollar était en légère hausse jeudi dans un marché très calme. Il s'inscrivait à 6,06 F, contre 6,0445 F la veille à Paris et 6,05 F mercredi à New-York. Le franc se raffermissait par rapport au deutschemark à 3,3360 F.

FRANCFORT	16 sept.	17 sept.
Dollar (en DM)	1,8020	1,8160

TOKYO	16 sept.	17 sept.
Dollar (en yens)	143,65	143,90

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (17 sept.)	7 1/2 %
New-York (16 sept.)	7 3/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	15 sept.	16 sept.
Valeurs françaises	106,8	106
Valeurs étrangères	135,4	134,4

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	429,70	426

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	15 sept.	16 sept.
Industrielles	2566,58	2530,19

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	15 sept.	16 sept.
Industrielles	1 775,40	1 790,20
Mines d'or	445,80	447,20
Fonds d'Etat	85,45	85,33

TOKYO

	16 sept.	17 sept.
Nikkei Dow Jones	24967,73	24855,31
Indice général	2061,71	2051,22

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 sept. 1987
Nombre de contrats : 104 379

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 87	Déc. 87	Mars 88	Juin 88
Dernier	97,70	97,20	96,85	96,95
Précédent	98,35	97,65	97,35	98,10

LA VIE DE LA COTE

LES BANQUES CONSEIL POUR LA PRIVATISATION DE L'UAP. – Le Crédit lyonnais, assisté de l'Union des banques suisses, vient d'être choisi, Rue de Rivoli, pour être la banque conseil de l'Etat en vue de la privatisation de l'UAP.

INDOSUEZ SE RENFORCE AU CANADA. – La maison de courtage WI Carr, filiale d'Indosuez, vient d'acquérir 75 % des actions de la société Capital Group Securities. L'achat s'intègre dans la politique de développement des activités de courtage aux services des investisseurs internationaux menée par la banque française.

DOUBLE A POUR INDOSUEZ. – L'agence de notation Eurorating vient d'accorder à la Banque Indosuez un double A, qui est la plus haute distinction de l'agence de rating, après le triple A. La bonne notation repose sur une appréciation favorable du portefeuille de prêts de la banque.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou	dép. –	DEUX MOIS Rep. + ou	dép. –	SIX MOIS Rep. + ou	dép. –
$ E.-U.	6,0600	6,0620	– 5	+ 10	+ 5	+ 20	+ 60	+ 150
$ can.	4,6050	4,6100	– 70	– 45	– 135	– 95	– 350	– 250
Yen (100)	4,2025	4,2075	+ 110	+ 140	+ 225	+ 275	+ 775	+ 875
DM	3,3340	3,3360	+ 95	+ 110	+ 195	+ 220	+ 615	+ 680
Florin	2,9645	2,9680	+ 50	+ 60	+ 110	+ 130	+ 380	+ 430
F.B. (100)	16,0675	16,0825	+ 120	+ 200	+ 250	+ 350	+ 1000	+ 1400
F.S.	4,0225	4,0275	+ 125	+ 150	+ 250	+ 300	+ 800	+ 875
L. (1 000)	4,6225	4,6325	– 375	– 275	– 600	– 500	– 1300	– 1100
£	9,9300	9,9400	– 200	– 160	– 400	– 325	– 975	– 775

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 1/8	7 3/8	7 7/16	7 9/16	7 1/2	7 5/8	8	8 1/8
DM	3 5/8	3 7/8	4	4 1/8	4	4 1/8	4 1/2	4 5/8
Florin	5 1/8	5 3/8	5 3/16	5 5/16	5 1/4	5 3/8	5 1/2	5 5/8
F.B. (100)	5 1/2	6 1/2	6 1/4	6 5/8	6 3/8	6 3/4	6 3/4	7 1/8
F.S.	1 1/2	2	3 11/16	3 13/16	3 5/8	3 3/4	4 1/4	4 3/8
L. (1 000)	10	12	13 3/4	14 1/2	13 7/8	14 3/8	13 3/4	14 1/4
£	9 1/8	9 3/8	9 5/8	9 3/4	9 7/8	10	10 5/16	10 7/16
F. franç.	7 1/4	7 3/4	7 9/16	7 11/16	7 7/8	8 1/16	8 3/8	8 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 16 SEPTEMBRE

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Cours relevés à 17 h 31

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1902	4,5 % 1973	1861 10	1866	1865	+ 0 21
4265	C.N.E. 3%	4270	4270	4270	....
1187	B.N.P. T.P.	1215	1210	1210	− 0 40
1126	C.C.F. T.P.	1134	1134	1134	....
1249	Créd. Lyon. T.P.	1269	1271	1271	+ 0 16
....	C.G.E. T.P.	3210	3280	3280	+ 2 18
1920	Renault T.P.	1981	1959	1960	− 1 05
2185	Rhone-Poul. T.P.	2050	2060	2060	+ 0 49
1255	St-Gobain T.P.	1305	1330	1330	+ 1 92
1220	Thomson T.P.	1257	1258	1257	....
480	Accor	489	484	484	− 1 07
530	Agence Havas	539	542	544	+ 0 93
675	Air Liquide	675	674	674	− 0 15
2390	Alcatel	2370	2376	2380	+ 0 42
2020	Als. Superm.	2085	2150	2150	+ 3 12
480	A.L.S.P.I.	490	483 20	476	− 2 86
385	Alsthom ★	378	367	375	− 0 79
2590	Arjom. Prioux	2650	2631	2631	− 0 72
570	Aussedat-Rey	634	630	634	....
1270	Aux. Entrepr. ★	1401	1400	1380	− 1 50
1060	Avions Dassault	1040	1050	1038	− 0 19
545	BAFIP	595	583	583	− 2 02
365	Bail-Equipem. ★	388	392	394	+ 1 55
810	Bail Investiss.	815	811	811	− 0 49
535	B.N.P. C.I.	475 40	470 40	471	− 0 93
690	Cie Bancaire	748	734	734	− 1 87
490	Bazar H.-V.	526	517	511	− 2 85
500	Béghin-Say ★	535	530	535	....
885	Berger (Mi)	870	860	860	− 1 15
730	Bic ★	801	800	798	− 0 37
1360	B.I.S.	1380	1389	1370	− 0 72
2950	Bongrain S.A.	2950	2890	2900	− 1 69
1200	Bouygues	1200	1198	1194	− 0 50
98	B.P. France	101	100	100	− 0 99
4990	B.S.N.	5380	5360	5350	− 0 56
2450	Cap Gem. S. ★	2445	2444	2445	....
1250	Carnaud	1388	1392	1391	+ 0 22
3290	Carrefour ★	3450	3435	3375	− 2 17
168	Casino	174	173	173 60	− 0 23
136	Casino A.D.P.	140 30	142	140 10	− 0 14
1270	C.C.M.C.	1400	1400	1400	....
850	Cetelem	900	893	897	− 0 33
790	Cerus	800	785	785	− 1 88
2060	C.F.A.O.	2085	2085	2085	....
335	C.G.E.	337	337	338	+ 0 30
1300	C.G.I.P. ★	1341	1350	1331	− 0 75
1340	Chargeurs S.A.	1317	1285	1285	− 2 43
72	Chiers-Châtill.	73 10	72 70	72 80	− 0 41
1010	Ciments franç. ★	1161	1155	1180	+ 1 64
660	Club Méditerr.	643	633	635	− 1 24
161	Codetel ★	166	165	164	− 1 20
340	Cofimeg	321	321	321 10	+ 0 03
2160	Colas	2288	2265	2260	− 1 22
265	Compt. Entrepr.	273	268	268	− 1 83
745	Compt. Mod.	761	779	780	+ 2 50
1250	Créd. Foncier	1279	1275	1277	− 0 16
525	Crédit F. Imm.	513	515	515	+ 0 39
136	C.C.F.	135	132	133 20	− 1 33

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
770	Créd. Lyon. (CI)	762	760	761	− 0 13
1130	Crédit Nat. ★	1195	1178	1189	− 0 50
230	Crouzet ★	245 70	240 20	233 50	− 4 97
3040	Damart S.A.	3250	3160	3190	− 1 85
430	Darty ★	470	465	463	− 1 49
355	Darty (DP)	365 50	370	366	+ 0 14
2020	De Dietrich	2265	2245	2245	− 0 44
300	Dév. P.d.C. (LI)	314	316	316	+ 0 64
585	D.M.C.	588	582	582	− 1 02
465	Drouot Assur.	479	479	481 30	+ 0 48
2380	Docks France ★	2581	2581	2580	+ 0 74
1080	Dumez ★	1186	1180	1170	− 1 35
1270	Eaux (Gén.)	1318	1303	1298	− 1 52
1210	Ecco ★	1371	1360	1363	− 0 58
1080	Electro-Finan.	1063	1050	1051	− 1 13
365	Elf-Aquitaine	363 90	360	362	− 0 51
315	— (certific.)	315	310	310	− 1 59
920	Epeda-B-Faure	947	930	942	− 0 53
3790	Essilor	3970	3940	3970	....
2770	Essilor Int. (DP)	2730	2700	2705	− 0 92
465	Esso S.A.F. ★	458	451	445	− 2 84
2180	Eurafrance	2395	2352	2370	− 1 04
1440	Eurocom ★	1452	1450	1442	− 0 69
4150	Euromarché	3970	3960	3980	+ 0 25
645	Europe n° 1 ★	625	620	620	− 0 80
1200	Exor	1275	1270	1270	− 0 39
715	Facom	767	770	769	+ 0 26
1121	Fichet-bauche	1265	1265	1265	....
200	Financial ★	207 50	207 20	207 10	− 0 19
143	Fives-Lille	157 70	157	158	+ 0 19
1260	Fromageries Bel	1325	1310	1315	− 0 75
1280	Gal. Lafayette ★	1390	1390	1395	+ 0 36
460	Gascogne	433	430	430	− 0 69
2060	Gaz et Eaux	2140	2150	2150	+ 0 47
880	Géophysique ★	600	573	576	− 4
2380	Gerland	2680	2680	2680	....
680	GTM-Entrepose	704	698	714	+ 1 42
750	Guyenne-Gas. ★	741	743	731	− 1 35
2800	Hachette ★	2859	2850	2800	− 2 06
725	Hénin (La)	770	761	761	− 1 17
1420	Hutchinson	1474	1482	1482	+ 0 54
172	Imétal	187 90	188 50	188 50	+ 0 32
390	Imm. Plaine-M.	400	399	399	− 0 25
5140	Inst. Mérieux	5310	5220	5250	− 1 13
510	Interbail ★	515	510	512	− 0 58
1460	Intertechnique	1470	1473	1473	+ 0 20
880	J. Lefebvre	839	835	827	− 1 43
1660	Lab. Bellon	1690	1690	1673	− 1 01
1660	Lafarge-Coppée	1707	1701	1699	− 0 46
1510	Lebon ★	1495	1500	1486	− 0 60
2760	Legrand	3245	3200	3220	− 0 77
2340	Legrand (DP)	2750	2770	2770	+ 0 73
795	Leroy-Somer ★	813	810	820	+ 0 86
2010	Lesieur	1940	1950	1950	+ 0 52

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
780	Locabail Immob.	730	735	737	+ 0 96
600	Locafrance ★	685	678	678	− 1 02
880	Locindus	866	875	872	+ 0 69
1200	L. Vuitton S.A ★	1186	1186	1187	+ 0 08
440	Luchaire	490	488	488	− 0 41
1470	Lyonn. Eaux ★	1452	1450	1440	− 0 83
68	Mais. Phénix	62 90	63 50	63 80	+ 1 43
710	Majorette (Ly)	781	776	775	− 0 77
450	Mar. Wendel ★	456	455	448	− 1 75
1850	Martell	1885	1890	1890	+ 0 27
2100	Matra	2160	2130	2129	− 1 44
2460	Merlin-Gerin ★	2515	2540	2510	− 0 20
340	Michelin	341	339 90	339 90	− 0 32
1230	Midi (Cie)	1384	1352	1385	+ 0 07
315	Midland Bk SA ★	319	316	315	− 1 25
1200	Min. Salsig. (Ma)	1210	1215	1215	+ 0 41
56	M.M. Penarroya	56 70	56	55 60	− 1 94
2960	Moët-Hennessy	2927	2910	2915	− 0 92
71	Moulinex	82 50	82 55	83 35	+ 1 03
985	Navig. Mixtes	1206	1193	1188	− 1 49
159	Nord-Est	159 90	159 40	159 40	− 0 31
430	Nordon (Ny)	484	480	480	− 0 86
545	Nouvelles Gal.	662	670	669	+ 1 06
1070	Occident. (Gén.)	1151	1138	1135	− 1 39
1520	Omn.F.Paris	1605	1581	1581	− 1 50
200	Olida-Caby	214 90	211	213	− 0 88
390	Opfi-Paribas	430	432	421	− 2 09
3860	Oréal (L')	3985	3985	3944	− 1 03
430	Paribas	436	436	434	− 0 45
610	Paris-Résc. ★	664	658	668	+ 0 60
1230	Pechelbronn ★	1360	1360	1351	− 0 66
1310	Penhoet	1320	1321	1300	− 1 52
980	Pernod-Ricard	1008	995	995	− 1 29
1540	Peugeot S.A.	1635	1625	1630	− 0 30
14	Poclain	16 25	16 50	16 50	+ 1 54
2300	Poliet	2425	2410	2410	− 0 62
750	P.M. Labinal	738	733	733	− 0 68
3460	Presses Cité	3750	3710	3725	− 0 67
1150	Prétabail Sic.	1161	1151	1153	− 0 69
860	Primagaz	808	785	786	− 2 72
745	Printemps ★	735	732	730	− 0 68
2000	Promodès	2265	2250	2280	+ 0 66
455	Prouvost S.A ★	618	619	700	+ 13 27
1640	Radiotechn.	1715	1700	1695	− 1 17
97	Raff. Dist. Total	103 20	102 60	104 80	+ 1 55
3080	Redoute (La) ★	3444	3400	3340	− 3 02
440	Robur financière	434	433	433	− 0 23
1480	Roussel-Uclaf	1501	1527	1527	+ 1 73
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
5250	R. impériale (Ly)	5490	5470	5470	− 0 36
220	Sade	230	227	227	− 1 30
1870	Sagem	1851	1850	1850	− 0 05
485	Saint-Gobain	505	507	509	+ 0 79
1270	St-Louis B.	1410	1367	1380	− 2 13

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1940	Salomon	1880	1895	1895	+ 0 80
1610	Salvepar	1690	1690	1690	....
740	Sanofi	776	769	770	− 0 77
770	S.A.T.	768	749	749	− 2 47
1370	Saupiquet (Na)	1460	1492	1492	+ 2 19
390	Schneider ★	454	450	452	− 0 44
115	S.C.O.A.	122 30	122 50	122 50	+ 0 16
715	S.C.R.E.G.	863	860	855	− 0 93
940	Seb ★	971	969	970	− 0 10
430	Sefimeg	430	425 10	425 30	− 1 09
1400	S.F.I.M.	1480	1480	1446	− 2 30
63	S.G.E.	67	66	66 40	− 0 90
515	Sign. Ent. El. ★	560	551	545	− 2 68
930	Silic	990	992	992	+ 0 20
575	Simco-U.P.H. ★	580	575	573	− 1 21
405	Simnor (Li)	380	380	380	....
1170	Skis Rossignol	1206	1220	1201	− 0 41
595	Sfiminco	650	631	636	− 2 15
425	Société Générale	424	423	423	− 0 24
215	Sodecco	221 50	220	220	− 0 68
245	Sodero (Na)	236	236	235	− 0 42
2830	Sodexho	2800	2780	2780	− 0 71
131	Sogenal (Ny)	145	142	142	− 2 07
460	Sogerap	434	425	425	− 2 07
2530	Somm-Allib. ★	3055	3030	3040	− 0 49
850	Source Perrier	876	862	863	− 1 48
910	Sovac ★	1113	1112	1105	− 0 72
535	Spie-Batignol.	585	584	584	− 0 17
580	Strafor	614	610	610	− 0 65
325	Synthelabo ★	370	364	364	− 1 62
620	Talcs Luzenac	628	635	640	+ 1 91
3300	Tél. Elect.	3487	3478	3460	− 0 77
1220	Thomson-C.S.F.	1350	1335	1338	− 0 88
440	Total (CFP) ★	426	425	428	+ 0 47
98	— (certific.)	98 20	99	98	− 0 20
1980	T.R.T.	2285	2225	2225	− 2 63
640	U.F.B.	615	600	601	− 2 28
1110	U.I.C.	1200	1175	1174	− 2 17
600	U.I.F.	600	600	600	....
800	U.I.S.	850	845	845	− 0 59
310	U.C.B. ★	309	308	295	− 4 53
685	Unibail	686	681	684	− 0 29
645	Valéo	688	684	684	− 0 58
56	Vallourec	66	63 60	63 60	− 3 64
470	Via Banque	471	468	465	− 1 27
1000	Elf-Gabon	985	972	972	− 1 32
162	Amax Inc.	160	158	158 10	− 1 19
235	Amer. Express	228	222	222	− 2 63
215	Amer. Teleph.	200 90	195 50	195 60	− 2 69
155	Anglo Amer. C.	162 30	159 60	160	− 1 42
735	Amgold	727	727	727	....
1130	BASF (Akt)	1144	1135	1135	− 0 79
1200	Bayer	1199	1185	1185	− 1 17

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
134	Buffelsfont.	135 10	132 60	132 60	− 1 85
280	Chase Manh.	231	231	231	....
90	De Beers	94 90	94 80	94 80	....
2330	Deutsche Bank	2303	2293	2300	− 0 13
1200	Dresdner Bank	1190	1194	1194	+ 0 34
155	Driefontein Ctd	166 10	161	162	− 2 47
775	Du Pont-Nem.	720	697	698	− 3 06
620	Eastman Kodak	611	606	606	− 0 82
83	East Rand	81 40	81 40	80 80	− 0 74
295	Electrolux	309 50	307 50	307 50	− 0 65
250	Ericsson	223 40	218 20	218 20	− 2 33
610	Exxon Corp.	574	560	556	− 3 14
665	Ford Motors	648	626	626	− 3 40
99	Freegold	106	102 10	102 30	− 3 49
117	Gencor	130	132 10	131	+ 0 77
400	Gén. Electr.	370	362	362	− 2 16
625	Gén. Belgique	618	610	609	− 1 46
580	Gen. Motors	535	524	524	− 2 06
129	Goldfields	154	151 60	151 60	− 1 56
52	GdMetropolitain	54 20	55 30	55 30	+ 2 03
94	Harmony	98 10	97 10	97 10	− 1 02
61	Hitachi	55 20	55 65	55 70	+ 0 91
1100	Hoechst Akt.	1080	1075	1080	....
151	Imp. Chemical	157 80	156 50	156 50	− 0 82
1080	IBM	972	960	960	− 1 23
395	ITT	387 50	380 50	380 50	− 1 81
175	Ito-Yokado	163	161	161 50	− 0 92
101	Matsushita	108 50	108 10	108 10	− 0 37
1280	Merck	1289	1284	1281	− 0 62
485	Minnesota M.	474	468 80	468 80	− 1 10
315	Mobil Corp.	287 60	290 50	290 50	+ 1 01
315	Morgan J.P.	297	292	293	− 1 35
42250	Nestlé	44300	43900	43900	− 0 90
220	Norsk Hydro	228	226 60	226 60	− 0 61
235	Ofsil	249	247	247	− 0 80
2240	Petrofina	2128	2055	2075	− 2 49
625	Philip Morris	697	688	670	− 3 87
159	Philips	155 10	153	154	− 0 71
....	Placer Dome	123	123	122	− 0 81
555	Quilmès	519	516	516	− 0 58
800	Randfontein	798	796	795	− 0 38
825	Royal Dutch	780	760	761	− 2 44
126	Rio Tinto Zinc	132	136 50	136 30	+ 3 26
105	St Helena Co	115	109 40	109 60	− 4 70
285	Schlumberger	276	276	276	....
135	Shell transp.	133	131 80	131 80	− 0 90
2230	Siemens A.G.	2218	2175	2175	− 1 94
215	Sony	214 20	212	211	− 1 49
205	T.D.K.	214	214 90	215	+ 0 47
27	Toshiba Corp.	29 25	30 85	30 70	+ 4 96
425	Unilever	432 50	417	417	− 3 58
355	Unit. Techn.	340	331 50	331 50	− 2 50
865	Vaal Reefs	853	835	835	− 2 11
345	Volvo	379	391	391	+ 3 17
370	West Deep	394	384	382	− 3 05
505	Xerox Corp.	482	480 50	480 50	− 0 31
2 68	Zambia Corp.	2 66	2 61	2 64	− 0 75

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	9000	..
Emp. 8,80 % 77	125 60	2 813
9,80 % 78/93	100	1 794
10,80 % 79/94	102 50	0 384
13,25 % 80/90	105 55	3 837
13,80 % 80/87	100 48	12 704
13,80 % 81/89	106 16	9 263
18,20 % 82/90	114	10 963
16 % juin 82	115 70	4 372
14,60 % fév. 83	114 10	8 320
13,40 % déc. 83	113 60	9 912
12,20 % oct. 84	108 30	11 488
11 % fév. 85	104 60	8 288
10,26 % mars 86	99 05	5 298
ORT 12,75 % 83	1769	..
OAT 10 % 2000	95 90	3 087
OAT 9,90 % 1997	100 55	7 540
DAT 9,80 % 1996	98 95	6 175
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	102 10	1 863
CNB Paribas	102 05	1 863
CNB Suez	102 01	1 863
CNI janv. 82	102 05	1 863
PTT 11,20% 85	101 80	8 174
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	104 90	2 988
CNT 9% 86	90 30	3 807
CRH 10,90% déc. 85	99 30	7 015
Métrologie I. 6% 6/7	71 50	7 170

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Aciers Peugeot	1200	1200
Agache (Sté Fin.)	2570	2555
A.G.F. (St Cent.)	800	801
Applic. Hydraul.	840	890
Arbel	420	424
Astorg	375	376
Avenir Publicité	730	700 o
Bain C. Monaco	351	351
Banque Hypoth. Eur.	451	451
Béghin-Say (C.I.)	372 50	386
B.G.I.	845	840
Biscuit (Géné.)	....	....
Blanzy-Ouest	700	700
B.N.P. Intercontin.	315	317 50
Bénédictine	5300	5290
Bon-Marché	1040	1000
B.T.P.	145	145
Cdif	860	792 o
Cambodge	850	830
C.A.M.E.	411	411
Campenon Bern.	440	375
Carbone-Lorraine	736	736
C.E.G.Frig.	710	710
Cezam. Blanzy	2546	....
Centrest (Ny)	239	248 60
Cerabati	110	114 40 d
Chambourcy (M.)	951	960

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Champex (Ny)	154 80	152 60
C.I.C. (Financ. de)	322	320
C.I. Maritime	665	665
Cimen-Sintra	540	460 o
Citram (B)	598	565 o
Clause	625	614
Cotradel (Ly)	1846	1875
Cogifi	418	416
Comiphos	612	625
Cie Industrielle	3801	3800
Comp. Lyon-Alem.	711	690
Concorde (La)	965	958
C.M.P.	36 50	36
Créd. Gén. Ind.	650	650
Cr. Universel (Cie)	739	730
Créditel	142	141 50
Darblay S.A.	558	....
Delalande S.A.	1185	1179
Delmas-Vielj. (Fin.)	1485	1500
Didot-Bottin	908	907
Eaux Bass. Vichy	1327	1340
Eaux Vittel	2726	2727
Economats Centre	618	600
Electro-Banque	375	380
Elf-Antargaz	686	....
E.L.M. Leblanc	915	915
Enafi-Bretagne	280	280
Entrepôts Paris	614	614
Epargne (B)	3480	3480
Europ. Accumul.	75	75
Eternit	2600	2650
Finalens	253	261
FIPP	418	420
Fnac	850	816 o
Foncière (Cie)	565	565
Fonc. Lyonnaise	5080	5100
Foncina	510	507
Forinter	1130	1120
Fougerolle	395	390
France I.A.R.D.	356	345
France (La)	7220	7210
From. Paul Renard	517	540
GAN	1100	1144
Gaumont	560	568
Gévelot	946	908 o
Gr. Fin. Constr.	485	462
Gds Moul. Paris	375	375
Groupe Victoire	3650	3650
G. Transp. Ind.	600	620
H.E.F.	140	144
Immindo S.A.	442	442
Immoinvest	304	304
Immobail	400	400
Immobanque	700	681
Immob. Marseille	9690	9550
Immofice	514	514
Invest. (Sté Cent.)	3510	3500
Jaeger	242	245
Lafitte-Bail	480	480
Lambert Frères	280	267
Lille-Bonnières	1290	....
Loca-Expansion	275	275
Locafinancière	358 10	353
Locatel	736	736
Louvre (Sté)	1700	1700

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Machines Bull	46	46
Magasins Uniprix	250	265
Magnant S.A.	120	....
Maritimes Part.	396	382
Métal Déployé	430	424
Mors	155	154
Navig. (Nat. de)	76 50	77
OPB Paribas	325	322
Optorg	232	232
Oréal (L') C.I.	2500	2350
Origny-Desvroise	1200	1180
Palais Nouveauté	910	890
Paribas-CIP	427	424
Paris France	300	300
Paris-Orléans	345	345
Partenbox	820	829
Patern. Risq. Div.	1440	....
Pathé-Cinéma	758	780
Pechiney (cert. inv.)	327 50	335
Piles Wonder	980	990
Piper-Heidsieck	860	854
P.L.M.	169	179
Porcher	600	635
Promodès	1385	1385
Providence S.A.	1869	1800
Publicis	2770	2755
Raff. Souf. R.	154	140 40 o
Rhône-Poul. (c. inv.)	480	461
Ricqlès-Zan	300	300
Rochefortaise S.A.	502	505
Rochette-Cempa	75	73
Rosario (Fin.)	1136	1180
Roudière	228	215
Rougier et Fils	96 80	90 20 o
Sacer	497	507
SAFAA	390	397
Safic-Alcan	940	920
SAFT	1920	1920
Saga	311	302
St-Gobain C.I.	440	460
Salins du Midi	525	525
Sanofi	....	....
Santa-Fé	175	174
Satam	180	185
Saulnes	67	66 10
Savoisienne (M)	275	275
SCAC	700	700
Senelle Maubeuge	580	580
S.E.P. (M)	203	....
Serv. Equip. Véh.	108 60	107
Sicil	275	280
Sicotel	313	313
Sinvim	252	252
Siph (Plant. Hévéas)	410	384
Sté Générale-CIP	409	409
Sofal financière	1955	1980
Soffo	395	423 d
Saficomi	781	....
S.O.F.I.P. (M)	150	150
Sofragi	1212	1204
Soudure Autog.	500	500
Sovabail	702	702
S.P.I.	735	730
Suez (Fin. de)-CIP	1520	....
Stemi	1189	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Taittinger	1900	1900
Testut-Aequitas	616	616
Tour Eiffel	525	525
Ufiner S.M.D.	730	730
U.A.P.	3110	3220
U.T.A.	1550	1550
Veuve Clicquot	3850	3850
Vicat	1500	....
Viniprix	2130	2051
Virax	176	178
Waterman S.A.	660	670
Brass. du Maroc	125	130 d
Étrangères		
A.E.G.	1165	....
Akzo	475	508
Alcan Alum	240	215
Algemene Bank	145	144
American Brands	326	320
Am. Petrofina	425	....
Arbed	268	....
Asturienne Mines	194	....
Bco Pop Espanol	487	491
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	2600	....
B. Régl. Internat.	59050	57500
Br. Lambert	640	644
Canadian-Pacific	125	126
CIR	29 90	....
Commerzbank	980	980
Dart. and Kraft	384	341
De Beers (port.)	90	....
Dow Chemical	604	605
Gén. Belgique	618	609
Gevaert	1230	....
Glaxo	170	169
Goodyear	422 50	440
Grace and Co	398 40	406
Gulf Canada Corp.	132 50	....
Honeywell Inc.	529	506
I. C. Industries	202	201
Johannesburg	1420	....
Kubota	24	....
Latonia	270	270
Midland Bank Plc	50 25	50 30
Mineral-Ressourc.	101	101
Nixdorf	2815	2780
Noranda	162 60	154 80
Olivetti	33 10	33 30
Pakhoed Holding	254	255
Pfizer Inc.	436 50	429
Procter Gamble	595	595
Ricoh Cy Ltd	50	50
Rolinco	314	318 30
Robeco	334	330
Rodamco	430	435 80
Saipem	18 30	18 05
Shell fr. (port.)	130	....
S.K.F. Aktiebolag	316	316
Steel Cy of Can.	124	....
Tenneco	358	319
Thorn EMI	67 50	67 90
Toray indust. inc	36 80	36 60
Vieille Montagne	957	....
Wagons-Lits	892	900
West Rand	26 60	26 10

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	4 80	1 o
Calciphos	364	360
C.E.M.	....	....
Cochery	162 30	....
Cogenhor	81 50	88 d
C. Occid. Forestière	185	....
Coparex	435	435
Dubois Inv. (Casto.)	1035	1015
Gechot	223	223
Hydro-Energie	320	....
Hoogovens	250	....
Métrosmaica	72 50	66 70
Nicolas	1070	1080
Paternelle-R.D.	3400	....
Révillon	390	....
Romano N.V.	151 30	151 30
Sopelem	85 70	0 10 o
S.P.R.	650	....
Ufinex	380	....
Union Brasseries	136	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1170	1200
Alain Manoukian	600	576
Asystel	619	610
B.A.C.	490	490
B. Demachy & Assoc.	780	800
B.I.C.M.	1000	988
B.I.P.	599	581
Bolloré Technologies	1132	1111
Boiron	820	801
Câbles de Lyon	1277	1239
Calberson	1035	1030
Cardif	2250	2250
C.D.M.E.	1020	1000
C. Equip. Elect.	317	318
C.E.G.I.D.	1489	1460
C.E.G.E.P.	225	223
C.E.P.-Communication	1410	1410
C.G.I. Informatique	810	780
Ciments d'Origny	888	884
C.N.I.M.	408 40	395
Concept	230	226
Conforama	....	....
Dafsa	292 50	296

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dauphin O.T.A.	3250	3210
Devanlay	2400	2435
Deville	930	921
Drouot-Obl. convert.	....	....
Editions Belfond	250	280 d
Elect. S. Dassault	695	705
Elysées Investiss.	38 95	40
Expand	825	825
Filipacchi	681	650
Guintoli	1070	1055
Guy Degrenne	940	980
I.C.C.	260	280
IDIA	227	227
I.G.F.	200	199
IN2	296	290
Int. Métal Serv. (IMS)	214	211
La Commande Electro.	700	699
Le gd livre du mois	363	361
Loca-Investissement	290	290
Locamic	370	360
Manutan	407	408
Merlin Immobilier	298	299 50
Métallurg. Minière	146	150

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Métrologie Internat.	402	400
Metroservice	219	228
M.M.B.	680	672
Molex	302	287
Navale-Delmas	745	750
Olivetti-Logabax	411	425
Om. Gest. Fin.	472	472
Petit Bateau	247	238
Petroligaz	472	500
Pier Import	372	372
Razel	1410	1400
St-Gobain Emballage	1479	1500
St-Honoré Matignon	210	210
S.C.G.P.M.	209	337
Sema-Metra	790	785
S.E.P.	1689	1757 d
S.E.P.R.	1719	1725
Sligos	1543	1544
S.M.T. Goupil	356	357
Sodinforg	1210	1200
Sofibus	362	352
Supra	1060	1065
TF 1	197	191
Valeurs de France	372	372

SICAV (sélection) — 16/9

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	862 91	832 11
Actions France	496 07	478 14
Action Invest.	395 06	377 15
Actions sélectives	629 46	608 71
Aedificandi	639 21	616 11
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1288 74	1257 31
A.G.F. 5000	631 14	615 75
A.G.F. ECU	1068 30	1057 72
A.G.F. Interfonds	450 50	439 51
A.G.F. Invest	106 69	103 99
A.G.F. OBLIG.	1079 81	1074 44
A.G.F. Sécurité	10235 86	10235 86
Agimo	674 97	658 51
Altefi	211 82	204 16
A.L.T.O.	183 78	177 14
Amer-Gan	5974 67	5703 74
America-Valor	783 80	748 26
Amplitude	577 04	560 23
Arbitrages court terme	5480 73	5469 78 ◆
Argonautes	431 17	417 60
Associa Première	24716 58	24716 58
Associc	1159 22	1159 22
Aurecic	1408 15	1367 14
Axa Europe	117 35	112 03
Axa Investissements	128 39	122 57
Bourse-Investiss.	485 41	463 40
Bred Associations	2660 40	2662 44
Bred International	101 19	99 21
Capital Plus	1665 03	1665 03
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Convertimmo	402 40	386 92
Cortal court terme	1261 07	1261 07
Cortal Intérêt tim.	1046 57	1028 51 ◆
Cortexa	956 60	913 22
Crédinter	518 69	503 58
Croissance Finance	289 37	276 91
Croissance Immobilière	682 15	651 22
Croissance Mercure	2598 53	2522 84
Croissance Prestige	398 50	380 43
Drouot-France	730 82	697 68
Drouot-Investiss.	1196 09	1141 85
Drouot-Sécurité	260 39	248 58
Drouot-Sélection	138 67	130 47
Ecucic	1176 39	1159
Ecureuil Privatisations	309 62	300 60
Eficoop Sicav	11235 44	11235 44
Elf-Valeurs	9726 17	9487 97
Energie	291 17	277 97
Epacic	2790 33	2784 75
Epercourt Sicav	4066 09	4055 95
Epargne Associations	24350 92	24314 45
Epargne-Capital	7805 90	7728 61
Epargne-Croiss.	1679 60	1634 55
Epargne-Industr.	821 96	784 69
Epargne-Inter	715 81	686 66
Epargne J.	53141 75	53141 75
Epargne-Long-Terme	1756 23	1709 23
Epargne-Oblig.	186 11	181 13
Epargne-Quatre	1009 09	1009 09
Epargne-Unie	1370 51	1308 36
Epargne-Valeur	444 38	432 49
Eparoblig	1261 34	1258 82
Epsilon	1016 33	1006 27
Eurocic	9836 88	9891 51
Euro-Croissance	601 30	583 79
Eurodyn	1160 12	1121 97
Euro-Gan	5247 30	5009 36
Extrême Orient Sicav	589 42	572 25
Finord Placement	80420 50	80239 78
Finord Valorisation	13313 97	13052 91
Fonsicav (div. par 10)	10800 74	10800 74
Foncival	276 60	264 05
France-Gan	6521 59	6225 86
France-Garantie	274 78	274 23
France-Investiss.	513 19	498 92
France-Net	119 56	118 77
France-Obligations	434 44	430 14
Francic	422 71	410 40
Francic Pierre	100 08	97 15
Francic Régions	1145 28	1111 82
Fructi-Associations	1337 45	1337 45

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructicapi	304 05	298 56
Fructicourt	105578 91	105578 91
Fructidor	248 03	244 36
Fructifrance	863 45	842 40
Fructimmo	252 59	252 69
Fructivalor	563 85	550 10
Fructivar	82264 01	82058 88
Fructi ECU	557 75	549 51
Fructi-Première	11019 53	10856 68
Futuroblig	1027 38	1026 35
Gestilion	56905 35	56783 44 ◆
Gestion Amérique	382 39	365 05
Gest. France Europe	108 27	101 45
Gestion Ouest	194 32	185 51
Gestion Sécuricourt	10610 62	10505 58
Gestion Sicavimmo	760 63	728 14
Gestion Uni-Japon	1531 82	1462 36
Gestion Associations	161 53	157 98
Gestion Mobilière	778 98	743 65
Gest. Rendement	472 02	450 62
Gest. S.B. France	759 15	724 73
Haussmann Associat.	1177 04	1177 04
Haussmann court terme	1199 05	1199 05
Haussmann Epargne	1354 50	1354 50
Haussmann Europe	2358 85	2271 66
Haussmann France	1086 30	1047 04
Haussmann Oblicroiss.	1275 13	1275 13
Haussmann Obligation	1482 86	1429 26
Horizon	1192 59	1157 85
I.M.S.I.	607 92	580 35
Indo-Suez Valeurs	790 77	754 91
Interoblig.	11757 16	11304 96
Intersélect France	486 94	464 86
Intervaleurs Indust.	707 18	675 11
Invest. net	14310 35	14281 79
Invest. Obligataire	17739 56	17704 15
Japacic	187 40	181 94
Jeune Epargne	241 27	237 70
Laffitte-Amérique	281 86	269 08
Laffitte-crt-terme	58387 80	58387 80
Laffitte-Expansion	894 05	853 51
Laffitte-France	348 41	332 61
Laffitte-Immobilière	258	246 30
Laffitte-Japon	359 03	342 75
Laffitte-Oblig.	144 88	138 29
Laffitte-Placements	63871 58	63871 58
Laffitte-Rend.	215 74	205 98
Laffitte-Tokyo	1363 63	1301 79
Lion-Associations	11324 44	11324 44
Lion court terme	114794 10	114794 10
Lion-Institutionnels	22699 61	22633 03
Lionplus	68941 88	68349 39
Livret portefeuille	694 21	673 99
Méditerranée	192 14	183 43
Minimax	25637 11	25637 11
Mondiale Investissem.	492 49	470 16
Monecic	5524 89	5524 89
Monedan	51194 75	51194 75
Mone.J.	54870 17	54870 17
Monelaffitte	287517 96	287517 96
Monevalor	62538 13	62538 13
Multi-Obligations	428 60	409 07
Mutuelle Unie Sél.	165 44	157 94
Natio.-Assoc.	6539 66	6526 63
Natio.-Epargne	13451 91	13318 72
Natio.-Immobilier	1028 83	1001 29
Natio.-Inter.	1138 63	1108 16
Natio.-Obligations	536 15	521 80
Natio.-Patrimoine	1521 06	1480 37
Natio.-Placements	64311 63	64311 63
Natio.-Revenu	1012 15	1002 13
Natio.-Sécurité	53941 94	53941 94c
Natio.-Valeurs	755 60	735 28
Nippon-Gan	5585 49	5332 21
Nord-Sud Développ.	1189 56	1187 19 ◆
Normat IF	13469 20	13205 10
Oblicic Régions	1016 83	1001 80
Oblicoop Sicav	1377 03	1350 03
Obligations Convert.	458 76	438 05
Oblifion	1074 97	1064 33

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Optimavalor	685 58	654 49
Paramérique	600 92	573 67
Parseurope	875 73	836 02
Paribas Epargne	16500 71	16488 77
Paribas France	112 72	109 44
Paribas Opportunités	114 96	111 61
Paribas Patrimoine	567 98	544 83
Paribas Revenu	93 57	92 64
Parnasse-Valor	1084 22	1083 14
Patrimoine-Retraite	1624 36	1582 51
Phénix Placements	249 37	247 13
Pierre Investiss.	769 76	734 85
Placement A	1089 06	1089 06
Placement crt-terme	70783 28	70783 28
Placement J	55274 49	55274 49
Placement Premier	52405 35	52405 35
Placements Rendement	11610 99	11610 99
Placements Sécurité	105180 57	105180 57
Planinter	1059 30	1033 46
Première Obligations	10511 83	10490 85
Pth/Association	21633 16	21633 16
Province Investiss.	575 07	548 99
Quartz	118 04	115 13
Rentacic	183 28	180 85
Revenus Trimestriels	5478 09	5421 87
Revenu Vert	1129 85	1128 72
Rivoli Plus	1064 99	1016 70
St-Honoré Assoc.	14068 95	13998 96
St-Honoré Bio-aliment.	897 53	856 83
St-Honoré Pacifique	611 14	583 43
St-Honoré P.M.E.	495 89	473 40
St-Honoré Réal	11387 97	11342 60
St-Honoré Rendement	11340 54	11284 12
St-Honoré Services	528 60	508 27
St-Honoré Technol.	818 63	781 51
St-Honoré Valor	12147 71	12051 30
Sécuricic	10872 32	10861 36
Sécur. Mobilière	402 81	384 54
Sécuri Taux	10529 15	10529 15
Sélection Croissance	568 85	552 28
Sécaden (Cardeo BP)	734 84	723 78
Sicav-Associations	1405 30	1403 20
S.F.I. fr. et étr.	674 69	655 04
Sicav 5000	371 66	361 71
Silvafrance	602 72	586 59
Sivam	452 77	440 65
Silvarente	209 59	206 52
Silvinter	454 19	442 03
S.N.I.	1359 88	1320 25
Sogepargne	381 16	367 38
Sogepremière	62769 12	60940 89
Sogerac	49638 02	48192 26
Sogevalor	77541 99	76697 47
Sogevar	1171 12	1118 01
Soginter	1366 58	1333 26
Soleil Investiss.	504 81	481 92
Stratégie Actions	1045 91	1005 68
Stratégie Dével.	1040 28	1007 54
Technocic	1183 54	1149 07
Techno-Gan	6496 58	6201 99
Télicon	5078 34	5026 06
U.A.P. Investiss.	438 73	422 87
Uni-Associations	111 69	111 69
Unifrance	509 54	486 43
Unifoncier	1313 09	1253 55
Uni-Garantie	1285 57	1260 34
Unigestion	971 19	927 15
Uni-Régions	3252 93	3105 42
Unirente	2115 42	2045 86
Univer	180 33	180 33
Univers-Actions	1092 21	1058 30
Univers-Obligations	1546 81	1495 95
Valorem	587 14	553 31
Valoblig	60020 68	59426 43
Valorg	1634 04	1522 52
Valrmel	80033 38	79893 38

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/9	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 066	6 044	5 800	6 300
ECU	6 926	6 921	....	....
Allemagne (100 DM)	333 850	333 500	323 500	341 500
Belgique (100 F)	16 080	16 077	15 450	16 350
Pays Bas (100 fl.)	296 700	296 450	287 600	305 500
Danemark (100 krd)	86 610	86 610	83	90
Norvège (100 k)	91 110	90 970	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	9 952	9 942	9 600	10 300
Grèce (100 drachmes)	4 367	4 369	3 900	4 900
Italie (1 000 lires)	4 626	4 621	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	402 520	402 350	390	410
Suède (100 krs)	94 900	94 820	91 500	97 500
Autriche (100 sch)	47 446	47 378	46 300	48 700
Espagne (100 pes.)	4 977	4 973	4 700	5 200
Portugal (100 esc.)	4 238	4 232	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 600	4 585	4 400	4 800
Japon (100 yens)	4 211	4 203	4 060	4 280

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/9
Or fin (kilo en barre)	89500	89000
Or fin (en lingot)	89850	89600
Pièce française (20 fr)	522	521
Pièce française (10 fr)	340	.....
Pièce suisse (20 fr)	595	600
Pièce latine (20 fr)	515	515
Souverain	646	648
Pièce de 20 dollars	2935	2935
Pièce de 10 dollars	1490	1466
Pièce de 5 dollars	877 50	.....
Pièce de 50 pesos	3390	3350
Pièce de 10 florins	533	537
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	.....	.....
Argent Londres	.....	.....

Le Monde

Le sort des otages : une précision de « l'Evénement du jeudi »

L'Evénement du jeudi a publié, dans son numéro du jeudi 17 septembre, ce qu'il présente comme une version intégrale de l'enregistrement sur cassette d'une déclaration de Jean-Paul Kauffmann, que les ravisseurs du journaliste français ont fait parvenir vendredi 21 août à une agence occidentale à Beyrouth (*le Monde* daté 23-24 août) et dont l'AFP avait alors donné des extraits.

De la comparaison des deux textes, il ressort un élément nouveau : s'adressant au premier ministre, M. Jacques Chirac, Jean-Paul Kauffmann lui demande de ne pas commettre *« les erreurs d'appréciations »* de ses prédécesseurs et ajoute : *« Il en est résulté* (des erreurs passées), *pour l'un d'entre nous, des conséquences atroces, et, pour ma part, j'en suis marqué à jamais : oui, cet épisode tragique m'a marqué à jamais. »*

Cette phrase apparaît comme une allusion au sort du chercheur Michel Seurat, enlevé en 1985 en même temps que Jean-Paul Kauffmann et dont les ravisseurs ont publié des photos qu'ils ont assuré être celles de son corps. Celui-ci n'a toutefois jamais été retrouvé.

Au quai d'Orsay, on précise que la cassette n'est parvenue que le 25 août à l'ambassade de France à Beyrouth, où elle a été visionnée en présence de Mme Carton qui en a réalisé une copie. On estime que si l'AFP a décidé de n'en diffuser que des extraits, c'est vraisemblablement parce que les autres parties du texte n'apportaient pas d'éléments nouveaux.

Nominations de préfets

Le conseil des ministres du mercredi 16 septembre a adopté le mouvement préfectoral suivant :

– *M. Jean Keller*, préfet du Vaucluse, est nommé préfet hors cadre et remplacé par *M. Léon Saint-Prix*, jusqu'alors préfet de la Corrèze.

– *M. Paul Masseron*, administrateur civil hors classe, est nommé préfet de la Corrèze.

– *M. Gérard Bélorgey*, préfet en service détaché, est nommé hors cadre.

– *M. André Chadeau*, préfet en disponibilité, est intégré pour ordre dans le corps préfectoral et admis à la retraite à compter du 1er octobre.

– *M. Jean Rigotard*, préfet en service détaché, est admis au bénéfice du congé spécial.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 17 septembre

Recul modéré

La Bourse de Paris poursuivait jeudi son mouvement de repli amorcé depuis mardi. Néanmoins, le recul demeurait modéré durant la séance du matin. Ouvrant à – 0,43 %, l'indicateur revenait en séance à – 0,16 %. A la baisse figuraient Synthélabo (– 2,4 %), Géophysique (– 2 %), Midland (– 1,5 %), TRT (– 1,2 %) et Maisons Phénix (– 1,1 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	464	461	464
Agence Havas	544	547	546
Air Liquide (L')	674	675	675
Bancaire (Cie)	734	729	733
Bongrain	2900	2900	2905
Bouygues	1194	1190	1190
B.S.N.	5350	5310	5370
Carrefour	....	....	....
Chargeurs S.A.	1285	1285	1285
Club Méditerranée	835	835	838
Eaux (Gén.)	....	....	....
Elf-Aquitaine	....	....	....
Essilor	3970	3950	3950
Lafarge-Coppée	....	....	....
Lyonn. des Eaux	1440	1426	1430
Michelin	339 90	339	340
Midi (Cie)	....	....	....
Moët-Hennessy	2915	2898	2898
Navig. Mixtes	1188	1185	1185
Oréal (L')	....	....	....
Pernod-Ricard	995	994	994
Peugeot S.A.	....	....	....
Saint-Gobain	508	507	508
Sanofi	770	764	766
Source Perrier	863	863	867
Thomson-C.S.F.	....	....	....
Total-C.F.P.	....	....	....
T.R.T.	2225	2210	2195
Valéo	684	678	680

A B C D E F G

Le premier ministre en Nouvelle-Calédonie

« Il ne doit y avoir ici ni vainqueurs ni vaincus »

déclare M. Jacques Chirac à Nouméa

M. Jacques Chirac a reçu un accueil triomphal, jeudi 17 septembre, à Nouméa, où il est arrivé vers 16 heures (il était 7 heures en métropole), à bord du Concorde. Au cours d'une escale technique sur l'île d'Hao, le premier ministre avait auparavant rencontré les « faux époux Turenge », le commandant Alain Mafart et le capitaine Dominique Prieur, les deux agents de la DGSE condamnés par la justice néo-zélandaise après le sabotage du *Rainbow Warrior*.

Plusieurs milliers de personnes – huit mille selon les autorités locales – s'étaient rassembmées à l'aéroport de La Tontouta. Elles ont salué avec beaucoup d'allégresse l'apparition du Concorde, qui se posait pour la première fois sur le terriroire, et ont accueilli le chef du gouvernement aux cris de *« Chirac président ! »*.

M. Chirac et les trois parlementaires RPR du Terriroire, MM. Jacques Lafleur, Maurice Nenou-Pwataho, députés, et Dick Ukeiwé, sénateur, se sont donné l'accolade, puis le premier ministre a félicité le *général Michel Franceschi*, commandant des forces armées présentes en Nouvelle-Calédonie. Evoquant le rôle joué par les unités de l'armée avant le référendum – un rôle très controversé par le président de la République, – M. Chirac a dit au général : *« Ça me fait plaisir de vous saluer pour toutes les raisons que vous imaginez. »*

« Les Calédoniens ont choisi »

Sur la place des Cocotiers, au centre de Nouméa, le premier ministre a tiré ses conclusions de la consultation du 13 septembre, en disant notamment : *« Les Calédoniens ont choisi de demeurer au sein de la République française. Ils l'ont fait dans un élan, dans des conditionsf et avec une ampleur qu'aucun démocrate respectueux du suffrage universel ne peut contester. C'est 57,17 % de la population intéressée, au sens précis de notre Constitution, qui ont choisi de demeurer Français.*

» Ceux qui affirment qu'un tel scrutin, qu'un tel résultat, n'ont pas de signification, prennent la lourde responsabilité de contester le principe même du suffrage universel, d'encourager aussi les minorités à recourir à la violence.

» Les Calédoniens ont choisi de demeurer au sein de la République française. Et ce choix s'impose à tous. (...) Ainsi vous n'avez pas, vous n'avez plus, à redouter les échéances à venir. Nulle volonté politique, nulle conviction idéologique, nul acharnement partisan, ne peut aller à l'encontre de la loi suprême lorsqu'elle est dictée par le peuple souverain. C'est pourquoi le vote du 13 septembre garantit pour longtemps, aussi longtemps qu'une autre majorité calédonienne ne viendra pas le contredire, le caractère intangible de votre appartenance à la France.

Les Calédoniens ont chois de demeurer au sein de la République française. Et ils eu raison de le faire. Car l'appartenance à une grande nation démocratique, tolérante et respectée dans le monde constitue une chance dont chacun doit avoir conscience. (...) Les Calédoniens ont choisi de demeurer au sein de la République française, et leur choix constitue une grande victoire. Une victoire du droit sur la violence. Une victoire des hommes sur les idéologies. (...)

» J'ai entendu dire que le référendum ne règlerait rien. Je ne l'ai jamais cru et l'ampleur de votre réponse confirme que j'avais raison. Le référendum a apporté l'indispensable clarification sans laquelle il n'était pas possible de construire dans la durée. En levant les incertitudes, il a dissipé les illusions. En garantissant l'avenir, il a rendu vaines les arrière-pensées. En apaisant les craintes, il a apporté la sérénité. Il n'est pas une fin, mais un commencement. Il n'est pas une sanction, mais une ouverture.

» C'est dans un esprit d'ouverture et de dialogue que j'ai tenu à venir à la rencontre de tous les Calédoniens. Il faut maintenant que chacun, je dis bien chacun, accepte de tourner la page et d'inscrire sa réflexion dans le cadre que vous avez librement et démocratiquement choisi. (...) Il ne doit y avoir ici aujourd'hui ni vainqueurs ni vaincus, mais seulement des Français qui se respectent : une majorité respectueuse des droits de la minorité, une minorité responsable et acceptant le dialogue que lui permet la démocratie. »

A propos du nouveau statut que le Gouvernement envisage pour le territoire M. Chirac a précisé : *« Le nouveau statut devra d'abord donner au Territoire l'autonomie dans la gestion de ses affaires, l'Etat conservant pour sa part les missions qui relèvent de s[souveraineté ainsi que le pouvoir d'arbitrage nécessaire pour garantir la coexistence harmonieuse des différentes composantes de votre société, ainsi que le fonctionnement régulier de vos institutions.*

Il devra ensuite instaurer un équilibre entre les différnts niveaux d'administration que sont les communes, les régions et le territoire. Les communes, cellules essentielles de notre démocratie, la plus proche des citoyens, doivent demeurer un lieu privilégié de dialogue et de gestion. Les régions doivent être conservées (...) dès lors que leur configuration tiendra compte des ralités géographiques et humaines et aussi de l'équité.

Le découpage actuel, chacun le sait, résulte d'une volonté politique de donner artificiellement à une minorité la maîtrise de la majeure partie du territoire (...). Ce parti pris délibéré d'ignorer les exigences de la démocratie a conduit à une situation absurd qui se retourne contre l'intérêt de tous, y compris de ceux qui devaient en bénéficier. (...)

Il est indispensable de revoir le découpage des régions et de retrouver les équilibres réel du territoire en mettant en place à l'est, à l'Ouest, au Sud et dans les îles, quatre collectivités qi répondent aux ralités dont vôus tous ici avez conscience depuis toujours. (...)

» En troisième lieu, les institutions devront garantir à chaque niveau la participation de chacun, c'est-à-dire en particulier celle de la minorité, à la gestion des affaires.

» Enfin, le statut devra assurer une expression institutionnelle à la hiérarchie coutumière (...)

» Ces grandes orientations, autonomie du Territoire associant toutes les tendances politiques, maintien du pouvoir d'arbitrage de l'Etat, redéfinition et renforcement des pouvoirs des régions, représentation du pouvoir coutumier pour prendre en charge les affaires traitant des traditions spécifiques du monde mélanésien, constituent à mes yeux le cadre général des institutions nouvelles de la Calédonie.

» Rien n'est, bien entendu, décidé pour l'instant ; mais le Gouvernement, (...) estime utile de formuler des propositions afin de nourrir le dialogue qu'il rappelle de ses vœux (...). Je suis moi-même prêt à réouvrir ce dialogue, dont j'ai constaté avec regret la rupture, qui n'était pas le fait du Gouvernement. J'y suis prêt car je suis convaincu que la clarté de votre vote le rend possible et souhaitable, à la seule condition, bien sûr, qu'il se situe dans le cadre du choix que les Calédoniens ont exprimé.

« Le pari de la sagesse »

» Je souhaite que les conversations débutent dès que possible, avec la participation de tous, et j'ai demandé à mon ami Bernard Pons, « votre » ministre, de revenir dans quelques jours afin d'engager des discussions avec tous ceux qui préférent le dialogue à l'affrontement. C'est le pari de la sagesse que fait aujourd'hui le gourvernement et je suis sûr que l'immense majorité d'entre vous acceptera de s'engager dans la voie de la raison et de l'apaisement. Si d'aventure, certains étaient tentés de refuser la main que le gouvernement leur tend, je leur adresse cet avertissement solennel : qu'ils prennent garde que l'intolérance et le repli sur des positions idéologiques stériles ne les coupent des aspirations profondes des populations calédoniennes. Quils prennent garde que le refus des règles démocratiques n'hypothèque pour longtemps la chance qui s'offre à la Nouvelle-Calédonie de construire un avenir pacifique et solidaire. Quelle image donneraient-ils aux yeux du monde et quelle crédibilité aurait leur démarche si, à l'attitude de compréhension et de dialogue qui est celle du gouvernement de la République, ils répondaient par le refus et le rejet des règles d'une société démocratique ? (...) Ceux qui persisteraient à proner une telle attitude en la fondant sur un critère de race – car c'est bien de cela qu'ils s'agit, et il faut avoir le courage de le dire clairement – doivent mesurer le risque qu'ils prennent et surtout qu'ils font prendre à tous ceux qui, de grê ou de force, les suivent (...).

Le numéro du « Monde » daté 17 septembre 1987 a été tiré à 486 622 exemplaires

M. Joxe : « Le scandale des privatisations fera date »

M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a déclaré, le mercredi 16 septembre, que, lors de leurs journées d'études, à Strasbourg, les 30 septembre et 1er octobre, les parlementaires du PS consacreront leurs travaux, principalement, à la critique des privatisations. M. Joxe a précisé que le travail entrepris pour étudier les conditions dans lesquelles se sont faites ces opérations se poursuivra sur plusieurs mois.

« Ma conviction personnelle, a-t-il dit, *est que le scandale des privatisations Chirac-Balladur fera date. Il faut porter cette affaire, de façon solennelle, devant l'opinion publique. De gigantesques profits illicites ont été réalisés, un petit groupe de personnes a utilisé l'appareil d'Etat au profit de groupes privés, un petit nombre d'hommes ont recueilli des privilèges leur permettant de devenir maîtres d'une grande partie de l'appareil industriel et financier. Ces opérations sont aussi stupéfiantes et choquantes que celles du baron Haussmann.*

Le budget, l'Europe et l'audiovisuel seront les trois autres sujets traités au cours de ces journées parlementaires.

M. Balladur devrait recevoir M. Joxe jeudi après-midi afin d'obtenir des précisions sur ses déclarations.

● **CORÉE DU SUD : accord sur la Constitution.** – Le Parti démocratique de la justice, au pouvoir, et la principale formation de l'opposition, le Parti de la réunification démocratique, ont annoncé, le mercredi 16 septembre, qu'ils étaient parvenus à s'entendre sur le projet de nouvelle Constitution, et en particulier sur leur dernier point de désaccord qui concernait la date des élections législatives. Celles-ci devront se tenir dans les six mois suivant la proclamation de la Constitution, qui prendra effet le 25 février à l'issue du mandat du président Chun Doo Hwan. Ce texte, composé de cent trente articles, devrait être soumis au Parlement vers le 5 octobre, avant de faire l'objet d'un référendum. – *(AFP.)*

Sur le vif

Pompes

Vous ne pouvez pas savoir ce qui se passe aux Etats-Unis. La crise ! A force de surveiller, d'espionner les candidats à la Maison Blanche, ils en ont pincé un, un sénateur démocrate, Joseph Biden, en train de faire quoi ? Je vous le donne en mille. En train de pomper. Si, si, je vous *jure, il copie.* Il pique dans les discours de tout ce qui porte à gauche des deux côtés de l'Atlantique : Humphrey, Kinnock et les autres. Pour le plagiat, c'est le roi.

Il va plus loin. Il fouille les tombes. Il leur prend les mots de la bouche aux Kennedy – pour ça, il est pas regardant, – et il les balance tels quels, sans citer ses sources, à la foule de ses fans. Je me gondolais en voyant ça ce matin à la CBS sur Canal Plus. Parce que, eux, là-bas, ils rigolent pas. Ils sont allés fouiner dans les archives de son ancien lycée pour voir un peu ce qui était marqué sur ses bulletins et ses carnets de notes. Devinez ce qu'ils ont trouvé : élève paresseux, tire-au-flanc, copie sur ses petits camarades. Du coup, il va être obligé de se fendre d'une conférence de presse pour essayer de se justifier. Dur, dur ! Ils l'attendent au tournant, les *confrères.*

Nous, ici, c'est laxisme et compagnie. A peine si on l'a rappelé à l'ordre, l'ordre moral, le père Barre quand il a chipé « Travail, famille, patrie » dans le tiroir à formules de Pétain. Il pensait que personne s'en apercevrait. D'accord, les Français ont la *mémoire courte, mais quand* même. Faudrait vraiment être dur d'oreille pour pas voir, aussi, que scribouille ça donne la rime à gribouille, et que, pour imiter de Gaulle, le gros Raymond dame le pion à Thierry le Luron.

Et mon Mimi ! Ça lui arrive, vous l'avez sûrement remarqué, de s'emmêler les pinceaux en lisant un discours au micro. Normal, c'est mal écrit, c'est écrit par Attali. Et écrire, lui, il sait pas. Il sait même pas recopier ce qu'écrivent ceux qui savent écrire sans que ça se voit.

CLAUDE SARRAUTE.

L'affaire du Carrefour du développement

La désespérance d'Yves Chalier

« Un assassinat politique. » Défenseur d'Yves Chalier, avec Me Grégoire Triet, Me Xavier de Roux est *d'ordinaire mesuré.* Or c'est en ces termes alarmistes qu'il décrit aujourd'hui la situation de son client, en grève de la faim depuis le 24 août, après le rejet de sa quatrième demande de mise en liberté. Transféré, la semaine dernière, de la prison de la Santé à l'hôpital des prisons de Fresnes, Yves Chalier, incarcéré depuis novembre 1986, est le seul inculpé détenu dans l'affaire du Carrefour du développement.

Si l'administration pénitentiaire assure que son état *« n'est pas aussi délabré que le disent ses avocats »*, nul ne conteste, à la Chancellerie, la réalité de la grève de la faim et la détermination de l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci. En *trois semaines et demie, il a perdu* 12 kilos. S'il accepte de boire, il refuse catégoriquement de s'alimenter. Placé dans une salle de réanimation, dans un service de soins intensifs, il est sous surveillance médicale constante : trois prises de sang par jour, électrodes sur le corps, électrocardiogramme permanent, visites régulières de l'interne de service. Lundi 14 septembre, lors d'une visite de Me Triet, il s'est, un instant, évanoui alors qu'on voulait le faire asseoir dans un fauteuil.

Cette grève de la faim, décidée malgré l'avis contraire de ses défenseurs, était quelque peu prévisible. En avril dernier, l'expertise d'un psychiatre, le docteur Thierry Gineste, concluait déjà à *« un raptus anxieux et déterminé »*. En langage courant, il s'agit d'un désir irrésistible de se donner la mort et de passer à l'acte, voire d'impulsions violentes et soudaines qui portent un délirant au suicide, à la mutilation ou à l'homicide.

Au fait de cet avertissement médical, l'administration pénitentiaire a réagi, cet été, sans trop de finesse : placé devant la porte de la cellule de Chalier, un gardien ouvrait tous les quarts d'heure le volet pour s'assurer *de visu* de l'état du détenu, allumait, la nuit, selon la *même fréquence*, le *plafonnier*, et, de temps en temps, rentrait dans la pièce pour secouer le dormeur...

La dépression d'Yves Chalier est donc réelle. Déjà, alors qu'il était en poste au ministère de la coopération, pris d'une folie des grandeurs qui témoignait d'une certaine instabilité, il a aujourd'hui le sentiment d'être le jouet de puissances politiques occultes. Il s'éprouve comme un homme qui n'en finit pas d'être manipulé, hier par le ministère de l'intérieur, aujourd'hui par le juge d'instruction, demain par une classe politique qui s'apprête à faire de Carrefour du développement l'enjeu d'un déballage électoral.

Ses avocats vont même plus loin. Ils n'excluent pas qu'Yves Chalier soit maintenu en détention jusqu'à l'ouverture de l'instruction du cas Nucci dans la procédure de Haute Cour. Ce serait, suggèrent-ils, le moyen, caressé par certains hommes politiques, de proposer l'incarcération de l'ancien ministre de la coopération : son subordonné étant détenu dans la même affaire, ne devrait-il pas l'être à son tour, durant l'instruction parlementaire ? Dans les milieux judiciaires autorisés, cette hypothèse n'est pas jugée insensée. Mais elle ne paraît pas du tout correspondre aux impressions recueillies à la Chancellerie, dans l'entourage du garde des sceaux.

Dans tous les cas, la prudence s'impose, tant l'affaire du Carrefour du développement, où la logique judiciaire est en permanence confrontée aux calculs politiciens, a habitué à des rebondissements imprévus. Ce qui est certain, en revanche c'est que le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, tient à garder Yves Chalier sous les verrous, bien qu'il ne l'ait pas convoqué dans son cabinet depuis juin dernier.

E.P.